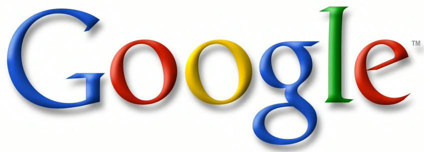



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

CARNOT

CARNOT

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Manuel et son temps. Étude sur l'Opposition parlementaire sous la Restauration. Rapporteur à l'Institut : M. Henri Martin, sénateur, membre de l'Académie française.

Capitulations militaires de la Prusse. Étude sur les désastres des armées de Frédéric-II, d'Iéna à Tilsitt, d'après les archives du Dépôt de la Guerre. Rapporteur à l'Institut : M. Hippolyte Passy, ancien ministre des finances.

La Diplomatie prussienne depuis la paix de Presbourg jusqu'au traité de Tilsitt, d'après les archives du Dépôt de la Guerre et du ministère des Affaires étrangères. Rapporteur à l'Institut : M. Zeller, professeur à l'École Polytechnique.

Histoire de Desaix. Ouvrage écrit par ordre de Son Excellence le Ministre de la guerre. Rapporteur à l'Institut : M. Zeller.

Le Royaume de Prusse, d'après les archives du Dépôt de la Guerre, des Affaires étrangères, et les Recueils diplomatiques allemands.

Chute d'une République : Venise. Ouvrage écrit en vertu d'une Mission officielle du ministère des Affaires étrangères en Italie, d'après les archives secrètes de Santa Maria Gloriosa dei Frari, en 1884. (Traduction en langue italienne, publiée en 1886.) Rapporteur à l'Institut : M. Zeller.

La Guerre de Hollande et l'Affaire du Texel, d'après les papiers inédits de la Guerre sur la prise de la flotte hollandaise dans les glaces, en 1795. Rapporteur à l'Institut : M. Levasseur, professeur au Collège de France.

CARNOT

D'APRÈS

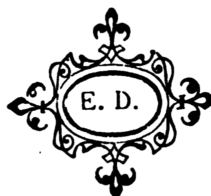
LES ARCHIVES NATIONALES, LE DÉPOT DE LA GUERRE
ET LES SÉANCES DE LA CONVENTION

PAR

M. BONNAL

Ancien conservateur des Archives du Dépôt,
Membre de l'Académie royale d'Histoire d'Italie.

« La Patrie doit des autels à ceux
qui l'ont faite. »
(CARNOT à la Convention.)



PARIS
E. DENTU, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
3, PLACE DE VALOIS, PALAIS-ROYAL

1888

[illegible]

LES ARCHIVES NATIONALES, LE DEPOT DE LA GUERRE ET LES SÉANCES DE LA CONVENTION

PAR

ANCIEN CONSERVATEUR DES ARCHIVES DU [illegible]
MEMBRE DE L'ACADÉMIE [illegible]

« La Patrie doit des autels à ceux qui l'ont faite. »

(CARNOT à la Convention.)



PARIS

LIBRAIRE DE LA SOCIETE DES GENS DE LETTRES
3, Place de Valois, — Palais Royal.

1888

A LA MÉMOIRE DE CARNOT

A L'ORGANISATEUR DE LA VICTOIRE

INTRODUCTION

Le génie et la gloire, les services rendus devant l'ennemi, la victoire organisée contre une Coalition sans exemple jusqu'alors en Europe, n'ont pu couvrir ou défendre contre la haine des partis, à certaines heures de notre histoire, le sauveur de la France durant l'épopée militaire de la Révolution. Cette haine, nul ne l'a plus éprouvée que Carnot.

Le moment est venu enfin, à la veille du *Centenaire* de 1789, de dire quelle fut son œuvre propre (1) :

(1) Le présent ouvrage est le fruit de dix années d'études militaires entreprises dès 1877, soit au Dépôt de la Guerre, soit aux Archives nationales, soit à l'étranger, et qui n'ont concerné que la *Révolution française*. L'auteur a imprimé deux ouvrages sur cette période, *Desaix*, en 1882, et la *Chute de Venise*, en 1885. Il a pensé qu'un travail sur *Carnot* serait publié avec utilité en 1888, pour le *Centenaire de 1789*, c'est ce qu'il fait, en dehors de toute préoccupation politique. Il compte donner, en 1889, ses *Représentants en mission près les armées*, en quatre volumes ; le titre du sujet en constate l'importance et l'originalité.

L'Éditeur.

la part prépondérante qu'il prit au salut de notre patrie, les moyens qu'il employa pour y parvenir, la situation dans laquelle il la trouva, les instructions principales qu'il rédigea pour les généraux en chef de nos armées, le parti qu'il tira des volontaires ou des levées en masse de la Convention, après qu'il eut fait accepter par les troupes la déchéance du gouvernement royal proclamée par l'Assemblée législative où il avait siégé, son rôle incomparable au Comité de Salut public et les conditions de son exercice. Il eut, en effet, l'honneur de sauver trois fois la France : en 1793, en 1794 et en 1796.

De Wattignies et de Reichsoffen à Campo-Formio, partout on retrouve ses conceptions stratégiques, ses plans et ses instructions, du nord à l'est, au sud des frontières, du Tagliamento à Neuwied ou à Lichstenau, du Rhin aux Alpes, de l'Italie à l'Allemagne.

Partout, on verra des généraux, à peu près inconnus jusqu'à lui, choisis par son intuition, appelés aux commandements les plus considérables; partout, on lira des plans d'opérations qui excitèrent l'admiration de nos ennemis et que l'on étudie

aujourd'hui encore, à part certaines critiques, comme des modèles; partout, on constatera un génie militaire rare et qui n'a de rivaux en stratégie que Frédéric II ou Napoléon!

Les généraux qu'il formera, ce dernier en héritera par une injustice contre laquelle on n'a pas assez protesté. On a vu nos historiens, comme Thiers en particulier, passer sous silence pour l'Empereur tout ce qu'il a dû à la Révolution d'hommes de génie ou d'institutions admirables. On a accepté que tout datait de l'ère impériale, ce que les faits démentent absolument. De Maistre et Jomini le constatent avec nous.

Notre patrie a fourni, dans l'art militaire, les hommes les plus considérables, si l'on étudie l'histoire du quatorzième au dix-huitième siècle. Ils se sont manifestés à l'étranger comme étant des exceptions ; chez nous, ils se sont produits comme par le fait de la nature, ou mieux comme étant le résultat de notre génie national. C'est pour cela qu'on nous a toujours redoutés et, diplomatiquement, surveillés. Jamais, dans nos abaissements passagers, nous n'avons désespéré ; jamais les tendances à un relèvement néces-

saire ne nous ont fait défaut; jamais notre tempérament belliqueux traditionnel depuis Jules César n'a disparu. C'est parce qu'il crut tout cela que Carnot put tenir tête à l'Europe conjurée contre nos réformes intérieures et sauver l'indépendance comme l'intégrité du sol français.

Né en 1753, à Nolay, dans l'ancienne province de Bourgogne, Lazare Carnot sortait du Tiers-État. Envoyé à l'école de Mézières après un brillant concours, il prit du service dans l'arme de son choix, le génie. Ses premiers grades le confirmèrent dans l'étude des fortifications, et il eut le bonheur de vivre dans l'œuvre de Vauban au nord, dès le début de sa carrière. Il en reçut une empreinte qui resta ineffaçable. En août 1788, il adressa au comte de Brienne, chef suprême de l'armée, un *mémoire* sur les places fortes. Il y exposait qu'un pays dénué de places de guerre était à la discrétion de ses voisins. Il attestait dans notre passé les services rendus par Calais et par Orléans contre les Anglais, par Metz et par Strasbourg contre les Impériaux; au dernier siècle, la guerre de la Succession d'Espagne n'avait pris fin que grâce au concours que retira Villars des places

de Flandre et d'Alsace. Ne faut-il pas unir les forces mobiles des armées en campagne aux pivots des opérations ou aux points d'appui sagement préparés et combinés?

« En vain, ajoutait-il en militaire hostile aux idées prussiennes, essayera-t-on de courber le Français sous le joug de la discipline du Nord, on étouffera son *génie particulier* pour l'affubler d'un caractère factice. »

Appelé, en 1791, à siéger comme député pour le département du Pas-de-Calais, il entra au Comité militaire de l'Assemblée législative et y défendit les théories qui lui étaient chères.

La guerre de Sept Ans avait abaissé l'armée française à tel point que Jomini a pu écrire, sans être contredit, qu'elle était devenue *un objet de ridicule*. Vaincue, ses chefs lui avaient imposé le pas oblique et ses accessoires comme le génie même du vainqueur. La fougue de Henri IV et l'enthousiasme vigoureux de Condé, les combinaisons hautes de Turenne, devenu si audacieux avec l'âge; la constance de Villars, si savant dans la retraite et si redoutable dans l'offensive; la gloire de Belle-Isle et les

exemples de Maurice de Saxe, tout cela avait sombré depuis Rosbach. C'est ce que l'on a flétri depuis d'un mot : *ce scandale national.*

La réaction commencée par le comte de Guibert en 1772, dans son *Essai de tactique*, et plus tard dans sa *Défense du système de guerre moderne*, fut continuée par le Comité militaire dès 1789. On en a étudié les origines et le personnel ; les vœux émis par le corps des officiers et par celui des sous-officiers, le mouvement libéral qui se manifesta dans l'ensemble de l'armée, le jugement sévère du maréchal de Broglie sur le corps des officiers émanant d'un témoin peu suspect politiquement, des abus tels qu'on ne les croirait pas vraisemblables si les témoignages des ministres ou des généraux ne s'affirmaient pas par des actes officiels, tout cela devra être lu avec soin si on veut comprendre ce que notre héros et ses lieutenants ont accompli de grand. On raisonnera de même sur l'œuvre des ministres de la guerre de 1789 à 1792.

Lorsque la Législative eut proclamé la *déchéance de la royauté*, le 10 août, réponse immédiate au *manifeste de Brunswick* du 25 juillet, elle choisit parmi ses membres des mandataires pour apprendre aux

armées sa volonté souveraine. La *Nation* et la *Loi* étaient désormais tout. Carnot fut chargé de le redire à l'armée du Rhin, et son frère Feulins à l'armée de la Moselle. Leurs dépêches reproduisent les péripéties du drame qui allait commencer, dépêches ignorées aujourd'hui et qui appartiennent à l'histoire intime de l'armée.

Au lendemain de Jemmapes, la première victoire de la Révolution en *bataille rangée* et dont l'effet fut tellement important qu'on doit la comparer à Rocroy, pour l'Europe du moins, la Convention se mit en mesure de répondre à la coalition. Il fallait pour cela modifier l'appel des troupes; elle le fit en substituant aux décrets-lois sur les Volontaires la *levée en masse,* soit en février 1793, soit en août de la même année, sous le titre de Réquisitionnaires cette fois. Elle réforma aussi le commandement quant à la responsabilité des généraux et des généralissimes; circulaires des ministres et textes des discussions législatives doivent être médités si on veut sortir des généralités où de la phraséologie.

La guerre ne sévit pas, en 1793, qu'aux frontières; les dissensions civiles qui avaient éclaté dès 1790

prirent corps officiellement en mars par la levée en masse dans les provinces de l'Ouest. Le décret proposé aussitôt par Cambacérès et adopté, qui prononçait la mise *hors de la loi* des rebelles, devait aller en s'aggravant. Merlin de Thionville, confident de Carnot, nous fera connaître par ses protestations le sentiment de ce dernier depuis son entrée au Comité de Salut public, le 23 août, et la part de direction suprême qui revient à Robespierre dans la guerre au dedans.

On ne pouvait passer sous silence la trahison de Dumouriez, ses causes et ses effets. Carnot fut un des commissaires envoyés à l'armée de Belgique pour sonder le général victorieux dans lequel tout annonçait un aventurier dans ses triomphes et bientôt un traître. Une série de dépêches émanées de lui constatent l'immensité du péril que courut à cette période notre patrie et qu'elle a malheureusement revu depuis.

La Campagne de 1793 comprend deux périodes: la première, à laquelle notre héros resta étranger, fournit l'expédition de Hollande, terminée par la défaite de Nerwinde, et, pour la coalition, une invasion

en France. A l'est, la retraite de Custine, terminée par la capitulation de Mayence. Au sud, l'incapacité du général Brunet et l'occupation de Toulon, Lyon en armes, la Vendée victorieuse; enfin, sur les Pyrénées, des désastres. Tout paraissait donc perdu, lorsque Carnot fut appelé au Comité de Salut public pour y diriger les opérations militaires.

Le résultat des Instructions données par lui fut immédiat. La barrière du Rhin fut recouvrée; Hoche y releva notre fortune comme un nouveau Turenne. Au nord, la victoire d'Hondschootte, Dunkerque débloqué, apprirent aux coalisés qu'ils abandonneraient bientôt le sol français. Wattignies, où Carnot conduisit les troupes au combat, a mérité que Napoléon lui-même déclarât que c'était *le plus beau fait d'armes de la Révolution !* Pour célébrer cette délivrance qui se terminait à Toulon et sur le Var par la défaite des Anglais ici, des Sardes aux Alpes-Maritimes, Jourdan et Carnot furent dénoncés par les séides des triumvirs et promis à l'échafaud. On ne put cependant obtenir leurs têtes, au désespoir de Saint-Just.

Les triumvirs, disons-nous! ils redoutaient la guerre et portaient la main sur les généraux ou sur

les officiers qui sauvaient la patrie. La trahison de Dumouriez eut, en effet, ce résultat inattendu : *faire dévier la Révolution*. On vit, depuis, la trahison partout, dans les états-majors aussi sûrement que dans les intrigues de l'émigration ; ce fut un immense malheur, et on ne saurait trop le répéter : cet état d'esprit faillit perdre le pays, grâce à Robespierre, à Saint-Just notamment. Hoche ne put être respecté malgré ses triomphes ; un mandat d'arrêt le traîna dans les prisons. L'art de Carnot consista à paraître souscrire aux volontés de Robespierre dictateur, afin de sauver par l'oubli le vainqueur du Rhin. L'auteur a été assez heureux pour découvrir aux *Archives nationales* les preuves de ce qu'il avance et il les publie au chapitre qui traite des relations de son héros avec les triumvirs.

Il faut remonter au siège de Dunkerque pour connaître la protection dont Carnot couvrit Hoche à ses débuts ; on le suivra ainsi jusqu'au moment de ses succès, de ses douleurs et de sa délivrance. Des actes officiels établiront que, jusqu'à ce jour, on s'est trompé sur cette question comme sur tant d'autres. L'esprit de parti a fait le reste ; mais que peut l'esprit de

parti contre les écrits des acteurs et des témoins de la Révolution, émanant, les uns des archives de l'État, les autres de leur propre volonté ou du respect de la vérité historique.

Ceux qui défendirent les *frontières naturelles* de la France ou qui s'efforçaient de les acquérir ne crurent guère à l'esprit de parti. Il serait bon de les imiter.

Les frontières naturelles ! Tous les hommes de premier ordre de la Révolution s'en sont préoccupés. Seuls, les triumvirs eurent d'autres vues qu'explique leur scélératesse : *Dicunt scelus, faciunt que.* De Dumouriez à Danton, de Vergniaud à Brissot, de Merlin de Thionville à Carnot, de Cambon à Prieur (de la Côte-d'Or), de Phélipeaux à Moreau, de Kléber à Lecourbe, partout et toujours on retrouve dans leurs dépêches la pensée prédominante de Turenne, de Vauban et de Villars : *le pré carré.* Les Mémoires de Dumouriez le prouvent, les négociations de Danton l'établissent, les discours des Girondins le confirment; ce qu'on lira ici de Merlin, le plus grand des Représentants en mission aux armées, et de Carnot l'attestera à nouveau. Quant aux généraux

vainqueurs, leur correspondance est le ***commentaire perpétuel*** de ce plan, qu'il s'agisse encore de d'Agobert ou de Moncey aux Pyrénées, de Jourdan ou de Hoche sur la Moselle, de Desaix ou de Gouvion-Saint-Cyr sur le Rhin, de Masséna ou de Soult sur les Alpes et le Var.

Napoléon seul refusa de lui rester fidèle et prouva ainsi qu'il fut aussi secondaire en Diplomatie qu'il était incomparable sur un champ de bataille.

Au milieu des trahisons et des discordes, les dirigeants de la Convention cherchèrent toujours la *paix*. On en a les preuves les plus certaines aujourd'hui, les historiens étrangers l'avouent et M. de Sybel, notre adversaire systématique de Berlin, le confirme, dans son *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, à chaque page. Provoquée, la France se défendait, et, en dehors de Robespierre, elle déclarait à la tribune de son assemblée souveraine qu'elle n'interviendrait pas dans la constitution interne des autres États. Les *triumvirs* la firent dévier de cette ligne durant leur *règne;* mais après le 9 thermidor on revint aux décrets de 92 et de 93. Carnot l'a écrit, ce serait préparer une *guerre inter-*

minable que de *réunir à la France tout l'ancien territoire des Gaules.*

Le but de la coalition pour la Campagne de 1794 battue précédemment, d'août à décembre, avec tant d'éclat, fut de concentrer ses coups sur le Nord. Mack conseillait ses états-majors ; il fit ordonner de porter le gros des troupes sur la Sambre ou sur la Meuse, de vaincre à tout prix, de passer sur la ceinture de fer de Vauban, de marcher droit sur Paris et d'y écraser à la fois toutes les résistances. Un démembrement général au nord, à l'est, au sud, devait en être la suite. Mais Carnot veillait ; il devina, comme le fera plus tard Napoléon, les desseins de ses adversaires, et, retournant avec souplesse ses moyens d'action, substitua à la défense par le Rhin un système de défense par le Nord. Dumouriez avait commis la plus grave des fautes stratégiques en 93 par l'expédition de Hollande; son continuateur nous sauva en 94 en la combinant, parce qu'il la devina nécessaire, cette fois.

Mais on ajoutera, pour être complet, que si nos armées dépassaient, par un mouvement excentrique à gauche, leur ligne concentrique de bataille contre

l'Allemagne, la faute politique incombe à la coalition. On prie les historiens étrangers de ne pas l'oublier et de l'imputer à Mack, son véritable auteur.

Montesquieu, en effet, a écrit : *On se trompe si l'on croit qu'un peuple en révolution est disposé à être conquis ; il est prêt à conquérir les autres.* Voilà pourquoi nous marchâmes sur les Pays-Bas maritimes; en outre, nous cherchâmes à frapper l'Angleterre au cœur sur le continent; enfin, comme Barère avait inauguré un système de *politique commerciale* désastreux par la doctrine du Blocus Continental avec la complicité des triumvirs, on pensa qu'elle serait acceptée au nord scandinave; bien plus, on se donna pour but de l'imposer aux Villes Hanséatiques. Cette double folie appartient à Barère seul. Jean-Bon Saint-André était autrement pratique en affirmant, à la tribune de la Convention, *la liberté des mers,* à l'exemple de Grotius.

Carnot écrivit, le 11 mars 1794, son magnifique Système général des opérations, suivi d'un plan spécial à l'armée du Nord. Le lecteur devra le méditer pour comprendre cette campagne, où Pichegru parut un grand homme avec le génie de Carnot

et la coopération de Moreau, de Macdonald et de Vandamme, les exécuteurs réels des instructions reçues, comme l'était, en Belgique, Jourdan.

L'*offensive* partout, mais décisive sur quelques points déterminés, y était-il dit. Du Texel à Cologne, du Petit-Saint-Bernard à la rivière de Gênes, d'Urgel à la Bidassoa, nous l'emportâmes partout. Aussi Fox s'écriait-il au parlement anglais : *Nous ne pouvons sortir trop tôt d'une guerre aussi ruineuse!* En 1822, Jomini déclarait cette série d'opérations *sans exemple.*

Napoléon n'a eu le même bonheur qu'en 1806, d'Iéna à Friedland.

Rendue à son tempérament, l'armée du Rhin fit des prodiges dans l'offensive. Gouvion-Saint-Cyr a écrit que cette campagne fut la source des fortunes militaires ultérieures ; nos diverses armées acquirent des qualités qui les mirent *au niveau des meilleures de l'Europe.* Depuis 1829, que cette appréciation a été formulée par lui en ses Mémoires, il ne s'est pas trouvé un seul contradicteur. Et cependant ces armées où se formèrent les futurs maréchaux de Napoléon étaient composées d'un

million d'hommes ; les quatre cinquièmes étaient des *volontaires* de 1791, de 1792, des appelés de la *levée en masse* de février 1793 et des *réquisitionnaires* d'août suivant. Pourquoi l'a-t-on oublié chez nos publicistes de parti ?

Ce que firent ces hommes improvisés, le voici, d'après le président de la Convention, parlant au fauteuil, le 21 octobre 1794 :

« Vingt-sept victoires, dont 8 en bataille rangée, 120 combats, 90,000 prisonniers, 116 villes ou places prises, 230 forts ou redoutes enlevés, 3,800 bouches à feu, 70,000 fusils, 1,900 milliers de poudre, 90 drapeaux tombés entre nos mains. »

Pendant que nos armées combattaient, la Convention n'avait cessé d'être décimée par les triumvirs. Le 9 thermidor en délivra le pays. Carnot fut chargé de le lui apprendre. On y lit, entre autres : « D'infâmes *tyrans*, qui avaient usurpé le nom de patriotes, voulaient *désorganiser la victoire*... Les *traîtres* ont reçu le prix de leurs *forfaits*... Robespierre et ses complices ne sont plus. » On sait, par les écrits de Masséna, de Soult et de leurs collègues, avec quels transports d'enthousiasme les troupes

saluèrent la chute de ceux que Carnot appelait de *modernes Catilinas!* Il eut cependant à se défendre un jour lui-même contre des dénonciations condamnables et sur le récit desquelles nous appelons l'attention des esprits impartiaux (1). Il put se rendre, à la tribune, cette justice, bien rare dans cette période : *Ma conscience, à moi, ne me reproche rien.*

C'est dans l'une de ces séances orageuses que fut prononcée l'apostrophe célèbre : *Oserez-vous porter la main sur celui qui a organisé la victoire des armées?* Puis, nous avons signalé la part prise par lui dans les créations scientifiques de la Convention et qui le firent entrer à l'*Institut de France*.

Éloigné pendant une partie de l'année 1795 du service du Comité, les malheurs militaires l'y firent rentrer pour préparer la merveilleuse campagne de 1796.

La France cependant cherchait la paix que le

(1) Nous insistons sur ce point dont on parle dans les partis, avec une ignorance à peu près absolue, des documents officiels ou des aveux des mémoires politiques. Aussi, avons-nous consacré un chapitre spécial aux dénonciations de Lecointre, plus tard de Tallien et de Fréron, les proconsuls sanguinaires de Bordeaux et de Marseille. Lord Macaulay a oublié en ceci ses devoirs d'historien dans ses *Essays*.

9 thermidor *seul* rendit possible. Danton en avait compris l'importance et l'avait toujours voulue. Par Maret à Naples et Sémonville à Constantinople, nos négociateurs y avaient promis la conservation des jours de Marie-Antoinette au début de 1793, acte à retenir et qu'atteste Mallet du Pan, dont nul ne peut contester l'autorité. L'Autriche refusa et voulut la continuation violente de la guerre en invoquant le Droit des Monarchies, moyen spécieux de cacher le but réel : l'*Alsace-Lorraine*. Que Thugut, son vice-chancelier, pensionné secrètement par Louis XV, porte en ceci sa part des responsabilités dans le meurtre de Marie-Antoinette. Danton se montra plus clairvoyant et surtout plus généreux que le dignitaire autrichien. Le refus du cabinet de Vienne avait eu pour résultat de paraître justifier le parti des Dictateurs.

La Convention déclarait, par un rapport lu à la tribune, qu'elle détestait la guerre sans la craindre, et avertissait l'Europe qu'elle était prête à en faire cesser les horreurs lorsqu'on nous offrirait une paix conforme à notre dignité! Mais elle n'entendait pas qu'on paralysât ses armes ni qu'on suspendît ses

triomphes par des négociations fausses ou insignifiantes. Ses armées prouveraient que, loin d'être épuisés par trois années de luttes, nous avions accru nos ressources, fortifié nos points menacés, et que nos généraux avaient acquis une expérience qui serait funeste à nos ennemis. La garantie d'une paix durable, c'étaient les *frontières naturelles* du Rhin aux Alpes, de la mer du Nord aux Pyrénées.

Sur le gouvernement, elle disait : *Notre gouvernement est le Plénipotentiaire nommé par la totalité du Peuple français pour terminer en son nom la Révolution et la guerre.* Pour donner à ces paroles leur signification, Carnot, s'inspirant de la paix de Bâle, qui venait d'arracher la Prusse à la coalition, s'assigna un double but : *accabler l'Empereur, affranchir l'Italie.*

Des Instructions reçues, les historiens ont dit que leur dessein était le plus colossal dans sa conception que l'on eût vu dans l'art militaire. Le théâtre de la guerre allait se déployer en effet de la Hollande à Rome avec Vienne pour terme; nous devions y marcher à la fois par l'Allemagne du Sud et par la Lombardie. Le Directoire envisageait l'occupation de l'Italie

comme un gage de paix afin d'arriver au *système des compensations territoriales* pour l'Empereur, théorie funeste que l'on accepte sans la discuter et qui autorisa le vainqueur à traiter avec le vaincu à égalité ! Par Barras, l'Italie devait solder un jour la frontière du Rhin, acquise au prix de notre sang et de huit années de luttes, et celle des Pays-Bas. La République de Venise y fut le prix du sang, par la *servitu forestiera!* (1).

Inconnu alors, Bonaparte avait été confirmé général depuis Toulon, pour services rendus contre les émeutes des sectionnaires. Ceci, il le dut à Barras, que ses collègues avaient nommé général en chef de la force armée de Paris avec le grade de « général de brigade », en 1795, comme ils l'avaient fait déjà en 93 contre la Commune (2). Fécond en plans de toute sorte, le confident de Robespierre avait été

(1) La suppression de la République de Venise du rang des États fut l'œuvre concertée de Bonaparte et de Barras. On en trouve la preuve dans notre histoire de la *Chute d'une République : Venise*, publiée d'après les documents secrets de ses archives, missions officielles du ministre des affaires étrangères, de 1884 et 1885.

(2) Le 18 vendémiaire (4 octobre), Fréron avait dit à la tribune : « Je demande que la Convention confirme la nomination de Buonaparte à la place de général en second de l'Armée de l'intérieur. » Le décret avait été voté séance tenante.

sauvé par Carnot; sa protection et celle de Pontécoulant, directeur du cabinet topographique, lui avaient octroyé le commandement en chef de l'armée d'Italie. On sait quel parti il en tira. Mais ce qu'on ne devrait pas oublier, c'est la part de notre héros dans cette œuvre dont il a été dit : *Jamais aucun dessein ne fut conduit plus heureusement dans sa conception*. A chaque succès, à chaque triomphe, Carnot répondait invariablement à son protégé : *La France, l'Europe entière, ont les yeux sur vous*. Notre récit détaillé racontera, avec des papiers inédits, ce qu'il importe de connaître ici.

Que répondait Bonaparte à Carnot? « Je mériterai votre estime, et vous prie de me continuer votre amitié. » Ou bien : « J'ai adopté, en entrant dans la carrière publique, pour principe : *Tout à la patrie*. » Thiers a constamment passé sous silence ces témoignages de fidélité répétés prodigués à Carnot et aux institutions du pays. Nous n'insisterons pas davantage.

L'armée du Rhin s'immortalisait de son côté dans cette campagne. A la démoralisation de 1795, voulue par Pichegru, avait succédé la sage fermeté de Mo-

reau. La retraite de Jourdan entraînait à son heure celle de son nouveau collègue, devenue célèbre par ses résultats en 1797.

Sorti des prisons, Hoche avait été replacé sur le Rhin, après la Vendée, par son protecteur. L'esprit des Instructions était, comme en 1794 et en 1796, de repndre l'offensive partout. A la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, Hoche se rua sur l'Allemagne et entra à Francfort en quelques jours. Secondé par Desaix, Moreau l'imitait; tout promettait l'entrée à Vienne aux deux armées, lorsqu'un courrier arriva aux deux quartiers généraux, porteur des préliminaires de paix de Judenburg et de Léoben, qu'il faut condamner (1).

Jaloux de ses rivaux en gloire, Bonaparte livrait en réalité l'Italie à l'Empereur afin de conclure seul la paix, au mépris de ses instructions. Ceci prouve que les généraux ignorent d'ordinaire l'art des choses

(1) Un rapport du comte d'Antraigues, si connu pour son rôle dans l'émigration, et adressé en Russie à M. de Movikinoff, porte en septembre cette appréciation admirable de pénétration : « Cet homme est toujours occupé de ses projets, et cela sans distraction... Cet homme veut maîtriser la France et, par la France, l'Europe. » (*Archives des aff. étrang.*, septembre 1797, sur le coup d'État de fructidor.)

diplomatiques et perdent par incapacité ou par ambition les résultats de leurs victoires.

Bonaparte ne se contenta pas de désobéir au Directoire, d'accord secrètement avec Barras, qui remplaçait l'honneur et la gloire par l'argent; il insulta ses frères d'armes. *Il faut*, s'écria-t-il, *que les armées du Rhin n'aient point de sang dans les veines*. Au moyen de l'injure, il put imposer à son gouvernement une paix détestable, odieuse, que Thiers a dangereusement exaltée, qui fut, de la part de l'Autriche, une ruse, et pour Bonaparte, une tache ineffaçable.

Victime des partis qui divisaient la France (1), Carnot avait dû fuir à l'étranger; poursuivi par le poignard des sicaires de Barras, il se cacha jusqu'en décembre 1799. Le coup d'État de Brumaire avait donné le Consulat à notre patrie indignée de l'anarchie qui la consumait, et qui ignorait à quel prix elle acquérait la liberté de la rue. Le Premier

(1) L'auteur a signalé brièvement la suite de la vie de Carnot, parce qu'il écrit surtout un travail militaire. Pour cette partie, comme pour la politique proprement dite, il renvoie aux *Mémoires* écrits par M. Hip. Carnot, sénateur et membre de l'Institut. Il conseille notamment la lecture du deuxième volume. Le nom de l'écrivain, sa dignité connue et le respect qu'il inspire à tous les partis donnent à son ouvrage une autorité que nul ne pourrait lui disputer.

Consul nomma ministre de la guerre, devant une troisième coalition, son ancien protecteur de 93; un pareil accord ne pouvait durer; il prit fin en quelques mois. Sa collaboration nous a été conservée par ses *feuilles de travail avec les consuls*. Le général Lacuée s'honora alors en demandant que Carnot fût nommé général de division; Bonaparte refusa. Membre du Tribunat et bientôt simple propriétaire, l'Organisateur de la victoire vit s'écouler l'Empire dans la solitude de ses champs; les désastres de 1813 le rappelèrent à l'activité. Il écrivit à Napoléon vaincu une lettre incomparable comme patriotisme vrai. Nommé par lui à Anvers, il y soutint l'honneur du nom français jusqu'au moment où, béni par les habitants, il se retira à la tête de sa garnison avec les honneurs de la guerre. Un monument pieusement entretenu y rappelle aujourd'hui encore la reconnaissance publique.

Les imprudences et les fautes de la première Restauration facilitèrent, en 1815, le retour de Napoléon.

Dès son arrivée à Fontainebleau, il manda Carnot et le nomma ministre de l'intérieur, en vue de se rattacher par ce choix le parti libéral et les esprits mo-

dérés. A la guerre, lui dit-il, l'Europe penserait que j'ai l'intention d'engager *une grande lutte*. L'interpellé promit de le seconder tant qu'il s'agirait *des intérêts de la France*, et aux amis de sa propre gloire comme à ses adversaires ou à ses censeurs, il répondit noblement : *Le besoin de défendre l'intégrité du territoire ne permet aucune hésitation*. Tout l'esprit de son ministère est là ; aussi lui écrivait-on : *Seul, vous osez dire la vérité à l'Empereur*.

Il faut rendre à ce dernier cette justice qu'il écouta avec déférence les avis de l'illustre ministre pour la politique intérieure. Au moment de combattre la coalition en Belgique, il lui prédit la victoire et porta sur lui un jugement qu'il importe de retenir : *Vous savez mieux que moi composer un plan de campagne, mais je sais mieux que vous livrer une bataille*. Hélas ! Waterloo annonçait, le 18 juin, la fin du premier Empire et des traités cruels dans leurs conséquences à venir.

Parmi les exclusions qu'avait prononcées l'Empereur, il n'en fut pas de plus haute et de plus malheureuse que celle de *Lecourbe*. A deux reprises, il avait offert son épée à celui qui avait trompé ses principes et renversé le gouvernement du pays. Au jour du

péril national, l'Empereur n'oublia pas l'amitié qui avait lié Lecourbe à Moreau et reporta sur le premier une part des rancunes qu'il avait contre le second. Fouché avait avivé ces sentiments justes contre l'un et déplorables contre l'autre ; aussi Lecourbe se vit-il retirer le commandement devant l'ennemi, qui lui avait été primitivement donné. Il fut confié à Grouchy.

Quels noms, quelles fatalités !

Avant de quitter la France, Napoléon avait enfin compris la grandeur d'âme de son ministre, son premier protecteur et son rival en génie militaire. Il le lui témoigna en chargeant un de ses familiers de la Malmaison de lui répéter ceci : *Surtout, dites bien à Carnot qu'il est un homme adorable.* L'histoire a le droit de consigner cette attestation féconde en enseignements pour qui sait échapper à la violence de l'esprit de parti.

En quelques jours, le sort de la France fut réglé par nos ennemis. Conseillés par Fouché, les ministres de la seconde Restauration condamnèrent Carnot à l'exil. Le sauveur de notre patrie en 93, en 94, en 96, dut fuir, et s'enfuir déguisé. Hors des frontières,

il fut salué par les généraux qu'il avait vaincus tant de fois, revanche inattendue de ses malheurs et de sa gloire. Blücher lui-même vint s'incliner devant lui et porta sur Waterloo cette appréciation instructive : *Nous avons peut-être été plus heureux qu'habiles!* Retiré à Magdebourg, Carnot salua avant de mourir l'armée française victorieuse en Espagne. Le héros de Wattignies, l'Organisateur de la victoire ne parut avoir prolongé son existence que pour s'éteindre dans un triomphe militaire de sa patrie!

CARNOT

CHAPITRE PREMIER

L'ARMÉE ET LE COMITÉ MILITAIRE

Sommaire. — Abus des imitations du Système militaire prussien. — Protestations diverses. — Le Comité militaire. — Œuvre de Guibert. — Rapport de 1792. — Discours de Carnot.

La Guerre de Sept Ans, les expéditions du Hanovre avaient abaissé l'armée française, à la fin du dix-huitième siècle à tel point que Jomini a pu écrire qu'elle était devenue *un objet de ridicule*. Les mouvements stratégiques, la direction et l'emploi des masses étaient oubliés ou négligés; on s'attachait aux accessoires. Le *pas oblique* constituait le génie de Frédéric II, la parade de Potsdam annulait le génie d'un Turenne et la gloire d'un Villars! Les ploiements et les déploiements en tiroirs, les commentaires illustrés de Folard sur Polybe, l'ordre prussien et l'ordre français « dont on ne se faisait pas

d'idée exacte », remplacèrent le tempérament national et les leçons données par les grandes guerres de Louis XIV. Les archives du Dépôt de la guerre abondent en plans et en projets à la prussienne, conçus dans tous les rangs de l'armée. Le gouvernement lui-même donna l'*exemple de ce scandale national!*

Un seul général protesta contre ces folies. Qu'en pensait Jomini après la Révolution et l'Empire?

« Pendant que les chefs s'égaraient dans les plus fausses routes, les troupes rassemblées perfectionnaient leur instruction et leur discipline, et Guibert esquissait un bon système de marches et d'ordre de bataille. Cet auteur estimable, en s'élevant sans cesse contre les abus et les défauts de l'instruction, força également de faire des recherches qui produisirent l'ordonnance de 1791, ouvrage aussi admirable par sa clarté que par sa précision. Elle fut commencée à peu près avec la Révolution; les gardes françaises et suisses servirent à faire l'essai des mouvements projetés, à vérifier leur précision et leurs avantages; mais ce code important ne fut publié qu'au moment de la déclaration de guerre. Si l'armée n'en tira pas tout le fruit qu'on avait le droit d'en attendre, il n'est pas moins vrai qu'il servit à instruire les régiments de ligne et les bataillons de volontaires aux premiers principes de la marche, des feux et des mouvements les plus nécessaires pour les jours d'action et contribua ainsi à rendre cette masse de nouvelles levées propre aux opérations de campagne. Cependant, les au-

tres parties de la constitution militaire ne reçurent pas, après la guerre d'Amérique, des améliorations égales à celles de l'ordonnance; les changements que l'opinion réclamait avec le plus de force étaient imprudemment rejetés; on se rappelle même avec douleur les règlements de 1786, qui devinrent une des premières causes du mécontentement de l'armée et qui explique son peu d'attachement pour le gouvernement. »

Il est difficile de juger l'état militaire de la France à la fin de l'ancien régime avec plus de sévérité et de justesse cependant que Jomini. Nul ne s'élèvera contre lui pour incompétence ou pour partialité; mais il plait aux défenseurs quand même de la monarchie expirante de ne tenir aucun compte de ces constatations, car ils seraient obligés à de tristes aveux. Pour en établir deux preuves, parmi les hommes qui ont le plus honoré l'armée, il suffit de nommer Guibert et Gribeauval, dont une partie de la noblesse, à cette époque, imita si peu le talent et les vertus.

Hippolyte de Guibert, fils du général de ce nom, né à Montauban en 1743, avait publié, en 1772, un *Essai de tactique générale* et, en 1779, sa *Défense du système de guerre moderne*. Membre et rapporteur du Conseil supérieur de la guerre, il avait heurté là, comme dans ses ouvrages, la routine française, s'était élevé à de hautes considérations et avait secondé le ministre Saint-Germain dans ses réformes. Sa non-élection aux États Généraux, à Bourges, fut la cause de sa mort. Gribeauval,

originaire d'Amiens, défenseur incomparable de la Silésie contre Frédéric II, feld-maréchal de l'armée autrichienne, créateur de l'artillerie moderne par l'adoption de types définis et uniformes, régénérateur des ateliers de l'État qu'il dut remanier, quant à la fabrication et à l'administration, auteur des *Tables des constructions des principaux attirails de l'artillerie*, imprimées en 1792 aux frais du Trésor, fut à l'artillerie ce qu'est Vauban à l'arme du génie.

Quelle était donc la capacité de ceux qui persécutèrent Guibert et Gribeauval?

Dès 1742, le maréchal de Belle-Isle déclarait, pour l'avoir vu de près, que le mauvais esprit de l'officier était au delà de toute expression; il n'osait insister, ç'eût été *faire honte à la nation*. Le comte de Saint-Germain, mal jugé parce qu'il imposa une sévérité de discipline qui la fit détester, condamnait la distinction établie entre la noblesse de cour et celle des provinces, la multiplicité des titulaires pour un même grade, malgré leur paresse et leur ignorance. Lameth protesta contre l'organisation trop privilégiée des états-majors et voua leur composition au mépris de la tribune. Dubois de Crancé exposa les périls qui attendaient la jeunesse (1) dans les casernes : « Est-il un patriotisme qui tienne à l'horreur de la cor-

(1) Les protestations des régiments, qui suivirent cette constatation, n'ont aucune valeur, pas même celle du régiment d'Auvergne où servait Desaix. La conduite des déserteurs n'a que trop prouvé la perspicacité de Dubois-Crancé.

ruption des mœurs! » Le comte de Liancourt attestait, en novembre 1789, qu'il était impossible de nier les vices reprochés aux Enrôlements volontaires. Les recruteurs, écrivaient des officiers respectueux de leur mission, ont dégradé l'état militaire dans l'opinion publique. Ils prennent tous les vagabonds. Le parti de la cour refusa les mesures d'équité offertes par le digne maréchal de Ségur pour les officiers de fortune. Les éclatants services de Chevert et de Fabert furent oubliés ou amoindris, le favoritisme eût condamné le tableau d'avancement et Louvois lui-même. Les intimes du comte d'Artois se firent remarquer dans ce mépris de toute justice et de toute prudence; nous en apprendrons bientôt les suites.

Si les aveux faits par des hommes considérables et autorisés étaient tels pour l'ensemble des troupes, le corps des officiers et des généraux rachetait-il, dans sa composition ultra-noble, cet état de choses? Croyait-il aux études spéciales? Cherchait-il dans les œuvres de Vauban, de Turenne, de Villars et du maréchal de Saxe, le secret de leur génie? Le maréchal de Broglie, dont on ne suspectera pas les paroles, va nous édifier:

« J'ai examiné, dit-il, d'où pouvaient venir les fautes que j'ai vu faire ou le peu de succès que j'ai vu tirer des actions les plus heureuses. Si je voulais entrer avec vous dans ce détail, je composerais un volume. Je me contenterai de vous indiquer la cause principale qui est l'ignorance totale *depuis le sous-lieutenant jusqu'aux lieutenants généraux* des devoirs de leur état et de tous les détails dans

lesquels ils doivent entrer. Il résulte de là que le lieutenant et le capitaine ne savent ni gouverner ni commander leurs compagnies et successivement les colonels, les brigadiers, les maréchaux de camp, les lieutenants généraux ne savent pas davantage conduire leurs régiments, brigades, divisions, les mettre en bataille et leur faire faire les mouvements nécessaires (1). »

Ce grand être moral qui s'appelle l'armée n'avait donc ni la confiance du pays, ni la confiance des rares chefs éclairés qui lui restaient. Elle fonctionnait encore, mais comme une pure machine, et le moindre embarras qu'elle rencontrerait dans sa marche devait en montrer les vices, l'arrêter et la perdre. Que serait-ce si une révolution politique, bientôt sociale, se produisait ? Quel parti enfin pourrait en tirer un gouvernement affaibli lui-même par des luttes civiles d'autant plus redoutables qu'elles étaient nouvelles mais décidées. Si, à cette situation abondante en périls, venait se joindre, par des fautes diplomatiques ou par des intrigues, la guerre, il était probable que, mal recrutée, mal commandée et organisée défectueusement pour le passage du pied de paix au pied de guerre, elle mettrait la France en danger au lieu de la protéger.

La formation de vingt et une divisions permanentes, œuvre de Saint-Germain, restera son titre de gloire; elle lui survécut pour servir à la réalisation effective de la

(1) *Le Secret du roi*, par A. de Broglie, membre de l'Académie française.

défense et fut la première base de toute opération militaire dès 1790. Carnot et Dubois de Crancé la perfectionnèrent au point d'en faire désormais l'unité tactique de combat. Cette création fut la seule utile du règne de Louis XVI, et s'imposa parce qu'elle était rationnelle. Tous les régiments d'infanterie et de cavalerie, quelle que fût la spécialité des corps pour cette dernière, furent formés en brigades composées chacune de deux régiments et commandées par un maréchal de camp. Cet ordre devait être invariable tant à la paix qu'à la guerre. L'infanterie française et étrangère formait cinquante-deux brigades, sans compter les gardes françaises et les Suisses. L'artillerie et l'infanterie légère n'étaient pas embrigadées. La totalité des troupes comprenait vingt et une divisions, dont le chef-lieu était dans chacune des provinces; les deux armes entraient dans leur composition. Suivant les circonstances locales ou les vues militaires, le ministère modifiait ce programme en respectant l'idée fondamentale : occuper autant qu'il se pouvait les mêmes garnisons et les mêmes quartiers. Enfin, en cas de remplacement, la répartition des troupes devait être organisée de manière à ce que des régiments de la même arme et de la même force succédassent les uns aux autres. On facilitait ainsi l'harmonie entre les habitants et l'armée.

Dès la réunion des États Généraux, l'armée entra dans le mouvement libéral. On connaît le rôle joué par les gardes françaises dans la prise de la Bastille, leur aban-

don de la garde personnelle du roi le 31 juillet, pour devenir les soldats de La Fayette un mois plus tard (1). La marine suivit en partie cet exemple (2); des désordres eurent lieu dans tous les ports, la constitution militaire était à édicter sur de nouvelles bases, ce sera l'œuvre des années 1790 à 1792.

Le *Comité militaire* n'est pas né de la Révolution; il a eu un ancêtre : le Conseil supérieur de la guerre, modifié lui-même par différents ministres.

Le maréchal Du Muy, ministre de la guerre en 1774 et au courant des besoins des troupes, avait réuni en recueil les ordonnances militaires en vigueur et créé les *Comités d'armes*. Il avait formé cette dernière institution de la réunion de leurs inspecteurs généraux.

Son successeur, le lieutenant général Saint-Germain, de naissance roturière et créé comte le jour de sa nomination, avait servi à l'étranger comme maréchal général en Danemarck. Remarqué par Turgot, il avait, dès le début, ouvert la voie aux réformateurs en projetant la création d'un *Conseil permanent de la guerre*. Mais, pour conserver les règles établies ou modifier les usages, Saint-Germain en avait renvoyé l'établissement à l'époque où il aurait terminé ses réformes. Il voulait les accomplir

(1) Ils furent rayés des contrôles de l'armée le 31 août; le 26 janvier 1790, ils s'entendirent pour se rendre, avec leurs bas officiers, à Notre-Dame et y suspendre leurs trente drapeaux.

(2) Régiment Royal-Vaisseaux, la Couronne, Guadeloupe, Infanterie des colonies.

d'abord, ne pas être entravé dans son œuvre et confier le maintien de ses nouveaux règlements à ce conseil. Il ne put exécuter son dessein : la chute de Turgot et de Malesherbes l'ayant entraîné avec ces ministres.

Le maréchal de Ségur, qui prit la direction de l'armée après le prince de Montbarey, homme de plaisir, avait voulu tirer parti des comités d'inspecteurs généraux pour organiser une sorte de conseil spécial de la guerre sous le nom de *grand comité*, en le composant des présidents des comités particuliers. Il en avait donné la présidence au maréchal de Contades, dédoublant à son insu son autorité de ministre et son prestige. Cette organisation avait amené des tiraillements, fait nécessaire de cette situation là où il n'existait pas d'assemblées délibérantes pour discuter la législation militaire. Le maréchal n'en avait pas moins été accusé de s'être trop laissé conduire par le comité.

Le général de Brienne avait repris plus réellement le but de Saint-Germain en 1787. Ce fut lui qui créa le *conseil de la guerre* dont l'illustre Guibert fut le rapporteur. Le ministre s'était réservé la présidence; instruit par l'expérience, il en avait écarté les maréchaux et avait agi avec quatre lieutenants généraux, cinq maréchaux de camp et un ordonnateur. L'œuvre propre à Guibert ressort du jugement qu'on a porté en disant que la plupart des réformes fondamentales introduites dans la réorganisation de l'armée, sous la Révolution, lui appartiennent.

Quel avait été le langage de Guibert dès la première séance du conseil tenue le 28 octobre?

Le rapporteur avait attaqué d'une main ferme les vices héréditaires du département et de l'armée. Étudiant la situation des officiers de tout grade, depuis les généraux jusqu'aux officiers de remplacement et de réforme, attachés ou à la suite, il avait exposé les bases à établir et les déterminations à prendre pour un système nouveau. La hiérarchie, le classement, la réforme, les promotions et les nominations, il avait pensé à tout, le mal étant *instant*.

Sans une bonne hiérarchie des grades supérieurs et inférieurs, avait-il dit, sans une proportion raisonnée et modérée dans le nombre des officiers tant généraux que supérieurs et particuliers; sans un système de promotion et de nomination à ces emplois, qui empêche la prodigalité des grades, excite l'émulation et prévienne les mauvais effets de la faveur sur le choix, *on ne peut avoir qu'une armée médiocre et ruineuse.*

C'est faute de *principes*, faute de *plan général*, ajoutait-il, que nous comptons trente-cinq mille officiers « ou représentants d'officiers de tous grades, » compris au dedans comme « au dehors de l'armée ». Aussi avançait-il qu'on n'oserait jamais croire à une pareille situation si les preuves matérielles, par la comptabilité, n'étaient sous les yeux. Cette masse de personnes était payée par traitements ou pensions. On comptait jusqu'à douze cent soixante et un généraux, « c'est-à-dire plus qu'il n'y en a

dans toutes les armées de l'Europe réunies ». La capacité de ces officiers pris dans leur ensemble, le maréchal de Broglie nous l'a indiquée déjà. On voit par ces critiques la profondeur du mal. L'examen fait de haut de l'œuvre du Carnot militaire va nous indiquer les moyens employés pour y mettre fin durant la Révolution.

Une étude détaillée des travaux du comité nous entraînerait trop loin; l'auteur s'en tiendra à signaler les rapports de 1792, ils suffiront à obtenir une vue exacte de la situation.

La guerre devenait imminente par les décisions de la diète de Ratisbonne et par les notes diplomatiques de la France aux princes du Saint-Empire dès la fin de l'année 1791. Aussi le général Mathieu Dumas étudiait-il les conditions diplomatiques et militaires dans lesquelles était placée l'Assemblée le 18 janvier. Il le fit en ces termes :

Nous prenons en ce moment en considération la notification qui nous a été faite par le roi, mais nous ne délibérons pas sur la guerre, parce qu'il ne nous en a pas fait la proposition formelle. Les pièces principales à examiner sont le décret de ratification du *conclusum* de la Diète, la lettre de l'empereur au roi des Français, sa réponse à l'électeur de Trèves et les deux offices de cet électeur. La protection accordée aux réfugiés français par certains princes est une infraction manifeste aux traités de Munster et de Ryswick. Ce dernier porte, article premier, que les parties contractantes ne pourront rien faire au préjudice l'une de l'autre, ni accorder aucun secours à ceux qui trameraient contre une des parties contractantes, ni recevoir des sujets rebelles dans leurs États. Nous n'avons fait éclater nos plaintes que lorsqu'il n'y avait plus de prétexte pour les traiter de provocation, que lorsque les réfugiés constataient leur rébellion par la dénomination de leurs troupes, et l'histoire n'offre pas

d'exemple qu'une telle violation ait été soufferte impunément. La France et l'Empire ne se sont-ils pas maintenu leurs possessions, et la Suède n'a-t-elle pas garanti ce traité? Il faut ici faire parler la justice et la vérité, il faut exiger l'expulsion des rebelles et demander non pas seulement que les puissances ne leur prêtent pas leur territoire, mais qu'aux termes du traité, elles s'opposent à tout ce que pourraient tenter contre nous des ennemis qu'elles doivent regarder comme leur étant communs.

L'Empereur, comme chef de l'Empire, doit veiller à ce que ces clauses soient rigoureusement remplies et opérer lui-même, s'il le faut, la dispersion de ceux qui trouveraient asile auprès des co-États. L'Espagne n'a pas avec nous moins d'obligations à remplir. Vainement on a voulu nous dénoncer à l'Europe comme des furieux révoltés, aujourd'hui nos vrais sentiments sont connus, et ceux qui ont fait tant d'efforts pour les dénaturer ont eux-mêmes provoqué la commotion dont ils paraissent épouvantés. Si nous sommes contraints à faire la guerre, ce ne sont pas les peuples que nous traiterons en ennemis, ne sont-ils pas eux-mêmes lésés par l'infraction des traités?

. . . .

Je passe maintenant aux moyens de préparer le dénoûment de cette scène que nos ennemis ont trop d'intérêt à prolonger et de rompre toutes les trames. Je diffère là-dessus d'opinion avec le comité et avec le membre de cette Assemblée qui a parlé sur la question. Je ne gâterai point la justice de notre cause par d'inutiles provocations, le refus de croire à tout ce qui nous sera communiqué de la part des puissances, et je n'irai pas fonder un système de guerre sur la présomption de nouveaux alliés; car je ne vois là ni forces réelles, ni prévoyance. Il faut faire cesser toute tergiversation, il faut que les puissances reconnaissent la souveraineté du peuple français, ou bien il faut traiter en ennemis ceux qui s'y refuseront. Nous aurions pu tenir ce langage dès le lendemain de l'acceptation du roi: mais alors, environnés de tous nos mécontents, les monarques de Vienne et de Madrid ont pu ne pas suivre le cours rapide de nos événements. Aujourd'hui, tout doute est injurieux; l'heure est arrivée où le roi des Français doit leur dire: Voulez-vous garder vos alliances, faites exécuter les traités qui les garantissent; répondez: toute hési-

tation nous ferait plus de mal que vos forces réunies. La dissimulation est plus dangereuse pour nous que la guerre ouverte.

La séance du 20 avril compta le général Dumas parmi les opposants à la déclaration de guerre. Il y insista à trois reprises, pour ne pas admettre la clôture d'une discussion que le parti girondin voulait enlever par la précipitation des délibérations. La parole lui fut retirée deux fois; l'Assemblée avait une opinion faite. L'éloquence de Brissot et le tableau habile des négociations présenté par Dumouriez l'emportèrent contre lui. On le savait parmi les fidèles de Rochambeau; cette illustre amitié enleva à ses déclarations l'effet qu'elles eussent pu produire, que l'on redouta peut-être. Lacuée présenta, le 4 mai, le décret par lequel trente et un bataillons de gardes nationales volontaires étaient déclarés nécessaires à la défense de de l'État et un registre « d'inscription volontaire » fut ouvert pour y pourvoir dans chaque municipalité.

Adversaire d'une déclaration de guerre anticipée, le général Dumas le fut encore du plan de campagne adopté. Les plaintes de Rochambeau, proclamé maréchal de France sur sa demande, il les formula à l'Assemblée; nous les entendrons, ce qui est préférable, dans la lecture des dépêches officielles du chef de l'armée du Nord. Sa mission sur le Rhin, on en connait le rapport autorisé; combien de généraux et de régiments ont été défendus par lui, ou ramenés dans le devoir. La discipline base de toute organisation ne pouvait avoir un interprète supé-

rieur à lui. Aussi, fut-il chargé au début des opérations militaires, le 5 mai, de présenter une loi propre à l'affermir parmi les troupes.

Parmi les mesures qui vous ont été successivement soumises pour perfectionner l'organisation des armées et le service militaire en campagne, une organisation de tribunaux militaires à l'armée et une manière plus prompte de procéder vous ont été demandées comme le seul moyen d'assurer l'obéissance et la discipline sans laquelle la force armée, loin d'être une institution salutaire, devient le fléau du corps social, et peut en entraîner la destruction. Cette partie des travaux de votre comité militaire se trouvait naturellement liée à la question de responsabilité des généraux d'armée, que le ministre de la guerre, d'après la demande expresse des généraux, vous avait présentée, et que de sinistres augures de méfiance rendaient utile à examiner; et peut-être serait-il nécessaire aujourd'hui d'éclairer l'opinion publique sur la différente nature de fonctions et sur la responsabilité des divers agents du pouvoir exécutif pendant la guerre; du ministre qui doit résoudre le plan général et le système de guerre; du général qui doit résoudre et diriger le détail de toutes les opérations dont lui seul peut juger les avantages et l'opportunité.

Ce n'est donc pas de la circonstance d'un grand désordre que naît la loi que vous proposeront vos comités réunis; ils ont jugé qu'elle était d'autant plus instante, que les événements justifiaient votre prévoyance. Vos comités ont donc approfondi les motifs qu'il importe à notre situation militaire et politique de développer. La fortune une fois a trahi nos espérances; mais avions-nous besoin de premiers et de rapides succès pour nous encourager à soutenir la cause de notre liberté?

Non, c'est à l'école du malheur que s'affermit le courage des hommes libres. Nous retrouverons ces avantages de l'impétuosité française. Les plus braves troupes valent mieux après avoir été ainsi éprouvées. Les soldats timides, ne supportant pas le poids de la honte, s'aguerrissent et l'expérience d'un premier revers vieillit et forme les bons capitaines.

Ce noble langage consolait nos premiers malheurs et préparait les Desaix et les Masséna, les Kléber et les Soult, les Hoche et les Gouvion-Saint-Cyr, en élevant leur bravoure, leur constance à leurs propres yeux. Ce furent ces mêmes hommes qui appliquèrent la doctrine de Dumas sur la discipline aux armées.

Énergique dans le sens élevé, Dumas réclama pour l'officier déserteur une peine plus forte que pour le soldat. Le 17 mai, il formula cette théorie, trop oubliée aujourd'hui : la responsabilité se mesure à la confiance; plus la nation en a accordé à l'officier et plus il est comptable envers elle de ses actions. *La désertion de la part d'un chef est un crime capital* et il demandait *la mort.*

Sévère encore sur la responsabilité du ministre de la guerre et du général en chef, il posait les bases de cette question le 30 juin. La discussion devant être plus étendue dans les études ultérieures de cet ouvrage, nous la traitons dans un chapitre spécial : *Devoirs des généraux.* Mais, le 20 juillet, il protestait contre l'omnipotence de Dumouriez dont il prévoyait déjà les échecs en termes qui appartiennent à l'histoire, échecs provenant de sa désobéissance à Luckner.

C'est pour concourir à ce mouvement, que M. Dumouriez avait reçu l'ordre de quitter Maulde; voilà ce qui est positif. Ce qui ne l'est pas moins, c'est la désobéissance de M. Dumouriez; ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'il a tenté de retenir un commandement qui ne lui est confié ni par le roi ni par le général; ce qui ne l'est pas moins, c'est que, pour colorer sa désobéissance, il vous envoie des représentations, et, à leur appui, des états qui ne peuvent regarder

que le pouvoir exécutif; puis, ne prenant conseil que de la manière dont il envisage et nos frontières et le salut public, il entreprend de vous faire courir le plus grand danger, en déconcertant le plan que Luckner va exécuter. Je demande donc que l'Assemblée renvoie tout au pouvoir exécutif, pour éviter l'effet des imprudences de M. Dumouriez. J'insiste encore pour que l'Assemblée, ne voyant que la défense du royaume et non celle d'un seul point, la défense de toutes les frontières et non celle d'une ville ou d'une municipalité, laisse la libre action de la direction de nos forces au pouvoir exécutif, qui doit les commander.

Une protestation d'Arena contre le plan adopté par Dumouriez rouvrit ce débat le 27 juillet. Le général Mathieu Dumas s'y joignit, en appelant l'attention de l'Assemblée sur la dénonciation importante qu'il avait à faire, comme suite aux demandes rédigées par le comité révolutionnaire des Belges. Il importe, disait-il, de ne pas laisser l'opinion errer de soupçon en soupçon, de ne pas vouer la patrie aux pièges et de frapper les traîtres. Ce n'est pas le dernier ministère qu'il faut punir, mais celui de Dumouriez. Son plan, résolu en conseil, reposait sur l'offensive, parce que l'éloignement des Autrichiens et des Prussiens permettait de porter des coups redoutables. L'attaque de la Belgique fut résolue. Or, c'est ce plan qui a éminemment compromis la chose publique. La vérité impose de reconnaître que Dumas avait raison; on s'engagea sans être prêt; La Fayette l'a déclaré, Rochambeau l'a confirmé, et la défense des défilés de l'Argonne n'appartient pas enfin à Dumouriez!

Carnot a porté sur *la police et la discipline de l'armée* un jugement grave, le 19 avril 1792, au moment où allait

commencer la guerre. Il dénia au ministre le droit de rédiger un *règlement*. Ou bien, dit-il, ce règlement est une *loi*, et le pouvoir exécutif, en l'édictant, a violé la *Constitution*, car il ne peut faire que des proclamations conformes aux lois; ou bien ce n'est pas une loi, et la constitution est encore enfreinte, car tout ce qui n'est pas interdit par une loi ne peut être empêché. Il conclut qu'il fallait défendre au pouvoir exécutif de dégoûter l'armée par des règlements vexatoires et aptes à la pousser à l'insurrection ; donc le règlement ministériel était une usurpation de pouvoir qu'on ne pouvait tolérer. Sur la seconde question, ce règlement est-il conforme aux principes de la Constitution ? il répondait *non;* l'obéissance passive, il la déclarait *inconstitutionnelle*.

Votre comité militaire a fait plusieurs observations, ajoutait-il, très justes sur ce règlement; mais il semble qu'il n'ait pas osé aborder la grande question de l'obéissance passive; question qui mérite d'être traitée au moment où la liberté s'établit chez un peuple. Le despotisme n'était fondé autrefois que sur cette même obéissance passive; on me dit que les chefs seuls sont responsables : je voudrais savoir à quoi aurait servi la responsabilité de Bouillé, si, au mois de juin 1791, les troupes eussent obéi à ses ordres; celle de Breteuil, si, en juin 1789, l'armée du Champ-de-Mars lui eût accordé une obéissance passive! En un mot, je ne conçois pas comment on a osé, dans ce temple de la liberté, vous proposer à la fois et le principe de l'obéissance passive, et celui des triomphes militaires, les deux plus puissants moyens de détruire la liberté. On dit que les soldats ont aliéné leur liberté, qu'ils ne doivent pas être assimilés aux citoyens.

La Constitution répond encore pour moi que la liberté est inaliénable et imprescriptible; qu'on peut bien s'engager à prêter ses armes à l'exécution des lois, à faire telle ou telle manœuvre militaire; mais on ne peut pas s'engager à être tellement asservi aux ordres de son

supérieur, qu'on soit obligé de tuer son voisin à son commandement.

Ce principe constitutionnel doit, dans l'armée surtout, être rigoureusement observé, parce qu'un seul ordre arbitraire exécuté par la force armée peut détruire la liberté et dissoudre l'Empire. On ajoutera qu'il n'y a pas de milieu entre l'obéissance passive du soldat et l'indiscipline qui anéantit les armées; ce milieu est précisément ce qui distingue l'homme de la bête de charge, c'est l'obéissance raisonnée; oui, une armée qui obéit par raison vaincra toujours une armée agissant machinalement, parce que le soldat libre est meilleur que l'esclave. (*On applaudit.*)

Avançons dans l'examen du règlement. Le sort d'une bataille dépend-il donc de ce qu'un soldat ait les cheveux coupés ou frisés, la moustache dessus ou dessous l'oreille, à ce qu'il couche sur la paille comme un mouton, à ce qu'on énerve ses forces en le mettant à chaque instant au pain et à l'eau? Non, certes, et je crois ne devoir pas en dire davantage pour prouver que ce règlement est à la fois inconstitutionnel et absurde.

Il reste à savoir quel parti vous prendrez à cet égard. Je pense que son exécution provisoire est indispensable: car ce n'est pas lorsque l'armée ennemie est aux frontières qu'il est possible de faire de grandes innovations. Vous réformerez en entier le système militaire. Provisoirement, il faut, avec de certains palliatifs, et en adoucissant plusieurs articles, mettre en vigueur les règlements actuels. Mais comment obtenir cette exécution provisoire? Vous n'avez qu'à la vouloir. Décrétez que ces règlements assujettissent également l'officier et le soldat... Si les chefs étaient ainsi obligés d'exécuter ce qu'ils commandent, ils seraient un peu plus sobres de règlements.

La théorie de l'orateur sur l'obéissance passive a paru fausse et empreinte de l'esprit du temps à certains publicistes. Ils oublient volontiers l'émigration militaire, les pénalités infligées à des soldats favorables aux idées nouvelles, et les désastres nés de trahisons préméditées. Les exemples cités par lui étaient exacts, et Dumouriez

devait porter la démonstration à ses limites extrêmes.

Y a-t-il deux obéissances? Il n'y en a qu'une en fait. Si cependant un chef prescrit la désertion, si un commandant de place impose à un subordonné de livrer à l'ennemi le poste confié à son honneur, quelle conduite faudrat-il tenir ? Poser ces questions, c'était les résoudre. L'obéissance n'a jamais autorisé un chef à ordonner la trahison, car la désobéissance devient alors le premier des devoirs. Carnot l'affirmait, et il y a ce rapprochement curieux à faire, c'est qu'il fut un des commissaires chargés de rappeler le généralissime de Belgique au devoir et au besoin de l'arrêter. On verra bientôt ce qui advint.

L'art des chefs qui trahissent consiste surtout à tromper leurs troupes sur la réalité du but poursuivi par des artifices et des manœuvres gradués. Ainsi agirent Breteuil et Bouillé, Dumouriez et Pichegru. Étaient-ils moins coupables parce qu'ils avaient combiné un plan défectueux dont on ne pouvait, au premier abord, saisir l'ensemble? Nul ne le prétend, et de célèbres exemples ont prouvé, en Prusse, durant la campagne de 1806, en Pologne, durant celle de 1807, que la responsabilité dans le commandement doit être effective, appliquée. La Révolution abonde en infamies de tous genres sur cette question, dans l'Ouest, à Lyon et dans le Midi, à Marseille et à Toulon. L'obéissance passive parut à quelques moments n'avoir été créée que pour favoriser la perte et le démembrement du pays; c'est ce que l'on pressentait au comité militaire parce que l'on y connaissait l'esprit des états-majors, l'influence

prédominante du parti de la Cour. D'autre part, on y redoutait les accusations des clubs, les dénonciations de la presse intéressées parfois, et les espérances odieuses tantôt de la droite tantôt de la gauche, qui appelaient à leur aide tous moyens.

Le 26 mai, Carnot demanda l'extension du principe de la loi du 10 juillet 1791 aux places et aux postes militaires que le pouvoir exécutif proposait de mettre en état de guerre. Il admettait la possibilité de prévoir quelles sont les places fortifiées qui peuvent être mises sur le pied de défense contre l'ennemi, mais il n'en était pas toujours de même des postes. Ceux-ci pouvaient n'être occupés par les armées qu'accidentellement, suivant des dispositions extrêmement variables et subordonnées aux circonstances. La loi n'avait donc accordé aux commandants militaires, dans une place en état de guerre, que l'autorité nécessaire à sa sûreté et à celles des troupes envoyées à sa défense (1). De là, la proposition de décret du comité par laquelle, considérant le commencement des hostilités sur certaines frontières et considérant aussi les menaces de quelques autres, l'Assemblée déclara : Les places de guerre et les postes militaires dont l'état est ci-après annexé, seront regardés comme faisant face à l'ennemi. Les trois premières divisions étaient relatives au Nord,

(1) Nous citerons, pour mémoire, le rapport de Lacombe-Saint-Michel, du 25 juillet, sur la nomination des commandants temporaires des places. Il recommandait qu'on les prît parmi les patriotes; les événements ont fourni la preuve de la justesse de ses appréciations.

les quatrième et cinquième à l'Est, les sixième et septième au Sud-Sud-Est, et la huitième à la Méditerranée.

Instruits sur l'esprit qui présidait à une législation réformatrice sous l'œil de l'Assemblée législative, examinons ce qu'avaient fait ou tenté les ministres de la guerre pour la défense de la France au nom de ses mandataires; donc, de 1789 à l'ouverture des hostilités; on connaîtra ainsi la valeur et les défauts de *l'instrument* que notre héros allait avoir en mains pour repousser l'invasion et affermir notre indépendance.

CHAPITRE II

LES MINISTRES DE LA GUERRE ET LA DÉFENSE

SOMMAIRE. — Dépêche du ministre Du Portail au général commandant Strasbourg. — Historique confidentiel du voyage de M. de Narbonne. — Remise du bâton de maréchal de France à Rochambeau et à Luckner. — Rapport de M. de Narbonne.

I

Le plan de défense voulu par le général de Latour-du-Pin-Gouvernet, dès 1789, se basait sur l'impossibilité de séparer les provinces frontières du département de la guerre. L'organisation défectueuse de l'armée était telle qu'on discutait ce qui était inéluctablement indiscutable. Jomini, dont nous avons donné l'opinion, n'a pas lu ce document qui l'eût rendu plus sévère encore! Les *provinces frontières* du royaume, disait le ministre, ont été attachées à ce département parce que leur objet principal est la défense. « On a reconnu qu'il était dans

l'ordre de remettre à celui qui en était chargé spécialement tous les moyens directs et accessoires », relatifs à ses vues. Il signalait deux inconvénients dans « la réunion des provinces frontières à celles de l'intérieur » : former un département particulier par l'importance des questions à résoudre par le Conseil du roi, et diviser un tout uni dont la séparation en temps de paix mettrait en présence « deux autorités égales en puissance » au dommage du royaume.

Séparez toutes les parties coopérantes, ajoutait-il, assujettissez-les à deux secrétaires d'État; que les chefs d'administration correspondent à deux autorités différentes, et on verra la moindre circonstance devenir une affaire si majeure que les intérêts sérieux seront les intérêts sacrifiés. L'isolement et la situation des chefs des provinces peuvent même porter ceux-ci à passer à un état imprudent d'*offensive* que le législateur *ne confie qu'au roi seul*. Enfin, le *vœu des provinces* est contraire à la division des pouvoirs dans cette partie des affaires publiques (1).

L'année 1790 vit, par la volonté unitaire de l'Assemblée nationale, disparaître les titres et dignités de gouverneur, de lieutenant général et d'intendant de province; la question se trouva ainsi résolue d'elle-même.

Le départ des troupes de la capitale, effectué sur les ordres du roi, après l'échec du coup d'État tenté contre

(1) Archives anciennes : 25 décembre 1789.

les membres influents des États Généraux, vit des chefs importants se porter aux frontières, soit pour fuir soit pour s'y préparer aux événements militaires. La réorganisation de l'armée, en novembre et décembre 1789, celle de l'année 1790, avec la création de la garde nationale et des milices bourgeoises; les fédérations entre les troupes de ligne et les milices, d'abord locales, puis générales; la fédération spéciale de Paris, d'une solennité et d'un effet tout d'enthousiasme, préparaient les esprits à la guerre. Les excès de la presse, les déclamations des clubs, les députations patriotiques à la barre de l'Assemblée, au dedans; au dehors, les audaces des émigrés, les mémoires des journaux officieux étrangers, les pamphlets contre la Révolution, les luttes du parlement anglais, les indiscrétions des cours, l'indépendance de langage des diplomates, tout apprenait aux esprits les moins clairvoyants une lutte à main armée. Le calme de l'empereur était apparent, il devait suffire du moindre incident pour assister à une lutte sans merci; sa lenteur, comme rupture ouverte, aggravait son issue probable.

L'Assemblée nationale fut une assemblée de réformes politiques et sociales; ce sera son honneur dans l'histoire de les avoir accomplies, et son caractère rénovateur en a laissé des institutions maitresses dont l'esprit nous régira longtemps encore. Militairement, elle n'a pas voulu ni pu vouloir ce que tenta ou exécuta l'Assemblée législative. Les événements marchèrent vite en 1791, et l'évasion du roi leur donna une rapidité spéciale. Les institutions

militaires de cette époque furent en progrès sur les premières réformes accomplies, on a en vu déjà l'exposé. Mais c'est en 1792 surtout que la préparation au combat fut réelle. La raison est facile à comprendre. Dès janvier, l'état de guerre fut général en Europe. Pilnitz et Pavie, loin de rien cacher, avaient avoué le démembrement territorial de la puissance qui avait affirmé que les peuples ont des droits comme les individus. A ne pas se préparer ouvertement, on eût attesté une trahison décidée; nul ne l'osa.

Il fut tenté quelque chose en 1790 et nos pièces justificatives sur cette période le prouvent; mais les mesures définitives datent de l'année suivante. A partir de juillet 1791, les événements se pressaient sur nos frontières mêmes; l'opinion et l'Assemblée, la presse et les généraux l'eurent vite compris.

Le parti de la Cour, hostile à défendre l'Alsace, avait pénétré le chef de l'armée, à son insu, des idées qui paraissaient l'animer lui-même. Le ministre de la guerre ne se doutait pas de ce qu'il aurait dû connaître mieux que personne, l'organisation de nos ennemis. Aussi, répondit-il à M. de Gelb (à Strasbourg) une dépêche surprenante et qui, par sa teneur, apprend ce que dénotait la clairvoyance réelle de son subordonné. Datée du 27 mai 1791, elle montre l'incurie la plus notoire de la part des bureaux de la guerre.

J'ai reçu, Monsieur, écrivait-il, la lettre que vous m'avez fait

l'honneur de m'écrire, le 23 de ce mois, sur les craintes que les départements ont conçues de quelque attaque imprévue de la part des *levées* dites *des Princes*, unies à des troupes de quelques princes de l'Empire.

Vous demandez, en conséquence, à être autorisé à faire des préparatifs de campagne, attendu que ces précautions pourraient rassurer les départements. Si vous voulés considérer avec moi quelle est la position de nos frontières et quelles sont les forces que l'on peut supposer devoir nous menacer, il vous sera aisé d'apprécier *le peu de fondement de ces craintes.*

Forces francaises. — Nous avons depuis Belfort jusqu'à Mézières à peu près 110 bataillons et 120 escadrons dans le nombre desquels il y a 21 régiments d'infanterie et 14 de troupes à cheval qui ont ordre de se porter au complet de guerre. Nos départements frontières pourront aisément fournir 30 ou 40,000 gardes nationales qui, repandus dans nos places, y seront toujours d'un service utile et donneraient la facilité de n'y laisser que très peu de troupes de ligne.

Nos places, dont les réparations au moins les plus urgentes et l'armement sont ordonnés, forment pour nous un avantage dont sont à peu près privées les puissances qui nous avoisinent. Douai, Metz et Strasbourg renferment trois équipages d'artillerie de campagne dont la force est calculée suffisante pour le service de trois armées, supposées devoir agir séparément.

Forces impériales. — Voyons actuellement quelles sont les forces qui peuvent menacer nos frontières :

Nous savons que le Luxembourg et le Brabant ne contiennent que les 40 à 45,000 hommes que l'Empereur y a précédemment fait passer; les troupes arrivées dans le Brisgaw peuvent s'évaluer à 5 ou 6,000 hommes; il me semble que déjà nous sommes de moitié supérieurs à ces forces par le nombre seul de celles dont j'ay fait le détail.

Si l'on suppose que de nouvelles troupes arriveront du sein de l'Empire pour se joindre à celles du Brabant, du Luxembourg et du Brisgaw, il me paroit bien difficile, pour ne pas dire impossible, qu'elles arrivent sur nous sans que nous en ayons eu connaissance,

et sans que les précautions à prendre pour leur marche et leur subsistance nous ayent éclairés sur leur nombre et leur espèce, ainsi que sur les moyens de résistance que nous aurions à leur opposer; permettés-moi, d'ailleurs, de vous observer que l'on n'a pas vu depuis longtems les puissances se faire la guerre sans quelque déclaration. Il y a toujours des négociations, des menaces, des manifestes qui précèdent les hostilités, et rien ne nous annonce encore qu'aucune des grandes puissances qui seraient seules à redouter ait dessein de nous attaquer.

J'ay fixé votre attention, Monsieur, sur les motifs de crainte que l'on pourroit concevoir avec quelque vraisemblance et j'espère que vous reconnoitrés avec moi que déjà nous avons de très puissants moyens de résistance ou du moins assé de tems pour vous en procurer de plus considérables s'ils devenoient nécessaires. Ce n'est pas avec vous que je crois devoir m'arretter sur les démonstrations qui se font à Worms et à Ettenheim ainsi que chez quelques princes particuliers de l'Empire qui sembleroient vouloir se réunir aux mécontents; vous êtes trop bon militaire pour ne pas en reconnoitre l'impuissance et juger combien sont peu fondées les craintes qu'elles inspirent aux Départemens.

Émigrés. — En effet, si notre situation est telle que je viens de la retracer, eu égard aux grandes puissances, comment peut-on craindre les vains efforts d'une *poignée de mécontents?* La prétendue armée de M. le prince de Condé, renforcée de celle de l'évêque de Mayence, de celui de Spire et de l'ancien évêque de Strasbourg peut-elle tenter une entreprise qui soit suivie de quelque succès? Peut-on croire même que ces princes consentissent à ce que le prince de Condé sortît de leur territoire pour agir hostillement contre nous? Ne feraient-ils pas reflection que bientôt 30 ou 40,000 *gardes nationales* pourraient se précipiter sur leur pays et y faire les plus grands ravages?

Observations. — Il est sans doute très convenable, Monsieur, de se tenir sur ses gardes contre toute espèce d'attaque de quelque peu de conséquences qu'elle puisse être et je ne puis qu'applaudir aux précautions que vous avés prises et que vous continuerés de prendre à cet égard; mais je pense que de faire des dispositions qui pourront annoncer des intentions offensives de notre part auroient nécessaire-

ment les plus dangereuses conséquences en provoquant les grandes puissances; nous savons même, qu'à la *Diette de Ratisbonne*, le bruit s'est répandu qu'un corps de troupes françaises étoit entré sur le territoire allemand et que cette nouvelle y a causé la plus grande fermentation.

En faisant des préparatifs de campagne, nous donnerions des motifs ou du moins des prétextes aux petites comme aux grandes puissances de s'armer contre nous; voilà ce qu'il est important d'éviter; il me paroît essentiel au surplus, Monsieur, que vous et les chefs de troupes à vos ordres ne paroissiés pas partager les allarmes publiques; songés qu'en les justifiant par des mesures trop marquées, c'est en même tems donner des espérances aux malintentionnés et redoubler les craintes des faibles (1).

On conçoit facilement que, le ministre de la guerre voyant si peu ce qui se passait, les bureaux devaient s'endormir dans la paresse; leur penchant à l'optimisme, leur inimitié pour les nouveautés politiques, leur culte pour la routine militaire, l'embauchage d'opinion que l'on pratiquait à leur égard afin d'amener la paralysie par l'immobilité, tout faisait de ce ministère une cause de ruine. Il était impossible que celui du général Narbonne ne surpassât pas celui de ses prédécesseurs.

Le Bègue Duportail de Presle, qui dirigea l'armée de novembre 1790 à décembre 1791, ne peut cependant être passé sous silence.

(1) « L'Assemblée nationale vient d'approuver, Monsieur, le règlement que j'ai proposé pour la levée des *auxiliaires* et, d'après les bases qui y sont établies, nos départements frontières, depuis la mer jusqu'au Rhin, sur vingt lieues de profondeur, offrent une masse de trente mille hommes que nous aurons sous la main pour en augmenter nos forces d'un instant à l'autre. » (*Corr. min.*)

Officier du génie, Duportail s'était rendu en Amérique pour prendre part à la guerre de l'Indépendance, en 1778. Ses talents l'y avaient fait remarquer, il s'y était lié avec La Fayette, avait gagné le grade de maréchal de camp et avait été appelé dans le royaume de Naples pour y former les troupes de cet État. Après sa rentrée en France, son amitié avec La Fayette l'avait conduit au ministère de la guerre. Combattu par la droite qui ne lui pardonnait ni son origine ni ses doctrines, par la gauche révolutionnaire qui l'accusait de laisser les volontaires sans armes et les places des frontières sans défense, Duportail abandonna son portefeuille. L'esprit de dénonciation, né dans les clubs, sous forme de déclamation patriotique, fut un des malheurs de la Révolution. C'est par ce moyen qu'exploitèrent ses amis et ses agents que Robespierre fonda son règne.

Le nouveau ministre, M. de Narbonne, avait été élevé dans l'intimité du Dauphin, père de Louis XVI, et passait pour favorable au parti de la Cour.

Voici l'historique confidentiel, *connu par les ministres seuls*, du voyage de M. de Narbonne en Alsace et Lorraine. Le ton en est très vif contre les émigrés et contre Bouillé. Cet acte, inédit jusqu'ici, est une accusation sanglante, écrite de Metz, le 5 août 1791, contre les généraux qui se préparaient à trahir, et le comte d'Artois y est fort maltraité. Ce rapport, sur l'état des frontières, fut adressé au général Mathieu Dumas, son ami, et alors

directeur du Dépôt de la guerre (1). La préparation de la guerre sur mémoires et cartes militaires avait lieu au Dépôt, c'est ce qui explique en partie le choix du destinataire.

La difficulté d'établir une communication sûre entre le pays d'outre-Rhin et celui-ci m'a déterminé à m'y rendre pour pouvoir entrer dans des détails plus circonstanciés sur ce qui mériterait quelque attention et pour répondre aux demandes ou objections qui pourraient m'être faites.

C'est l'historique de mon voyage depuis Mayence que je vais donner ici :

Je n'ai rencontré entre *Mayence* et *Coblentz* que des uniformes français et des cocardes blanches. Les émigrants, dont la route est couverte, fondent leurs plus belles espérances sur le *démembrement de l'armée française* qu'ils regardent comme très prochain. Peut-être le désirent-ils encore plus qu'ils ne l'espèrent, mais je ne saurais me refuser aux preuves que j'ai sous les yeux d'une émigration effrayante, en ce qui concerne la troupe ; et comme j'ai vu trois déserteurs de l'infanterie avoir entre eux plus de vingt louis d'or, *j'en conclus que les mécontents ont dans nos garnisons des affidés adroits, et qu'ils mettent de l'avant les grands moyens de corruption :* à entendre les déserteurs français, ceux de leurs camarades qui n'auront pu les suivre doivent se ranger sous les drapeaux *du Roi*, au premier coup de fusil qui sera tiré : ils ne sont en cela que les échos de MM. les officiers.

Ces propos, envenimés par tout ce que la rage et la calomnie peuvent imaginer, s'accréditent ou plus ou moins, et se propagent, au très grand détriment du parti patriotique ; quelques officiers ne s'en tiennent pas là : tel qui a passé le Rhin écrit, sollicite les soldats de ses régiments sur lesquels il a quelque ascendant à venir le rejoindre : nous en avons la preuve dans le corps des carabiniers.

On compte, tant à Coblentz qu'aux environs, 800 officiers français.

(1) Archives anciennes.

Le *comte d'Artois* y a établi une police plus atroce que celle de Worms. Aucun Français ne peut y séjourner, quelqu'affaire qu'il y eût d'ailleurs, que de l'aveu du frère du roi.

On en a éconduit plusieurs d'une manière insultante, par la seule raison qu'ils déplaisaient aux réfugiés. Le pays en murmure tout bas. Les habitants se plaignent, quand toutefois ils osent se le permettre, des dettes qui s'accroissent de jour en jour, et pour lesquelles ils ne peuvent citer en justice aucuns de leurs débiteurs; de l'immoralité qu'une jeunesse effrénée et licencieuse se permet avec d'autant plus d'abandon que personne ne la rappelle à ses devoirs; enfin, du ton leste, pour ne pas dire davantage, avec lequel les émigrés traitent les sujets du souverain qui leur donne l'asile et le souverain lui-même.

Trèves a aussi ses émigrés et ses espions; de soi-disant patriotes y offrent leurs services à tout voyageur français qui n'a pas arboré la cocarde blanche; mais, à Trèves comme dans tout le pays que j'ai parcouru, les bruits de guerre ne circulent que parmi les Français émigrants, ceux-ci seuls les propagent; à les en croire, tout le royaume est déjà en cendres.

Généralement parlant, les habitants des rives du Rhin, écrasés sous le joug des prêtres, sont patriotes dans l'âme, mais ils n'osent se montrer tels.

M. de Bouillé n'était point à Luxembourg lorsque j'y suis arrivé, ni quand j'en suis parti (le 31 juillet), on l'attendait à Coblentz dans les premiers jours de ce mois pour y convenir du temps où se tiendrait le *congrès projeté entre les princes émigrants et les officiers généraux qui ont joué un si grand rôle en* 1789. Il devait y passer en revenant de Bruxelles où il avait parole pour toucher les fonds d'un emprunt assez considérable, négocié entre le *roi de Suède*, lui, et une maison d'Amsterdam, avec l'intervention et sous la garantie, m'a-t-on dit, d'un *comte de Metternich* et d'un autre seigneur allemand : à ce congrès doit être appelé *M. de Calonne*, que l'on peut regarder comme le *pivot* sur lequel roule tout l'espoir des émigrants.

Luxembourg n'est plus habitable pour un Français depuis la fuite de *M. de Bouillé;* on y retourne dans tous les sens ceux qui ne portent pas l'uniforme et c'est ce que ces messieurs appel-

lent le *Code Dietrich.* Ceux qui pourraient échapper à la vigilance des Impériaux seraient bientôt dépistés par les limiers émigrants; le peu que j'ai entendu dire aux gens du pays ne m'a pas paru annoncer de la part de l'*Empereur* des vues aussi hostiles que d'autres lui en supposent. Ces bons impériaux ne paraissent pas même désirer la guerre, mais nos déserteurs (car où n'en trouve-t-on pas?) ne parlent que meurtre et que pillage.

Luxembourg est, à ce que m'ont assuré de bons Allemands qui ne me supposaient aucun intérêt à le savoir, dans le même état de défense où il était il y a plusieurs années: les émigrants annoncent l'arrivée prochaine d'un très grand nombre de munitions, mais je n'ai rien vu sur ma route qui vienne à l'appui de cette assertion. Ces mêmes émigrants s'accordent à dire que la Lorraine est le point sur lequel se dirigeront les premières attaques, mais ils conviennent qu'ils ne pourront rien faire sans le concours de l'Empereur.

On ne sait pas encore, provisoirement, si M. de Bouillé est entré au service du roi de Suède ou non; peu importe, si, comme on le dit, ce monarque doit être de l'expédition projetée contre la France.

Le margrave de *Baden* va, dit-on, faire transporter dans le haut Margraviat et à Basle les archives qui étaient déposées depuis longtemps à Rastadt et plusieurs autres objets précieux. Tous les Français réfugiés dans ses États paraissent croire à une attaque avant la fin du mois. Quelques-uns d'entre eux font mettre leurs équipages en état. La Cour est partie pour un mois.

Les opérations de la campagne devront être débattues et arrêtées à Coblentz où le *prince de Condé* se rendra.

Je vais rentrer en Allemagne pour devancer l'époque de ces travaux, en découvrir si faire se peut les résultats et les transmettre aussitôt (1).

(1) Un chambellan de l'Empereur, gouverneur de la Carinthie, qui a sa femme à Strasbourg où elle ne doit accoucher que dans deux mois, m'a dit, sur ce que je lui observais qu'elle pourrait y courir quelques risques, vu les bruits de guerre que j'entendais de toutes parts : Croyez, mon cher (nous nous connaissons depuis longtemps), que, si les troupes de

II

Ce que l'auteur de ce rapport voyait et constatait à titre d'agent confidentiel, il ne devait pas le renier en prenant le portefeuille de la guerre. Homme du métier et homme de cour, très diplomate, et cela dans le sens élevé du mot, il s'appliqua durant son ministère à concilier le trône et la Révolution. Adversaire des exaltés de droite et des furieux de la démagogie, il parut un instant le contrepoids nécessaire aux factions. Le parti constitutionnel vit en lui son sauveur et le parti girondin lui accorda, au début du moins, toute sa confiance. La guerre, le nouveau ministre la voulait, mais pour éblouir la nation, rendre à la noblesse le prestige qu'elle avait perdu et qu'il lui promettait dans les batailles. Les Jacobins qu'il abhorrait, il entendait les écraser par la victoire, raffermir ainsi la monarchie chancelante, frapper les orateurs des clubs à coups de plat de sabre, reprendre avec raison la théorie anglaise et américaine des deux Chambres et s'illustrer lui-même en sauvant le trône et en relevant la France.

Il comptait malheureusement sans les trahisons de Lessart et de Bertrand de Molleville.

Examinons son œuvre.

l'Empereur devaient entrer en France, comme on le dit, je n'aurais pas la barbarie d'y laisser ma femme et deux de mes fils.

Il commença par relever l'état militaire de ceux auxquels il confia la défense des frontières. Voici le discours lu « à MM. de Rochambeau et Luckner, en les recevant maréchaux de France au nom du roi à la tête de la garnison de Metz. » A quelle époque était tenu ce magnifique langage? En décembre 1791. La cour paraissait redevenue sincère sous l'influence des constitutionnels; elle l'était du moins à la surface et vouait ce parti, par sa duplicité, au mépris, plus tard à la mort.

Messieurs,

Le Roi vient de vous nommer Maréchaux de France.

L'Assemblée nationale en rendant un décret sur cet objet a ajouté à cette nomination une nouvelle gloire qu'aucun général n'avait pu connaître avant le règne de la Liberté.

Le Roi, Messieurs, n'a pas suivi cette politique pusillanime qui croit exciter l'émulation par l'espoir des récompenses; il a senti que la reconnaissance pour des hommes tels que vous était un mobile bien plus puissant que l'ambition; et, se souvenant de vos services passés, en vous désignant pour généraux, il vous a déjà vus victorieux.

Vous, M. de Rochambeau, qui avez si courageusement combattu pour la liberté d'une partie du monde, vous savez à quel point ce sentiment multiplie les forces et les moyens, vous savez que, dans l'histoire moderne, nulle guerre n'a été commandée par la volonté générale d'un peuple sans que le succès n'en ait été heureux et que tous les efforts de l'art et du génie ont toujours été repoussés par la seule persévérance de l'amour de la Liberté; vous les avez, Monsieur, vous qui possédez à tant de titres l'estime des Français et toutes les ressources de leur courage vont être confiées à vos talents.

Vous, M. de Lukner, que nous n'avions appris à connaître autrefois que par nos revers, vous nous avez adoptés pour patrie en privant nos ennemis d'un de leurs premiers défenseurs, vous nous donnez

pour garant de votre dévouement le choix que vous avez fait de la France sur toute l'Europe et le dépôt de votre gloire qui ne peut sortir des mains des Français.

Ce langage était celui qu'il avait tenu à l'Assemblée le 13 décembre. Le roi, avait-il dit, veut la paix, ses négociations n'ont pas un autre but, mais il entend affirmer son dessein en donnant « les ordres nécessaires pour que cent cinquante mille hommes soient réunis aux frontières dans un mois. » Le ministre avançait que cette masse n'était pas impossible à réunir. Puis il s'écriait : Il faut détruire l'esprit de découragement qui proclame la France comme abattue et sans troupes ; je représenterai que le salut de l'État va dépendre de la discipline de l'armée, et les gardes nationales *à qui la France doit sa liberté* sauront la défendre. Les dépenses, il appartient à l'Assemblée de les fixer et d'en trouver les éléments. Nos destinées sont communes, il est du devoir de chacun de les fixer à la liberté de la France.

Le 21, le ministre partit pour l'Est et le Nord. Le rapport qui en fut la conséquence, il le lut à l'Assemblée le 11 janvier 1792.

Ce voyage, considérable par son objet, par le personnage qui l'accomplissait, fut entouré des gages les plus honorables de capacité. L'idée militaire et le but politique furent heureusement remplis.

Des officiers connus dans leur arme furent adjoints à M. de Narbonne, dans le génie, l'artillerie, l'infanterie,

l'état-major et la partie relative aux vivres. Afin de témoigner son importance, deux membres de l'Assemblée accompagnaient le ministre. L'un d'entre eux portait le plus grand nom de la noblesse française. C'est de lui que le général disait : « M. Mathieu de Montmorency qu'il était heureux pour moi de montrer aux officiers de l'armée, quand sa présence servait de réponse à tous les préjugés. » La gloire de Vauban recevait une consécration nouvelle et, comme si le ministre eût voulu placer son travail sous l'égide de ce nom, il le cita dès la première page.

La place de Lille avait les plus grandes ressources, le camp de Maubeuge, proposé par Rochambeau, était une création heureuse. Metz présentait l'état le plus respectable et Bitche devait en imposer à l'ennemi.

Strasbourg était définie la place « la plus importante du royaume », ses forces et le patriotisme de sa municipalité donnaient toute sécurité sur cette place. De Huningue et de Belfort il parlait dans les mêmes termes, rappelait nos devoirs à l'égard des cantons suisses. Quant à Besançon, c'est de l'esprit des troupes qu'il se préoccupait ; il nommait celles-ci ses premiers amis dans la cause de la Révolution et s'était efforcé de leur faire rendre justice. Déjà les volontaires se plaignaient de leur situation d'infériorité à l'égard de l'infanterie et les habitants à leur tour du peu de tenue des nouveaux corps dans la Franche-Comté.

Le ministre se préoccupait des réclamations des gardes

nationales aux frontières pour l'armement et l'équipement. Il rendait aux volontaires cette justice qu'ils donnaient *à l'armée le plus imposant des caractères, celui de la force et de la volonté nationale.* Mais il ne pouvait oublier la question des officiers et la discipline des régiments dans un exposé aussi complet. Il avait dû regarder « comme le principal but de son voyage d'interroger la loyauté des officiers ». Une partie d'entre eux avaient refusé la prestation du serment et M. de Narbonne vouait leur refus au *mépris;* auprès de l'autre partie, il s'était porté garant des *intentions* du souverain. Il n'osait pas cependant promettre l'intégralité dans le dévouement, il se bornait à espérer que, s'il y avait des *désertions* à craindre, elles n'entraineraient aucun corps. La grande majorité de l'armée était fidèle à la Constitution.

En retour, il priait l'Assemblée de s'attacher les officiers en encourageant ceux qui, restés fidèles, avaient droit à la confiance des soldats et ne la demandaient que pour les conduire plus sûrement à la victoire. La défiance, ajoutait-il, est un sentiment naturel mais bien dangereux, et la condition de la victoire consistait à ne pas subir des terreurs sur les intentions de quelques-uns.

Le nombre des troupes que l'on pouvait mener hors des frontières sans exposer la sûreté des places était de soixante-quinze mille hommes d'infanterie et de treize mille cinq cents de cavalerie; au complet de guerre, ces corps présenteraient un total de cent mille fantassins et vingt mille cavaliers. La guerre, concluait-il, peut être

entreprise et soutenue avec honneur. La France ne supporterait pas la honte d'un traité qui permettrait aux étrangers de s'immiscer dans nos débats politiques.

Le 16 février, il exposait les dépenses faites sous sa direction sur les deux cents millions extraordinaires que le pouvoir législatif avait affectés au département de la guerre; elles se montaient en tout à cinq millions et demi. Mais il sollicitait pour l'habillement des gardes nationales quatre millions, s'inquiétait des secours à accorder aux volontaires payés par des assignats en baisse et signalait, parmi « les besoins les plus urgents », le sort des officiers supprimés ou retirés par de longs services. Sa générosité trouvait de nobles accents pour défendre le malheur. S'il n'est permis de rien négliger, s'écriait-il, de ce qui fait la grandeur de la France et sa force, il n'est pas permis de perdre un instant pour soulager ceux qui se sont dévoués à elle et qui souffrent.

La situation des frontières qui avoisinent l'Espagne et la Sardaigne avait en troupes au 18 février : seize mille huit cent quatre-vingt-quatorze hommes de ligne, onze mille huit cent quatre-vingt volontaires et huit cent quarante cavaliers. Dans les guerres ordinaires, ajoutait le ministre, le théâtre était d'ordinaire prévu; la partie menacée, on la connaissait et on n'avait que *quinze places ou postes à armer en guerre*. On pouvait donc dégarnir le reste et former des *corps d'observation* librement. Aujourd'hui, l'inquiétude est *partout*. il n'est pas une ville ou un petit village voisin des frontières qui ne demande des troupes ou des muni-

tions, du canon et des fortifications. Il résulterait à écouter ces doléances une *dispersion funeste* qui affaiblirait l'armée et la suite même des résistances partielles serait inutile à l'État. Des forteresses sont une base première indispensable au *système de la sûreté des frontières;* mais ce système ne vaut que par des *armées d'observation.* Donc, il serait insuffisant, vu les circonstances, doublement, eu égard à la dispersion des forces. Les places fortes ne vaudront que si on les apprécie comme point d'appui des positions qu'occuperont les armées. Et dans un langage prophétique, le ministre clairvoyant devant le talent duquel Napoléon devait s'incliner plus tard ajouta :

« Le grand, le véritable moyen de défense, c'est une armée. Cette citadelle mobile se porte à l'instant partout où le péril nous menace. Il faut le répéter; au moment où la guerre est imminente, une armée nombreuse, disciplinée, patriote, voilà ce qui peut seul garantir la France et la liberté.

« Rien donc d'aussi important n'est soumis à votre délibération que ce qui peut servir ou encourager cette armée. Si l'Assemblée daigne s'occuper sans relâche des objets dont je lui ai fait l'énumération, si elle ne souffre pas qu'on attaque au milieu d'elle la confiance que doit imprimer l'armée de ligne; si en se montrant sévère pour les officiers coupables, si en faisant tomber les têtes criminelles, elle se montre juste et généreuse pour tous ceux qui ont su s'enorgueillir du nom de citoyen, elle

exige des soldats, au nom de la liberté et de l'égalité, la plus exacte obéissance, la discipline la plus scrupuleusement sévère, la France aura une *armée* qui saura la défendre. »

Le 24 février, il se faisait l'interprète des réclamations faites par les officiers généraux des cinquième et sixième divisions de l'armée du Rhin, sous Luckner, pour les indemnités à fournir aux officiers quant aux assignats. L'échange sur ceux de cinq livres était de moitié en espèces. La justice et l'équité imposaient à l'Assemblée de prendre ces pertes en considération, car les bienfaits des lois nouvelles restaient sans effet vu le renchérissement des denrées. Les officiers sans fortune et ceux qui étaient chargés de famille étaient dans une situation fâcheuse. Les partisans de l'émigration utilisaient ce prétexte pour fuir.

Une déclaration autrement grave comme signe constitutionnel était faite dans la même séance par le ministre, concernant le *drapeau*. La loi qui ordonnait que les drapeaux de l'armée fussent aux *trois couleurs* n'était pas toujours exécutée par les agents du pouvoir. La dénonciation y relative fournit l'occasion d'apprendre ce que devenaient ceux de l'ancienne armée. Par un excès de scrupule que nous ne saisissons guère, ces témoins de tant de luttes héroïques ou honorables étaient livrés aux flammes. *Plusieurs des anciens drapeaux ont été brûlés à l'hôtel de la guerre* (1), dit le ministre. Cambon seconda les

(1) Nous rappellerons que les 34 des gardes françaises avaient été sus-

efforts de M. de Narbonne sur la question des assignats, il prétendait les remettre *au pair* et le croyait possible. Illusions généreuses d'hommes animés de zèle et qui virent, l'un dans l'exil, l'autre au pouvoir dictatorial, l'inutilité de leurs vœux. Le crédit ne résulte pas nécessairement de la victoire sur les champs de bataille ou des traités avantageux à la puissance triomphante. Quel pays l'a plus éprouvé que la France? Quel gouvernement en a ressenti l'action plus que la République?

Le 29 février, M. de Narbonne constata l'envoi de la loi sur *le recrutement et l'engagement des troupes de ligne* du 25 janvier précédent à tous les départements. Certains d'entre eux avaient interprété l'article 14 dans le sens le plus large, facilité de s'engager « pour tous les régiments de l'armée ». Le ministre entendait, au contraire, le maintien du tableau pour ceux « enclavés dans les quatre divisions » y compris. Les trois sols d'indemnité accordés aux recrues pour le trajet de chaque homme eussent constitué une dépense considérable, selon la fantaisie des engagés, disait-il. Il lui paraissait indispensable de prendre une mesure qui mit de l'ordre dans le mode choisi pour compléter les régiments. Les préférences occasionneraient une dépense onéreuse au Trésor, et on arriverait à voir ces mêmes hommes se déclarer libres si les régiments de leur préférence étaient

pendus par eux, sur l'initiative des sous-officiers et des soldats, aux voûtes de Notre-Dame de Paris.

complets. Ce décret, ajoutait-il, fera juger la loi sur le recrutement, appréciation sage; il montrera le véritable esprit public et l'esprit public est la vraie force de tout gouvernement libre. Présentement, il faut compléter l'armée de plus de cinquante et un mille hommes qui lui manquent. L'Assemblée a pour devoir d'agir en ce sens.

M. de Narbonne avait craint, dans un de ses discours, que l'opinion n'obligeât à la guerre pour le 1er mars. Aussi, le 6, résumait-il au nom des généraux appelés par le roi dans son Conseil leurs appréciations sur la situation militaire de la France.

Préalablement à tout, respect de la *liberté* et de la *constitution.* Ils posaient trois conditions pour obtenir le succès en ligne : rétablir la *discipline*, porter l'*armée au complet*, assurer l'existence du *numéraire* pour entrer en campagne.

Avec ces principes rigoureusement observés on pourrait, disaient-ils, s'opposer aux desseins des puissances militaires de l'Europe sans avoir à tenir compte des ressources du *désespoir*.

Le roi veut que tous soient de « véritables amis de la Constitution ». Alors les officiers par leurs opinions ne favoriseront plus l'indiscipline du soldat. L'Assemblée, d'autre part, doit son concours pour l'établissement de la force publique et le retour de l'ordre :

« Si nous avions la guerre, nous aurions à redouter un grand nombre d'ennemis ; la Suède, la Russie et l'Espagne

pourraient envoyer des vaisseaux débarquer sur nos côtes, et les deux plus formidables puissances militaires de l'Europe se réuniraient contre nous à toutes les forces de l'Empire. Cette coalition dans tous les temps eût été redoutable pour la France ; elle est peut-être aujourd'hui moins effrayante, puisque nous pouvons compter sur l'esprit national, qui, bien dirigé, est une puissance au-dessus de toutes les autres ; mais que deviendrait l'esprit national, si les désordres augmentaient le nombre des mécontents ? Que deviendrait-il si l'Assemblée nationale laissait s'établir deux partis dans le parti populaire, en continuant à souffrir que plusieurs de ses membres parlassent du roi avec défiance, et manquassent au respect qu'il est de notre devoir, comme de notre intérêt, de lui marquer ? Des divisions intérieures nous attireraient la guerre étrangère, en même temps qu'elles nous ôteraient la force de la soutenir.

« Les amis de la liberté ont besoin du roi ; le roi a besoin des amis de la liberté. C'est par cette seule réunion que, dans la disposition présente des esprits, la France peut être sauvée. Plus de la moitié des officiers expérimentés sont partis ; l'armée attend encore 51 mille hommes. Les assignats éprouvent une grand perte que la guerre augmenterait indubitablement. Les soldats sont déshabitués de la discipline ; et si, malgré la loi, quelques-uns se permettaient encore de se transformer en assemblée délibérante, ils ne manqueraient pas de dénoncer pendant la guerre et les manœuvres et les généraux. Le

régime sévère qu'exige l'époque de la campagne paraîtra au moins despotique aux citoyens délibérants, et une minorité turbulente déciderait de tous les événements. Aucunes de ces observations, je le répète, ne doivent empêcher de faire la guerre qui importerait au salut de la liberté, et elles ne sont même utiles à présenter que parce qu'il dépend de l'Assemblée nationale de faire disparaître la plupart des dangers que je viens d'énumérer. Tel est l'inappréciable avantage d'une assemblée représentative, qu'attirant à elle toutes les lumières, et pouvant agir avec tout le poids de l'opinion publique, elle accomplit le bien plus rapidement et plus sûrement qu'aucune autorité despotique. »

Puis, passant à des dispositions pratiques, le ministre demandait d'assurer le prêt en monnaie, d'augmenter la solde par équivalence, de former des corps francs pour les déserteurs, de créer des Commissaires départementaux responsables des réquisitions à faire pour l'armée, de décharger les généraux de toute responsabilité dans leurs rapports avec les trésoriers et payeurs, d'accorder aux généraux le pouvoir de rédiger des règlements de police et de discipline correctionnelle. Les chefs de l'armée considéraient ces *lois* comme *indispensables*, soit pour la période de la guerre, soit pour en imposer au dehors pendant la paix. En déclarant les conditions nécessaires à l'existence de l'armée, leur mandataire se défendait de vouloir *influer* par lui-même ou au nom de ses collègues *sur la question de la guerre ou de la paix*. Ils voulaient seule-

ment montrer les périls mais non s'en isoler. « Le recrutement, la solde, et la discipline » dépendaient à leurs yeux de leurs propositions. Sans ces mesures, ils ne croyaient pas pouvoir défendre *avec succès* leur cause ; ils ne s'en disaient pas moins *résolus à ne pas survivre à sa perte.*

Ce langage élevé, ferme et audacieux, les esprits ne devaient ni l'apprécier, ni l'approuver. L'Assemblée commençait à se surexciter autant que ses adversaires implacables, l'émigration et les cabinets avides d'accomplir des conquêtes. Les Girondins et les Jacobins entendaient déclarer la guerre en faisant des ressources du désespoir l'arme la plus sûre et la condition essentielle de la victoire. La France de la Révolution l'obtint ; mais à quel prix ? C'est ce que l'histoire doit constater, et comme elle ne se paye pas des seules raison des partis, elle dira qu'on la proclama trop tôt, par l'influence du parti girondin et celui de Dumouriez. Ce même général devait abandonner un jour ces champs de bataille, qu'il avait imprudemment suscités, pour nous léguer la Terreur, son système.

C'est du 4 avril 1793 que date réellement la dictature des triumvirs.

Ils s'y étaient essayés le 10 mars par la création du Tribunal révolutionnaire ; ils ne purent l'acclimater qu'après Nerwinde et la défaite de Dumouriez.

Le règlement militaire proposé par M. de Narbonne ne fut pas examiné et, après une popularité rare, il dut se retirer destitué de fait. Il annonça vainement qu'il rejoin-

drait son poste à Metz, tenta de se justifier contre des violences de parti inexorables comme la passion; il fut accusé d'avoir laissé le Midi sans défense. Écouté malgré ses ennemis, il obtint un décret portant qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre lui. Dénoncé à nouveau par Lecointre (1), puis par Chabot, traité de concussionnaire, décrété d'arrestation, il trouva son salut dans la fuite, et se rendit à Londres pour applaudir aux victoires de cette patrie qu'il avait réellement servie et dont l'avaient chassé les factions. L'histoire a été juste pour sa mémoire et un maître, Villemain, a écrit sur lui une vie qui sera lue tant qu'il y aura des âmes accessibles aux sentiments élevés.

(1) Un membre répliqua à l'accusateur : « Vous dites qu'on aurait pu faire en France les fusils commandés en Angleterre. » Or, nos manufacturiers ont refusé les marchés. Si le ministre eût agi autrement, on aurait proposé le décret « pour ne pas les avoir pris en Angleterre » (Séance du 8 avril). Sa vraie justification avait eu lieu le 2, par lui-même. Le rapporteur, Fauchet, avait déclaré que M. de Narbonne était haï des courtisans pour sa franchise et qu'il avait *plus fait en deux mois que les autres en un an.*

CHAPITRE III

CARNOT ET LE DIX AOUT AUX ARMÉES

SOMMAIRE. — Récit officiel du Dix Août envoyé aux armées. — Rapport de Carnot sur l'acceptation de la déchéance de la royauté à l'Armée du Rhin. — La marine. — Conséquences inattendues pour les officiers.

L'*Assemblée Constituante* a été, par les hommes rares qui l'ont composée, la réunion la plus considérable et la plus imposante que l'on ait jamais vue en France et en Europe. Le génie et le caractère ont été son partage. On a appelé la Déclaration des droits de l'homme le Décalogue du genre humain, tant les institutions modernes y sont en germe. C'est aussi à raison des audaces de la pensée qu'on l'a tant attaquée. La France n'en est pas moins restée l'inspiratrice et la législatrice des temps nouveaux. Elle a prouvé que l'hérédité des races couronnées est un fait et non un principe d'où découlait un droit de règne. Le gouvernement n'est pas une possession, il est

une fonction; le souverain n'est pas un maître, mais un chef. Tout fut ainsi déplacé par la Constitution de 1791. La *Constituante* avait fait du peuple la nation et du roi un magistrat couronné. La *Législative* mit en œuvre la théorie expérimentale.

Louis XVI n'ayant pas accepté un jour, on sait par quels moyens, l'esprit de la loi organique à laquelle il avait prêté serment devant les mandataires de la nation (1), celle-ci le renversa.

A qui s'en prendre de cet acte ?

A la nation ? Nul n'a de compte à lui demander, parce que seule elle commande et gouverne, inspire et dicte ses volontés.

Les institutions balayées par les constituants sur l'ordre des cahiers de 1789, il y avait eu, avant le 10 août 1792, des tentatives pour les rétablir au dedans; le maréchal de Broglie avait été l'ouvrier de la première heure et y avait laissé sa réputation militaire; ses imitateurs avaient subi un échec analogue. Le parti de la Cour avait tout tenté au dehors, et Bouillé, avec les frères du roi, avait ameuté l'Europe contre la France, à partir du 20 juin 1791.

Le *Manifeste de Brunswick* apprit, le 25 juillet 1792, l'effet

(1) Les lois étaient promulguées, depuis son serment, sous la teneur suivante :

« *Louis*, par la grâce de Dieu et par la loi constitutionnelle, *roi des Français :* A tous présents et à venir, *salut*. L'Assemblée nationale a décrété et Nous voulons et ordonnons ce qui suit :

« *Décret de l'Assemblée nationale.* »

de leurs appels. Le 10 *août* lui répondit. Contre la *Coalition*, il fallait une *Dictature* qui sauvât la patrie; cette dictature populaire ce fut la *République* née de l'émigration et des fautes de la Cour contre la Constitution.

Le Compte rendu des événements arrivés à Paris dans la journée du 10 août fut rédigé officiellement par une Commission extraordinaire et envoyé au même titre aux Armées. Il est ainsi conçu :

Depuis quelque temps, l'inquiétude du peuple était grande, son agitation était extrême et tout annonçait des mouvements pour le jeudi 9 ; différentes sections alarmées par le bruit du départ du roi, que plusieurs circonstances rendaient vraisemblable, avaient arrêté de se porter en avant en armes devant le château et dans les environs. A minuit, le tocsin sonna dans presque tous les quartiers de la ville. On battit le rappel, on battit la générale.

L'Assemblée se rendit au lieu de ses séances.

Le maire de Paris et les officiers municipaux se rendirent au château. Jusqu'à cinq heures, on n'aperçut que des groupes qui n'avaient rien d'alarmant. Tout à coup, de toutes parts, des citoyens parurent armés ; ils se portèrent en foule au château.

Le roi conçut des craintes, et il se rendit avec sa famille à l'Assemblée nationale. Les membres du département l'y accompagnèrent.

Le peuple restait tranquille et, quoiqu'il déployât un grand appareil militaire, il paraissait disposé à ne commettre aucun désordre.

Les commissaires des sections réunis à l'Hôtel de Ville s'emparèrent de tous les pouvoirs municipaux, donnèrent des ordres, nommèrent un commandant général et disposèrent de la force armée. Tous les citoyens ne manifestent qu'un vœu, qu'une volonté. Les gendarmes nationaux, les fédérés, les gardes nationales, les piques, tous ne faisaient qu'un et étaient disposés à mourir pour la même cause. La force était si imposante qu'on ne devait pas s'attendre à la plus légère résistance de la part de ceux qui étaient renfermés dans le château, et d'autant moins que le roi et sa famille en étaient sortis.

Les canonniers qui étaient de garde exprimèrent sur-le-champ les sentiments qui les animaient en se réunissant à leurs concitoyens. Un grand nombre de gardes nationaux qui étaient dans le château en firent autant. Quelques-uns restèrent avec mille à douze cents Suisses, ils donnèrent des signes extérieurs de fraternité, ils jetèrent par les fenêtres quelques papiers à cartouches, ils arborèrent un bonnet rouge; de sorte que les citoyens, trompés par les apparences, entrèrent, croyant se rendre maîtres du château sans coup férir. Ils n'eurent pas monté les premières marches de l'escalier, que les Suisses tirèrent sur eux à bout portant; ils se retirèrent dehors, braquèrent le canon et le combat s'engagea.

Un assez grand nombre de citoyens furent tués ou blessés, mais il échappa très peu de Suisses. On a remarqué parmi les morts plusieurs jeunes gens affidés du château, vêtus de l'uniforme suisse.

Le peuple s'est conduit avec beaucoup de courage; on a vu des gens dans le besoin dédaigner de prendre les dépouilles des vaincus et remettre des montres, des tabatières, pour venir au secours des veuves dont les époux avaient péri. On les a vus faire le dépôt de la vaisselle et de l'argenterie : quelques particuliers ayant voulu piller le peuple en a fait sur-le-champ justice; des citoyens connus par leur incivisme et leur principes contre-révolutionnaires ont été victimes du premier mouvement de l'indignation et de la fureur. Nulle boutique n'a été pillée, et le meilleur ordre régnait partout ailleurs que sur le théatre du combat.

Le feu a malheureusement pris dans quelques corps de bâtiment, soit par l'effet de l'artillerie ou des fusillades multipliées, soit par un accident dont la cause n'est pas encore connue.

Nous espérons que le calme va se rétablir complètement et que les mesures que l'Assemblée nationale vient d'adopter achèveront de consolider la tranquillité publique (1).

(1) Collationné pour copie conforme par nous, président de la *Commission extraordinaire* de l'Assemblée nationale, soussigné, le onze août 1792, l'an 4e de la Liberté.

Signé : CONDORCET.

Pour copie conforme à l'original :

Le général d'armée,
BIRON.

(*Correspondance générale.*)

Le colonel de Toulongeon a fait de la journée du 10 août un récit simple et exact ; témoin désintéressé, il a établi les responsabilités et a demandé avec son bon sens absolu pourquoi, *renonçant à la défense de la personne* (Louis XVI), *ce qui était sage* (1), on s'était obstiné *à la défense de la demeure? Le sang*, ajoute-t-il, *ne devait pas être prodigué pour la défense de ses meubles*. Tout le 10 août est là, pour ce qui est du siège des Tuileries ; l'autre partie, le drame politique, ne nous regarde en rien, elle est du domaine de l'histoire générale, de Danton à Westermann, de Desmoulins à Robespierre.

Un document militaire, émané des Archives nationales (2), a fourni à nos recherches sur les généraux de la Révolution une version inédite relative au 10 août ; cette version qu'on va lire dans le texte n'a nul besoin de commentaire, la voici en entier :

« Le citoyen Carteaux a, le 10 août 1792, donné le « premier *avis* d'un ordre signé Boissieux, et plus bas : « *Mandat décerné contre le peuple.* Il a fait épargner le « sang de ce même peuple en arrêtant l'exécution de cet « ordre sanguinaire et désastreux, en faisant assembler

(1) Chabot expliquant le rôle de Merlin de Thionville au 10 août, le 19 août 1793, a donné une confirmation inattendue de cette opinion en ces termes : « On n'ignore pas que, si le roi fût resté dans son château, la victoire eût coûté des milliers de victimes de plus aux patriotes qui avaient conjuré le renversement du trône. » Est-il rien de plus instructif et de plus grave que ce témoignage?

(2) Fonds de la secrétairerie d'État, AF II, au cart. 340, v° Carteaux, pour états de services.

« les capitaines et les lieutenants du corps de la gendar-
« merie nationale pour les déterminer eux-mêmes à s'op-
« poser à son exécution. Enfin, par sa conduite ferme et
« patriotique dans cette journée mémorable, le citoyen
« Carteaux a des droits à la reconnaissance de ses conci-
« toyens. Le fait ci-dessus est certifié par une attestation
« du citoyen de Marne, colonel de la gendarmerie natio-
« nale, et a été donné dans tous les journaux patrio-
« tiques. »

Cet événement fut communiqué à l'*armée du Nord*, que commandait le général Dillon, sous une forme particulière : *Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi.* Dillon le fit imprimer dans les journaux de son commandement, Dumouriez refusa de le prêter. L'Assemblée le modifia selon l'ordre de choses nouveau, et envoya, dans toutes les armées, des commissaires spéciaux chargés de le recevoir. Dumouriez et tous les généraux, sauf La Fayette, acceptèrent la formule apportée par Delmas, Dubois-Dubays et Bellegarde. Suspendu à Paris, Dillon s'expliqua, convainquit ses juges, et, malgré Couthon, présent incidemment, fut réintégré dans son généralat.

Que se passait-il au même moment à l'*armée du Rhin* ?

Nous avons le premier Rapport qui fut rédigé pour l'Assemblée par les quatre commissaires à l'armée du Rhin et qui a échappé aux investigations de nos historiens. Carnot en fut l'auteur.

Au quartier général de Weissembourg, le 17 août 1792, l'an 4e de la Liberté.

Monsieur le Président, avant-hier 15, au soir, nous arrivâmes à Weissembourg où nous étions attendus par le général Biron; le lendemain matin, nous fûmes au camp annoncer à l'armée les dispositions de l'Assemblée nationale, et, conformément à ses instructions, nous lûmes aux différents corps de troupes les décrets relatifs à la suspension du Roi; ces décrets ont été reçus avec soumission, et tous les corps en particulier ont témoigné par de vives acclamations leur dévouement à l'Assemblée nationale, et leur confiance entière en leur brave et digne chef, le général Biron.

Auparavant, *nous avions réuni l'état-major et nous lui avions donné connaissance de nos pouvoirs*; et comme plusieurs membres de cet état-major avaient une réputation de patriotisme assez suspecte, nous crûmes nécessaire de les faire expliquer individuellement sur cette question : « *Vous soumettez-vous purement et simplement aux décrets de l'Assemblée nationale, oui ou non?* » Le général Biron, dont le caractère prononcé ne se dément jamais, répondit : Oui, sans restriction. Mais plusieurs autres essayèrent d'éluder la question précise par des divagations et des tergiversations qui nous parurent montrer peu de résolution. Tous cependant (excepté un M. Cafarelli-Dufalga, dont nous parlerons plus bas) finirent par déclarer qu'ils obéiraient purement et simplement. Cependant, fâchés peut-être que nous ne leur eussions pas permis de proposer leurs restrictions ou explications dilatoires, plusieurs d'entre eux ont adressé au général Biron des professions de foi qu'il nous a remises et que nous joignons ici.

Deux d'entre elles, celles de MM. Victor Broglie et Brige, nous ont paru être de véritables rétractations de la soumission qu'ils avaient promise le matin. Nous avons pensé qu'il serait trop dangereux de laisser un commandement à des officiers aussi formellement contraires aux mesures jugées nécessaires par l'Assemblée nationale, de les *suspendre de leurs fonctions*, et nous allons requérir le général Biron de ne les plus employer.

Nous en avons usé de même à l'égard de M. Cafarelli-Dufalga, officier de génie, qui, lorsque nous l'interpellâmes de répondre net-

tement à la question de savoir s'il se soumettait purement et simplement aux décrets de l'Assemblée nationale, nous répondit par des expressions qui, tant par elles-mêmes que par la manière de les rendre, nous parurent plus qu'indécentes envers le Corps législatif; il nous déclara formellement qu'il ne reconnaissait point son autorité à l'égard des objets sur lesquels il a prononcé et que, sa résolution étant d'attaquer les factieux de toutes espèces, il marcherait également et contre les ennemis extérieurs et contre Paris s'il était commandé; nous lui prononçâmes sur-le-champ sa suspension; c'est avec regret néanmoins, car cet officier jouit d'une réputation distinguée pour son mérite personnel et même pour ses principes philosophiques et son patriotisme.

Nous n'avons pu ne pas voir que *l'armée du général Biron est travaillée dans tous les sens par les plus dangereuses intrigues* : le général Biron *seul* la soutient contre la séduction, par l'ascendant que lui donnent sa droiture, son courage et son dévouement sans bornes à la cause qu'il a embrassée et dans laquelle il a constamment marché sans dévier un seul instant.

Nous disons la même chose du général Kellermann et l'estime que ces généraux ont l'un pour l'autre est la meilleure preuve qu'ils méritent celle de l'Assemblée nationale et la reconnaissance de tous les bons Français.

Après avoir vu le camp de Biron à Weissembourg, nous nous transportâmes à celui de Kellermann à Lauterbourg, éloigné du premier d'environ quatre lieues. Déjà, Monsieur le Président, d'après ce que nous venons de vous dire au sujet de ce général, vous prévoyez ce que nous avons à vous dire de ses troupes car nous avons eu lieu de nous convaincre que *les armées sont ce que les généraux veulent qu'elles soient*. Celle de Kellermann nous a donc donné les mêmes signes d'enthousiasme pour la liberté, pour l'Assemblée nationale et pour son général que celle de Biron. *M. Kellermann* a, sur M. Biron, *l'avantage d'être secondé par un état-major qui partage tous ses sentiments et qui les transmet aux soldats.* Nous voudrions pouvoir rendre justice à chacun en particulier, mais les bornes de cette lettre ne nous le permettent pas.

Les deux camps dont nous venons de parler, liés par des postes intermédiaires, forment une excellente armée dont le vœu est pro-

noncé et qui ne paraît point redouter l'ennemi. Cependant elle est bien faible en nombre et manque de beaucoup de choses absolument nécessaires.

Il semble que le but constant des ministres ait été jusqu'ici d'amener les troupes à faire ce raisonnement : *Nous ne manquions de rien sous l'ancien régime, nous manquons de tout sous celui-ci; retournons donc à l'ancien* (1).

Le ministère actuel se hâtera sans doute de faire cesser les réclamations bien légitimes des citoyens qui accourent aux frontières répandre leur sang pour la patrie : l'Assemblée nationale, sûre des ministres, sûre des généraux, les débarrassera sans doute de beaucoup d'entraves et leur donnera une certaine latitude sans laquelle il est impossible qu'ils puissent faire aucune tentative hardie. La partie des finances a surtout besoin d'être simplifiée; les paiements ne se font point avec exactitude, et les formalités requises, jusque dans les plus petites choses, paraissent en être la cause, ou du moins, en fournir le prétexte.

Nous avons vu, en particulier, le second bataillon de la Charente-Inférieure, qui est dans un état de délabrement inexprimable. Ce bataillon, plein d'ardeur et de patriotisme, qui pourrait être si utile en présence de l'ennemi, est tellement dénué d'habillements, d'armes et d'effets de campement, qu'on est obligé de le laisser en cantonnement dans un village tandis que l'armée est déjà si faible. *Il est à désirer que l'Assemblée nationale prenne les mesures les plus fortes pour que les armées*, surtout celles qui sont dévouées sans réserve à la défense de la liberté et de l'égalité, *ne manquent de rien;* Autrement le soldat, qui jusqu'ici s'en est pris de son mal-être aux agents du pouvoir exécutif, finirait par l'attribuer *à l'Assemblée elle-même.*

Nous allons partir pour Landau où nous espérons que nous obtiendrons les mêmes succès qu'à Weissembourg et à Lauterbourg (2).

(1) L'importance de ce Rapport le fit publier au *Moniteur* avec le compte rendu de la séance dans laquelle il fut lu.

(2) A cette date (19 août), un bulletin secret de Strasbourg annonçait au gouvernement que quatre-vingt-un mille hommes marchaient, en trois colonnes, contre l'Alsace et Metz, ce qui provoquait, par les bruits vagues répandus, des émeutes sur les points stratégiques (25 août).

L'armée de mer eut à prêter le serment à la nation que venaient de jurer les armées de la future République. C'est sur le corps de ses officiers que la Révolution eut à frapper le plus ; les passions des partis y allèrent tellement loin des deux côtés qu'on pourrait soutenir qu'elle les décima si ceux-ci, devançant ses arrêts, ne l'avaient prévenu en émigrant. Les écrivains favorables par leurs principes à cette catégorie d'officiers n'ont pu nier leurs préférences et leurs sentiments d'ancien régime. Les désordres y furent stimulés par le marquis de La Luzerne durant les deux premières années de la Révolution, et Bertrand-Molleville qui garda le portefeuille jusqu'en 1792 ne travailla qu'à l'augmenter. Ces deux personnages ne se sont jamais disculpés des accusations dont ils ont été l'objet et, quelle que soit la défiance que méritent d'ordinaire de telles imputations, on a dû reconnaitre dans leur parti qu'ils avaient *favorisé la décadence de leur service.*

La marine française comptait, en 1790, soixante-dix frégates et environ quatre-vingts vaisseaux de ligne. La marine anglaise pouvait lui opposer cent vingt-neuf vaisseaux et autant de frégates !

Jusqu'au début de 1793, tout était en décadence dans nos ports et Monge tenta inutilement leur régénération. Malgré son mérite, les Jacobins lui choisirent un remplaçant, sur lequel nous nous prononcerons ultérieurement.

Ce fut le contre-amiral Truguet qui fit prêter le serment aux forces navales de la Méditerranée, le 30 août. Il

en instruisit le ministre par la dépêche qu'on va lire, et où il attestait la fermeté de ses *principes* :

« Je suis arrivé hier à Toulon, et j'ai pris le matin « le commandement de l'escadre ; j'ai cru ne pouvoir « arriver sous de meilleurs auspices au milieu des braves « marins que je commande, qu'en m'empressant de « renouveler au milieu d'eux le serment de maintenir la « liberté et l'égalité, et de leur faire prendre le même « engagement. J'ai pensé que je pouvais à cet égard pré- « venir l'ordre officiel que je n'avais point encore reçu.

« Je ne puis, Monsieur, vous exprimer l'enthousiasme « et la joie de ces braves marins. Nous nous sommes « tous juré réciproquement de ne jamais nous désunir, « et de présenter toujours une unité indivisible et impo- « sante aux ennemis du dehors.

« Nous étions tous attendris, et je crois pouvoir vous « assurer qu'il résultera de ces engagements mutuels, « de ces engagements qui ne sont pas vains, un esprit de « patriotisme qui consolidera cette sainte discipline, sans « laquelle on ne peut avoir une armée (1). »

Un des faits les plus inattendus de la commotion gouvernementale se produisit aux armées dans les nominations d'officiers. Le ministre de la guerre dut le signaler à l'Assemblée le 31 août :

(1) L'importance de cette adhésion porta le gouvernement à insérer cette lettre au journal officiel.

« Depuis l'événement du 10, on s'autorise, dans quelques régiments, de la suspension du roi pour croire que tous les officiers doivent être pris parmi les sous-officiers du même régiment. Il est à craindre que cette erreur ne devienne bientôt une croyance générale et n'occasionne de grands désordres. J'ai l'honneur de prévenir l'Assemblée en la priant de vouloir bien faire connaître à l'armée que la suspension du roi n'a apporté aucune altération aux différentes lois sanctionnées et auxquelles on doit se soumettre plus scrupuleusement que jamais jusqu'au moment où la Convention les confirmera ou les abolira.

« Il est de mon devoir de prévenir M. le Président que la proposition faite à l'Assemblée de donner aux soldats la nomination de leurs officiers nuit infiniment dans ce moment à la discipline et qu'il est important ou qu'elle soit décrétée ou qu'elle soit renvoyée à la Convention. »

Le 29 juillet, l'Assemblée avait rendu un décret sur les passeports et interdit dans le danger de la patrie qu'il fût délivré un passeport quelconque pour sortir de France. Avaient été exceptés les gens de mer, les négociants et ceux qui avaient une mission du gouvernement. Les autres citoyens appartenant à la réquisition pour la défense étaient réputés émigrés s'ils violaient cette loi.

La *déclaration du danger de la patrie*, demandée le 30 juin et votée le 11 juillet, n'avait été promulguée que le 22, sur les nouvelles reçues des frontières de l'Est. La crise morale s'était accrue de ce retard et le désordre réel avait apparu à tous les yeux. L'Assemblée s'était

conduite avec hésitation, effrayée de l'état où le souverain avait laissé venir les choses. *La cour intriguait avec tous les partis* a écrit le colonel de Toulongeon, la nation voulut la Déchéance et se sauva elle-même, indignée des obstacles opposés à l'intégrité de la patrie.

CHAPITRE IV

MISSIONS DES FRÈRES CARNOT AUX ARMÉES

Sommaire. — **Mission de Carnot-Feulins à Metz près l'Armée de la Moselle. — Instructions de Servan à Carnot aîné. — Dépêche de Strasbourg sur l'Alsace, état général.**

Le tiers état n'a pas eu, durant la Révolution, une famille qui soit montée plus haut que celle de Carnot.

Au modeste capitaine qui a mérité d'être appelé par Jomini, disgracié comme lui par Napoléon, l'Organisateur de la victoire, il faut joindre, à titre de commissaire du 10 août, son frère cadet Claude-Marie Carnot. Entré dans l'arme du génie à sa suite, Marie était capitaine du génie en 1790 et tenait garnison à Saint-Omer. Distingué par ses capacités militaires autant que par sa personne, surnommé le Bel ingénieur, il promettait un orateur si les circonstances politiques le désignaient à une fonction. La Révolution l'y appela. Partageant les opinions de son

frère aîné, jurisconsulte et criminaliste devenu célèbre dans la science du droit, celles de Lazare sur l'ordre social et l'armée, il se fit remarquer à Saint-Omer dès l'ouverture des États Généraux. Il présida d'abord la Société populaire de cette ville, puis le corps électoral du département et fut nommé député par le Pas-de-Calais à l'Assemblée législative.

Il siégea à la gauche, fit partie du Comité militaire et trouva dans la richesse de ses facultés un nouveau moyen de servir son pays. Il prit la parole au nom de ce Comité en janvier 1792 et développa en son nom un projet de loi sur le recrutement. Il fit rendre divers décrets pour l'organisation de l'armée et pour les camps destinés à la défense de Paris, il s'associa aux mesures qui restreignirent le pouvoir exécutif royal, proposa le licenciement de la garde constitutionnelle de Louis XVI, fit décider le remplacement des officiers émigrés par des sous-officiers fidèles à l'Assemblée et mit La Fayette en accusation. Ce fut lui qui provoqua après le 10 août l'envoi de Commissaires aux armées pour faire accepter la Révolution. Non réélu à la Convention, il reprit du service comme colonel.

L'action de Lazare sur le Rhin le désignait au ministre de la guerre pour des missions ultérieures. Nous allons les examiner en publiant quelques documents inédits. Dans le nombre, nous citerons son opinion sur le rôle des Commissaires.

L'un des Carnot, témoignant en cette question par une dépêche au ministre de la guerre, n'est-ce pas une bonne

fortune pour l'histoire elle-même? Quel était son langage (1)?

A Metz, ce 7 septembre 1792, l'an 1er
de la République française.

Citoyen Ministre de la Guerre,

La mission dont vous m'avez chargé sera bientôt terminée : l'armée de la Moselle est en pleine marche et dans peu elle entrera dans le pays ennemi avec l'ardeur et l'assurance qui présagent les victoires. Le général Kellermann vous en a instruit par une dépêche qu'il vous adressa hier; et déjà, dès la veille, je vous l'avais annoncé; d'après le plan arrêté, Citoyen, je compte me rendre à Sarrelouis en même temps que le général pour y voir l'armée entière rassemblée, m'assurer d'autant plus par moi-même de ses excellentes dispositions, connaître les détails des secours en tout genre dont elle peut encore avoir besoin et me mettre enfin à même de vous rendre bientôt le compte satisfaisant et certain qu'elle a quitté les terres de la République pour attaquer ses ennemis.

Si le général Kellermann m'eût fait part plus tôt de l'article de sa lettre qu'il vient de me communiquer et où il vous engage à m'autoriser à l'accompagner pendant tout le temps de l'expédition projetée afin d'être témoin de ses démarches et de vous en rendre compte, je vous aurais adressé par le même courrier quelques réflexions à cet égard, qu'en ce moment le bien de la chose publique me commande plus que jamais de mettre sous vos yeux.

Si mon intérêt particulier envisagé sous tous les points de vue pouvait être de quelque considération auprès de moi lorsqu'il est question de ceux de la République, je ne pourrais rien désirer de plus agréable et de plus flatteur que d'être chargé de la commission que le général Kellermann demande qu'il me soit confié, mais, pour savoir si cette mesure extraordinaire peut se concilier avec les intérêts de la République, il convient de jeter un coup d'œil sur les effets que produirait nécessairement une pareille commission sur les citoyens, sur l'armée et sur le général même qui en a fait la demande.

(1) Note tout officielle au crayon. « Enverra-t-on Carnot sur le Rhin? » Le lecteur appréciera.

Pour les bien apprécier, il faut d'abord s'arrêter aux *pouvoirs qu'il serait nécessaire d'accorder au commissaire;* on ne pourrait sans doute lui donner ceux de discuter et de régler les dispositions de l'armée, ses marches, ses campements, ses attaques, etc..., en faire enfin un chef dont le véritable général ne serait que l'instrument passif, puisque ce serait le créer lui-même général d'armée et accumuler sur sa tête et sur celle du ministre qui lui aurait donné des pouvoirs aussi extravagants la plus effrayante de toutes les responsabilités.

Ne pouvant lui confier des pouvoirs de cette nature, se bornera-t-on à lui donner une surveillance des plus étendues? Mais à quoi pourra être utile cette surveillance dans une armée continuellement agissante si celui qui en est chargé ne réunit pas le pouvoir si délicat de suspendre et de remplacer à l'instant tous ceux qu'il jugera devoir l'être pour l'intérêt de la République? Si on ne lui donne une pleine et entière autorité pour conclure tous les marchés et prendre tous les moyens qu'il pensera que les circonstances rendent nécessaires pour le bien-être des troupes.

Ce serait, citoyen, de toute la plénitude de ces pouvoirs qu'il faudrait investir un commissaire à l'armée; car si, d'un côté, la puissance qu'on lui donnerait de destituer et de remplacer n'était pas accompagnée de tous les moyens de pourvoir aux besoins, le but que l'on se proposerait ne serait que très imparfaitement rempli; j'ose même assurer que tout homme qui connaîtra bien l'armée n'acceptera point une commission de ce genre, si on ne lui confie en même temps des pouvoirs aussi étendus qu'ils puissent l'être sur ces deux objets; toute atténuation, quelle qu'elle fût, les rendrait nuls ou ne présenterait au lieu de ressources que des inconvénients et des entraves de tout genre.

Or ce n'est point à un seul commissaire qu'il conviendrait de confier de semblables pouvoirs, car où en trouver un qui se crût assez de lumières et de talents pour se charger d'une pareille responsabilité? Je ne sais même, citoyen, s'il conviendrait bien que des commissaires revêtus d'un pouvoir aussi considérable ne fussent pas membres de la Convention nationale et envoyés par elle au lieu de l'être par le pouvoir exécutif; ne conviendrait-il pas mieux encore de confier toute l'autorité au général de l'armée plutôt que de lui donner des commissaires qui ne feraient que de jeter sur lui de la défaveur,

diminueraient nécessairement la confiance des soldats et lui donneraient des dégoûts qui ne pourraient tourner qu'au détriment de la chose publique ? L'on ne peut oublier que le général Kellermann a été obligé d'adopter un système de guerre qu'il avait combattu, qu'un commissaire lui a été envoyé pour l'y obliger; que dira-t-on si ce commissaire le conduit, comme par la main, partout où il doit aller; n'est-ce pas briser d'avance l'instrument dont on veut se servir ?

D'après ces réflexions, citoyen ministre, je pense que l'armée étant mise une fois en mouvement, elle doit être laissée entièrement entre les mains du général; que si on se décidait à y envoyer des commissaires, ils devraient être investis de pouvoirs très étendus et qu'alors il serait beaucoup plus convenable que ce fussent des membres de la Convention nationale que des agents du pouvoir exécutif; qu'enfin des commissaires qui n'auraient que des pouvoirs bornés ne pourraient que nuire à l'armée, l'inquiéter et la fatiguer, sans, pour ainsi dire, pouvoir lui être d'aucune utilité.

Le commissaire civil envoyé par le ministre de la Guerre à l'armée de la Moselle,

C.-M. Carnot.

Nous ne ferons pas au lecteur l'injure d'un commentaire qu'il aurait le droit de nous reprocher.

Ce qui importe, c'est la réponse du chef de l'armée.

L'instruction suivante nous la donne (1). Elle fut *particulière* pour Carnot, commissaire envoyé par le ministre de la guerre à l'armée de la Moselle, le 30 octobre 1792. Carnot eut toujours des missions et des pouvoirs qui lui furent personnels (2), le fait doit être remarqué.

Carnot partira sur-le-champ pour se rendre à l'*armée de la Moselle* commandée par le général *Kellermann*.

(1) Dossier du 30 octobre. — Armée de la Moselle. Registre I, A.
(2) V. aux pièces justificatives de ce chapitre.

L'objet de sa mission est de ***reconnaître la situation*** physique et morale de cette armée et de la disposer à entrer le plus tôt possible dans le *pays de Trèves*, conformément aux vues du Conseil exécutif provisoire. Carnot doit être instruit des circonstances qu'on va détailler.

Custine est à Mayence avec moins de vingt mille hommes : quand il aura mis dans cette place la garnison nécessaire, il ne lui en restera que douze mille pour garnir ses communications et agir.

Valence va, d'un autre côté, *opérer sur la rive droite de la Meuse*. Il en résulte que les Prussiens et les Autrichiens qui se trouvent aujourd'hui entre la Meuse et le Rhin pourront se réunir contre celui des deux qu'ils choisiront et que Custine surtout est très compromis si Kellermann n'agit pas et prend ses quartiers d'hiver.

Il a pris des quartiers d'hiver; il se dit hors d'état d'avancer vu la fatigue de ses troupes et le délabrement de leurs effets d'habillement et d'équipement.

Pour le maintenir dans ces dispositions dilatoires, le duc de Brunswick, le prince de Hohenloë, le marquis de Luchesini et le prince de Reüss ont eu une conference avec lui et le général Valence et dans laquelle ils *ont témoigné les dispositions les plus pacifiques.* Ils ont proposé un armistice pour cet hiver.

Il n'est pas étonnant que le général *Kellermann* ait pu être trompé par ces négociateurs exercés. L'été dernier, *les agents de l'électeur Palatin et du duc de Deux-Ponts* lui avaient inspiré tant de confiance qu'il regarda une marche en avant sur les lignes de la Queich d'abord et sur le Spirebach ensuite comme dangereuse à nos intérêts parce qu'elle nous portait dans le Palatinat et il défendit à l'adjudant général Laubadie de faire pour ce mouvement les reconnaissances qui lui avaient été ordonnées. C'est entre la Queich et le Spirebach que les ennemis ont passé le Rhin.

Kellermann a paru s'occuper de préparer le bombardement de Luxembourg. On lui a toujours dit qu'il ne devait pas s'arrêter à cette place, mais *se porter en avant et suivre la Moselle.*

Il est attendu à *Trèves* et à *Coblentz* où il trouvera très peu de résistance d'après les renseignements donnés par le ministre des affaires étrangères; il n'a pour ainsi dire qu'à se montrer.

Les démonstrations de force et de confiance qui ont si bien réussi au général Custine doivent lui servir de modèle.

Carnot s'attachera à sonder et reconnaître les dispositions du général, de son état-major, de ses commissaires des guerres et des troupes; il stimulera, éclairera, échauffera tous ceux qui en sont susceptibles par tous les moyens que la raison et le patriotisme lui suggéreront. Il mettra sans retard le ministre à même d'empêcher les autres de nuire à la chose publique.

Huguenin, ancien président de la commune de Paris, *a reçu des pouvoirs étendus pour pourvoir aux besoins matériels de l'armée.* La copie de ses instructions sera remise à Carnot pour qu'ils puissent agir de concert.

Kellermann a demandé des secours en troupes de lignes. On ne peut lui en envoyer; les dispositions des habitants du pays de Trèves les rendent peu nécessaires.

On dirige en ce moment environ *vingt mille hommes* de nouvelle levée *sur Verdun et Nancy;* ils étaient destinés aux armées du Rhin et de la Moselle. Cependant, Kellermann demande qu'on ne lui en donne pas. S'il change d'avis, Carnot pourra faire marcher à son armée une partie des bataillons dirigés sur Verdun.

Kellermann a exposé la disette des fourrages qui règne sur la Moselle comme un des motifs de ne pas marcher en avant. Carnot s'appuiera sur ce fait pour disposer ce général à renvoyer à Custine la cavalerie qu'il a reçue de l'armée du Rhin; elle subsistera facilement dans les environs de Mayence.

La cavalerie qui sera nécessaire sur la Moselle ne pourrait-elle pas d'ailleurs subsister des fourrages qu'on pourra tirer des derrières par la navigation ?

Kellermann craint que le pays que les Prussiens viennent d'abandonner soit malsain. Carnot le rassurera sur ses craintes en lui représentant que la vallée de la Moselle s'ouvre à mesure qu'on descend par son embouchure dans le Rhin.

Enfin *Carnot*, en engageant Kellermann à avancer, *veillera cependant à ce que Longwy et Thionville soient mis à l'abri de toute insulte*, et qu'à tous égards, les opérations soient conduites avec vigueur et hardiesse, et sans témérité.

Carnot rendra au ministre des comptes exacts et fréquents sur tous les objets ci-dessus (1).

(1) Le 2 novembre, Marie Carnot adressa un rapport, que le gendre

Il aura soin de se faire donner en arrivant l'état de situation de l'armée et de l'envoyer au ministre.

Quel était l'état des armées du Nord et du Centre à ce moment ?

Les généraux français avaient l'intention de conquérir la Belgique en y pénétrant par quatre colonnes ; ces forces devaient marcher, selon les événements, sur Liège ou sur Bruxelles. On débuta par la déroute des colonnes de Dillon, de Biron, et la retraite de La Fayette. Luckner, ayant remplacé Rochambeau, avait repris le projet d'invasion par une entreprise malheureuse sur Courtray et Furnes. Le Conseil exécutif, dès le 10 août, avait ordonné au général Dumouriez, nouveau commandant en chef, de concentrer ses forces dans l'Argonne, problème sur lequel nous aurons à revenir. Longwy et Verdun étaient tombés au pouvoir du roi de Prusse. Dumouriez, tourné par l'armée prussienne, avait tenu ferme dans l'Argonne, s'était réuni à Kellermann et avait tiré parti à Valmy des renforts tirés de l'armée du Nord.

L'armée allemande, qui s'était flattée de marcher sur Paris, enivrée par la colère de ses chefs et les insinuations des émigrés, avait éprouvé avec la canonnade de Valmy son premier échec moral. Les bonnes dispositions de Kellermann et la fermeté de Dumouriez avaient complété

de Pache (Audouin) a cru devoir annoter : dossier de ce jour, armée de la Moselle. Pache lui envoya, même date, des instructions appropriées au but qu'il formulait.

cette victoire. Toutes les chances étaient en notre faveur. Les alliés avaient repassé l'Argonne, évacué le territoire français, Jemmapes couronna son œuvre.

A l'Est, Custine s'était emparé de Spire, de Worms et enfin de Mayence, le 21 octobre.

Pendant ces événements, Lazare Carnot organisa à Bayonne l'armée des Pyrénées occidentales et la défense contre l'Espagne avec ses collègues Garrau et Lamarque (1).

Ce fut après la trop rapide victoire de Custine que Carnot, envoyé à nouveau en mission sur le Rhin, écrivit sur cette armée un des rares rapports qui nous soient parvenus de lui (2). L'état de l'armée aux ordres de Biron et son infériorité, les volontaires et la désertion, l'administration, les arsenaux et les manufactures, il a tout dépeint :

Strasbourg, 24 novembre 1792.

Citoyen Ministre de la Guerre,

Depuis que je suis arrivé à Strasbourg, je me suis occupé sans relâche et avec la plus grande activité de tous les objets relatifs à l'armée qui est aux ordres du général Biron; et jusqu'à présent, citoyen, il ne m'a encore été possible que de réunir quelques matériaux épars qui doivent bientôt cependant, je l'espère, me découvrir

(1) On n'a pas à s'étendre sur le rôle de Carnot, qui séjourna peu à Bordeaux et à Bayonne; mais il faut retenir de cette mission deux faits : la création d'une école d'artillerie et celle des miquelets.

Ce fut à cette armée qu'il se lia avec Lacuée, célèbre depuis, et auquel l'unit la plus affectueuse amitié. Nous reviendrons sur le rôle de Lacuée en son temps.

(2) Dossier du 24 novembre. — Armée du Rhin.

le fil qui me conduira sûrement dans *le labyrinthe inextricable* où j'ai trouvé tout ce qui a rapport à son *administration*. La composition de cette armée que l'on ne peut guère regarder que comme le *vaste dépôt de celle de Mayence*, les parties hétérogènes dont elle est composée, *la dislocation*, si je puis m'exprimer ainsi, *de toutes ses parties*, ont influé d'une manière si directe sur sa situation qu'il ne m'a pas encore été possible de pouvoir connaître d'une manière même approximative, ni sa véritable force, ni ses ressources dans la foule d'états qui m'ont été présentés. Je n'ai encore pu y découvrir que le chaos dont il faut la faire sortir et, si je ne vous les envoie pas dans ce moment, citoyen ministre, c'est pour pouvoir, lorsqu'ils seront tous entre mes mains, en tirer par leur comparaison et leur rapprochement, un résultat qui puisse m'éclairer et me mettre à même de vous donner les notions précises qui vous sont nécessaires et que vous attendez. Quant à présent, je ne puis que vous dire que cette armée, composée, depuis Besançon jusqu'à Landau, de plus de cinquante mille hommes, sans y comprendre l'armée de Custine ni les secours qui lui ont été envoyés, est formée de cinq bataillons, escadrons et quelques dépôts seulement de troupes de ligne, de quatre escadrons de gendarmerie et d'un grand nombre de bataillons de gardes nationales; dans ces bataillons, beaucoup ne sont pas armés; d'autres ne le sont qu'à moitié, au quart, etc....; les uns sont d'ancienne, les autres de nouvelle levée; ceux-ci, outre les bataillons de campagne, ont des dépôts considérables qui en sont séparés et presque tous ceux qui ont été requis par les généraux de l'armée du Rhin, sont dans ce cas; presque aucun de ces dépôts n'est armé et ils ne font que jeter dans la comptabilité, par leur séparation de leurs bataillons, des embarras et des difficultés sans nombre, très préjudiciables au bien du service et aux intérêts de la République: dans tous les bataillons de *volontaires*, mais notamment dans les dépôts, il existe des citoyens qui n'ont ni l'âge, ni la force nécessaires pour remplir le métier auquel ils se sont voués.

Les troupes d'*artillerie* sont extrêmement faibles en comparaison d'une armée aussi nombreuse; il reste très peu de chevaux pour son service et l'on peut assurer que cette armée, dans l'état où elle est actuellement, quelque nombreuse qu'elle soit, est absolument hors d'état de se mettre en campagne par manque de cavalerie et d'artillerie disponibles.

ue française et les diverses puissances de l'Europe, is 1792 jusqu'à la paix générale, ouvrage publié à bourg en 1803, chez Fréd. Perthes?...

travail a été fait récemment par M. P. Dufourny et é chez Palmé sous le titre de : *89 et le droit des* (1). Nous le recommandons à l'attention de M. de l qui y trouvera la solution complète de l'*Enigme de npagne* à laquelle il paraît s'intéresser vivement, et à titre, car cette énigme renferme dans ses flancs, s les guerres de la Révolution et de l'Empire, et ses équences se sont fatalement étendues jusqu'à nous. partageons du reste l'opinion émise par le général ouriez dans son *Tableau spéculatif de l'Europe* paru à bourg en 1798 ; encore un document qui a échappé à e Sybel :

Mais le plus terrible ennemi du roi de Prusse, celui era des progrès plus rapides par la paix que par la re, celui qui ne se repose jamais, qui agit toujours, la démocratie. Ni les trésors, ni les armées ne peuvent ervir de barrière ; il épuise les uns, il séduit les autres, vironne et pénètre partout les Etats prussiens ; il ge son trône, il en sape les fondements et ce roi ne éviter d'être enseveli sous ses ruines, qu'en se reti- sous une tente et en changeant son rôle de souverain celui de caporal... Le salut de la Prusse et de son roi e dans une guerre contre la France... » Dumouriez pressenti Bismarck ; nous voudrions citer en entier ssage prophétique qui éclaire mieux la question que x volumes de M. de Sybel, malgré l'incontestable talent t ecrivain.

us sommes plus que jamais sous le coup de cette ction menaçante du vainqueur de Valmy : « La paix ne être amenée que par les apprêts plus sérieux d'une e générale, ou si la menace n'en suffit pas, elle en le résultat ! » Entre temps, les gouvernements de ope déversent encore sur notre territoire leurs déma-

1. P. Defourny est également l'auteur d'un tableau sur nature bataille de Beaumont et l'éditeur d'un *discours sur l'effusion du t le droit de la guerre*, ouvrage d'érudition et de philanthropie nitaire, publié chez Dentu en 1886.

gogues les plus fougueux, leurs romanciers les plus obscènes et leurs financiers les plus rapaces qui travaillent consciencieusement à pousser nos hommes d'Etat dans la voie de la corruption, du gaspillage et de l'anarchie et à réaliser pour la France, l'idéal d'un gouvernement républicain qui, au lieu d'être dirigé par des démocrates et des républicains sincères et désintéressés, est accaparé, si nous en croyons MM. Gilly, Wilson et Andrieux, par des casse-cous, des spéculateurs et des démagogues, *c'est-à-dire un gouvernement de République sans républicains!* C'est ce qui faisait dire à un ministre de Napoléon Ier pendant les Cent jours :

> Ils prétendent que nous ne primes cet arrêté que pour ouvrir de nouveau la porte au système républicain. Cette dernière accusation n'est que ridicule, puisqu'on sait qu'en France le système républicain *n'est plus qu'une théorie rejetée parmi les abstractions philosophiques...*

L'auteur? — Le général comte Carnot. — Le document? — Exposé de la conduite politique du général Carnot en 1814 — Paris, Courcier, 1815.

C'est ce qui poussa la nation française dans les bras de Bonaparte et de Napoléon III, malgré le conseil suprême du baron prussien An. Clootz. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui encore, à bout de forces et de patience, la nation française paraît vouloir se confier à un homme qui a pris l'engagement de dissoudre la Chambre et de déchirer la Constitution qui a cessé de plaire. La France opposante s'excuse en disant qu'elle se donne à un *individu* par dégoût de la bande d'*individus* qui s'est imposée à elle pour l'affaiblir et pour la ruiner. Qui a raison et qui l'emportera?

Ici se terminait le compte-rendu dont le directeur de cette Revue, nous remettait les épreuves, il y a une quinzaine de jours, en même temps que le numéro du *Gil Blas*, contenant, à propos de l'article sur la dépêche de Beaugency et à propos de notre compte-rendu, une allusion désobligeante sur le patriotisme de la rédaction du *Spectateur militaire*. Ceux de nos lecteurs qui auront lu l'article du *Gil Blas* auront supposé comme nous qu'il y avait mal donne et que le rédacteur de cette feuille avait

Quant aux *effets* de campement, d'habillement et d'équipement, ils m'ont paru être en général en meilleur état ou beaucoup moins délabrés que ceux de l'armée de la Moselle ; il pourrait d'ailleurs se trouver des ressources à cet égard, de manière à ne point retarder les opérations qui seraient méditées ; dans la supposition où, comme je le présume, vous autoriseriez à tirer les objets dont on aurait besoin des magasins des places approvisionnées en siège, sauf remplacement, ceux de l'armée ne renferment pas les objets les plus nécessaires tels que des souliers dont il n'y a pas deux cents paires lorsqu'il devrait y en avoir plus de quatre-vingt mille qui ont été successivement annoncées. J'espère être à même bientôt, citoyen ministre, de vous mettre sous les yeux des états généraux et détaillés de tous ces objets. Quant à celui des troupes, leur habillement, équipement et armement, comme j'ai cru qu'il était de la dernière importance de connaître exactement leur situation, j'ai prié le général Biron d'envoyer des adjudants généraux ou des adjoints pour que ces *états* soient adressés de tous les quartiers, cantonnements et garnisons ; en attendant, l'on travaille à faire un état approximatif aussi exact qu'il est possible, attendu la dispersion des différents corps et les mutations fréquentes qu'ils ont essuyées depuis quelque temps, l'inexpérience des chefs de plusieurs bataillons, les ordres quelquefois inconnus pendant longtemps au général qu'ont reçus divers corps de troupes, soit de sortir de l'étendue de son commandement, soit d'y entrer, et enfin le mouvement intérieur qui s'est fait dans les bataillons de gardes nationaux par les congés et, l'ajouterai-je même, citoyen ministre, par la *désertion*. J'espère cependant que cet état approximatif sera suffisant pour vous guider dans la détermination que vous aurez à prendre sur les mouvements à faire faire à cette armée, et sur le genre de secours qu'il sera nécessaire de lui faire passer.

Mais, dès à présent, citoyen ministre, il me semble que rien n'est plus pressant que d'augmenter la *cavalerie* par tous les moyens qui seront à votre disposition, de faire acheter des chevaux d'artillerie et de procurer des armes à un grand nombre de gardes nationaux qui en manquent absolument et qui en sollicitent avec la plus vive instance. J'espère bientôt pouvoir vous mettre à même de juger quels sont exactement les secours dont cette armée a besoin ; mais, dès ce moment, je crois, vous ne pouvez prendre trop de moyens

pour lui procurer les objets que je réclame pour elle, comme lui étant de première nécessité pour la mettre à même de procurer à la République tous les avantages qu'elle a droit d'attendre d'une armée aussi nombreuse et qui a une volonté aussi prononcée de combattre ses ennemis.

Depuis mon arrivée dans cette ville, j'ai reçu plusieurs *réclamations* que vous trouverez consignées dans les mémoires que j'ai l'honneur de vous envoyer, relatifs à l'achat des grains et fourrages et au payement de quelques ouvriers en numéraire; comme j'avais vu à Sarrelouis une autorisation donnée à l'ancienne administration pour continuer ses achats jusqu'à ce que la nouvelle se fût mise en mesure de les commencer, j'avais d'abord cru pouvoir prendre sur moi de les autoriser pareillement ici, où il paraît de la plus haute importance de ne pas les discontinuer; mais, sur la lettre qu'on m'a communiquée du citoyen Max. Bar, et dont je vous envoie copie, je n'ai pas cru devoir aller contre des ordres aussi positifs donnés par un des chefs d'une administration qui doit jouir de la plus haute confiance. Vous jugerez sans doute, citoyen ministre, que cet objet mérite toute votre attention et une décision très prompte, ainsi que ce qui a rapport aux journées des ouvriers dans ce pays, où l'on ne compte qu'en argent et seulement en papier avec escompte de sa perte.

Un des premiers objets dont je me sois occupé a été de visiter les *arsenaux* de cette place. J'y ai trouvé partout une aussi grande activité dans le travail qu'il est possible de le désirer, d'après le petit nombre d'ouvriers qui y sont restés attachés; les magasins de tout genre m'ont paru autrement dégarnis; l'on travaille à dresser des états exacts de leur situation que je vous enverrai aussitôt qu'ils m'auront été remis. Il serait de plus grande nécessité d'augmenter promptement le nombre des ouvriers qui sont très insuffisants quoiqu'ils travaillent avec le plus grand zèle.

Les travaux de la *fonderie* ne pourront bientôt se continuer qu'autant qu'il sera fourni de la nouvelle matière; il n'en reste plus que pour une fonte qui doit se faire dans le courant de cette semaine, et il est urgent de prendre des moyens pour empêcher une inaction qui serait si préjudiciable aux intérêts de la République. Les ouvrages de *tour* et de *forerie* ne sont pas, à beaucoup près, aussi avancés que ceux de la fonte, ainsi que vous le verrez par les états que je

vous adresserai incessamment; ils sont au moins de deux mois en retard. J'ai vivement représenté, d'après cela, la nécessité de développer de grands moyens pour *accélérer ce travail* et les ouvriers sont convenus avec moi, en présence de l'entrepreneur et des officiers d'artillerie, qu'on travaillerait dorénavant jour et nuit, ce qui procurera à peu près un tiers de plus d'ouvrage, c'est-à-dire *neuf canons par mois et par tour, au lieu de six*. Il serait bien à désirer qu'on pût monter de nouvelles machines à tourner et à forer, les deux qui existent étant très insuffisantes eu égard aux fourneaux; au reste, citoyen ministre, dans le cas où il serait très pressant de se procurer des pièces d'artillerie, l'on pourrait se dispenser de les tourner et cette diminution de travail produirait un ouvrage plus que double dans le même espace de temps; c'est ainsi qu'on en a agi dans les dernières guerres, et le canon, pour en être moins brillant, n'en serait pas moins meurtrier pour nos ennemis. Il serait à désirer aussi, citoyen ministre, que vous voulussiez fixer quel genre de décoration il convient de substituer au chiffre couronné qui se gravait sur les pièces. Je vous envoie quelques renseignements sur cet établissement avec un état de situation: j'espère pouvoir vous en procurer bientôt un plus complet.

Il est bon, sans doute, citoyen ministre, d'envoyer dans les *manufactures* un grand nombre d'armes pour y être réparées ainsi que l'a décrété la Convention nationale, le 31 octobre. Mais cette loi, trop généralisée, deviendrait très préjudiciable aux intérêts de la République, puisqu'on se prive d'un côté de toutes les ressources qu'offrent les ouvriers du pays, et de l'autre, l'on consommera en frais de transport seulement plus que certaines armes auraient coûté de réparation; cela est trop évident pour être démontré; il serait donc à souhaiter qu'il y eût une modification au décret, ou qu'il fût entendu de manière à ce que l'on mît en réparation, dans chaque place, ce qui pourrait être enlevé avant une époque déterminée, telle que le 1er mars prochain: cela me paraît de la plus grande conséquence et demande une très prompte décision, car partout les travaux cessent et les fusils s'encaissent pour envoyer aux manufactures.

Le citoyen Adorne, de Strasbourg, propose de fournir neuf cents fusils avec gibernes et banderoles, provenant des soldats de Chateauvieux: le tout pour le prix de 38 livres en espèce. Il offre aussi de fournir

deux cents canons de fusil par mois de la manufacture de Solingen, et de la poudre de Berne à 180 livres en espèce le quintal.

Il serait bien pressant d'augmenter les lits et fournitures dans la ville de Strasbourg, ainsi que cela nous a été demandé dans un mémoire particulier. Beaucoup de casernes restent vacantes par manque de ces objets essentiels, et cependant, pour bien des raisons, il conviendrait d'y faire loger le soldat, plutôt que chez le citoyen: on vous a proposé aussi, citoyen ministre, de disposer d'une partie des bestiaux achetés pour approvisionnement de siège.

Les vives réclamations de quelques *volontaires* nationaux, tantôt sur un objet et tantôt sur un autre, exigeraient que chaque bataillon reçût exactement les lois militaires et une collection complète de celles qui ont été rendues jusqu'à présent. *La plupart les ignorent* et se livrent par cela même à des *désordres* que la simple *connaissance des lois* arrêterait plus efficacement que toute autre considération.

Tel est l'esprit qui anime la très grande partie des citoyens qui composent les bataillons de volontaires. Quant à ceux qui s'y sont glissés et qui les déshonoreraient s'ils pouvaient l'être, il serait bien à désirer qu'il y eût quelque moyen légal de s'en défaire et de les renvoyer; il serait également très utile et économique, sous tous les rapports, de *faire retourner dans leurs familles les jeunes gens qui sont trop faibles pour servir;* ils ne font que s'énerver eux-mêmes, embarrasser les autres, dilapider les trésors de l'État, encombrer les hôpitaux et dégarnir les magasins, sans qu'on puisse en espérer aucun service; c'est un des grands vices de cette armée.

Je vous dirai en finissant cette très longue lettre, citoyen ministre, que je crois plus pressant que jamais que vous vouliez bien vous décider à fixer un territoire particulier à chacun des trois généraux Custine, Biron et Beurnonville, afin que chacun sache quelles sont les troupes qu'il a à commander et les places qu'il a à surveiller. Je pense d'ailleurs que c'est le moyen le plus sûr de conserver entre eux cette union et cet accord si nécessaires aux importantes opérations dont ils sont chargés: le *plan général de campagne* devrait peut-être être arrêté par le Conseil exécutif lui-même en *laissant* seulement *aux généraux la plus grande latitude dans les moyens d'exécution*, soit en agissant particulièrement, soit en les combinant entre eux.

Je vous prie, citoyen ministre, de peser sur cette observation.

Les lettres que vous avez reçues de Biron, de Beurnonville, ainsi que celles de Custine, vous y auront sans doute préparé.

Quelle était la situation militaire au moment où Carnot faisait ses critiques sur les opérations?

Au *Nord*, la bataille de Jemmapes consacrait l'autorité de Dumouriez au point de faire regarder comme un prodige cette victoire. Depuis le duc de Soubise et le comte de Clermont, on avait déclaré les Français incapables de gagner une bataille rangée; aussi, ce triomphe était-il regardé comme supérieur à celui du grand Condé à Fribourg. Le temps a corrigé ce jugement. Dumouriez, en dehors de ses dispositions vicieuses, avait laissé échapper les Autrichiens. La Belgique cependant n'en était pas moins conquise, et on n'avait pas le droit de s'y attendre.

L'ouverture de l'Escaut en vertu d'un arrêté du 16 novembre pris par le Conseil exécutif indisposait la Hollande et poussait le stathouder à se jeter dans les bras des ministres britanniques. Dumouriez, qui avait tracé à Custine le programme que l'on sait, n'avait pas jeté l'ennemi au delà du Rhin, malgré l'ordre qu'il en avait reçu. Ses discussions avec Pache devaient être fatales plus tard à lui-même et à ses conquêtes.

A *l'Est*, le Palatinat et l'électorat de Mayence envahis ne l'avaient pas été longtemps, le roi de Prusse ayant passé le Rhin pour donner la main aux Autrichiens. Il avait chassé Custine des montagnes du pays de Nassau, repris Francfort et rejeté l'armée du Rhin sur Mayence. Beurnon-

ville avait tenté une expédition tardive et inutile sur Trèves. Enfin, l'armée de la Moselle avait été ramenée sous Sarrelouis dans une désorganisation absolue.

Au *Sud*, la guerre était mal entamée contre l'ile de Sardaigne, compensation de nos succès en Savoie et dans le comté de Nice. L'Espagne se préparait ouvertement à la guerre et l'Angleterre, se couvrant encore du voile de la neutralité, organisait, contre un isolement continental qu'elle redoutait, l'embrasement général de l'Europe. Elle devait y trouver l'empire maritime absolu, compensation des victoires éphémères de notre patrie !

CHAPITRE V

LES LEVÉES EN MASSE DE LA CONVENTION

SOMMAIRE. — I. Réquisition du 20 février 1793. — Proclamation d'Isnard. — II. Carnot et la situation militaire. — Rapport de Barère. — Réquisition d'août. — III. Accueil des Sections de Paris à ces lois. — Témoignage de la province. — La Rochelle.

I

Maîtresse de la Belgique au nord, du Palatinat à l'est, du comté de Nice au sud, enfin de la Savoie au pied des Alpes, la Convention entendit, dès le début de son action politique, garder les frontières naturelles que venaient de conquérir ses armées. Aussi résolut-elle au début de l'année 1793, de mettre en état ses effectifs; tous les généraux se plaignaient de leur faiblesse, notamment au nord et sur le Rhin. L'armée de l'intérieur n'existait pas; quant à l'armée des Pyrénées, il était impossible de la former. De là une réorganisation générale des institutions

militaires. Nous avons vu Dubois-Crancé exposer son système de défense de la France, non adopté mais utilisé par Carnot, et de l'organisation de l'armée. L'encadrement des forces à appeler une fois trouvé, et c'était le plus difficile, il restait à recruter le contingent d'hommes dont l'appel sous les drapeaux venait d'être reconnu indispensable par les mandataires du pays.

La première levée en masse fut le résultat de leurs délibérations.

Le 20 février 1793, la Convention déclara que les *despotes coalisés* menaçant la *République*, elle faisait un appel de trois cent mille hommes *pour compléter les armées*.

« Sont en état de réquisition permanente et à la disposition du ministre et des généraux, jusqu'au complément du recrutement, les gardes nationaux de dix-huit à quarante ans, non mariés ou veufs sans enfants.

« La réquisition se fera à raison de la population des départements et d'après le tableau de répartition qui leur sera envoyé. Les départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes y concourront.

« Chaque département recevra incessamment l'état numérique des hommes qu'il doit fournir. Dans les vingt-quatre heures, les administrations départementales en feront la répartition par district. Dans le même délai, les directoires des districts partageront ce contingent partiel entre les communes.

« Dès que les officiers municipaux d'une commune connaîtront le nombre des volontaires qu'elle doit four-

nir, ils en donneront connaissance aux citoyens convoqués à cet effet, et, pendant les trois jours qui suivront cette notification, il sera ouvert un registre sur lequel se feront inscrire ceux qui veulent se consacrer à la défense de la Patrie.

« Si les inscriptions volontaires ne suffisent pas pour compléter le contingent demandé, les communes adopteront, à la pluralité des voix, le mode qui leur paraîtra le plus convenable pour y parvenir; le complément ne sera pris néanmoins que parmi les hommes de dix-huit à quarante ans, en exceptant ceux qui sont mariés ou veufs avec enfants.

« Les citoyens qui se sont fait remplacer l'an dernier dans les bataillons ne sont pas exempts de servir la patrie cette année.

« Ceux qui seront désignés par la commune pour faire partie du contingent, auront la faculté de se faire remplacer par un citoyen dont ils répondront jusqu'à ce qu'il ait été agréé par le corps. »

Le 23 février, Isnard lut et fit adopter par la Convention une proclamation qui débutait par une violence inutile. L'enthousiasme et le patriotisme suffisaient pour vaincre, et les hommes de la levée, comme de celle qui suivit, l'ont prouvé.

Secouer le joug des rois, dit-il, c'est entrer en guerre avec les tyrans étrangers. Vous avez proclamé la République, tous les despotes ont résolu votre ruine. La France libre luttera seule, mais elle se rappellera les ré-

volutions de la Hollande, de la Suisse, des États-Unis. Nous en appelons à vous, vainqueurs de Marathon et de Jemmapes! République naissante, voilà tes modèles! Que la France ne soit qu'un camp et la nation une armée! Interdisons son démembrement. Nous disparaitrons de la terre ou nous resterons indépendants.

Que ceux qui ont quitté leurs drapeaux rougissent de laisser flétrir leurs lauriers!

Hommes opulents, si vous ne pouvez supporter les travaux de la guerre, ouvrez vos trésors à l'indigence. L'or est-il donc plus précieux que le sang? Songez que vos propriétés et votre sûreté dépendent du succès des armées. On est victime si on cesse d'être juste.

Nous sommes tous passagers sur le vaisseau de la Révolution!

Sociétés populaires qui enfantâtes la liberté, trouvez-lui des défenseurs. Guerriers, observez l'obéissance à vos chefs et la discipline. Vous, vainqueurs de Valmy, de Spire et d'Argonne, laisserez-vous périr votre ouvrage? L'Anglais aussi sera vaincu sur l'élément théâtre de sa puissance. L'armée navale, débarrassée d'une vile noblesse, sera invincible. Marine commerçante, qui enfantas Jean Bart, Duquesne, Duguay-Trouin, que ne feras-tu pas pour la liberté?

Vaincus! *A la lueur de Paris incendié, regardez ces échafauds dressés par la vengeance!*

Vainqueurs! *C'en est fait des tyrans, les peuples s'embrassent.*

Et vous qui tomberez au champ d'honneur, rien n'égalera votre gloire. La patrie reconnaissante prendra soin de vos familles et burinera vos noms sur l'airain.

Vous briserez les chaînes de l'espèce humaine, vous effacerez la gloire de la Grèce et de Rome.

Pour nous, fermes à notre poste, nous attendrons la mort.

Peuple, compte sur tes représentants, jamais ils ne transigeront. Patrie, tu seras sauvée.

Ce langage, élevé jusque dans ses intempérances, acheva de soulever les masses. Commenté par les municipalités, par les conventionnels en mission, il menaça, malgré les premiers insuccès de l'année 93, l'avenir de la coalition. Il fut celui de la passion la plus noble, la passion de l'indépendance nationale.

Le décret rendu fut exécuté partout ; seule, la Vendée protesta et tendit la main à l'étranger.

II

Carnot, en entrant au Comité de Salut public, y exposa cette idée de génie, qu'un peuple de vingt-cinq millions d'habitants devait triompher des coalisés que divisaient la contradiction de leurs intérêts et de leurs appétits.

Les malheurs de la première période de la campagne de 93 firent édicter une réquisition en masse le 16 août (1).

(1) Le décret portait : « Le Peuple français..... va se lever tout entier pour la défense de son indépendance. »

Barère lut son rapport le 23, et le décret fut voté dans la même séance, au cri général : *Point de recrutement, une levée en masse.*

Les effets devaient en être tels, que les habiles de la coalition, les clairvoyants répliquèrent : Plus de guerre de contre-révolution, mais une *guerre vraiment sociale* (1).

Quels principes présidèrent aux délibérations législatives? Quelles difficultés dut-on vaincre pour obtenir le succès? Il importe de le dire ici, car, si nous étions en guerre avec l'Europe, des voix éloquentes avaient protesté contre sa généralisation. A Vienne même, des journaux osèrent dire (fin février) que les *intrigues* de la *cour* avaient préparé la *catastrophe* du supplice royal. A Londres, des wighs autorisés, invoquant la situation particulière des deux puissances, avaient demandé la paix, attestant à la fois leurs intérêts politiques et leurs intérêts commerciaux, au Parlement. Pitt n'avait donc pas toutes les opinions favorables à son système.

Des difficultés, avons-nous dit! Le conseil exécutif en trouvait partout à l'intérieur. Sans parler de la Vendée naissante, qui mettait en feu tout l'Ouest, en prenant la levée de février pour prétexte, que se passait-il aux portes de la capitale? Les représentants envoyés à Amiens constataient, dans leur correspondance, que les lois étaient restées ensevelies « dans le greffe de la municipalité », toutes les fois que l'intérêt ou l'indifférence l'avaient con-

(1) Aveu du comte Mercy-d'Argenteau, le 2 octobre suivant.

seillé. Aussi les commissaires déclaraient-ils que la faiblesse de ses magistrats exposait cette ville à des malheurs et à des divisions. A Montdidier, ils avaient saisi « des listes de proscription » dressées contre des républicains et qu'on devait livrer aux Autrichiens. Certains édifices privés ouvraient « hors la ville » par leur proximité des remparts utilisés par les royalistes contre la défense et cause prochaine de trahison; d'autres « dans les fortifications mêmes ». L'esprit de résistance prétendrait-il arrêter encore la marche de la Révolution et favoriser l'étranger? A Chartres, au Mans, mêmes plaintes.

Chasser enfin les ennemis du territoire de la République, s'écriait Barère, voilà l'objet de notre réquisition. Que veut la Convention? Que veut chacun de nous? Terminer par la campagne actuelle le grand procès du despotisme européen contre la liberté naissante de la France. N'avez-vous pas assez délibéré? Qui arrête ou suspend votre délibération *sur les moyens d'exécution?*

Il a été entendu de la nation, ce mot de *levée en masse*, et chaque citoyen a vu, dans cette expression, *toutes les ressources nationales prêtes à se déployer*. Mais faut-il qu'un peuple de vingt-sept millions d'hommes se lève au même instant et accoure sous les armes de partout? Seuls, les aristocrates le disent. Quant aux patriotes qui soutiennent cette idée, ils se font les auxiliaires de Pitt. Sommes-nous donc hors de Lille et de Thionville? L'Autrichien a-t-il en sa puissance le Nord? L'Anglais a-t-il commis tous ses *forfaits?* L'Espagnol ne compte-t-il que des vic-

toires, comme le royaliste du Rhône et de la Loire? Non, non.

La réquisition de toutes les forces valides est nécessaire, mais leur marche sera progressive et leur emploi graduel suffisant. Oui, tous les Français sont requis. Tous les âges, tous les sexes sont appelés par la Patrie pour la défendre. *Nous sommes tous solidaires,* tous confondus par un même irrésistible besoin, *le besoin de vaincre.* Banquier et cultivateur, savant et artisan, ils sont tous utiles, *ils seront tous honorés!*

Toute la véritable théorie du véritable *mouvement national* est là. Toute la France debout, mais une portion agira.

« Ainsi, tous sont requis, mais tous ne marchent pas; les uns fabriquent des armes, les autres s'en servent; les uns préparent les subsistances pour les combattants; les autres disposent leurs habits et leurs premiers besoins; hommes, femmes, enfants, la réquisition de la patrie vous somme tous, au nom de la liberté et de l'égalité, de vous destiner, chacun selon vos moyens, au service des armées de la République.

« Les jeunes gens combattront, les jeunes gens seront chargés de vaincre; les hommes mariés forgeront les armes, transporteront les bagages et l'artillerie; ils prépareront les subsistances; les femmes, qui, enfin, doivent prendre leur place et arriver à leur véritable destinée dans les révolutions, les femmes, oubliant les travaux futiles, leurs mains travailleront aux habits des soldats,

feront des tentes et porteront leurs soins hospitaliers dans les asiles où le défenseur de la Patrie reçoit les secours exigés par ses blessures; les enfants mettront le vieux linge en charpie. C'est pour eux qu'on se bat; les enfants, ces êtres destinés à recueillir tous les fruits de la Révolution, lèveront leurs mains pures vers le ciel; et les vieillards, reprenant la mission qu'ils avaient chez les peuples anciens, se feront porter sur les places publiques, ils y enflammeront le courage des jeunes guerriers, ils propageront la haine des rois et l'unité de la République. Ainsi renfermant les jeunes citoyens dans les deux extrémités de la vie, entre les éloges des vieillards et la reconnaissance des enfants, nous aurons déjà beaucoup fait pour la défense publique.

« La République n'est plus qu'une grande ville assiégée. Il faut que la France ne soit plus autre chose qu'un vaste camp; les maisons nationales, les maisons invendues d'émigrés seront converties en casernes, les places publiques en ateliers; le sol des caves servira à préparer la foudre des armées. »

Barère détaillait ensuite la question des fabriques d'armes, des manufactures de toute sorte, et assignait à la capitale un rôle prépondérant dans ce drame unique en histoire. Une seule fabrique devait y occuper six mille ouvriers.

Mais ce n'est pas assez d'avoir des hommes et des armes, il faut aussi des subsistances. *C'est la base de toutes les opérations de la guerre*. Il faudra que les fermiers et les

régisseurs des biens nationaux versent dans les chefs-lieux de district, en nature de grains, le produit de ces biens. Il faut, et sur l'heure, que les débiteurs d'impôts arriérés acquittent leurs contributions.

Et contre ceux qui trouveraient « ces mesures fortes », il rappelait les exemples fournis par les colonies américaines, sous Washington, en Pennsylvanie.

« Après avoir prévu les besoins des armées et des vivres, revenons à ce qui touche de plus près les citoyens, à la manière dont la réquisition sera exercée pour la défense nouvelle de la République.

« Je reviens au plan qui vous est proposé : il est bon que les aristocrates l'entendent.

« Tous les citoyens sont requis; tous les âges, depuis dix-huit ans jusqu'à cinquante, peuvent fournir une bonne carrière militaire; mais tous ne peuvent se mettre en mouvement à la fois. Qui aura le premier l'honneur de voler aux frontières? Qui concourra le premier à la conquête de la liberté? Une voix impérieuse, la voix de la nature et de la société répond :

« La jeunesse ira la première; c'est pour elle que la li-
« berté est fondée; c'est elle qui doit recueillir les fruits de
« la Révolution; c'est elle qui a moins de besoins et plus
« de force; c'est elle qui a plus de dévouement et moins de
« liens. La jeunesse française partira la première. »

« Le célibataire et le jeune homme ne sont pas aussi évidemment nécessaires à l'état social que les citoyens ma-

riés qui ont donné des enfants à la patrie. Le premier âge doit donc remplir la première réquisition.

« Ainsi, depuis dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq, tous les citoyens français sont appelés à la défense commune.

« Mais ce n'est là que dénombrer les immenses ressources de la liberté; occupons-nous de leur rassemblement...

« Rassembler au chef-lieu de département, c'est fédéraliser, c'est rappeler des lignes de démarcation qu'il faut effacer, ou du moins atténuer autant qu'il est possible.

« Réunir au chef-lieu de district a paru plus facile, plus commode, et surtout plus utile. Vous en apprécierez facilement les avantages. Chaque chef-lieu de district a assez de moyens pour nourrir un petit rassemblement. Ces approvisionnements sont plus faciles; il y a moins de gaspillage et moins de transport.

« Le chef-lieu de district présente les avantages d'une plus grande facilité à habiller chaque citoyen, et surtout à le nourrir, étant plus voisin de sa commune.

« Enfin, la réquisition frappera sur des compagnies, au lieu de frapper sur des bataillons, et leur marche, ainsi que leur destination, sera plus aisément déterminée. »

Les petites distributions territoriales paraissaient ainsi être la conséquence de la puissance républicaine.

Ce moyen donnait peu de commandants, *peu de grades* militaires. Il était nécessaire de démocratiser les *états-majors* portés au sentiment aristocratique « dans les manières », quand ils ne l'ont pas dans l'intention. Barère

enfin s'élevait contre la multiplication des officiers, *effrayante* selon lui. Il allait jusqu'à formuler ce jugement que l'histoire retient pour et contre celui qui l'a édicté :

Il semble que nous ayons une autre nation d'officiers généraux et de Commissaires du Pouvoir exécutif.

Le décret déclara tous les Français en réquisition permanente pour le service des armées. La cavalerie devait être réorganisée avec les chevaux de selle et l'artillerie avec les chevaux de trait, dont une partie pourvoirait au transport des vivres. Les représentants envoyés pour l'exécution de ladite loi eurent la même faculté dans leurs arrondissements respectifs, en se concertant avec le Comité de Salut public, et leurs pouvoirs furent illimités. Le remplacement dans le service fut interdit. La *levée* était *générale*. Devaient marcher les premiers, les citoyens non mariés ou les veufs sans enfants, de dix-huit à vingt-cinq ans. Les appels et les marches furent réglés par les représentants, ainsi que les rassemblements.

La Convention choisit treize de ses membres avec le titre d'*Adjoints aux représentants* qui sont près les armées et dans les départements (1).

Les envoyés des Assemblées primaires furent invités à se rendre dans leurs cantons respectifs pour accomplir la mission que leur avait dévolue le décret du 14 août; mais ils ne le firent qu'à la condition formelle de rece-

(1) Furent adjoints : Chabot, Tallien, Mallarmé, Legendre (Nièvre), Lanneau, Roux-Fazillac, Paganel, Boisset, Taillefer, Beslepinot, Fayau, Lacroix (Marne), Ingrand.

voir les *commissions* que devaient leur remettre les représentants.

Pour annuler à l'avance tout conflit et éviter même qu'ils pussent se produire, un décret de ce jour rappela tous les *Commissaires et Agents du Conseil exécutif*, soit qu'ils se trouvassent aux armées, soit qu'ils eussent un mandat dans les départements.

Enfin, une somme de cinquante millions était mise à la disposition du ministre de la guerre pour prendre les mesures nécessaires à l'application du décret.

Pour exciter l'enthousiasme de la nouvelle levée, la loi accorda à chaque bataillon de district une *bannière* portant cette inscription : *Le Peuple français debout contre les tyrans*. Elles devaient flotter par eux du Rhin à la mer du Nord, des Alpes à Milan, d'Amsterdam à Mayence, emportant dans leurs plis les principes de 89 pour en doter le monde!

La répartition du contingent fut envoyée le 9 septembre à tous les départements; le total était de cinq cent quarante-trois bataillons, soit une moyenne de quatre cent cinquante mille hommes.

Les armées les reçurent ainsi : Nord, 66 bataillons; Ardennes, 60; Moselle, 49; Rhin, 60; Alpes, 46; Italie, 59; Pyrénées orientales, 37; Pyrénées occidentales, 35; côtes de La Rochelle, 45; côtes de Brest, 45; côtes de Cherbourg, 41. Total ; 543.

Le 8 octobre, un nouveau décret appela 40,000 hommes de cavalerie et imposa une levée générale de chevaux

sous le titre de « levée extraordinaire ». Le territoire fut partagé en vingt divisions. Leur encadrement et leur division dans les armées furent laissés à un « projet d'instruction » qu'il appartint aux deux comités réunis de délibérer et de présenter à la Convention.

L'enthousiasme, quoique général, eut certaines bornes, et il eût été difficile que, sur trois cent mille appelés, il n'y eût pas eu quelques tentatives de résistance, même en dehors de la Vendée. Aussi, le 22 novembre, Cochon proposait-il un décret complémentaire au nom des Comités de la guerre et de Salut public. Il constatait que l'effet de la loi du 23 août avait passé toute espérance, et contre ceux qui s'étaient cachés, quoique appartenant à la première réquisition, il les qualifiait de *lâches* et demandait qu'ils fussent réputés *émigrés* s'ils ne se présentaient pas dans les dix jours qui suivraient la promulgation du décret. Les moyens ordinaires, ajoutait-il, ne suffisant pas dans la crise révolutionnaire, on trouvera juste cette mesure.

Des réformes étaient apportées à l'exécution de la levée précédente.

Les circonstances avaient exigé que les premiers réquisitionnaires fussent appelés dans les places pour y remplacer leurs garnisons; celles-ci avaient dû se réunir aux armées qui comprenaient le territoire de leurs divisions. De là des bataillons momentanés, dont l'intérêt bien entendu des forces militaires réclamait la suppression. Le rapporteur sollicita leur incorporation dans les

anciens cadres, car ils avaient à s'instruire et à gagner quelque expérience.

Les effectifs des bataillons en présence de l'ennemi étant réduits par la guerre, ils devaient les compléter. On y gagnerait la connaissance du service qu'ont les anciens bataillons et la réduction d'états-majors dispendieux.

La demi-brigade fut portée au complet de trois mille deux cent un hommes, non compris l'état-major et la compagnie de canonniers. Ces derniers restèrent dans l'état où les avait mis la loi du 12 août précédent. Chaque bataillon comprit neuf compagnies, huit de fusiliers, une de grenadiers.

Le ministre de la guerre reçut le pouvoir spécial de nommer « dans toutes les armées », afin d'accélérer l'application des mesures législatives, « le nombre d'agents militaires » qu'il jugea nécessaire à ce but. En outre, « un agent supérieur par chaque armée » dut diriger et surveiller toutes les opérations en se concertant avec les représentants. Ces agents furent pris parmi les militaires et dans chacune des divisions, aux termes de l'article 20. Un délai lui était personnellement fixé pour rendre compte à la Convention de sa conduite, à la date du 9 janvier 1794.

Les représentants du peuple eurent la haute main sur l'exécution de tous les actes relatifs à ces nouvelles dispositions et le devoir de rendre compte tous les dix jours

du « progrès de l'incorporation », tant au Comité de Salut public qu'à celui de la guerre (1).

III

Le sentiment de l'obéissance au service militaire et aux lois de la Convention s'était répandu en France par l'enthousiasme des populations frontières. Les premières exposées aux incursions de l'ennemi elles n'avaient pas attendu les appels du devoir pour aller là où était l'honneur. Le récit de leur patriotisme s'était propagé, de par le gouvernement et de par les témoins, c'est-à-dire par les lettres que les soldats et volontaires écrivaient aux municipalités ou aux familles.

Les écrivains les plus hostiles à la Révolution ont été obligés de reconnaître que la seconde levée a trouvé moins d'opposition que la première.

Certains ont avoué, et ceci les honore, que les royalistes et quelquefois le parti fédéraliste encouragèrent bien des

(1) Le 3 décembre, le Comité de législation résolut la difficulté d'interprétation par le décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses Comités de législation et de la guerre réunis, sur la pétition du citoyen Desforges, de la section de l'Homme-Armé, relativement à la question de savoir si les citoyens qui ont atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis, et commencé leur vingt-sixième année avant la promulgation de la loi du 23 août dernier, sont dans le cas de la première réquisition ;

« Passe à l'ordre du jour motivé sur ce que la loi du 23 août dernier ne peut atteindre que ceux qui étaient dans l'âge qu'elle détermine à l'époque de sa publication.

« Le présent décret ne sera point imprimé, il sera inséré au Bulletin. »

résistances, à Strasbourg notamment, à Rouen, à Bordeaux, à Toulouse, sans souci du danger réel. Mais les passions ne raisonnent pas. Alors se produisirent par les représentants des arrestations nombreuses, quelques-unes éclatantes, comme celle du duc du Châtelet, ancien colonel des gardes françaises, des Beuvron, des Mailly. L'échafaud fut dressé pour punir cet encouragement à l'indiscipline ; une fois dressé, il resta en permanence, résultat cruel de luttes civiles où les partis accumulent les fautes, les récriminations et les vengeances réciproques !

Les réfractaires furent déclarés *suspects*, infâmes et comme traitres mis *hors la loi*.

Comment les deux décrets furent-ils accueillis?

Aux idées générales que nous venons d'émettre, il est bon de joindre des preuves prises sur divers points du territoire; le sujet en vaut la peine.

Les agitateurs de la capitale se méprirent au début sur leur pouvoir et sur l'accueil que la population ferait à leurs prétentions. Dès la promulgation du décret, ils battirent la caisse dans certains quartiers pour obtenir le retrait de la loi. La Commune qu'inspiraient les triumvirs comprit, sur les conseils de ces derniers, qu'il fallait obéir sous peine d'être perdue, et peut-être accusée de vouloir, par des échecs militaires, ruiner la République. Elle recourut à des moyens coercitifs, et les autorités de Paris stimulèrent l'ardeur des engagements. Un revirement se produisit, rapide, à l'inverse. On craignit

de ne plus paraître assez enthousiaste, soit dans les sociétés populaires, soit dans les clubs.

Aux Jacobins, par exemple, un démagogue fut interrompu un soir par cette apostrophe : *Tu es jeune et célibataire, pourquoi n'es-tu pas à la frontière?* Il eût été intéressant de connaître la fin de l'anecdote ou la réponse du Démosthène d'occasion.

La Convention, pour honorer le courage des volontaires et rehausser ses propres décrets, prit l'habitude de les recevoir à sa barre avant leur départ pour les armées. Un orateur plus ou moins emphatique y pérorait tantôt bien tantôt mal; généralement, ces discours étaient violents pour tout, qu'il s'agît de l'armée, de la politique intérieure ou des *Pères de la Patrie* eux-mêmes. Les conseils n'étaient pas épargnés, et, plus d'une fois, ils sentirent la menace; l'accolade fraternelle du président, les applaudissements des tribunes et les honneurs de la séance calmaient les têtes. Mais on conviendra que ce spectacle n'était point fait pour apaiser les préjugés et les audaces de la coalition sur nos frontières.

Les rois n'étaient plus que des *tyrans;* leurs sujets, de vils *esclaves;* les orateurs promettaient de punir par le poignard, s'il le fallait, les *monstres couronnés.*

Les désordres des réunions révolutionnaires avaient malheureusement convaincu la jeunesse de Paris de la vérité de ses doctrines et, surprenant sa loyauté, avaient compromis la probité de sa conscience.

La section de Brutus fit à la barre le serment d'imiter

le grand homme dont elle portait le nom, sans trop savoir pourquoi. Elle jura de ne rentrer dans ses foyers que lorsque les *Césars modernes* auraient péri sous ses coups !

Une autre section déclara que chacun de ses membres était autant de *Mucius Scævola*. Ils promirent de traverser les camps ennemis pour plonger le poignard dans le sein des *nouveaux Porsenna*... Le président accabla d'étreintes le déclamateur de ces insanités et l'on partit tambour battant. On n'est pas bien sûr que ces braves Sans-Culottes aient vu de près les Porsenna ni même leurs chefs respectifs !

Nous serions injustes si nous ne professions pas la doctrine du *suum cuique tribuere*.

Les antirévolutionnaires, nous parlons de la masse, qui sont connus sous le nom de *muscadins* ou de *mirliflors* par opposition aux Anglais dits *mylords en pantalon*, les muscadins s'étaient mis dans les services auxiliaires, tels que charrois, subsistances, commissariat des guerres, etc. Certains avaient obtenu des emplois dans diverses administrations. Par leur tenue, leur cynisme, le tutoiement, ils étaient parvenus à éviter les périls. La préoccupation et un peu aussi le désordre, plus rarement la concuscussion, avaient facilité ces travestissements. Ils paraissaient, en effet, obéir aux lois lorsqu'ils les violaient; rien n'était changé dans leurs habitudes, chevaux, plaisirs, domicile, ils conservaient tout et méprisaient de concert les pouvoirs publics, le service militaire. Un incident les perdit.

La municipalité de Corbeil s'occupait de l'incorporation dans les rangs de l'infanterie, lorsque, au jour désigné, voulant faire aux réquisitionnaires leur part, elle n'en trouva pas un seul. Riches et pauvres s'étaient entendus dans cette commune pour entrer dans les charrois. Les autorités trouvant le cas grave en référèrent à la Convention, qui déclara aussitôt nul tout engagement dans les charrois, les vivres et les administrations, s'il n'avait précédé de trois mois le décret sur la levée en masse. Un nouvel examen le fit annuler à son tour, et les pères de famille reçurent désormais les emplois de ceux qui partaient. Les tolérances furent retirées, et, en présence du péril public, il n'y eut ni exception ni prescription.

L'épuration du corps des officiers élus légalement se produisit sous le nom de *scrutin épuratoire*, par la toute-puissance de la Commune. Les grades furent distribués à ceux qui présentaient des garanties suffisantes de *patriotisme*. Toutes les réclamations des réquisitionnaires, justes cette fois, furent rejetées, et les désignés n'eurent qu'à plus attendre de leurs services devant l'ennemi, un avancement honorable.

C'est peut-être à cette mesure que l'on a dû tant d'incapacités dans les armées républicaines de l'Ouest.

Le 30 septembre, l'œuvre de la Commune était terminée; Les attentats du Midi et de la Vendée insurgée lui donnèrent une apparence de justification que n'admet pas l'histoire.

Pendant que ces faits se passaient à Paris, qu'advenait-il dans les départements ?

Deux documents vont nous l'apprendre. L'un est officiel, l'autre d'ordre privé, mais trouve dans le grade et la carrière de son auteur l'authenticité qui lui est necessaire pour figurer dans notre ouvrage.

Le premier document est relatif à la première levée, le second à celle du mois d'août.

Le 14 mars 1793, les officiers municipaux de la Rochelle envoyèrent à la Convention une Adresse que celle-ci fit imprimer et adressa à tous les Départements, bien plus aux Armées. On y lisait :

« Votre décret nous est parvenu le 8 ; nous avons con-
« voqué nos concitoyens le 10 et ils n'ont exprimé qu'un
« vœu : vous obéir. Cent quatre-vingt souscriptions ont
« eu lieu, quatre-vingt-trois autres ultérieures ont fait
« excéder le chiffre fixé à ce département. L'équipement
« et le vêtement seront fournis aux 263 soldats.

« A l'instant même de notre première séance, et sans
« autre invitation que celle du patriotisme, les pères des
« jeunes défenseurs, et les citoyens qui ne pouvaient
« s'inscrire, ont présenté à la Patrie des offrandes nom-
« breuses en or, argent, habits et effets. Les citoyennes
« nous firent demander une séance à laquelle elles pus-
« sent être admises à présenter leurs offrandes. Les
« Rochellaises ont, dans cette séance, rappelé, et peut-
« être surpassé le dévouement des femmes de la Grèce et
« de Rome ; elles ont offert à l'envi, leurs anneaux, leurs
« bracelets, leurs bijoux les plus précieux. Ces offrandes

« s'élèvent à plus de 46,000 liv. en or, argent et assignats,
« et à plus de 15,000 liv. en divers effets, dans le nombre
« desquels sont 104 habits complets.

« Si vous considérez, citoyen président, que la popu-
« lation et la richesse de cette ville sont considérable-
« ment diminuées ; que la majeure partie de nos con-
« citoyens sont attachés au service de la mer ; que nous
« avons déjà fourni des défenseurs à toutes nos armées,
« et que nous les avons habillés ; que, placés dans une
« ville fortifiée, nous avons notre sol à défendre ; vous
« mettrez quelque prix au dévouement des Rochellais, et
« vous ferez ratifier par la Convention la promesse que
« nous leur avons faite de déclarer qu'ils ont bien mérité
« de la Patrie. »

Sur la seconde levée, le général de Pelleport a écrit :

J'entrai comme soldat dans la compagnie de mon canton ; aux élections des officiers, sous-officiers et caporaux, je n'obtins pas une voix ; les *vestes* l'emportèrent sur les *habits*. Je ne m'en plaignis pas, car je n'avais d'autre ambition que de concourir à chasser l'Espagnol du Roussillon, et de revenir ensuite près de mes parents . . . .
. La compagnie, encadrée conformément à la loi, mais d'une manière vraiment ridicule (il ne pouvait en être autrement), se rendit à Toulouse pour concourir, avec sept autres compagnies de la Levée en masse, à la formation d'un bataillon. Ce bataillon se composait de 800 jeunes gens environ, de dix-huit à vingt-cinq ans, généralement animés d'un bon esprit. Il aurait fallu à cette troupe un chef habile pour mettre en valeur ses sentiments généreux ; on lui donna un jeune avocat. Il était beau diseur, et parlait de la phalange macédonienne et de la légion romaine comme on en parle au collège.

Le lendemain de notre arrivée à Toulouse, un jeune homme fut

arrêté, condamné à mort et exécuté, en quelques heures, pour avoir manifesté seulement des opinions contraires à la levée en masse...

On arma le bataillon avec des piques; ces armes n'étaient pas maniables et notre courage était à faire; quant à l'équipement et à l'habillement, on n'y songea pas. Il est vrai que les journaux de la République affirmaient qu'un seul coup de collier suffirait pour chasser *les satellites des tyrans du territoire de la Patrie.*

Le bataillon, réuni sur la place du Capitole, fut inspecté par le représentant du peuple en mission dans la Haute-Garonne. Il me semble encore voir cet histrion : il hochait sa tête hideuse et empanachée pour se donner de l'importance, et traînait son sabre comme un soldat en goguette, pour faire croire à sa bravoure. Il me fit peine. Après s'être promené dans nos rangs, il nous dit que la République, une, indivisible et impérissable, comptait sur notre patriotisme, que la pique serait désormais l'arme des Sans-Culottes, que la cocarde tricolore ferait le tour du monde : il nous parla de Pitt et de Cobourg avec mépris, et, pour sortir de ce gâchis, il entonna la Marseillaise, se plaça à notre tête, le sabre à la main, et nous prîmes la route de Perpignan.

La société populaire nous fit cortège. Cette burlesque parade nous fit rire; nous étions jeunes et peu soucieux de notre avenir.

L'ironie et la finesse de ce récit nous font assister à l'opération et au départ des réquisitionnaires avec une vie qu'il serait difficile d'égaler; quant au représentant, il est exact que certains conventionnels se ridiculisèrent par le débraillé de leurs discours ou de leur entourage. Merlin, Phélippeaux, Levasseur se montrèrent tout autres.

Les Savoisiens de leur côté s'étaient levés en 1792 contre le despotisme du roi de Sardaigne leur maître. Peu attachés à la Maison de Savoie depuis que la dynastie des ducs était devenue italienne et avait abandonné Chambéry pour Turin, ils furent sensibles à la Révolution dès son

début. La déclaration leur offrant le moyen de se soulever, ils l'acceptèrent. Le général Doppet a laissé dans ses mémoires, plutôt une apologie qu'un récit, le témoignage de la création de la légion des Allobroges. Il est utile de la parcourir pour terminer notre étude.

Les Savoisiens réfugiés à Paris pour cause de patriotisme, dit-il, et inspirés par lui, conçurent, dès les premiers jours de 1792, le projet de former une réunion politique particulière. Ils l'appelèrent *Club des patriotes étrangers*. Carra et Mercier, avec lesquels était lié par collaboration littéraire Doppet, en furent nommés membres honoraires. Le but était d'entretenir une correspondance avec les patriotes savoisiens résidant dans leur pays. Le concours de ceux qui habitaient la capitale une fois acquis, on suivit avec ardeur les phases révolutionnaires. Le 31 juillet, Doppet se présenta avec eux à l'Assemblée législative, la harangua en leur nom, proposa de former une légion franche sous le nom de *Légion des Allobroges* et obtint l'autorisation demandée. L'orateur se rendit à Grenoble en esprit pratique, y reçut de Servan une commission de lieutenant-colonel et y organisa cette troupe. Malgré les attaques dont elle fut l'objet, cette légion devait se rendre utile aux Alpes, à Toulon, aux Pyrénées. Doppet, son promoteur, acquit les grades les plus élevés sans sortir jamais de la médiocrité, mais son exemple eut cela d'heureux, qu'il suscita d'autres organisations dont nos généraux tirèrent profit.

CHAPITRE VI

DROITS ET DEVOIRS DES GÉNÉRAUX

Sommaire. — Infériorité de la législation de 1792 pour les ministres et les généraux. — Fautes de l'émigration. — Dépêche de Servan sur la responsabilité des généraux en chef. — Discussion à la Législative : Dumas et Vergniaud, de Bry et Guadet. — Carnot.

Les droits et les devoirs du généralat, soit pour les ministres de la guerre, soit pour les commandants en chef, soit pour les divisionnaires ou les commandants de place n'étaient pas définis en 1792, au début de la guerre, comme ils le sont aujourd'hui. Les passions des partis politiques, les circonstances et les difficultés de cette époque, la tribune inexpérimentée encore, l'enthousiasme de la Révolution et les douleurs de l'invasion étaient autant de causes d'agitations. Les unes devaient être stériles, certaines cruelles et d'autres utiles. Nous allons en étudier les effets dans des documents officiellement connus, mais négligés, comme nous en étudie-

rons les doctrines avec ceux qui résultent de nos recherches; ces derniers sont inédits et présentent un double intérêt.

Les ardeurs dans l'attaque et les violences dans le langage parlementaire n'attendirent point les désastres militaires ou la chute de la royauté pour se produire. Dès 1791, on en trouve les marques dans les discussions relatives aux affaires de l'armée. La réorganisation de nos forces, la loi du recrutement, les propositions diverses du Comité militaire sur nos frontières ou sur l'état des officiers, le témoignent. La victoire du *parti jacobin* aggrava les faits comme leurs conséquences; mais elle ne créa pas, ainsi qu'on le croit sans l'examiner, la série des revendications connues. Le nom de quelques-unes des victimes, leurs services antérieurs, leur mort injuste et l'intrépidité du champ de bataille manifestée par elles sur l'échafaud, ont rendu plus terribles les sentences portées en 1794 et 93. L'histoire accable de son jugement leurs inspirateurs, et nous nous flattons qu'on en trouvera une preuve nouvelle dans le présent ouvrage.

L'*émigration* a une part considérable de responsabilité dans ces fautes et ces crimes. On connaît son œuvre de désorganisation savante et accomplie à tout prix, dût la France sortir ruinée de cette lutte des principes de 89 avec l'esprit d'ancien régime. Nous n'insisterons pas, mais nous avons le droit de le consigner.

Rapprochement douloureux, une des premières protestations qui touchent à notre sujet eut lieu au début de

l'année 1792 et concerne les agissements de l'émigration. Le 28 janvier, un député du Midi signalait une coalition, annoncée l'année précédente, et qui, de Perpignan à Avignon, organisait la guerre civile sous la direction d'agents résidant en Espagne. L'orateur proposait, pour les punir, d'opérer un recensement dans toutes les communes, qui donnerait le nom de toutes les familles, moyen exact de connaître celles qui avaient des parents coupables. La liste devait en être dressée comme celle des officiers déserteurs, et cette dernière par les soins des bureaux de la guerre.

La trahison de Dumouriez en amena la publication, et nous en avons eu connaissance.

Le 30, le ministre Du Portail était accusé à l'Assemblée d'être « parti sans avoir rendu de comptes ». Leur examen n'avait pas eu lieu, disait-on, faute de preuves suffisantes ou par incidents peu sérieux. Le réclamant demandait le « secret de ces prétextes », qu'il flétrissait du mot de connivence. Le rapporteur répondait que le défaut de signature entravait son devoir; or, la signature seule témoignait la responsabilité effective du ministre.

Le général de Narbonne ne pouvait échapper à l'animosité de ses adversaires. Un ami de Dumouriez porta la parole à la fois contre les actes du ministre et contre son opinion politique, celui-ci accepta les deux responsabilités. Mais le 2 avril vit le rapporteur condamner Dubois-Crancé et le prince de Hesse dans leurs prétentions.

Cette dénonciation, rédigée par un colonel et par un

général, avait ému l'Assemblée; elle mettait en cause un ministre et s'appliquait à une place forte aux frontières. Or, M. de Narbonne avait augmenté la défense par des constructions destinées à l'artillerie, et d'une telle importance qu'elles suffisaient pour arrêter à elles seules l'invasion; le conseil des fortifications en faisait l'éloge. L'administration de ce ministre ayant à peine duré trois mois, on soutenait que, loin de mériter le blâme, il devait passer pour un modèle d'activité et d'intelligence. L'absence d'armes, notamment de fusils, avait nécessité des marchés inattaquables, et leur auteur avait créé une nouvelle manufacture au centre de la France. Enfin, son opinion politique était d'une telle franchise que la cour l'avait renvoyé du ministère. Le rapporteur proposa le rejet de l'accusation.

Un principe avait été posé par lui : *la surveillance à l'égard des principaux agents du pouvoir*, principe juste et parlementaire dont l'action des partis commençait à abuser aux approches de la guerre. Si Robespierre se refusait à l'accepter, on voyait une fraction des Jacobins la réclamer dans un but de domination que les événements ont justifié. Le rapporteur avait ajouté que le pouvoir aurait longtemps encore *à se familiariser avec la souveraineté nationale*, condamnation inattendue des modérés contre les intrigues de la cour. On peut même se demander si les dénonciateurs, le prince de Hesse au moins, n'agirent point par complicité avec elle. Ce fut, en effet, dans cette séance que furent constatées les protestations

payées qui éclataient dans les tribunes contre les constitutionnels ou qui y secondaient les motions des exaltés. Les aveux de Bertrand-Molleville ont confirmé ces manœuvres.

La défense de M. de Narbonne l'amena à cette constatation : « Le 1er mars était l'époque à laquelle il était impérieusement commandé au ministre d'être prêt pour la guerre. » Cet aveu condamnait les hostiles. La guerre avait été alors un vœu si général qu'un secrétaire avait dû lire par séance une notice sur les dons patriotiques. Les applaudissements de l'Assemblée et la mention honorable au *procès-verbal* en avaient augmenté l'éclat.

M. de Narbonne avait demandé à rejoindre l'armée où était son poste, espérant que le règne des injustes dénonciations finirait avec la guerre. *Les armes débiles du mensonge*, s'était-il écrié, *s'émousseront contre les services rendus aux périls de la vie*. Sa générosité le trompait.

La responsabilité des généraux en chef et des ministres a été définie par Servan, le 2 juin, dans une dépêche à Custine :

Sur ce que vous me faites l'honneur de me dire par vos lettres des 30 et 31 may, j'ai écrit à M. de la Morlière, pour le prévenir qu'il ne devait attendre désormais aucune espèce d'ordre de M. le maréchal Luckner, entièrement destiné à l'armée du Nord qu'il commande. En conséquence, M. de la Morlière doit agir à celle du Rhin selon ses vues et d'après les circonstances, en se concertant avec vous, ainsi que je le lui ai mandé en lui annonçant que vous devez le soulager dans tous les objets que son grand âge et la situation actuelle des affaires lui rendraient trop pénibles. *Je ne*

veux point, de la place où je suis, ***diriger les opérations des généraux ni décider dans un conflit d'opinions sur lesquelles on ne peut prendre d'idées définitives que sur les lieux mêmes.*** D'après cette manière de voir, je ne puis que vous engager à faire pour le mieux en vous concertant avec M. de la Morlière, auquel j'ai parlé de vous dans le sens convenable, et qui ne demandera pas mieux, à ce que j'espère, de suivre vos avis. Voilà tout ce qu'il est possible de faire en ce moment pour le bien du service, en attendant que les circonstances ultérieures me permettent des arrangements définitifs et plus convenables.

Ces appréciations ont été renouvelées par d'autres ministres, et il a fallu, pour les oublier, des exaltations désormais condamnées, ou des oppressions sur lesquelles la vérité n'est pas encore connue.

Le 30 juin, la même question se présenta sous forme d'interpellation. Gensonné demanda la présence du ministre afin d'exposer les causes de l'évacuation du Brabant et l'abandon des patriotes belges. Le général Mathieu Dumas, adversaire du plan offensif de Dumouriez, défendit son ministre en édictant les principes qui régissent encore cette matière.

La responsabilité en temps de guerre est de deux natures : 1° la responsabilité du conseil qui détermine la guerre, du ministre qui en arrête les plans ; 2° la responsabilité des généraux qui les exécutent. La responsabilité ne peut s'exercer que lorsque les plans sont exécutés, et mettent en jeu cette responsabilité. Vous ne pouvez et ne devez vous rendre juges de circonstances qui rendent tel ou tel système nécessaire. Je vous traduis à votre propre exemple. Lorsque vous avez déclaré la guerre, il a été arrêté un plan d'opérations dont vous n'avez point pris connaissance. C'est lorsque le plan général des opérations offensives sera exécuté, qu'il faudra demander compte

à ce conseil, qui a résolu précipitamment ce plan d'opérations offensives, des raisons qui ont fait déployer nos armées, et compromettre nos forces là où il était impossible que nous eussions des succès...

Nous demanderons alors par quelle impéritie les armées se sont trouvées portées à gauche de nos frontières, pour des opérations dont le système politique n'est pas mieux combiné que le plan militaire. M. Luckner avait commencé un plan d'opérations d'après le système offensif; le ministre a annoncé qu'on avait donné *carte blanche* à M. Luckner : *carte blanche* signifie apparemment la liberté de choisir, suivant l'opportunité des circonstances, entre les deux systèmes d'offensive ou de défensive. Je me rappelle que le ministre de la guerre vous a annoncé encore qu'il venait de recevoir du maréchal Luckner des détails qu'il ne pouvait communiquer à l'Assemblée, et que vous lui avez ordonné de les communiquer à la commission extraordinaire. C'est là que doit se faire la communication des motifs qui peuvent nécessiter des changements dans nos opérations militaires. Que voulez-vous que le ministre vous réponde, si ce n'est que le maréchal Luckner a agi d'après sa *carte blanche?* Ceux qui demandent à connaître le plan des opérations militaires ne voient-ils pas qu'ils compromettent la chose publique. Par cela seul que nous aurons actuellement connaissance des plans, ces plans deviennent impossibles à exécuter. J'ajoute que le Corps législatif, en ceci, sortirait de ses limites constitutionnelles, pour envahir celles du pouvoir exécutif.

Le 2 juillet, Vergniaud avait proposé de décréter la Patrie en danger, et la responsabilité des ministres pour les troubles religieux comme pour l'invasion. Mathieu Dumas répliqua, s'efforçant de laver le souverain des soupçons de connivence avec l'étranger. La retraite ne pouvait être honteuse, puisque Luckner l'avait ordonnée malgré les forces dont il disposait. Tout ce qui a été fait antérieurement, ajoutait-il, était le résultat des *conférences des généraux* ratifiées par le *conseil du roi*. Se retournant

alors contre les ministres des Girondins, dont l'orateur principal critiquait le système, par opposition à la personne de La Fayette, Dumas s'écriait :

Puisque nous traitons des différentes causes de troubles et des remèdes qu'il convient d'y apporter, pourquoi ne voudriez-vous pas reconnaître avec moi que le dissentiment des opinions par rapport à la guerre est l'une des sources de nos divisions. Ce dissentiment porte sur la question du système offensif adopté par l'ancien conseil du roi, ou du système défensif. Je n'entrerai pas, quant à présent, dans l'examen de cette question. Je ne vous porterai qu'à cette époque où le ministre actuel ayant pu suivre des opérations commencées n'a pu en devenir responsable qu'autant qu'il aurait négligé de prendre les mesures nécessaires à leur succès. Or, je dis qu'il n'a pu agir plus simplement, plus patriotiquement (*Il s'élève quelques murmures dans une partie de l'Assemblée.*), que de laisser au général en qui réside la confiance de l'Assemblée nationale et du roi toute liberté pour poursuivre ou suspendre ces opérations. A qui a-t-on pu persuader que c'est dans l'intervalle de quelques courriers, que ce ministère aurait pu rassembler dans l'intérieur des forces suffisantes pour en renforcer l'armée ? Pourquoi, l'ancien ministère n'a-t-il pas prévu que ce renfort serait nécessaire ? Pourquoi n'a-t-il pas fait ce qu'on exige de celui qui ne fait que d'entrer en fonctions ? Détruisons ces fantômes d'inculpations hasardeuses.

Le 8 août fut discuté le rapport de Debry, au nom de la Commission extraordinaire, qui conclut à la mise en accusation du général La Fayette. Sa présence à Paris à la fin de juin et sa lettre à l'Assemblée où il protestait contre la tyrannie que des factieux exerçaient sur la Constitution, formaient les deux inculpations. En la discutant, Debry s'éleva contre la prétention de tout commandant de force armée de marcher contre la capitale

à la tête de ses troupes. Brissot rappela l'adresse au Parlement anglais, lue au nom de ses soldats par le général Lambert en 1659, et la dissolution qui l'avait suivie, les victoires de Cromwell excusant sa tyrannie un jour, et conclut que nul général ne peut se dispenser de *rendre des comptes.*

Le sort de la France ne dépend pas des talents d'un seul homme; sa force est dans sa Constitution, la Constitution est dans ce mot *égalité;* et l'égalité n'existe plus, si un homme, parce qu'il est revêtu d'un grand caractère, peut braver les lois et s'assurer l'impunité. S'il y avait dans l'armée des corps prêts à désobéir, dans le cas où vous frapperiez leur chef, cette considération ne devrait pas vous arrêter; là où domine le régime militaire, là il n'y a plus de liberté, et ce n'est pas avec le secours de tels hommes qu'une Constitution libre s'établit. Mieux vaut avoir dix ennemis déclarés qu'un seul ennemi caché. Je ne sais qui a fait plus de mal à la France, Coblentz ou les faux patriotes qui se sont fait nommer dans nos administrations et dans nos armées. Mais, dit-on, on remplacera difficilement ces officiers généraux, car ils sont expérimentés. C'est avec cette crainte éternelle qu'on nous a empêchés d'avoir une armée patriotique. Plût au ciel que, dès l'origine, le génie de la France nous eût délivrés de ces officiers avilis par des préjugés. A quoi nous ont-ils servis jusqu'ici? Ils se paralysent volontairement, ou ils quittent leur poste au moment du combat. Avec du patriotisme, du courage, du bon sens, on forme en peu de temps de bons officiers, non à la prussienne, mais à la française.

La question de la peine de mort infligée par des généraux, en vertu de règlements à eux personnels, avait fait l'objet de délibérations en mai. Le rapport sur l'établissement des tribunaux militaires en fournit l'examen. On objecta que le moindre trouble en temps de guerre pou-

vait exposer le sort d'une armée entière. La précision de tous les cas d'indiscipline étant déclarée impossible, il importait de laisser aux généraux une latitude relative à l'exécution de leurs ordres. On rappela que l'Assemblée Constituante avait déclaré qu'en temps de guerre, l'armée pouvait être assujettie à des lois plus sévères. Deux membres, dont l'un appartenait au comité militaire, acceptèrent que les commandants en chef fissent des règlements, mais à la condition de les soumettre à la ratification du Corps législatif et sauf leur exécution provisoire dans les cas urgents. Guadet eut l'honneur de fixer la doctrine en ces termes :

Il est de principe que la peine doit être proportionnée au plus ou moins de mal, au plus ou moins de danger pour la société, qui résulte d'un délit. Il peut se présenter à la guerre plusieurs cas où la contravention à un règlement, quoiqu'elle soit un délit léger en apparence, intéresse essentiellement la sûreté de l'armée, et, par conséquent, la sûreté générale de l'État ; d'où il suit que la peine de mort devient d'une application très fréquente dans les armées. La question se réduit donc à celle-ci : L'Assemblée nationale peut-elle prévoir tous les cas de contravention qui peuvent intéresser le salut de l'armée entière ? Si elle peut les prévoir, il faut s'en tenir au principe que la loi doit être faite par les seuls représentants du peuple. Mais, s'il lui est impossible de prévoir les différentes circonstances où peut se trouver une armée, les ordres qu'un général est dans le cas de donner, l'importance de ces ordres et le plus ou moins de gravité qu'acquièrent les contraventions par la nature des circonstances ; si, dis-je, il lui est impossible de prévoir tous les cas, de nuancer d'avance les différents délits, il lui est, par elle-même, physiquement impossible de ne pas laisser au général le pouvoir de faire les différents règlements que peuvent exiger les circonstances.

Les généraux eurent le droit de *suspendre les officiers* contraires « au maintien de la liberté et de l'égalité » par ordre du ministre de la guerre en date du 28 septembre. Le conseil exécutif délibéra, le 26 octobre, que nul désormais ne pourrait conférer des grades ni des emplois, le gouvernement se réservant l'exercice le plus élevé de ses prérogatives. Le 12 novembre, La Bourdonnaye écrivit à Pache pour se plaindre de quelques-uns de ses collègues, dont il censurait l'esprit d'insubordination. Sa dépêche s'aggrave d'une dépêche identique de Carnot, écrite le 18 novembre devant l'ennemi. Ce fut pour régler les points traités que Pache soumit au Conseil, le 24 novembre, le mémoire suivant.

Peu après l'époque du 10 août, la nécessité de remplacer promptement dans l'armée le grand nombre d'officiers qui, déchus du coupable espoir de trahir la patrie, se sont décidés à l'abandonner, celle d'exciter par le moyen le plus pressant le zèle des citoyens qui combattaient dans nos armées, fut sans doute le motif qui porta nos généraux à nommer aux emplois et à confier des grades même ceux de maréchal de camp et de lieutenant général. Les mêmes considérations déterminèrent sans doute le *Conseil exécutif provisoire* à tolérer ces nominations, sur lesquelles le *ministre de la guerre* ignore si aucun acte formel du Conseil les a jamais permises, tandis que la loi du 3 septembre dernier attribue ce droit uniquement au Pouvoir exécutif.

Quoi qu'il en soit, cette disposition qui a pu être utile pour les circonstances où elle a eu lieu, occasionnerait beaucoup d'inconvénients si elle était maintenue plus longtemps; déjà le nombre fixé pour plusieurs grades a été outrepassé, et d'ailleurs, les généraux n'étant pas toujours d'accord sur les titres du même individu à un avancement rapide et prématuré, il en est résulté des plaintes de la valeur desquelles le Pouvoir exécutif ne saurait juger sans

inconvénient. Il s'élève aussi à ce sujet une question trop délicate, concernant le droit qu'un général supérieur peut avoir ou non de nommer à un emploi dans l'armée du général subordonné.

Pour faire cesser des contrariétés toujours nuisibles et pour éviter dans chaque grade des accroissements irréguliers, on propose au Conseil de faire rentrer l'exercice du *droit de nomination* dans l'ordre habituel, en laissant seulement aux généraux le *droit de présentation.*

Il convenait aussi de leur laisser le droit de faire remplir *provisoirement* par les individus qu'ils en jugeaient capables, les fonctions de ceux qu'ils ont été autorisés à suspendre.

Le 30 novembre, Pache déclarait aux généraux en chef Biron, Beurnonville, Custine, que les corps d'armée étaient trop morcelés. Il imputait à l'ancien gouvernement cette faute et les priait de la réparer en lui rendant compte des opérations qu'ils entreprendraient. Il se plaignait que les correspondances de l'armée rédigées dans ce but fussent *rares*, peu *exactes*, malgré des *demandes réitérées.* Il ignorait « le lieu qu'occupe chacune des parties d'un même corps », ce qui lui interdisait de donner des conseils sans s'exposer à imposer des *ordres inexécutables.* Une *vue générale* qu'il recommandait en laissant son exécution à leurs appréciations respectives, c'était de concentrer leurs forces pendant l'hiver. Pour les *opérations de la campagne actuelle*, il s'en rapportait à leur dévouement. Si Pache n'avait rédigé que des ordres analogues, on n'aurait pas à l'accabler sous le poids de ses fautes.

Le 1er décembre, un aide de camp de Dumouriez comparaissait à la barre de la Convention pour lui annoncer la victoire remportée à une lieue de Liège par son armée.

Kersaint demanda, pour le général vainqueur, une lettre que le président rédigerait au nom de l'Assemblée pour lui témoigner sa satisfaction. Bazire intervint, demandant un ajournement et un de ses collègues argua des *républiques anciennes*, pour renvoyer à sa rentrée dans sa patrie les honneurs et les récompenses. *Je veux voir la fin de sa carrière avant de le remercier*. Et un autre de s'écrier : *Ce n'est point aux généraux, c'est aux armées qu'il faut écrire un témoignage de satisfaction*. De là l'adresse que l'on sait aux armées de Belgique.

Les principes étaient posés pour l'avenir et la trahison de Dumouriez ne fit qu'en rendre l'application plus stricte.

On verra dans l'œuvre militaire de Barère ce qu'il pensait de la destitution des généraux et dans la vie de Levasseur, ses griefs.

Une année plus tard, Carnot réitérait aux généraux leur obligation d'obéissance aux ordres du Comité de Salut public, 1794, et nous étions cependant victorieux partout. Il objectait aussi aux représentants près les armées que le nombre des généraux devenait excessif, moyen rigoureux de limiter leurs pouvoirs dans l'avenir. L'esprit comme l'organisation du Comité fit l'objet d'une dépêche spéciale après le 9 thermidor, troisième période de sa réorganisation ; tout n'était-il pas modifié désormais par la chute des triumvirs ?

La *Convention* signala sa comparution devant le corps électoral, en 1795, par la dissolution de la garde nationale

parisienne qui avait été le fléau de la Révolution; encore avait-il fallu l'insurrection de vendémiaire pour réduire au silence les agitateurs des clubs. Une nouvelle forme de gouvernement fut installée en vertu des principes de la Constitution de l'an III, le *Directoire*.

Ses premiers chefs furent au nombre de cinq : Lareveillière-Lepeaux, Letourneur, Rewbell, Sieyès et Barras. Carnot y prit le poste que refusa Sieyès, et entra en scène avec un génie que nul n'a surpassé depuis. Le 29 novembre, il inspira à Rewbell, président du Directoire, la dépêche suivante sur les relations des généraux avec le gouvernement et le ministre de la guerre.

Il paraît nécessaire en ce moment, général, de fixer d'une manière positive le mode de relations qui doit s'établir entre le Directoire, le ministre de la guerre et les généraux.

D'après l'article 144 de la Constitution, le Directoire exécutif dispose de la force armée; et d'autre part la loi réglementaire du 10 vendémiaire attribue au ministre de la guerre, sous l'autorité du Directoire, la levée, la surveillance, la discipline et le mouvement des armées de terre.

Pour satisfaire à ces différentes dispositions de la loi, l'intention du Directoire est que, pour ce qui concerne l'organisation, l'administration et les mouvements ordinaires de troupes, vous correspondiez directement et exclusivement avec le ministre de la guerre qui rendra compte au Directoire de ces divers objets.

Quant à ce qui regarde au contraire les projets de campagne, actions ou opérations militaires, vous vous adresserez immédiatement au Directoire exécutif qui, à cet égard, suivant les circonstances et l'importance du secret qu'il jugera nécessaire d'attacher à ces opérations, vous adressera lui-même ses ordres, ou vous les transmettra par la voie du ministre de la guerre.

Vous voudrez bien vous conformer à ces dispositions.

Observées par Moreau, Jourdan et Hoche auxquels ces instructions furent adressées, elles rencontrèrent, dans Buonaparte, un opposant secret qui tira de ses victoires une audace que la faiblesse directoriale devait changer en coup d'État.

La République avait vécu sinon dans ses formes du moins dans son esprit.

CHAPITRE VII

CARNOT ET LA VENDÉE

Sommaire. — Cause première de l'insurrection de la Vendée. — Décret de mars 1793 proposé par Cambacérès et adoption de la mise *hors de la loi*. — Réponse du conseil royaliste dirigeant qui adopte les mêmes principes. — De l'œuvre des représentants dans chaque chef-lieu. — Protestation de Merlin de Thionville, confident de Carnot. — Robespierre s'empare de la conduite de la guerre dans l'Ouest. — Instructions verbales à Carrier. — Opinion de Carnot. — Indignation de Doulcet de Pontécoulant en 1795.

De toutes les phases de la Révolution, il n'en est pas de plus délicate à traiter que celle de la guerre de Vendée. La publication des *Mémoires* rédigés par les chefs, les survivants ou les agents vendéens, rend la tâche cependant facile. Ils contiennent des aveux précieux et irrécusables par leur origine ; la correspondance des généraux leur sert de contrôle ou d'opposition ; les discours des conventionnels intéressés prononcés soit en séance, soit au club des Jacobins, permettent enfin d'avoir une idée

exacte de ce drame qu'il faut déplorer. Les Vendéens étaient des Français mais ils appelèrent l'étranger sur le sol de la patrie et c'est ce qui explique les rigueurs de la Convention. Avec le temps, l'apaisement s'est fait, nous l'espérons du moins, dans les esprits. Il faut l'avouer aussi, la répression ressembla, en 1793, grâce aux ordres secrets de Robespierre à Carrier, à une boucherie. Ce ne fut plus, sous le triumvir, la guerre ; ce fut la dévastation organisée contre la propriété et la tuerie contre les personnes, cachant l'amour de l'or et le pillage. Nul n'a été plus redoutable en ces dernières accusations que Phélippeaux, on sait qu'il y joua sa tête, et nul n'a été plus terrible que Merlin de Thionville à la tribune. Qui oserait refuser au premier sa pitié et au second une légitime admiration?

On n'a pas à traiter ici la question en son entier; on en renvoie l'examen approfondi à l'ouvrage des *Représentants du peuple en mission près les armées*, on ne parlera que de la part prise par Carnot à cette guerre. On sera donc bref, parce qu'elle fut des plus secondaires.

Ce n'est un mystère pour personne que la *question religieuse* fut le point de départ des soulèvements multiples de l'Ouest. L'agitation commença dès l'application de la loi sur le serment du clergé, et c'est ce qui donna lieu, sous la Législative, à la mission de Gallois et de Gensonné en 1791. Elle alla en s'aggravant avec la succession des événements, ne fut jamais royaliste ou bourbonienne que dans l'âme des chefs ; la première émeute s'organisa le

10 mars 1793, à Saint-Florent le Vieil, en prétextant la levée en masse de février. Le peuple, les paysans, se donnèrent des chefs dès le début; les nobles et une organisation par voie de conseil supérieur ne se produisirent que plus tard.

La Convention éclata à son tour. Le 19 mars, Cambacérès obtint du vote de l'Assemblée un décret contre tout porteur de *cocarde blanche* ou de tout autre signe de rébellion. Les individus de cette catégorie furent déclarés *hors de la loi* et ne purent plus réclamer le bénéfice des procédures criminelles ni l'institution des jurés. S'ils étaient pris ou arrêtés les armes à la main, ils devaient être (dans les vingt-quatre heures) livrés à l'exécuteur des jugements criminels dès qu'une commission militaire l'aurait constaté. Ceux qui auraient porté les armes et seraient arrêtés, fût-ce dans un attroupement, subiraient la même peine, sur les constatations du tribunal criminel, dans les mêmes vingt-quatre heures. La peine de mort emportait, par l'article 7, la *confiscation des biens* sauf ce qui serait nécessaire à la subsistance des ascendants ou des descendants. Il était accordé deux jours pour rentrer dans le devoir à tous les révoltés.

Le principe odieux, le voilà; il émanait du Comité de législation qui, croyant abattre la rébellion d'un coup, édictait une seule peine : la Mort, et faisait revivre la confiscation tant reprochée à l'ancien Droit Criminel.

Dans ce conflit des passions et des partis, que soutinrent les chefs vendéens ? Les *Mémoires* de Beauchamp l'avouent :

la reconstitution de l'ancien régime dans toute sa vigueur. Une série d'actes officiels annula la vente des biens nationaux de toute nature, quant à leur origine; il n'appartenait qu'au roi, à l'Église et aux autres ordres de l'État réunis de prononcer sur la dîme, abonnements et autres redevances, qui devraient être perçus en nature comme ils l'étaient en 1790. Quant aux individus rentrés dans les paroisses et aux patriotes, ils durent prêter serment de fidélité au roi Louis XVII, seul légitime souverain, par paroisse, sur des registres créés à cet effet; faute de s'y soumettre, ils avaient deux jours pour quitter le pays et n'y plus rentrer, ils perdaient leurs biens; tout acte contraire serait puni de la prison, et les conseils des paroisses pouvaient leur imposer toutes mesures de rigueur et de justice sur leurs personnes.

Le talion, telle était la loi réciproque.

Pouvait-on espérer que la loi de l'humanité serait entendue dans ce conflit de haines et de fureurs? Carnot le tenta.

Pendant que les armées combattirent et même auparavant, que se passait-il dans les pays de l'Ouest livrés aux fureurs de la guerre civile? Le système que les commissaires de la Commune avaient voulu établir dès le 10 août 1792, était devenu celui du Conseil exécutif, donc officiel. Légalement, des représentants avaient été envoyés avec un esprit nouveau, celui des futurs triumvirs, aux armées, aux frontières et à l'intérieur. Ces derniers l'appliquèrent dans toute sa rigueur; ils *septembrisèrent* par

département; l'Ouest ne fut pas épargné, au contraire, car ses agitations partaient de Coblentz. Ce fut assez pour y déclarer tout citoyen suspect, capable de perdre d'abord sa liberté individuelle, puis ses biens et la vie. La populace dominait, Danton l'avouait avec colère à Garat, et l'anarchie de la capitale se répercutait dans la province pour y déborder.

L'envoyé de la Convention formait dans chaque département, le centre de l'action révolutionnaire; au chef-lieu, il agissait par lui-même; dans les petites villes et les villages, il y commissionnait officiellement des délégués, des patriotes locaux ayant un droit de police absolu. Dans le Puy-de-Dôme, un magistrat nous a cité un de ces délégués, un barbier de village, qui faisait trembler le pays et abusait des femmes des volontaires combattant aux frontières! il l'avait personnellement connu..... Le représentant fondait un club, puis un comité révolutionnaire; il revisait aussitôt après la liste des fonctionnaires pour les épurer et en arrivait à la question des réquisitions. Or, à peu près tous avaient pour maxime : « Tout appartient au peuple et rien aux individus, » afin de se créer un parti et d'obéir aux théories de la démagogie parisienne. L'Armée révolutionnaire parcourait le pays pour les affirmer et les imposer.

La Correspondance des représentants témoigne de leur ardeur réciproque à frapper, à poursuivre et à expulser. Ils appelaient ces mesures : arracher un pays à son sommeil, payaient les Jacobins des clubs et attribuaient aux

Sans-Culottes à peu près toutes les fonctions publiques. L'un d'eux écrivait à Carrier qu'il faut toujours ordonner de grandes mesures, en *laisser l'exécution à des agents subalternes* et ne *rien écrire* en fait d'ordres. C'est là ce qui explique la rareté des papiers du Comité de Salut public pour la France et pour l'Ouest en particulier.

On ne saurait rien aujourd'hui de ce qui se passa sans les dénonciations dont l'année 1795 fut témoin, à la Convention, toutes officielles et prouvées publiquement, sans le procès de Carrier et celui de Fouquier-Tinville ; nous y renvoyons le lecteur. Nous aurons nous-même à en parler pour être complet. Ce fut l'application draconienne de mesures dont on peut dire : *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.* Carnot accusait avec véhémence ses collègues du Comité : *Vous avez le fanatisme de l'intolérance!* Jomini avance avec justesse que royalistes et républicains méritaient cette apostrophe; les ordres *oraux* ou *écrits* dénaturèrent le caractère de cette guerre.

D'accord avec Carnot, Merlin de Thionville, son confident, tint un langage miséricordieux ; en voici la teneur, telle que la prédominance des triumvirs permettait de le formuler.

Le plan du Comité de Salut public est exécuté; la Vendée n'est plus dans la Vendée, mais il faut empêcher qu'elle ne renaisse de ses cendres. Chaque cultivateur trouve, dans son quartier de terre, son pain, son vin et son bois, son pâturage ; aussi ne commerce-t-il pas avec

son voisin. Point de communications entre les habitants pour les nécessités de la vie, c'est le vice antisocial qu'il faut extirper. La crainte de se voir troubler dans leur apathie ne doit plus servir de prétexte à des scélérats pour armer des hommes qui ont pour principe social la propriété exclusive de leurs champs. Après le combat, ils abandonnent leurs blessés soit sur les champs de bataille, soit dans les bourgs qu'ils perdent en se battant. La première mesure à prendre est de rompre les barrières, de faire naître les besoins. Ces contrées sont fertiles; mais ce pays est presque totalement abandonné, sans culture, et il n'offre au voyageur que des cendres ou des cadavres. La Convention doit le repeupler en y appelant de toute part les cultivateurs malheureux, les habitants de la capitale sans patrimoine et en donnant des terres aux patriotes réfugiés d'Allemagne, fuyant la persécution.

De tous les témoignages opposés à Carrier, nul n'est plus patent que la *proclamation* de Merlin que l'on a lue plus haut et qui, en retour du dépôt des armes, promettait une pacification immédiate. S'inspirant des *ordres secrets*, Carrier en annula les dispositions. La preuve, on la trouve dans l'interpellation du proconsul à Merlin, en séance de la Convention, lorsque l'ancien collègue affirma les faits. Le 12 décembre 1795, Merlin écrivit la dépêche suivante pour répéter au tribunal révolutionnaire ce qu'il avait toujours avancé. De service à l'armée du Rhin, il ne pouvait comparaître à titre de

témoin, sa déposition écrite qu'on va lire suppléa son témoignage oral :

« A cette voix, vingt communes rendirent les armes. « Carrier était présent lorsqu'il m'en arriva plusieurs, et « il les harangua même sur la porte de notre quartier gé- « néral. Je quittai ensuite la Vendée. Carrier, investi de « tous les pouvoirs, y resta *maître absolu*, et ces mêmes « communes furent fusillées; on assassina des hommes « qui tombaient à genoux et qui montraient ma *procla- « mation* qu'ils conservaient comme une *sauve-garde*.

« Carrier, à la Convention nationale, a prétendu n'avoir « pas donné ces ordres horribles; mais, si j'avais joui de « la confiance sans bornes des anciens comités du gou- « vernement, si, investi de pouvoirs illimités, j'avais été, « à cette époque dans la Vendée, on n'y aurait pas man- « qué à la parole donnée par un de mes collègues, et l'on « n'aurait pas égorgé impunément sous mes yeux des « malheureux, désarmés, qui avaient entendu la voix de « la patrie. Celui-là est un égorgeur, à mon avis, qui « laisse assassiner quand il a le pouvoir de l'empêcher.

« Voici ma déclaration; je la jure sincère et véritable. »

Le Père Duchêne, que Robespierre soutenait sur les fonds de la police et dotait même avec l'argent des bureaux de la guerre, le fait a été prouvé à la tribune, publiait la pensée vraie du dictateur. Par son ordre, Hébert appelait chacun de ses adversaires « Monsieur »; les accusait de vilipender « les patriotes » dans leur chef,

tels que Ronsin et Santerre, Rossignol et Léchelle; puis il leur reprochait, à renfort d'injures, de regretter « les talons rouges et les nobles »; parfois, il obtenait leur expulsion du club des Jacobins. Le jour où Phélippeaux osa dire qu'on avait causé la mort de cinquante mille individus et qu'on avait dilapidé le Trésor public, sa mort fut résolue. Hébert l'expia cependant, lorsque Robespierre fut saturé de son valet. Le 9 thermidor vengea son sang du rapport de Saint-Just, entraîné dans la perte des triumvirs.

Les Archives nationales fournissent la preuve de la prépondérance de Robespierre sur la direction des opérations militaires de l'Ouest; sur la politique, il y parvint et enleva à Carnot la direction effective. Dans quel but? Pour *éterniser cette guerre* qui favorisait sa domination absolue sous de détestables prétextes. Membre du Comité de Salut public, dès le 19 juillet 1793, il avait vite compris le parti qu'il pourrait tirer de l'insurrection. Le cardinal de Retz avait dit au prince de Condé qu'un prince du sang doit plutôt faire la guerre civile que de remettre rien de sa réputation..... Robespierre se souvint de ce conseil. Il provoqua au Comité un coup de majorité par le doucereux Barère qui y fut son porte-voix ainsi qu'à la Convention, et résolut de rendre la guerre vendéenne terrible et atroce; terrible, elle le fut par la répression impitoyable qu'attestent les documents officiels; atroce, elle le devint par le choix des agents.

A dater d'octobre 1793, la répression fut conforme aux

doctrines les plus désastreuses de la Terreur et dura ainsi jusqu'au rappel de Carrier, porteur de ses ordres secrets. Robespierre se garda bien de signer les ordres qu'il donna, les avoir inspirés lui suffit. Mais il y eut un jour où Carrier, inquiet des suites du 9 thermidor, écrivit qu'il avait exécuté des *ordres secrets et oraux;* sa dépêche d'octobre, rédigée à Nantes la première de toutes, avait ouvert la série de ses crimes; il y atteste avoir donné le *mot d'ordre* à chacun de ses agents. Dumont déclara le 17 février 1795 à la Convention qu'on avait dispersé les papiers du dictateur afin d'anéantir la preuve des *Instructions verbales* imposées par lui.

Les violences à l'intérieur, Dumont les avouait, entraîné par son inspiration, lui qui les avait exercées; il ne s'apercevait pas de la gravité de ses aveux. On a le droit de les retourner contre lui-même. Ils n'en ont pas moins une portée redoutable, et leur sincérité nait de son rôle comme de son entraînement; il regrettait évidemment son ancien jacobinisme, et le récit des crimes commis de toute part lui arrachait un cri d'indignation, les coupables n'oseraient plus se présenter dans leurs départements! Aussi appliquait-il à tous les représentants des départements qui avaient organisé des condamnations à mort l'accusation formulée spécialement contre Carrier; il avait *reçu* de Robespierre des *Instructions verbales*.

Peut-on rien ajouter de plus redoutable à ce récit, émanant d'un tel conventionnel, et aux commentaires

qu'il soulève? Les papiers de Phélippeaux doivent suffire à ceux qui douteraient encore.

Les colères des futurs émeutiers de prairial ne connurent pas de bornes en entendant ces apostrophes. L'esprit des instructions, ils le connaissaient donc? De leur côté, ils les avaient donc appliquées? Le publiciste qui les a défendues, Jules Claretie, ne nous paraît guère propre à écrire l'histoire et à consulter impartialement tous les papiers des archives d'État! La preuve, on vient de la lire.

Quelle fut la part de Carnot dans la guerre de l'Ouest?

Le 23 juillet 1794, il écrivait aux représentants en mission que le Comité n'avait qu'un but : « celui de terminer l'horrible guerre de la Vendée. » Après l'avoir ainsi caractérisée, il leur reprochait de compromettre le succès, « soit par une lâche indulgence envers les promoteurs de la révolte », parlant de liberté religieuse et proclamant Louis XVII en Vendée comme ils l'avaient proclamé à Toulon, soit « par des exécutions propres à révolter la justice et l'humanité ». Il voulait qu'on appliquât la loi du recrutement militaire avec modération dans les pays de l'Ouest. Il interdisait d'accabler des mesures de Sûreté générale les nobles et les prêtres surtout; il entendait qu'on les poursuivît « individuellement », c'est-à-dire sur preuves de rébellion personnelle. La *persuasion*, continuait-il, est préférable à la *violence* et il déclarait,

en 1793, que Hoche voulait honnêtement la *fin de cette guerre déplorable* (1).

Une déclaration de Carnot est nécessaire à retenir, parce qu'elle établit le système terroriste d'une part dans son inspiration et, de l'autre, parce qu'elle prouve la prédominance dictatoriale qui l'écarta de la direction de cette guerre.

« Deux systèmes, a-t-il dit, ont été proposés au Comité de Salut public : le premier, de terminer la guerre de Vendée par la force des armes ; le second, d'employer la douceur pour ramener les esprits et *c'était le mien*. Ça a toujours été avec douleur que j'ai soutenu vis-à-vis de mes collègues, lorqu'ils venaient me parler de la Vendée et des moyens de finir cette guerre, une opinion contraire à la mienne, mais c'était celle de la majorité du Comité. J'ai plusieurs fois inutilement essayé de le faire changer de système. »

Robespierre, pour cacher son jeu, l'appelait égoïste dans ses choix ; il lui reprochait de demeurer étranger aux affaires civiles et de se consacrer exclusivement aux affaires militaires par ambition.

A cette diatribe nous opposons l'aveu suivant de Merlin de Thionville : *Tant que le plan de Carnot a été suivi, nous avons été victorieux dans la Vendée; quand on a tué et volé, nous avons été battus!*

Maître de toutes les opérations après thermidor, Carnot

(1) V. aux pièces justificatives une dépêche de Hoche.

parla de ménagements dans l'application de la loi de recrutement; il interdit les mesures de sûreté générale; il leur substitua les arrestations individuelles avec des causes particulières; il imposa au-dessus des textes l'esprit de la loi afin de ne pas créer des ennemis à la République, le tout dans ses instructions de septembre, octobre et novembre 1794; enfin il envoya Hoche comme pacificateur.

Comment répondirent les révoltés? Doulcet de Ponté-coulant (1) l'a constaté en juin 1795: en appelant les Anglais non-seulement à leur aide mais encore en interceptant les arrivages de vivres sur les côtes. Hoche sut y remédier.

(1) V. aux pièces justificatives le discours de Doulcet à la Convention.

CHAPITRE VIII

DUMOURIEZ ET CARNOT

Sommaire. — Causes de la trahison de Dumouriez. — Envoi de Commissaires à l'armée de Belgique, Carnot. — Dépêches des 3, 6 et 8 avril à la Convention, du même. — Création permanente des Représentants en mission près chaque armée, le 30 avril 1793.

La trahison de Dumouriez fut arrêtée dans son esprit durant son second voyage à Paris, fin janvier 1793. Il ne put s'entendre ni avec les Girondins, ses anciens amis, ni avec les confidents des triumvirs.

La médiocrité brutale de Desfieux, la prudence de Jean-Bon-Saint-André, ne purent avoir raison de ses dégoûts. L'ascendant des démagogues dans les bureaux de la guerre, l'inimitié de Pache, qu'on voulait lui imposer comme ami, la nécessité de combattre ceux qui l'avaient élevé aux plus hautes fonctions et qui gouvernaient, par Le Brun et Roland, les affaires étrangères et l'intérieur, l'engagèrent à « rompre ces conférences ». Bonnecarrère

son intime, quoique étroitement lié avec Robespierre, en reçut l'aveu et ne parvint pas à le détourner de la voie où il se précipitait sans mesure. Il se vit à la faveur des dénonciations sur la Belgique perdu sans retour; l'aigreur de Cambon, sur les appréciations financières qu'ils s'étaient mutuellement soumises, acheva de le porter aux extrêmes.

Dès lors, dit il, il fit son plan et chercha à venger le roi qu'il ne pouvait sauver. Il crut écraser l'anarchie par son épée et rétablir la monarchie constitutionnelle... Comment et par qui? Il a oublié de le constater. Sur ces entrefaites, il partit de Paris après un congé de vingt-six jours.

Deux mois plus tard, au lendemain de Nerwinde (désastre, imprudemment attribué à Miranda), Delacroix avait écrit à Danton une lettre qui prévoyait la trahison d'avril.

« Dumouriez me parait, à moi, bien dangereux pour la République. Je ne reconnais plus en lui ce général que j'aimais personnellement, et dont j'estimais la bravoure, les talents et respectais l'audace. Je l'envisage comme un ennemi de son pays qu'il veut enchaîner. »

Avant de fuir (1), Dumouriez jugeait en termes qu'il im-

(1) Le cabinet britannique lui refusa pendant longtemps l'hospitalité et, par un calcul facile à saisir, publia la lettre du coupable à lord Granville avec la réponse de ce ministre. *Le Moniteur* les inséra toutes deux le 28 juillet 1794.

porte de connaître les Commissaires et la Convention. Au lieu de s'occuper de vos besoins et de créer des lois qui assurent votre avenir, s'écriait-il dans une proclamation, la représentation s'épuise dans l'intrigue, forme des factions et emploie le Trésor *à faire voyager des intrigants, des factieux, sous le nom de commissaires.* Ils ne viennent pas aux armées pour les secourir, mais pour les désorganiser par des rapports calomnieux. Ils envoient à l'échafaud, *en empruntant la forme des lois*, les généraux que vous avez vus braver à votre tête tous les dangers.

Un chef d'armée est-il un historien ?

Entraînant des compagnons d'armes dans sa chute et préjudiciant à l'ensemble de la défense, il donna l'exemple le plus funeste de l'immixtion de la politique aux armées, rendit possible le système terroriste contenu jusqu'alors, appela directement aux armes les mécontents de l'intérieur, souleva par ses conseils des contrées entières et prépara par ses excès militaires les excès des triumvirs.

Un côté tout aussi redoutable et qu'on a trop méconnu, ce fut la suspicion immédiate contre les généraux. Désormais les colères emphatiques des clubs, les passions démagogiques contre les *traîneurs de sabres* et les *épauletiers*, trouveront accès partout. Ceux que l'on voudra perdre, on les nommera *complices de Dumouriez!...* par Robespierre. Carnot lui-même n'échappait pas à ces hontes !

Le Comité de Défense générale, prévenu sans doute par cette communication, avait connu la rébellion que

préparait Dumouriez ; aussi, le fit-il mander pendant la nuit à la barre de la Convention. Le Conseil de la Commune réclama sa mise hors la loi. Trois commissaires et le ministre de la guerre se rendirent auprès de lui pour obtenir des explications et le ramener, vains efforts ! Dumouriez s'empara de leurs personnes et les livra aux Autrichiens. Appelant son armée à une révolte ouverte, il lança deux proclamations au pays et à ses troupes. Davout répondit par des coups de fusils, Macdonald donna l'exemple de la fidélité, l'armée, un instant incertaine, reprit ses cantonnements... Le vainqueur de Valmy et de Jemmapes n'était plus qu'un traître, condamné par l'ennemi lui-même.

Réunis à Lille, les Commissaires avaient mandé Dumouriez auprès d'eux le 29 mars, afin de répondre aux inculpations qui étaient portées contre lui. Il répliqua plaisamment : « Se battre et plaider, c'est trop à la fois. » Ce que voulait le traître, c'était qu'on vînt l'interroger dans son camp et dans sa tente, pour retenir comme otages les conventionnels ; la bonne étoile de la France permit que Carnot ne s'y rendît pas, des dangers pressants l'ayant appelé à Arras en personne. Un courrier lui avait été expédié, l'invitant à rejoindre ses collègues ; un second lui apprit, à Douai, la nouvelle de leur arrestation. Il n'eut plus qu'à en informer la Convention.

« J'ai dû au détour que j'ai fait par vos ordres, lui écrit-il le 3 avril, de ne pas subir le sort de mes collègues. J'avais prévu la trahison de Dumouriez, je l'avais dite. »

Il proposa pour le remplacer Dampierre et promit de l'aider dans sa tâche.

Le 6 avril, il annonça l'abandon de Dumouriez par ses troupes, elles rentraient successivement dans les places.

« Nous n'avons pas encore de détails circonstanciés sur les faits ; mais nous vous donnons pour certain que la grosse artillerie est déjà rentrée à Valenciennes, et que de nombreux chariots de vivres et de bagages arrivent à Douai. Les villes de guerre sont dans l'état le plus respectable de défense contre les surprises et les attaques de vive force. Elles le seront bientôt contre les sièges réguliers, et bien avant que les ennemis aient pu rassembler les approvisionnements nécessaires pour une pareille entreprise. Aussi cette nouvelle trame n'aura, nous l'espérons, servi qu'à l'humiliation des traîtres, et la République en aura tiré le plus grand de tous les avantâges, si cet événement peut enfin guérir les Français de leur idolâtrie pour les individus et du besoin d'admirer sans cesse.

« Les alarmes excessives que des ignorants ou des malintentionnés s'efforcent perpétuellement de répandre sont un autre mal du même genre, et qui n'est pas moins funeste. L'opération qu'il importe en ce moment de consommer est le recensement qui s'achève. Si l'on veut exagérer cette mesure plus que suffisante pour écraser tous nos ennemis, on la fera échouer elle-même.

« La République éprouvera des convulsions aussi violentes qu'inutiles ; car les ennemis savent bien que la

France ne saurait succomber que par un excès ou une mauvaise direction de ses propres efforts...

« La rentrée de nos troupes dans les places de guerre est totalement effectuée, et avec un succès qui tient du prodige. Il est à peine resté quelques hussards avec Dumouriez, qui, se voyant délaissé, a passé aux ennemis. Le général Dampierre va s'occuper maintenant de réorganiser cette armée, qui est revenue par pelotons, et il prendra sur-le-champ ses positions en avant des places. Il ne paraît pas même que nous ayons rien perdu en artillerie. Il nous en est arrivé une quantité immense des pays que nous avons évacués, et sur laquelle nous n'osions plus compter. Les vivres affluent de toutes les campagnes circonvoisines, et nous sommes déjà presque dans l'abondance. Ce qui nous manque en ce moment, et dont nous avons le plus pressant besoin, ce sont des effets de campements. C'est à Lille, et surtout à Valenciennes, qu'il en faut, et qu'il en faut beaucoup. S'il n'avait pas fait un très beau temps depuis quelques jours, nos troupes, obligées de bivouaquer, auraient infiniment souffert.

« Nous ignorons si le trésor de l'armée était bien considérable, nous ne le pensons pas, parce qu'elle était à portée des places où il était plus naturel de le garder. Nous croyons que la somme de 12 à 1,300,000 livres rentrée tant à Valenciennes qu'à Douai est à peu près tout. Les sommes ont été ramenées avec une fidélité admirable par les hommes que Dumouriez traitait de brigands.

« Notre situation, considérée comme défensive, est rillante. Il est impossible que l'ennemi fasse rien de considérable. Puissent les cœurs être, dans toute la République, réunis comme ils le sont autour de nous, pour exterminer les traîtres et les amis des rois !

« Nous avons lieu de nous plaindre beaucoup des commissaires du Conseil exécutif pour le recrutement. Nous pouvons dire qu'ils n'ont été que nuisibles. Sans eux, l'opération se serait faite par les administrations elles-mêmes et serait achevée maintenant. »

Aussitôt que les troupes, désabusées sur leur généralissime, rentraient, Carnot se rendait au milieu d'elles pour les enflammer de son propre zèle. Dumouriez avait pu les abuser en leur parlant de leurs souffrances, de leur courage, du délabrement de leur matériel de guerre et de l'insuffisance des vivres comme des magasins. Carnot en informa ses collègues, les adjurant d'y remédier. Hélas! la défection coïncidait avec les troubles de la Corse, l'insurrection de la Vendée et la défaite de Custine. En passant à l'ennemi, le héros de Jemmapes paraissait lui apporter le secret de notre défense, car il en avait été jusqu'alors le principal organisateur. Grand dans les conceptions et sur le champ de bataille, il passera pour un aventurier plein d'audace et de ressources parce qu'il lui a manqué ce qui constitue la part la plus précieuse chez les hommes de premier ordre : *le caractère.*

D'un besoin immodéré d'action, fanatique de renom-

mée, il ne comprit pas qu'il eût pu devenir grand en restant un honnête homme.

Les dangers qui menaçaient la France sur tant de points à la fois appelèrent Carnot sur une autre partie de notre frontière. Nommé par décret du 4 avril commissaire près l'armée du Nord, il devança la décision du conseil de guerre tenu par les ennemis à Anvers, et se rendit à Dunkerque où il devait rencontrer Jourdan et Hoche.

De son côté, la Convention créait, en présence du péril qu'elle venait de courir, une institution nouvelle : *les Représentants en mission près les armées*. Au nord et dans les Ardennes, elle envoyait ses commissaires le 4 avril, levait quarante mille hommes et trente mille cavaliers. Le 30, la création se généralisait sous l'influence du Comité de Salut public promulgué le 6; chaque armée en recevait un nombre proportionné à son rôle et à son importance qui pouvait suppléer à l'insuffisance des forces décrétées par la réquisition des gardes nationales des départements.

La Convention voulait des victoires. Carnot allait les rendre possibles pour la France par ses plans d'opérations et former pour Napoléon la pléiade d'hommes de guerre, que ce dernier n'a pas créés.

CHAPITRE IX

CARNOT ET JOURDAN A WATTIGNIES

Sommaire. — Deux phases dans la Campagne de 1793. — Réquisition de tous les Français. — Dépêche de Carnot a Houchard. — Vainqueur, ce général est dénoncé comme traître par trois représentants. — Levasseur et Batenbole soutiennent que les places ne se défendent pas. — Rapport où on déclare nécessaire de conclure la paix. — Wattignies. — Dépêche de Jourdan. — Dénoncé avec Carnot, il est chassé. — Chancel monte sur l'échafaud.

La Campagne de 1793 comprend deux périodes. La première, à laquelle Carnot resta étranger, donna l'expédition de Dumouriez en Hollande, la défaite de Nerwinde suivie de sa défection et la retraite générale de nos troupes sur la frontière du Nord. Passées de l'offensive à la défensive, le siège et la prise de Valencienne par les coalisés signalèrent sur ce point nos opérations. Sur le Rhin et sur la Moselle la retraite de Custine derrière la Lauter, puis la capitulation de Mayence achevèrent pour la ligne de l'Est nos revers. Sur la frontière des Alpes,

l'incapacité de Brunet, la révolte de Lyon et l'insurrection de Toulon ne promettaient que des désastres, les échecs de Santerre en Vendée aggravaient leur signification. Sur les Pyrénées encore nous étions battus. Ce fut après ces événements que Carnot entra au Comité, section militaire, tout paraissait perdu pour nous.

L'énergie de la *Convention* allait conjurer une chute que toutes les combinaisons de la prévoyance humaine signalaient comme prochaine. Le *partage de la Pologne* éclaira nos pères sur le sort qui menaçait leur patrie, et la crainte d'un démembrement surexcita le parti jacobin alors tout-puissant. Il sut utiliser le patriotisme en le surexcitant jusqu'à l'effroi, et il agit sagement. Mais ses membres se trouvèrent placés, quant à leurs personnes, entre l'échafaud et le salut par une victoire née de leur désespoir même.

C'est cette situation inouïe qu'il ne faut pas perdre de vue pour bien juger cette période.

Situation politique à l'intérieur, condamnée par le fédéralisme et par la Vendée victorieuse; situation militaire compromise des Alpes aux Pyrénées, du Rhin à l'Océan : voilà le tableau exact, le dilemme à résoudre.

Les forces des armées coalisées franchissant partout les frontières, nos propres armées inférieures et désorganisées, la mer fermée, les colonies perdues sottement par une déclaration de principes inapplicables et le reste de la France protestant contre les doctrines jacobines de la Convention, tel était le début de la dernière période

de la campagne lorsque Carnot fut élu le 14 août membre du Comité.

La dictature, par l'établissement du *Gouvernement révolutionnaire* répondit à l'Angleterre soldant avec les trésors des nababs de l'Inde le sang européen. Le caractère d'un modeste chef de bataillon du génie qui s'était honoré dans ses missions aux armées du Nord et du Rhin, de la Moselle et des Pyrénées, allait nous assurer la victoire. La direction des opérations militaires lui appartint désormais par le droit du génie.

Ce même jour, la Convention publiait une proclamation où on lisait :

« Aux armes, Français!

« A l'instant même où un peuple d'amis et de frères « se tiennent serrés dans leurs embrassements, les « despotes de l'Europe violent nos propriétés et dévastent « nos frontières : aux armes! levez-vous tous, accourez « tous! la liberté appelle les bras de tous ceux dont elle « vient de recevoir les serments. C'est la seconde fois que « les tyrans et les esclaves conjurés souillent sous leurs « pas la terre d'un peuple souverain. La moitié de leurs « armées sacrilèges y ont trouvé la première fois leurs « tombeaux; que cette fois tous périssent, et que leurs « ossements, blanchis dans nos campagnes, s'élèvent « comme des trophées au milieu des champs que leur « sang aura rendus plus féconds. »

Le 25, un décret mit en réquisition « tous les Francais » pour le service des armées jusqu'à l'expulsion des étrangers hors du territoire. Les femmes, les enfants et les vieillards eurent un rôle défini, les maisons nationales furent converties en caserne et les places publiques en ateliers d'armes. La *levée* fut dite *générale*, le remplacement interdit et les représentants spécialement nommés « pour l'exécution de la présente loi » jouirent des pouvoirs illimités attribués à leurs collègues près les armees. Des décrets successifs complétèrent la mise en réquisition de tout ce qui était nécessaire pour la guerre.

Le résultat de ces mesures comme de la prépondérance de Carnot fut à l'Est : la délivrance de l'Alsace par la reprise des lignes de Wissembourg, de Landau, la victoire de Hoche à Reichsoffen et Wœrth, sur lesquelles nous reviendrons; au Sud, le rejet des Sardes de la Savoie qui furent rejetés sur le Mont-Cenis. Moins heureuses sur les deux versants des Pyrénées, nos armes délivrèrent cependant les provinces du Nord par la bataille de Wattignies.

Mais, auparavant, il est bon de connaître les deux dépêches de Carnot à Houchard, le plan nouveau que venait d'adopter, sur ses instances, le Comité de Salut public. L'antagonisme entre Levasseur et Houchard en sera plus compréhensible. Il le fit en ces termes :

Citoyen Général,

D'après les faits importants que vous nous avez communiqués sur les mouvements de l'ennemi, nous ne pouvons douter qu'il

n'attache la plus haute importance à la conquête des villes de Bergues et de Dunkerque. Il est aisé de sentir en effet que Pitt n'a pas d'autre moyen de soutenir son crédit chancelant et de consoler sa nation des frais énormes de la guerre et de la perte totale de son commerce. *Si nous sauvons ces deux villes, la révolution la plus complète est inévitable en Angleterre;* si nous les perdons, le plus affreux découragement parmi nous en sera la suite infaillible. Ce n'est donc pas précisément sous le point de vue militaire, qu'il faut envisager l'attaque dirigée sur ce point si important de notre frontière: c'est principalement sous le *point de vue politique.* Il faut sauver avant tout Bergues et Dunkerque, parce qu'il faut sauver avant tout l'honneur de la nation qui est là. Portez-y des forces immenses; que l'ennemi soit chassé de la Flandre maritime; qu'il en soit chassé à quelque prix que ce puisse être (1).

Citoyen Général,

Le Ministre de la Guerre nous a communiqué la lettre que vous lui avez adressée sur votre situation militaire. Nous ne voyons pas sans peine que vous ayez abandonné le projet d'envelopper les ennemis qui sont devant Bergues et Dunkerque. En frappant ce grand coup, la guerre eût peut-être été terminée; mais, si vous avez pensé que le succès fût douteux, nous ne pouvons qu'approuver la résolution que vous avez prise. S'il était vrai néanmoins, comme on nous l'assure, que les ennemis eussent d'eux-mêmes abandonné leur entreprise et levé le siège, nous pensons qu'après vous être emparé du cours de la Lys, vous pourriez, au lieu de tourner à gauche pour vous porter sur la Flandre maritime, comme les ennemis s'y attendent, vous pourriez, au contraire, après avoir attiré leurs forces de ce côté, *tourner brusquement sur votre gauche*, pour attaquer Tournay et dégager le Quesnoy duquel il est temps que vous vous occupiez très sérieusement. Au reste, Citoyen Général, c'est à vous à juger; pleins de confiance dans vos talents militaires, votre civisme et votre expérience, nous ne voulons gêner aucun de

(1) Dépêche du 28 août, de la main de Carnot parlant au nom de ses collègues qui, la plupart du temps, ne signèrent pas les exposés des opérations, lui en laissant l'autorité exclusive et la responsabilité.

vos mouvements et nous vous laissons la libre et entière disposition de vos troupes. Évitez leur *morcellement* qui vous paralyse et tâchez de porter à l'ennemi un coup terrible, sans cependant risquer aucune action décisive, pour peu qu'elle soit *douteuse*.

Nous usons de toutes nos ressources pour subvenir à vos besoins, c'est à vous de faire punir les traîtres et les lâches : vous en avez le moyen, puisque vous voilà autorisé à les faire juger par une commission militaire, comme les *émigrés* qui les soudoient (1).

Lorsque les dépêches arrivèrent, il était trop tard pour suivre leurs prescriptions, l'action était engagée près de Cassel. L'armée s'avançait sur six colonnes dont les plus importantes étaient commandées par Houchard en personne et par Jourdan, récemment nommé divisionnaire. On ne marchait donc plus de Lille contre les Hollandais, mais de Cassel contre le duc d'York. Les historiens allemands parlent volontiers de la supériorité de leurs troupes pour l'appeler même puissante et vantent l'inébranlable fermeté de leurs « vieux soldats ». Ce sont des mérites qui en réalité n'en sont pas; dans quelle nation a-t-on vu que de vieilles troupes reculaient au feu, sauf dans les paniques? Cet argument ne vaut pas. Ils ont encore accusé leurs généraux à Hondschoote d'avoir manqué de vigueur et aussi d'intelligence, ce qui est plus grave! Là encore, ils se sont trompés. Jemmapes en 1792, Fleurus en 1794 prouvent que leur patriotisme les rend injustes. Quatre mois plus tard, la coalition était chassée de ses principales positions sur le Rhin. En leur appliquant ce

(1) Dépêche du 3 septembre, de la main de Carnot.

raisonnement, on les déshonore tous sans s'en apercevoir. Il n'y a pas de déshonneur à être vaincu lorsqu'on a fait son devoir, et la victoire ne va pas toujours au droit ou au parti qui représente la justice. On devrait se familiariser avec cette idée à Berlin, tant dans les universités que dans les états-majors.

La bataille d'Hondschoote dura trois jours; les forces de l'armée française furent accablantes. Malheureusement elles manquaient de tout, et c'est là-dessus que Houchard devait s'appuyer pour ne pas poursuivre immédiatement le duc d'Yorck. Des masses de soldats, sans pain et sans eau-de-vie, étaient retournés à Cassel. Pendant la bataille des trois jours, la *confusion* avait dominé; les officiers étaient restés impuissants à interdire le pillage. Le 16 septembre, Levasseur l'écrivait au Comité, ce qui ne l'a pas empêché d'avancer plus tard qu'il croyait à la trahison de Houchard, comme acheté par l'Angleterre.

Dunkerque délivré, la *victoire politique* surpassait l'effet même de l'action militaire. Les représentants pressèrent vainement le général en chef de poursuivre son adversaire; celui-ci allégua l'étroitesse de la chaussée de Furnes où il eût dû s'engager et où l'attendait, sur Yorck démoralisé et affaibli, un nouveau succès. Houchard n'était qu'un bon colonel de cavalerie, un homme d'exécution et non d'initiative. Il écrivait à Bouchotte. *Il vaut mieux que je reste ici sur la défensive*, et il était vainqueur! Il se fit battre à son tour aux lignes du Quesnoy, et cette place tomba au pouvoir des Autrichiens; comme à Ver-

dun la population voulut se rendre alors que les ouvrages de la place étaient intacts. On oublia aussitôt les services rendus, Houchard perdit son commandement et, au lieu de le remettre simple divisionnaire, on l'arrêta sur des dénonciations jacobines sans voir qu'il était victime de son incapacité, comme général en chef.

Le 13 septembre, Carnot félicita le général vainqueur (1). En revanche trois représentants l'accusèrent de trahison comme acheté par le duc d'Yorck !

L'armée du Nord était devenue, depuis septembre, le point sur lequel s'étaient concentrés les efforts du Comité de Salut public; aussi comprenait-elle après la victoire de Houchard à Hondschoote cent trente mille hommes. Maubeuge entre les mains des alliés, c'étaient les plaines de Saint-Quentin et l'Oise à nos ennemis, Paris menacé d'une invasion permanente. De l'aveu de Levasseur, les nouvelles levées ne devaient pas donner l'efficacité de soldats qu'on en attendait. Or, le péril était évident et on était sans chef comme réputation militaire. Les commissaires firent choix du général Jourdan, alors inconnu, chef de bataillon de la Haute-Vienne au début de la campagne, et que ses qualités comme les mutations dans le commandement avaient élevé en six mois au grade de divisionnaire. La plupart des officiers de cette armée avaient été destitués par suite des plaintes graves qui étaient parvenues à Paris contre son état-major général :

(1) Aux *pièces justificatives*, voir la dépêche d'éloges à Houchard.

aussi le comité recommandait-il aux choix supérieurs les simples chefs de bataillon, dans une dépêche du 21 septembre.

On comprendra le mérite de Carnot pour le présent et l'avenir, si on connaît l'état du Nord au moment de Wattignies. Or, une dépêche de Levasseur et Bentabole, datée d'Arras le 21 septembre, va fournir un exposé remarquable par sa sincérité et la crudité même des aveux qu'elle renferme.

Nos revers, et en général ceux de cette campagne, disaient-ils, proviennent du *peu de défense sérieuse que font les places assiégées*. La reddition de Condé, de Valenciennes et du Quesnoy impriment une *tache* aux armes françaises. Il importe donc de mettre la plus grande sévérité à la défense des places et d'en faire sortir une grande partie des habitants. On aurait ainsi plus de provisions pour les troupes, et celles-ci ne se laisseraient plus influencer par une population où l'*or de Pitt* se fait des partisans. On le voit, les mobiles de la faiblesse humaine ne suffisaient pas aux représentants; ils y ajoutaient à tout propos la trahison et, ainsi prédisposés, criaient aux traîtres aussi facilement que dans les troupes on criait au sauve-qui-peut. C'est parce que Jourdan connaissait cet état réciproque des esprits que la droiture de son jugement le poussa à refuser énergiquement la situation de général en chef. L'arrogance des représentants n'était pas propre à diminuer ses craintes; partout il voyait des responsabilités, et un exemple récent venait de lui apprendre com-

ment ils la pratiquaient. Quant au ministre de la guerre, Bouchotte ne jurait que par les Jacobins, ne voyait que par eux, et les dépêches de l'Ouest achevaient de troubler la Convention en proie aux insurrections du Midi. Jourdan n'acceptait son commandement que devant une affirmation d'*arrestation*.

Levasseur demandait, reconnaissons-le, des renforts. Il voulait quarante mille hommes en infanterie et en cavalerie, conseillait de les emprunter aux armées de la Moselle et du Rhin, afin de terminer la campagne avantageusement. Bien plus, et ceci est fait pour confondre les ignorants tout comme les enthousiastes, Levasseur et Bentabole s'écrient sur la fin des opérations : *Il peut en résulter la paix*. Ce n'est donc plus Dumouriez qui voulait la fin de la guerre, ce sont de farouches montagnards. S'ils parlaient ainsi, ce n'est point pour prononcer une parole sans portée ou bien échappée au courant de la plume. Levasseur était un conventionnel devenu un personnage, toute sa carrière le démontre, et c'est certainement lui qui dut rédiger cette dépêche. Or, il savait qu'en mai de la présente année, on avait voulu la paix à Paris, que Lebrun avait offert au cabinet de Vienne la paix avec la reddition des conquêtes et une indemnité accordée aux princes allemands, et que le Comité de Salut public avait explicitement déclaré en plus la restitution de la famille royale. Cette diplomatie avait été celle du *parti girondin ;* rien n'interdit de croire que certains ultras comme Levasseur et d'autres en aient cherché le retour. Les accu-

sations formées contre Tallien, en 1795, n'ont pas d'autres mobiles à nos yeux.

Les nouveaux contingents, ajoutaient les représentants, ne peuvent être employés de sitôt, il faut les aguerrir, former des cadres, nommer des généraux. Le Conseil exécutif produit des choix détestables, *il élude les nominations faites par les représentants*. Le frère de Duquesnoy a marché rapidement au grade de général de brigade, tandis que Roquemont, colonel du 13e chasseurs et non noble, attend son brevet malgré sa nomination ; or il est sans avancement depuis quinze années ! Ce témoignage n'éclaire-t-il pas le lecteur? La Révolution étudiée au jour le jour, la voilà surprise dans ses faiblesses et ses fautes comme dans sa grandeur.

Les besoins de l'armée sont immenses, s'écriaient les plaignants. Il n'y a pas d'*habillements* et nous entrons dans la mauvaise saison; ni souliers ni capotes. On affirme que le Comité a pris de grandes mesures pour cet objet, n'oubliez pas que le climat est exposé aux pluies et au froid ici plus qu'ailleurs. Les *subsistances* nous causent le plus grand embarras, et on ne peut vivre qu'avec celles des départements voisins. Afin d'y veiller, vos marchés administratifs étant tous annulés depuis la loi du 6 septembre, nommez des commissaires dans chacun des départements du Nord. Enfin, envoyez de la cavalerie et reformez les anciens *cadres* si vous voulez sauver..... la République. Quels aveux !

Jourdan prenait possession de son commandement le

25 septembre; le lendemain, il informait le Comité que le *désordre était si grand* qu'il ne pouvait connaître ni le *nombre* de ses troupes ni les *officiers généraux* qu'il avait sous ses ordres. Des divisions n'avaient pas même de généraux de brigade pour les commander et plusieurs de ceux qui commandaient à l'armée des Ardennes ignoraient *leur destination*. Ils s'en enquéraient auprès de lui, et l'honnête Jourdan de dire : *Il m'est impossible de pouvoir répondre*. Ces témoignages déplairont peut-être, mais il est du devoir des historiens probes de tout dire sans s'arrêter aux déclamations des violents ou des intéressés.

Carnot arrivait simultanément avec Jourdan au quartier général, ces deux hommes étaient faits pour se comprendre. Carnot demanda un *plan d'opérations* pour juger du mérite du nouveau chef et pour concilier les vues du Comité avec l'état réel des choses. Jourdan voulait du temps, et Carnot repartit pour Paris; peu après le général céda aux ordres impératifs arrivés de la capitale sur l'évacuation de territoire absolue. Il proposa une double opération simultanée de Lille et de Maubeuge « dans le but de refouler les deux ailes de l'ennemi » et d'écraser plus sûrement le centre comme l'a écrit Jomini. Ce plan devait être celui de la campagne de 1794. Carnot y est resté fidèle toute sa vie. L'avait-il proposé à Jourdan, ou bien, celui-ci, s'inspirant de la situation géographique, y a-t-il eu un simple concours de circonstances? Toujours est-il que Gouvion Saint-Cyr et Jomini attestent que le

système favori de Carnot était d'opérer sur les deux ailes. Jomini ne l'a jamais accepté comme un modèle de stratégie, et le combat sans détour. Quoi qu'il en soit, la victoire de Wattignies donna raison aux deux généraux qui l'exécutèrent.

C'est à l'occasion de cette bataille que *Chateaubriand* a écrit de nos troupes qu'on les vit se précipiter avec cette ardeur qui distingue leur première charge de celle des autres peuples. Cette victoire impressionna l'Europe non moins que celle de Jemmapes, elle devait avoir des résultats plus durables.

Voici la dépêche par laquelle Jourdan l'annonça au ministre de la guerre :

Les troupes de la République viennent de remporter une *victoire signalée* sur les satellites des tyrans coalisés. La supériorité du nombre, la position presque inexpugnable dont ils s'étaient emparés, tous ces avantages réunis n'ont pu arrêter la valeur de nos soldats. L'ennemi, attaqué au centre et sur les ailes, s'est vu forcer malgré une résistance opiniâtre qui n'a fait qu'augmenter ses pertes ; sa position était extrêmement avantageuse. Maître des hauteurs couronnées par des bois, il avait établi différentes batteries qu'il fallait affronter avant de le joindre. Il eût été aussi difficile que dangereux de l'attaquer de face, et la latitude de son front ne me permettait de le tourner qu'en dégarnissant beaucoup le centre. Je pris cependant ce parti. J'ordonnai au général Duquesnoy de se porter sur le flanc de l'ennemi et de gagner une position qui me mit à portée de l'attaquer avec avantage.

Ce général exécuta mon ordre avec autant de bravoure que d'intelligence, et *cette manœuvre a décidé du sort de cette bataille* qui a duré deux jours. L'ennemi, se voyant tourné, a opposé la résistance la plus opiniâtre pour garder le village de Wattignies qui couvrait son camp. Ce village a été pris et repris trois fois.

Les représentants du peuple, Carnot et Duquesnoy, *ont été à la tête des troupes;* ils ont inspiré, par leur exemple, à nos soldats, ce courage digne des républicains français. Rien n'a pu leur résister. Ce poste a été enlevé à la baïonnette malgré le feu de la mitraille et des obusiers. Malheureusement la nuit est survenue et il me fut impossible de pousser plus loin l'ennemi; je m'attendais ce matin à le forcer jusque dans ses derniers retranchements : mais, profitant de l'obscurité de la nuit et d'un brouillard épais qui s'est élevé et a duré jusqu'à midi pour sa retraite, il a repassé la Sambre au-dessus et au-dessous de Maubeuge; sa perte est d'environ six mille hommes; nous n'avons eu de notre côté, que 200 hommes de tués et 1,200 de blessés. L'ennemi avait déjà repassé la Sambre quand j'ai été averti de sa retraite; il ne l'aurait pas faite si facilement sans le brouillard qui me cachait absolument ses mouvements; enfin, Maubeuge est libre. Notre avantage eût été beaucoup plus considérable sans la lâcheté du général Gratien qui fit battre en retraite une brigade destinée à renforcer l'attaque du village de Wattignies. *Ce général a été destitué par les Représentants du peuple à la tête de sa colonne et mis en état d'arrestation.*

Je ne puis trop louer le courage et l'énergie que les soldats républicains ont montrés dans cette action. C'étaient autant de héros. *Le citoyen Carnot, chef de brigade du génie, a rendu les plus grands services;* il m'est de la plus haute importance de conserver ce brave homme à l'armée du Nord qui manque absolument d'ingénieurs. J'espère que vous voudrez bien donner des ordres pour qu'il y soit employé (1).

Je m'occupe à prendre des mesures pour profiter de la défaite de l'ennemi. Je ferai les plus grands efforts pour le chasser du territoire français.

J'attends tout de la valeur, du zèle et du courage de nos soldats (2).

La victoire avait été vaillamment disputée et promettait

(1) Carnot-Feulins joua un rôle analogue à celui de Kellermann à Marengo.

(2) Dépêche du 17 octobre, quartier général d'Avesnes, adressée au ministre de la guerre sous ce titre : Citoyen Ministre. — Inédite.

des succès analogues à ceux que procura Jemmapes l'année précédente. Jourdan avait accompli une entreprise pleine de périls, l'inaction de Ferrand à Maubeuge durant le combat les avait même augmentés. Jourdan avait marché contre une armée de soixante-cinq mille hommes estimés comme les plus belles troupes de la coalition; or, les siennes étaient nouvellement organisées, mal armées, commandées par des généraux qui ne se connaissaient pas et sans confiance réciproque. La sagesse et l'intrépidité de Jourdan unies au génie de Carnot préservèrent la capitale d'une invasion imminente et qu'une défaite aurait rendue irrésistible (1). Si Kray eût commandé à la place de Cobourg et si le duc d'Yorck eût été sur le terrain avec Houchard pour général en chef, la situation eût été plus redoutable encore.

Napoléon l'a reconnu le jour où, réglant la pension de Carnot comme ancien ministre de la guerre, il appelait la bataille de Wattignies *le plus beau fait d'armes de la Révolution*. Le déblocus de Maubeuge, aussi estimé des militaires qu'est célèbre celui de Landau par Hoche pour le public, fut dû à Carnot, mais résulta de la victoire qui le précéda.

Sait-on quelle fut la première récompense du vainqueur? Une dénonciation. Duquesnoy, collègue de Carnot, jaloux et ombrageux, le dénonça pour dilapidations, et le

(1) Aux *pièces justificatives*, on trouvera un extrait du bulletin de l'armée autrichienne, le gouvernement l'avait fait insérer au *Moniteur*.

procureur de la commune de Montreuil-sur-Mer accusa Jourdan au Comité comme incapable et comme traître. Moins heureux, le général Chancel, qui avait supplié Ferrand de marcher au canon, périt victime d'une calomnie.

Maubeuge doit une réparation à sa mémoire.

CHAPITRE X

CARNOT ET LES TRIUMVIRS

SOMMAIRE. — I. Carnot d'après les papiers du Comité de Salut public. — II. De l'arrestation de Hoche. — III. Carnot protège les généraux, les défend et obtient leur mise en liberté. — Appréciation glorieuse de Jomini sur lui ; il l'appelle, en 1820, l'Organisateur de la Victoire.

I

Le système des triumvirs est définitivement jugé pour la Convention. Mais son oppression ne se produisit-elle jamais dans la sphère plus élevée des affaires publiques? et peut-on dire que le Comité de Salut public n'en a pas connu les effets?

Carnot fut toujours en opposition avec Robespierre, comme homme de gouvernement. Son génie seul le préserva des poursuites du dictateur, Jomini s'est plu à le constater comme un témoignage rendu par ses contemporains. Attaqué à la revision des actes du *Comité de*

Salut public, contraint de se défendre au lendemain de victoires que nos généraux avaient remportées en se conformant à ses plans personnels, il vit un de ses compagnons d'armes l'appuyer par un récit dirigé contre Saint-Just. Il eût été difficile que le triumvir ne se fût point montré contraire à des actes dont sa vie est la condamnation. Leurs débats furent graves, et les affirmations de Prieur de la Côte-d'Or en marquent la fréquence. Les dissentiments qui éclatèrent dans les délibérations dont on n'a que des analyses superficielles, et encore les registres du dépôt de la Guerre sont-ils les seuls connus, eurent lieu entre Saint-Just et Carnot. Se sentant coupable secrètement, Robespierre n'osa pas attaquer lui-même le chef autorisé et reconnu des opérations militaires; il n'eût trouvé aucun écho dans la capitale, dans la Convention et aux armées. Aussi, fidèle à son système, celui qui lui avait réussi contre les Girondins et contre les Dantonistes, confia-t-il à Saint-Just le soin de poursuivre Carnot. Tant d'autorité et d'intégrité nuisait à ses desseins; l'absence de toute ingérence dans la politique des partis paralysait ses vengeances, mais Saint-Just l'avait utilement suppléé.

L'aveu de Prieur mérite d'être lu :

« La première querelle qui eut lieu au Comité fut entre « Saint-Just et Carnot; celui-ci dit à l'autre qu'il voyait « bien que lui et Robespierre visaient à la dictature. Niou « fut témoin de cette querelle; et, sur la division qu'il y

« eut dans le Comité de Salut public, il refusa de se char-
« ger de l'établissement de la poudrerie de Grenelle.

« Si l'on avait dit à la Convention que les membres du « Gouvernement étaient désunis, les puissances de l'Eu- « rope n'en auraient-elles pas profité pour accabler la « France? Aussi, avons-nous gardé là-dessus le plus pro- « fond silence (1). »

Quand de tels faits se passaient au Comité, qu'advenait-il aux armées?

L'œuvre politique et militaire des triumvirs ne saurait plus nous arrêter; mais, en publiant des arrêtés inédits émanant de Robespierre seul, il est utile de constater à quel titre il les émit. On jugera mieux l'action de Carnot.

Lorsque Robespierre entra dans le comité, le 29 juillet, il se réserva les *questions générales* et la *police de l'intérieur*. Ces deux titres officiels prouvent la facilité de prédominance qu'il obtint par la diversité d'interprétation que comportaient leurs termes. Ses collègues l'acceptèrent en vertu du *vote* qui réglait les affaires en délibération, le tout dirigé par un président, Prieur de la Marne au début. Les explications ultérieures ont établi qu'ils avaient agi régulièrement. Mais ce qu'on néglige de dire sur ceci, ce fut la série des compromissions acceptées par la Convention. Les protestataires de 1795 n'entendaient

(1) Séance du 23 mars 1795.

avoir fait preuve d'aucune complaisance, d'aucune faiblesse, d'aucune crainte. L'histoire n'accepte pas cette opinion ; ils eurent en tout une responsabilité active parfois, tantôt passive, et leur ardeur à en rejeter les effets sur les survivants du premier et du second Comité de Salut public ne vaut pas. Elle ne fut qu'un acte odieux, tentation impuissante pour Carnot, à ajouter aux violences des partis!

Qu'avait fait, dans le conflit du procès et des arrestations des officiers, le vainqueur de Wattignies?

Son devoir.

Des preuves, en voici :

Le 13 octobre 1793, il nommait le lieutenant-colonel du 6e régiment de cavalerie *Soland*, à raison « de ses talents militaires », général de brigade. Sa feuille de proposition constate, à la colonne des services rendus pendant la Révolution, qu'il commanda les gardes nationales de la ville d'Angers et du district depuis la Révolution, et sauva la ville d'Angers du pillage et de l'incendie, dont elle était menacée « par des brigands soldés par les prêtres et les nobles », le 6 septembre 1790. Blessé d'un coup de feu, il avait toujours dissipé les premiers attroupements de la Vendée. Note spéciale.

Jourdan disait de sa capacité : « Sait lire et écrire; connaît la carte et fort bien les manœuvres de cavalerie. Bon républicain. » Sur l'emploi de ses talents, il écrivait de sa main : « A celui qu'il occupe, et même susceptible d'être général de division. » Soland était le fils d'un no-

taire de Mézieux et avait débuté, en 1762, comme engagé volontaire dans l'armée royale.

Le 24 novembre, il mandait aux représentants près l'armée de la Moselle : Soubrany et Ruamps :

« La Convention nationale, chers collègues, a renvoyé au Comité de Salut public l'examen des motifs qui vous ont déterminé à prononcer la suspension du citoyen *Becker*, adjudant général à l'armée de la Moselle. Vous seuls, chers collègues, pouvez vous procurer les renseignements qui nous sont nécessaires pour satisfaire au décret de la Convention, nous vous prions de nous les donner dans le plus bref délai. »

En mai, il fut reconnu que sa suspension, prononcée par le représentant Richaud, était une erreur sur la personne. Réintégré, Becker rejoignit Jourdan, son chef.

Un mois plus tard, le 25 décembre, Carnot enjoignit au ministre de la guerre de lui exposer « sous deux jours » les motifs qui avaient déterminé la suspension de *Belliard*, adjudant général à l'armée des Ardennes, puis aux côtes de La Rochelle. La neuvième commission l'avait déclaré compris le 16 août précédent dans la mesure qui avait été prise le 30 juillet pour le renouvellement d'un grand nombre d'officiers généraux dans toutes les armées. Suspendu à cette époque, Belliard avait vainement demandé sa réintégration. Devant les difficultés qu'opposèrent les bureaux de la guerre, Carnot l'autorisa, pour hâter sa rentrée dans les cadres, « à aller aux frontières comme simple volontaire ». Ainsi fut sauvé celui qui deviendra

plus tard le chef d'état-major de Murat, auquel Napoléon l'avait confié, sur la recommandation de Desaix.

Vainqueur, mais pauvre, Jourdan s'était retiré à la fin de sa belle campagne du Nord, en décembre. Carnot tint à honneur de rédiger de sa main le décret par lequel il fit accorder à son ami une solde de retraite. Le Conseil exécutif approuva la proposition et le texte du décret en ces termes, le 2 février 1794 :

« Sur le rapport du ministre de la guerre,

« Le Conseil exécutif provisoire,

« Considérant que le citoyen *Jourdan*, ci-devant général « de l'armée du Nord, n'a point démérité de la Patrie, « qu'il a toujours manifesté le patriotisme le plus pur, et « qu'il est sans fortune,

« Arrête :

« Qu'il sera proposé au Comité de Salut public de « lui accorder un traitement de *trois mille livres pour* « *retraite*. »

Après les illustrations, recherchons quelle fut sa bienveillance pour les humbles, pour ceux dont il ne pouvait rien attendre, si même il sut les servir. Le Comité de Salut public prit la mesure suivante pour des sous-officiers, sur son initiative :

« Informé que les citoyens Jean Ciron et Joseph Ciron « frères, sous-officiers à l'armée du Nord, et suspendus

« de leurs fonctions, comme *nobles*, par mesure de sûreté « générale, en vertu d'un arrêté du représentant du « peuple Duquesnoy, sont réduits à la plus extrême « indigence et hors d'état de se rendre dans leur pays « sans secours, informé de plus que la famille desdits « citoyens Ciron n'était plus comprise depuis longtemps « parmi les familles nobles, et que même leurs plus pro- « ches parents ne vivaient plus que d'aumônes depuis « plus de vingt ans ;

« Que de plus ces citoyens ont toujours manifesté le « plus parfait civisme et un courage distingué,

« Arrête :

« Qu'il sera payé par la trésorerie nationale à chacun « desdits citoyens Jean Ciron et Joseph Ciron, *et à titre de* « *secours*, une somme de trois cents livres à prendre sur « les cinquante millions mis par la Convention nationale « à la disposition du Comité de Salut public (1). »

Les volontaires ne lui restèrent pas indifférents. Son arrêté du 2 mars, favorable à deux officiers de ces corps réorganisés par l'amalgame, est instructif par sa date. Si le lecteur veut bien se reporter aux études que nous a inspirées cette période, leur faute contre la discipline y est relatée et donne une idée de la vigueur de main de certains chefs sur ce point. Ces officiers étaient-ils des

(1) De la main de Carnot (*Archiv. nat.*, AF II, cart. 304. Du 12 ventôse, an II (2 mars 1794).

appelés de 1791 ou des levées de 1793, le document ne le dit pas; mais le fond n'en reste pas moins acquis. En outre, on observera que leur suspension avait eu lieu par l'intervention d'un *représentant à l'intérieur*.

« Vu la *pétition* des citoyens Maussier et Cabestan, of-« ficiers au régiment des chasseurs à cheval de la Monta-« gne, en garnison à Lunel, et destitués de leurs fonctions « par le représentant du peuple Delbrel ;

« Considérant que la faute desdits citoyens Maussier et « Cabestan, laquelle consiste à avoir excédé leurs chevaux « par courses forcées, quoique grave, puisqu'elle lèse « sensiblement les intérêts de la République, ne touche « ni à leur civisme ni aux principes de l'honneur et de « la probité,

« Arrête :

« Que les citoyens Maussier et Cabestan peuvent ren-« trer dans un corps quelconque en qualité de volon-« taires, et sont susceptibles d'y parvenir ensuite aux « grades conformément à la loi (1). »

Ces citations suffisent pour montrer la sollicitude de celui qui fut le chef réel de l'armée pendant une période considérable de la Révolution, et nous n'avons pas à les confirmer par des preuves nouvelles. La *variété* dans les détails suffit. Mais une découverte dont on mesurera la

(1) *Arch. nat.*, cart. 304, du 2 mars.

portée nous impose le devoir de dire sur l'arrestation de Hoche ce qu'il faut connaître.

II

Nous avons combattu précédemment la thèse du mariage de ce général, comme fausse cause déterminante; nous avons fait remonter à Saint-Just la responsabilité unique, et nous avons produit les preuves; il faut expliquer la part de Carnot dans cet acte, et démontrer l'inanité des attaques formulées contre son initiative sur l'odieuse arrestation d'Oneglia. Le document de sa mise en liberté sera la victoire définitive.

Hoche avait cherché lui-même à s'expliquer son malheur pendant son emprisonnement. On connaît, par sa lettre du 4 août 1797 au ministre de la guerre ses colères contre « les cachots des cruels décemvirs » qui l'avaient déshonoré pendant cinq mois devant l'opinion et ses troupes. On a mieux que ce cri de colère, l'acte même de sa mise en liberté par Carnot; le lecteur a pu former son opinion sur les pièces par nous publiées par voie de suite et le réhabilitant davantage encore en l'appelant à éclairer les membres du Comité sur les opérations de guerre. Triple manifestation du génie de Hoche et de l'honorabilité de Carnot. Associés l'un à l'autre, ces deux hommes allaient défendre encore l'indépendance nationale au dedans comme au dehors, à l'ouest comme au nord et à l'est.

III

Carnot fit mettre en liberté Landrin et Montchoisy; mais il fit arrêter, le 26 thermidor, les généraux Muller, Ransonnet et Chevalier, de Sambre-et-Meuse. De même pour des officiers subalternes qui avaient profité de l'état des partis, soit auprès des représentants en mission dans les départements, soit auprès des représentants près les armées.

Teste, chef du 4e bataillon de la Montagne, destitué pour incapacité, ayant demandé un congé par son père, Carnot l'accorda dès fructidor. Toujours généreux, il fit payer leur traitement pour le temps de l'incarcération à ceux qui avaient été injustement arrêtés.

Le général Carpentier, de l'armée de l'Ouest, suspendu, nommé à nouveau, fut mis à la retraite pour ce fait : « Sa qualité de *prêtre* ayant empêché qu'il sollicitât sa réintégration, qu'il regardait lui-même comme inadmissible, expose ; » attestation curieuse des préjugés de l'époque.

Enfin, de plusieurs pièces lues par Carnot, il ressort que ses décisions étaient complètes, mais brèves. Il les formulait ainsi : « Il n'y a pas lieu à délibérer, » ou « il n'y a pas lieu d'accorder ce congé, » ou bien « rejeté comme ayant été garde du ci-devant roy, » ou encore « comme ayant servi dans la garde du tyran, » soit les

mots « ajourné », « rejeté, » et souvent « approuvé, » termes officiels aux bureaux de la Guerre.

Ce travail avait été commencé à titre de revision personnelle sur les actes émanant des représentants aux armées ou encore du Comité de Sûreté générale avant la chute du triumvirat. C'est ainsi qu'en juin, le général Foissac avait dû son salut à l'intervention de Carnot; cet officier publiait les œuvres de Vauban, titre prédominant. Par contre, Turreau avait été envoyé à Belle-Isle en Mer par réquisition; le nom de ce général suffit pour rappeler ses excès (1). Laubadère et Guyton avaient été relâchés ainsi que Marchand (2).

L'effet du 9 thermidor fut de remettre en question bien des situations; aussi les membres du Comité pour la section de la Guerre furent-ils surchargés de recommandations, de plaintes et de mémoires, de notes, de dénonciations et d'additions supplémentaires par lettres, les unes à charge, les autres à décharge. Le plus grand nombre est en faveur de ce dernier, et l'on peut constater que les amis de Robespierre n'épargnaient pas la gendarmerie elle-même. Les plaintes, cris de douleur ou de colère, s'appliquent au parti jacobin, mais spécialement aux familiers du dictateur. Ce qu'on vient de lire est instructif, certes; une trop longue énumération serait fastidieuse et sans objet. Selon l'importance des intérêts mis en cause, les

(1) *Arch. nat.*, cart. 304.
(2) *Ibid.*, cart. 305.

dossiers grossissent, les pièces originales abondent, sans augmenter jamais l'intérêt du prévenu ou du condamné. Quelquefois le membre du Comité inscrit « attendre les renseignements », ou encore « en parler au représentant X... »; le plus souvent, la délibération comportait décision immédiate et dans un sens favorable (1). On avait hâte de rendre l'armée complètement à elle-même en la délivrant de l'ombre de Robespierre et de ses sanglantes décisions! Delmas fut pour Carnot un collaborateur précieux. Charles Cochon se montra difficile et rude, tant le caractère personnel des hommes se retrouve jusque dans les mesures les plus réparatrices de la vie publique (2). Le 6 vendémiaire an III, on reprochait à un général de brigade suspendu sa qualité de « ci-devant noble », suite des fautes commises par la noblesse, qui avait émigré en masse devant l'ennemi.

Je ne veux être d'aucun parti, avait dit Carnot à la Législative, et il avait tenu parole.

Secondé par son ami Prieur de la Côte-d'Or et par Lindet, il s'était contenté de faire les plus grandes choses sans bruit, en restant fidèle à sa modestie. Il appartint à ceux des membres du Comité que le travail administratif absorba, et qui vécurent par un labeur écrasant en dehors de l'influence des factions. Il n'eut d'action que sur les

(1) Un commissaire des guerres de Poitiers avait été suspendu pour n'avoir pas assisté aux assemblées primaires où l'on avait voté la Constitution... de 1791.

(2) La formule favorite de Cochon est celle-ci : « Il n'y a pas lieu à délibérer. »

opérations militaires. Dans la division du travail, qui fut partagé entre ses collègues, il choisit le meilleur lot ; un surnom accepté lui fut donné ainsi qu'à ses collaborateurs : *les gens d'examen*. Ces hommes ne prirent part qu'aux discussions générales du Comité (1).

Ils évitèrent le plus qu'ils purent les discussions irritantes. Ce fut Carnot qui se rendit leur interprète dans l'affaire de l'Être suprême. J'abhorre le fanatisme, dit-il, et il signala *le fanatisme de l'irréligion* mis à la mode par les Marat et les Père Duchêne comme le plus funeste de tous (2). Ainsi, pendant que les gens d'examen ne visaient que la lutte avec l'étranger, Robespierre prétendait les en détourner pour se stériliser dans les luttes des factions ! Lorsqu'il consentait à les traiter de concert, Saint-Just devenait le bouclier et l'épée de ses haines. Celui que Levasseur accusait d'avoir fui sur le terrain ne se vantait-il pas d'avoir sauvé l'armée de Sambre-et-Meuse en imposant à Jourdan (3) de désobéir aux *ordres désastreux* de Carnot ?

Des témoins ont laissé un écrit où sont relatées ces querelles iniques, ces apostrophes où la mauvaise foi le disputait à l'envie.

(1) Carnot a toujours respecté les anciens cadres de l'armée et s'efforça de faire partager le même sentiment à ses collègues. La lecture de ses nombreux arrêtés le témoigne, notamment ceux que renferme le carton 198 des *Archives nationales* (AF, II).

(2) V. la *Réponse de L.-N.-M. Carnot*, publiée par lui le 8 floréal an VI, p. 48.

(3) D'après la *Vie de Carnot*, parue en 1816, p. 57.

Ils ont spécifié ce qu'il faut penser de ces attaques, en les appelant les plus vagues des inculpations proférées par les expressions les plus atroces.

Impassible jusqu'alors, Carnot poussa sa défense offensive. Il l'accusa lui et ses amis :

« D'aspirer à la *dictature* et d'attaquer *successivement*
« tous les patriotes pour rester seul et s'emparer du pou-
« voir suprême avec ses partisans. »

A cette précision, Saint-Just répondit par des emportements et s'écria que la République était perdue si ses défenseurs se traitaient ainsi de dictateurs. Puis, s'adressant à Carnot lui-même :

C'est toi, ajouta-t-il, *qui es lié avec les ennemis des patriotes.* Et il le menaça de signer son *acte d'accusation* pour le faire *guillotiner dans deux jours.*

Je t'y invite, répliqua le proscrit de la victoire... *Je ne te crains pas. Vous êtes des dictateurs ridicules* (1).

Quel drame et quelle scène ! Tout commentaire en affaiblirait l'impression. Mais les auteurs du récit ont déclaré que la division entre les membres du Comité se prononça d'une manière définitive à cette époque. Ces faits montrent Saint-Just, Robespierre et Couthon poussant jusqu'aux dernières limites la fourberie et l'hypocrisie. Ils

(1) *Réponse des membres des deux anciens Comités*, imprimée en l'an III, p. 103 à 105. — Ce document est un des plus instructifs sur notre sujet et digne de foi, par ses précisions comme par les confirmations successives qu'il reçoit des ouvrages rédigés aux Archives nationales.

s'étaient à peine passés que les papiers anglais les annonçaient à l'Europe. Comment et par qui ? Nul ne pourra le dire peut-être jamais !

Le parti monarchique eut des affidés partout, dans les ministères, puis parmi les fonctionnaires des comités ou des bureaux de la Guerre. Les colères de Robespierre étaient justes sur cela. Les publications des hommes considérables qui ont lutté contre la Révolution ont produit les aveux et le mode de corruption qui était employé. Excès de tout côté, voilà pour l'historien la constatation exacte et la responsabilité à répartir.

Ce que redoutait le dictateur aux armées, c'était la rivalité pour lui de la part d'un chef militaire qu'auraient illustré des victoires. Aussi s'efforça-t-il de prévenir l'illustration en envoyant à la mort ou en pourvoyant les prisons pour l'échafaud. Il choisit ses victimes, et il sut les choisir, par lui d'abord, puis par l'intermédiaire de ses agents ; il tira parti des moindres fautes et ne tint aucun compte des chances de la guerre ou de ses surprises.

Il ne lui suffit pas d'attaquer Carnot par Saint-Just, il l'attaqua directement lui-même après mille vexations.

La suprématie incontestée de cet admirable préparateur des opérations militaires offusquait son orgueil. S'il dominait avec fracas à l'intérieur, il sentait bien qu'il ne régnait pas aux armées. Peut-être sa perspicacité lui indiquait-elle qu'il y était craint, plus encore méprisé. Aussi y eut-il un moment où il éclata.

En plein Comité, il lui reprocha de *s'être emparé de toutes*

les opérations militaires. Puis, dans un accès de fureur, *cela constitue un acte d'égoïsme,* s'écria-t-il. Singulière colère que celle du dictateur, s'il s'en était tenu à cette exclamation. Mais il fut plus habile un jour, et il ajouta cette phrase qui veut être méditée pour sa propre ambition et pour l'éternel honneur de Carnot :

Refuser obstinément de se mêler aux affaires de politique intérieure, c'est se ménager un accommodement avec les ennemis du pays.

Nul n'a, plus que le dictateur, su combiner les accusations (1).

Il déplora un jour devant Cambon de ne pas avoir étudié l'art militaire et d'ignorer la science de la fortification, ce qui obligeait le Comité à subir la suprématie de celui qu'il appelait *l'odieux Carnot.*

Mais il se consolait de son défaut d'instruction militaire en disant :

Au premier revers, indice de sa trahison, sa tête tombera.

Le 9 thermidor ne permit pas d'inventer cet indice.

Protecteur du talent, Carnot appuya Jourdan, Macdonald, Masséna, Desaix et Belliard. A leurs côtés on ne doit oublier ni Moreau, dont il resta l'ami jusqu'en 1802 (2), ni

(1) Ces combinaisons se faisaient avec Saint-Just, c'est pourquoi il lui fit adresser par le Comité (le 25 mai 1794) une dépêche où il le pressait de quitter l'armée du Nord. Il y alléguait la situation intérieure, et fit signer par Prieur, Carnot, Billaud et Barlet cette requête.

(2) Le *Procès de Moreau*, qui fait partie des documents secrets du Dépôt de la Guerre, renferme des lettres de Carnot qui prouvent, par leur teneur, l'intimité de sa liaison avec l'adversaire de Bonaparte. Nous avons

Gouvion-Saint-Cyr, ni Richepanse, ni d'Hautpoul, ni Brune, ni Pajol, sortis des rangs de la bourgeoisie et volontaires glorieux de 1791.

Les *généraux patriotes* comme Santerre et Carlier, Rossignol et Ronsin, Carnot les savait plus puissants aux Cordeliers, aux Jacobins et aux bureaux de la Guerre que devant l'ennemi. Il eut à lutter beaucoup contre l'indulgence des démagogues, contre Pache et contre Bouchotte, contre Saint-Just et contre Robespierre, qui surprit à sa signature des choix détestables que le soin de sa dictature imposait au Comité. Par ses affidés, l'adversaire de Danton maniait la perfidie, et par son purisme déclamatoire séduisait les faibles ou les naïfs. Le 8 thermidor dévoila son but; le 9, il disparut devant la réprobation de ses collègues.

Mais ce qu'il faut dire à l'honneur de Carnot, c'est qu'il rechercha partout les officiers capables d'exercer un commandement, et cela à tous les degrés de la hiérarchie militaire. Sa lettre à Hoche après un premier insuccès, l'arrêté par lequel il laissa Kléber auprès de Marceau, la dépêche admirable par laquelle il arracha Hoche à la Conciergerie, et en entier de sa main, signée de lui seul, parce qu'elle était cent fois son œuvre, voilà les preuves matérielles de la protection qu'il accorda aux talents

le droit d'avancer, en ceci, une opinion nouvelle, mais fondée: c'est que l'animosité du Premier Consul contre Carnot, soigneusement entretenue par Berthier, date de ce procès et de la lecture des lettres saisies par la police au domicile de Moreau.

militaires dans le sein du Comité. Dumouriez et Pichegru l'avaient effrayé par leur ambition, aussi leur avait-il substitué Jourdan et Moreau. A Hoche sacrifié, Jourdan avait succédé, témoignages incessants de sa vigilance et de son génie !

Nous le voyons plus tard, après la Terreur, expliquer sa conduite, les obstacles qu'il rencontra, l'opposition que lui firent Saint-Just et Robespierre, les suites qu'elles eurent. Ici encore il fallut produire des documents ignorés et qui attestent sa clairvoyance ; les séances de la Convention où il produisit sa justification en ont été éclairées d'un jour sinon nouveau du moins complet (1). La chute des triumvirs porta les violents de la Plaine à proférer des accusations graves.

Dès le 1er août 1794, Barère avait exposé sa défense afin de se couvrir lui-même par anticipation et par une association glorieuse. Vains efforts ! La réaction du parti

1. Il a comme réfuté toutes les injustices dont on s'efforça de l'accabler dans le travail officiel qu'il présenta, intitulé : *Exploits des Français depuis le* 22 fructidor *an Ier jusqu'au* 15 *pluviôse an III*, par le citoyen Carnot.

Il proposa, le 4 mars (14 ventôse an III), de faire le *Tableau chronologique* des succès et des victoires de la République depuis la victoire d'Hondschoote jusqu'à la prise de Roses. Un résumé en fera comprendre l'importance :

« 27 victoires, dont 8 en bataille rangée ; 120 combats de moindre importance ; 80,000 ennemis tués, 91,000 faits prisonniers ; 116 places fortes ou villes importantes prises, dont 36 après siège ou blocus ; 230 forts ou redoutes enlevés ; capture de 3,800 bouches à feu, 70,000 fusils, 1,900 milliers de poudre et 90 drapeaux. »

La Convention décida l'affichage de ce Tableau dans le lieu de ses séances.

thermidorien passa de Lindet innocent, de Billaud et de Collot coupables, à Carnot. Son nom, son plaidoyer et sa grande œuvre devaient le sauver des fureurs des partis. Ce qu'a écrit sur lui Jomini nous intéresse à raison de la compétence et de l'impartialité qui s'attache à son récit.

« Le parti victorieux au 9 thermidor, entraîné par l'esprit de rivalité autant que par l'opinion publique, poursuivait avec acharnement les représentants qui avaient pris part aux actes violents des comités. Billaud-Varennes, Barère, Collot et plusieurs autres collègues de Robespierre luttèrent assez longtemps contre ces attaques, ordinairement dirigées par Legendre; mais, lorqu'elles furent appuyées par les députés récemment rappelés, ils succombèrent enfin, et une Commission de vingt et un membres procéda à l'examen de leur conduite. Après une enquête de deux mois, son rapport ne leur étant pas favorable, ils furent mis en arrestation le 2 mai.

« Ce procès inextricable fit naître des débats peu honorables pour les accusateurs mêmes. En effet, il paraissait difficile de condamner ces fonctionnaires sans condamner aussi la Convention, qui avait approuvé toutes leurs mesures; mais la passion l'emporta. En vain, Carnot, mettant sous les yeux de l'Assemblée *la distribution du travail entre les sections*, prouva que les accusés ne pouvaient être responsables de ce qui avait été fait par Robespierre et Saint-Just au Comité de Sûreté générale. La grande majorité s'obstina à les regarder comme coupables, et leur

défenseur eût peut-être partagé leur proscription, si l'un des représentants n'eût judicieusement observé qu'il fallait se garder de confondre *celui qui avait organisé la victoire* avec ces forcenés.

« Cependant, le péril qui menaçait ces anciens apôtres de la Terreur alarma tous ses partisans; ceux qui avaient exercé le proconsulat près des armées et dans les départements surtout y virent le double danger d'être frappés à leur tour si la réaction poursuivait sa marche, ou de perdre pour toujours leur crédit et leur influence. L'énergie acquise dans les camps les ayant familiarisés avec les entreprises hasardeuses, ils devinrent les instigateurs de la révolte.

« Aux clubs et aux comités révolutionnaires avaient succédé vingt conciliabules particuliers dont les affidés entretenaient et fomentaient l'esprit d'insurrection parmi les prolétaires qu'une disette factice réduisait au désespoir.

« Ce fut dans des circonstances si délicates qu'eut lieu le renouvellement du Comité de Salut public, dont la funeste influence sur toute cette campagne ne saurait être contestée.

« Jusque-là, malgré plusieurs attaques indirectes, Carnot s'était maintenu à la tête de la Section militaire ou avait toujours été réélu dans le renouvellement périodique prescrit par le décret du 25 août. Cédant enfin à l'esprit réactionnaire et aux tracasseries qu'on lui suscitait, il cessa définitivement d'en faire partie au 4 mars.

« Parmi les membres du Comité renouvelé, on remarqua Sieyès, qui, depuis dix-huit mois, s'était tenu à l'écart, que de vastes connaissances distinguaient de la foule de ses collègues, mais dont le rôle sera encore longtemps énigmatique. L'association d'un tel homme avec Carnot eût été un événement désirable pour la République. *Personne alors n'était plus capable qu'eux de diriger la politique et la guerre*, dont l'heureux accord est le seul garant de la grandeur d'un État. *L'envie et les maximes démocratiques en décidèrent autrement.*

« A côté de Sieyès et de Rewbel figurait Dubois-Crancé, qui, pour avoir déployé quelques connaissances militaires et tout récemment encore dans son rapport du 31 janvier, était loin toutefois de son prédécesseur pour la direction d'une campagne. Il fut, au reste, remplacé un mois après par Aubry, qui demeura chargé des affaires de la guerre jusqu'au mois d'août, et dont la gestion administrative, sévèrement blâmée par toute l'armée, ne fut pas plus heureuse que les opérations militaires (1). »

Des généraux et des représentants ne tinrent aucun compte de l'éloignement de Carnot de la direction officielle du Comité de Salut public pendant l'année 1795. Ils correspondirent avec lui en dehors de leurs dépêches, et, lui confiant les ordres reçus recoururent à ses conseils. Ainsi, le représentant Rivaud lui écrivit de l'armée du

(1) *Histoire des guerres de la Révolution*, t. VII, liv. VIII, p. 33 à 36. Campagne de 1795 (Nouvelle édition, Paris, 1821).

Rhin, le 18 novembre, l'adjurant de sauver la situation par des prescriptions intimes aux intéressés. Le général Xaintrailles le félicitant de sa rentrée aux affaires comme *directeur*, le 6 décembre, profitait de sa prépondérance dans le gouvernement nouveau pour lui signaler l'état réel de l'armée, les dilapidations des commissaires des guerres et les forteresses sans défenses. La correspondance avec Moreau multiplie les constatations du même genre, il suffit de le rappeler.

CHAPITRE XI

CARNOT ET HOCHE

SOMMAIRE. — I. Débuts de Hoche, d'après Carnot. — Son arrestation et ses causes. — Témoignage de Barère et de Masséna. — Erreur du colonel Yung. — Témoignage de Soult. — II. Rôle de Carnot, protecteur de Hoche. — Texte inédit de sa mise en liberté, rédigé et écrit de la main de Carnot, d'après les *Archives nationales*. — Discussion des deux ordres d'arrestation, l'un rédigé par Carnot, l'autre d'une écriture inconnue quoiqué signée par les membres du Comité.

Dès son entrée au Comité de Salut public, Carnot imposa son *plan* d'opérations. Il comprit que Dunkerque était la part que l'Angleterre s'était réservée pour prix de ses sacrifices à la coalition. L'aveuglement de Pitt à reprendre cette place, base de revendications inexplicables qui rappelaient la guerre de Cent Ans et les invasions d'Édouard III, nous sauva. La chute de Mayence et celle de Valenciennes autorisaient nos ennemis à marcher droit sur Paris, comme sous Richelieu; l'effet de la levée en masse du 23 août n'ayant eu qu'un commence-

ment d'exécution, nous aurions été sûrement battus. Mais Carnot, devinant les desseins des Anglais, avait appelé des troupes du Rhin et de la Moselle, soit trente-cinq mille hommes. Les coalisés étaient divisés, nos colonnes mobiles. Douze mille hommes, à raison des circonstances, parvinrent seuls en Flandre, mais Dunkerque fut délivré.

C'est à ce moment que Hoche envoya au Comité un mémoire sur les moyens de pénétrer en Belgique. Carnot en fut transporté et dit à ses collègues : *Voilà un officier d'infanterie* qui fera du chemin. Robespierre s'en empara aussitôt et ne trouva, après l'avoir lu, que ces paroles haineuses : *Voilà un homme excessivement dangereux !* L'ancien sous-officier aux gardes françaises avait frappé les dames de la cour, à Trianon, par son intelligente distinction. Déjà accusé d'incivisme à l'armée des Ardennes, où il servait comme aide de camp du général Leveneur, Hoche avait été arrêté alors. Il rédigeait un plan d'opérations qui fut expédié au Comité le jour où la gendarmerie le saisit. Carnot en prit connaissance, et envoya son auteur à l'armée de Houchard. Sa conduite héroïque lui valut, après la victoire de Hondschoote, un avancement justifié.

Général en chef de l'armée de la Moselle, puis commandant de celle du Rhin à la fin de 1793, victorieux à Landau et à Reischoffen, au Geisberg et à Weissembourg, superposé au traître Pichegru, malgré Saint-Just, le libérateur de l'Alsace, qu'ont admiré Masséna et Soult en

leurs *Mémoires*, fut arrêté à Oneille au moment où il méditait la conquête de l'Italie. Robespierre et Saint-Just se vengèrent de tant de génie par une infamie après l'avoir arraché au théâtre de ses exploits !

Rappelé par leur influence, il fût monté sur l'échafaud si Carnot ne fût intervenu, afin de le sauver, par une *arrestation déguisée*.

Les relations entre Saint-Just et Hoche ont été exposées par Barère, heureux de dégager sa personnalité de cette question, avec l'autorité spéciale qui s'attache au rapporteur du premier et du second Comité de Salut public, pour ce qui touche aux délibérations de ce corps.

Dans les camps, dit-il, Saint-Just ordonnait, réglementait, *exerçait la dictature militaire*. Il dénonça bientot Hoche comme un général qui ne suivait que ses propres idées; il dédaignait les plans prescrits par ordre du Comité et apportés par les représentants. Barère ajoute qu'il ne savait pas obéir; en revanche, il lui accorde qu'il commandait avec autant d'audace que de talent. En hostilité ouverte avec Pichegru, dont on le soupçonnait d'être moins le rival que l'ennemi, il en vint à des débats avec lui qu'avivèrent les *ordres absolus* de Saint-Just. Le Comité y prit part et taxa cette conduite de contraire aux intérêts de la défense publique.

Il dit que Hoche *suspectait* hautement les *intentions* de Pichegru et le déclarait d'intelligence secrète avec le prince de Condé, ce qui était vrai. Ce dernier équivoquait sur les plans de Hoche et déclarait qu'il n'avait pas à lui

obéir... moyen sûr de tenir ses engagements avec la coalition. L'influence des triumvirs devait s'efforcer de perdre Hoche, ce qui eut lieu; il était suspect depuis Dunkerque, ne l'oublions pas, car Barère paraît ignorer cette grave situation due au dictateur (1).

Les querelles arrivèrent à une telle exaspération que, suivant son penchant secret — peut-être les ordres oraux de Maximilien, que renforçait la présence de Lebas, son futur beau-frère — Saint-Just arrêta Hoche. Il aurait joint à cet acte toute la correspondance des deux généraux entre eux et avec les représentants. Sur ce dernier point, la mémoire de Barère l'a mal servi, à moins qu'elle n'ait disparu.

Appelé à Paris, escorté de Saint-Just et de Lebas, dit Barère, Hoche aurait été interrogé par Carnot et mis au Luxembourg; on lira, par le récit de Masséna, que les faits prirent une toute autre tournure. Le 9 thermidor devait sauver le proscrit et le trouva à la Conciergerie, où les prisonniers appartenant à la noblesse le traitèrent comme un des leurs. Miss Elliot l'a constaté dans ses *Mémoires* et elle était incarcérée avec lui.

L'arrestation de Hoche eut lieu au début d'avril et dura en fait quatre mois. Arrivé en poste de l'armée du Rhin le 30 mars, nous dit un témoin, on l'entrevit à peine; un courrier extraordinaire notifia aux représentants l'ordre de l'arrêter. Il venait de descendre dans une auberge et

(1) *Mémoires*, t. II, p. 170.

mangeait *un peu de pain et d'olives* lorsqu'un général se présenta pour lui parler, Hoche l'invita à s'asseoir à côté de lui, le prenant pour le chef de l'état-major. Celui-ci, *confus*, refusa et lui signifia le mandat d'arrêt dont il était porteur.

« Pardon, reprit Hoche avec dignité, je ne me doutais « pas que vous fussiez chargé d'une mission de gen- « darme; mais, puisqu'il en est ainsi, à votre aise! Per- « mettez-moi seulement d'achever ma collation et d'aller « me coucher, car je suis horriblement fatigué. Demain « matin, je vous suivrai partout où vous avez ordre de « me conduire. »

L'auteur de cette arrestation n'a jamais été connu; mais ce que nous allons produire comme documents inédits en fait remonter l'inspiration à Saint-Just, l'aimable protecteur de Pichegru. Au moment où elle se produisit, c'est-à-dire trois mois après les victoires de Hoche à la tête de son armée, on l'attribua, dans les états-majors de l'armée d'Italie, à *une vengeance du conventionnel Saint-Just;* on en donnait pour cause leurs *démêlés* à Landau.

Un témoin comme Masséna (1) peut-il être rejeté?

L'œuvre de Saint-Just, on le voit, fut contingente à celle de Robespierre, par les actes publics et par les actes secrets. Aux armées comme à l'intérieur, elle proteste contre les apologistes du Proconsul dont les pouvoirs

(1) *Mémoires*, t. I, ch. II, p. 30.

illimités préjudiciaient aux opérations du Rhin. Baudot et Soult en ont laissé d'écrasants témoignages pour cette partie de ses missions; nous allons apprendre, avec Levasseur et Barère, sa conduite à l'armée du Nord. Ces auteurs sont irréfutables; ils ont vu ce qu'ils racontent et ils l'ont bien vu.

Un écrivain militaire, dont l'ouvrage sur *Bonaparte et son temps* a fait sensation dans les cercles politiques, a soutenu, sur la cause de l'arrestation de Hoche par le Comité de Salut public, une thèse inadmissible : un mariage non autorisé. L'ancien chef d'état-major de Lefebvre a été autrement informé, et tout ce que nous venons de publier sur les rapports de Hoche et de Saint-Just aura dû convaincre le lecteur.

Installées dans leurs nouvelles positions, après les modifications qu'imposait la victoire, les divisions de l'armée de la Moselle prirent leurs quartiers d'hiver. Elles étaient, a-t-on dit, dans le plus grand délabrement, et le repos seul pouvait réorganiser cette armée, quant aux hommes et quant au matériel. Enfin, les représentants allaient opérer l'embrigadement, c'est-à-dire fondre dans les bataillons de l'ancienne infanterie les volontaires et les gardes nationales. Ce fut durant ces travaux multipliés que partit de la Section de la Guerre, un ordre imprévoyant de combattre encore! L'histoire, qui doit étudier les causes des événements les moins susceptibles d'être exposés, a le devoir de se poser ici une question? Ne serait-ce pas à l'influence de Saint-Just qu'il faut attribuer

cette idée plus coupable que malheureuse? N'a-t-il pas inventé ce projet pour perdre son rival? N'était-il pas sûr, à la manière dont Hoche s'était fait connaître de lui, que le général en chef de la Moselle refuserait d'exposer les fruits de la victoire? Et quelle victoire! car Pichegru se rendait compte à la fois de ce qu'il demandait et des causes qui le faisaient rejeter. N'a-t-il pas inspiré Saint-Just? N'a-t-il pas imposé à Carnot, par Robespierre tout-puissant alors, des visées de trahison? Ne l'oublions pas... Pichegru se vendait alors à l'Angleterre et aux princes émigrés, promettant de se faire battre au besoin. Les *lignes de la Queich* sont célèbres dans les fastes de l'Armée du Rhin, et, si l'on en sortit, ce fut aux invectives de Desaix que cette armée dut son salut.

Pour nous, la cause de l'arrestation de Hoche fut dans les grandes journées de Niederbronn, Woerth et Reischhoffen, et le moyen employé pour y parvenir fut la continuation des hostilités, hostilités que conseilla Pichegru, que transmit avec enthousiasme Saint-Just et que subit Carnot (1) par le vote de ses collègues, favorables à Robespierre.

Que dit le maréchal Soult?

« Malgré toutes ces considérations, et sans avoir égard aux rigueurs de l'hiver, le Comité de Salut public voulait que la campagne fût continuée, pour repousser jusqu'au

(1) Carnot, au dire de Barère, interrogea Hoche à son arrivée au Comité, et déclara qu'il avait modifié quelques parties du plan de campagne pour ne pas exposer le salut de l'armée.

Rhin les corps ennemis qui étaient encore sur la Moselle, dans le pays de Trèves ou dans le Luxembourg. ***Hoche s'y refusa obstinément,*** en rappelant les promesses qu'il avait faites à Landau, en faisant voir la situation dans laquelle étaient les troupes et en démontrant ce qu'elles gagneraient en valeur après avoir été remises en bon état. Le Comité céda; mais, deux mois après, il nomma Hoche au commandement de l'armée du Var (des Alpes). A son arrivée à Nice, il le fit arrêter et conduire à Paris. Hoche y resta détenu jusqu'au 9 thermidor. Tel fut le prix d'une noble résistance et de la campagne glorieuse qui avait rappelé la victoire sous les drapeaux français (1). »

Ainsi, Jomini et Soult, l'un témoin, l'autre acteur, ont accusé les prétentions inacceptables du Comité, après une série d'actions qui avaient épuisé les troupes.

Mais le texte de ses volontés n'est pas encore connu ; nous le publions pour compléter ce débat, on verra que Pichegru y retrouva sa situation première. Le Comité donna ses ordres le 17 janvier 1794.

Au citoyen Hoche, général en chef de l'armée de la Moselle.

Le Ministre de la guerre, Citoyen général, nous a communiqué ta lettre du 25 de ce mois par laquelle tu l'informes du mouvement que Brunswick fait pour se porter sur Trèves.

Cette annonce prouve la justesse de la mesure par laquelle nous avons arrêté que tu marcherais toi-même sur cette ville pour te

(1) *Mémoires*, t. I, ch. IV, p. 101.

saisir de ses magasins, que, sans doute, l'ennemi veut défendre. Tu dois tâcher de le gagner de vitesse, et, à cet effet, envoyer des corps de troupes en toute diligence, pour retarder sa marche dans les montagnes qu'il doit franchir pendant que le gros de son armée hâtera son expédition sur ce poste important; il est à présumer que l'ennemi manque de subsistances et qu'il sera dans le plus grand embarras si tu lui enlèves les magasins de la Moselle, et que même, étant alors obligé de vivre sur les approvisionnements de Luxembourg, cette dernière ville peut se trouver prise au dépourvu. C'est à toi à profiter des occasions où tu peux servir si utilement et si glorieusement la République.

Tu dois suivre l'ennemi, marcher parallèlement à lui, l'observer et le combattre si l'occasion se présente de le défaire complètement sans compromettre le salut de l'armée confiée à tes ordres. Si tu vois qu'il ait le projet d'espérer une jonction avec Cobourg, il faut l'attaquer auparavant et renvoyer aux Ardennes les dix mille hommes qui en ont été tirés pour seconder la tienne dans son expédition devant Landau, ou même y marcher avec l'armée entière que tu commandes, sauf ce qui est indispensable pour garder les frontières de la Moselle. Toutefois, tu dois nous prévenir de tes résolutions à ce sujet, ainsi que le ministre de la guerre, afin que les mesures soient prises pour que les subsistances ne manquent pas où tu devras passer. Quant à Gaermersheim, ce poste retombe dans l'armée du Rhin, ainsi que le fort Vauban et même Manheim, dès que tu marcheras sur Trèves.

Le maréchal Soult a été lié avec Hoche, malgré la distance de sa modeste situation, comparée à celle de l'homme qui était dans l'éclat de sa renommée; il a laissé sur la concentration en une même main du commandement des deux armées une version qu'il faut connaître :

Le général Hoche, dit-il, fut rejoint à Niederbronn par les trois divisions dont une partie venait des Ardennes. Avant leur arrivée, il y eut à décider quelle serait la place d'opérations et sous quel

commandement il s'exécuterait puisqu'il y avait à choisir entre deux généraux en chef. Interpellé par les représentants Lacoste et Baudot pour déclarer *s'il répondait sur sa tête* de sauver Landau dans le cas où la *direction des deux armées* lui serait confiée, Hoche n'hésita pas à répondre affirmativement; et le jour même il fut nommé. Cette mesure fut la cause de nos succès; mais elle fit naitre dans l'esprit de Pichegru des sentiments de rivalité que Saint-Just, Hermann et Lebas partagèrent. Ces trois représentants affectèrent de plus en plus d'accorder à Pichegru une *protection marquée* et de témoigner leur *inimitié* au général Hoche ainsi qu'aux troupes venues de la Moselle (1). Les choses ne pouvaient que s'envenimer par le contact du service et les propos des quartiers généraux. L'affectation dans la désobéissance ou l'indiscipline, l'appui ouvert d'une coterie à peu près toute-puissante, jointes aux difficultés inhérentes à la guerre, même après la victoire, cette situation ne devait pas durer sans provoquer un éclat. Un homme moins surexcité que ne le fut Hoche n'aurait pas subi en silence cette hostilité, Desaix en est un exemple indiscutable. Il y eut donc un moment où Hoche ne contint plus son indignation.

Elle n'éclata cependant qu'au sujet des récompenses à décerner. Saint-Just, Hermann et Lebas, tout-puissants au Comité de Salut public, et spécialement délégués à l'armée du Rhin, prirent parti pour elle et lui firent obtenir les faveurs. Ils poussèrent même la partialité jusqu'à attribuer l'honneur du succès à Pichegru, qui, pendant le mouvement, s'était tenu à l'écart et n'avait voulu concerter aucun plan; il était bien évident que Hoche avait dirigé toutes les opérations, depuis son départ de Niederbronn. Sa nomination au commandement en chef des deux armées, par arrêté des représentants, avait été officiellement connue, et tout le monde savait que, par caractère, Hoche n'avait jamais admis Pichegru au partage de sa responsabilité. Hoche avait donc exercé dans toute sa plénitude le commandement en chef des armées du Rhin et de la Moselle réunies, pendant cette fin de campagne. Le lendemain de la bataille, Hoche me donna ordre de commander le camp de Roth, et de nettoyer d'ennemis la vallée de la Lauter jusqu'au delà de Boben-

(1) *Mémoires*, t. I, ch. IV, p. 87.

thal; à cet effet, il augmenta ma brigade d'un autre bataillon, de deux escadrons de carabiniers et d'une compagnie d'artillerie à cheval. Je ramassai plusieurs centaines de prisonniers. Aussitôt après, j'eus ordre de conduire mes troupes devant le fort Vauban (fort Louis), où je passai sous les ordres du général Lefebvre. Hoche vint nous y voir ; il me témoigna d'abord son entière satisfaction sur ma conduite ; ensuite il nous dit :

« Je viens de chez Pichegru; croiriez-vous que je n'ai pu en tirer ni un oui, ni un non, sur aucune des propositions que je lui ai faites ; il a été impassible sur tout. Je l'ai apostrophé de manière à faire bouillir le sang d'un autre dans ses veines. Ses joues ne se sont pas seulement colorées ! Quel homme !... »

En effet, Hoche ne tarda pas à reconnaître qu'il avait là un rival redoutable et un ennemi qui ferait tomber sa tête (1).

Les plaintes du vainqueur de Reiscshoffen nous sont connues; les prétentions de Pichegru, on les a lues écrites de sa main ; les vœux de Saint-Just, nous en avons indiqué les dates confidentielles ; les connivences de Bouchotte furent imprimées dans le compte rendu des séances de la Convention, que Robespierre trompait sciemment ; l'élément jacobin entendait détourner l'opinion et la postérité peut-être de la reconnaissance qu'elles doivent au héros qui venait de sauver son pays sur le Rhin, comme Jourdan l'avait sauvé au nord ; unis dans une même disgrâce, la postérité rend à chacun sa part de gloire et à leurs persécuteurs leurs hontes.

II

Une lettre adressée le 9 thermidor même à un ami

(1) *Mémoires*, Soult, t. I, ch. IV, p. 98.

témoigne de la préservation dont le couvrit Carnot par *l'oubli*. Hoche l'a écrite de sa main :

« Aujourd'hui, 9 thermidor an II de la République, à « quatre heures de l'après-midi, me trouvant seul et « un peu oublié au milieu de la préoccupation générale, « je me demande en vain pourquoi j'ai été arrêté. Je ne « vois qu'un motif : c'est mon refus de conférer avec les « représentants à l'armée, quand j'ai cru qu'il était pres- « sant d'agir. Est-ce là de l'insubordination ? Quoi qu'il « puisse m'en coûter, je resterai convaincu du mot d'Eu- « gène : « Tout général qui tient conseil de guerre n'a pas « envie d'entreprendre. » En présence de l'occasion qu'il « fallait saisir, je n'ai jamais craint d'engager ma respon- « sabilité. »

On a beaucoup discuté, parmi les adversaires de l'Organisateur de la victoire, sur sa culpabilité, et on a tenté de l'avilir. Macaulay n'a pas été étranger à ces violences de l'opinion. Une signature officielle a été la cause de tout le mal... La mort de Hoche avait été résolue par Saint-Just, amis et ennemis le reconnaissent ; mais ce qu'on ignore, c'est le texte du Comité de Salut public du 11 avril 1794, encore inédit, et où ne figure pas le nom de Carnot. Si nous exposons comment étaient rédigés les arrêtés du Comité, nous obtiendrons la preuve matérielle que l'affirmation suivante est vraie :

« J'avais sauvé la vie à Hoche avec beaucoup de peine

« du temps de Robespierre, et je l'avais fait mettre en li-
« berté immédiatement après le 9 thermidor. »

Comment cette affirmation correspond-elle à la réalité des faits ?

La nécessité et les circonstances, les haines et les vengeances, conduisirent les décemvires à signer leurs arrêtés personnellement et sans le concours de leurs collègues. Ils n'en eurent pas moins force de loi, le Comité agissant comme pouvoir exécutif. Certes, la Convention n'avait pas prévu une dérogation telle à son décret de création, dérogation redoutable qui pouvait donner un pouvoir imprévu, inouï et que la lutte contre l'étranger favorisa. Le décemvirat ne devint-il point le triumvirat ? Chacun des membres de ce gouvernement a usé tour à tour de cette faculté (1). Les archives du fonds de la Secrétairerie d'État abondent en manuscrits de ce genre ; nous en avons cité ici même quelques-uns, et l'étude sur l'ensemble aura permis au lecteur de s'initier à ce fait gouvernemental. Carnot en usa plus que tout autre à raison de ses fonctions et de son immense autorité ; mais il se borna aux actes militaires. Quant aux décisions politiques, il signait les pièces soumises à son approbation sans les lire.

L'arrestation de Hoche, avons-nous dit, fut l'œuvre du Comité et un acte inspiré par Saint-Just. Les trois pièces suivantes sont l'attestation de notre décision.

(1) L'arrestation d'Aubert du Bayet fut rédigée par Barère seul.

1

TEXTE DE L'ARRESTATION

22 germinal an II (11 avril 1794).

Le Comité de Salut public,

Arrête :

Que le général Hoche sera mis en état d'arrestation et conduit dans la maison d'arrêt dite des Carmes pour y être détenu jusqu'à nouvel ordre (*sic*, les mots effacés dans l'original).

Les représentants du Peuple, membres du Comité de Salut public de la Convention nationale,
COLLOT D'HERBOIS, SAINT-JUST, C.-A. PRIEUR, BILLAUD-VARENNES, B. BARÈRE.

L'écriture n'est d'aucun membre du Comité; l'arrestation ne fut pas signée par Robespierre.

On lit en marge de la pièce :

J'ai reçu l'expédition du présent arrêté pour le mettre à exécution, ce 23 germinal, 2e année de la République une et indivisible.

SAINT-AMANT.

2

DÉCHARGE A LA PRISON DES CARMES

Reçu du citoyen Amant (Etienne), lieutenant de gendarmerie de service à l'armée d'Italie, le citoyen général Hoche arrêté par ordre du Comité de Salut public de la Convention nationale, dont décharge en notre gréf, ce jourd'hui vingt-trois germinal l'an 2e de la République une, indivisible et impérissable.

THORIN,
Secrétaire-greffier des Carmes.

[*Archives nationales*, carton 304, AF. II, germinal (liasse).]

3

DÉPARTEMENT DE POLICE

COMMUNE DE PARIS

Le 23e jour du mois germinal (12 avril) de l'an second de la République française une et indivisible :

Aux citoyens représentants du Peuple, membres du Comité de Salut public.

Citoyens,

Nous avons reçu votre arrêté en date de cejourd'hui, portant que le citoyen Hoche, détenu dans la maison des Carmes en vertu d'un précédent arrêté, sera mis au secret et nous nous empressons de vous informer que nous l'avons sur-le-champ mis à exécution.

Les Administrateurs au département de police,

QUENEL, MASSÉ.

4

MISE EN LIBERTÉ PAR CARNOT

Du 21 thermidor an II.

Le Comité de Salut public,

Arrête :

Que *Hoche*, ci-devant Général en chef de l'armée de la Moselle, restera provisoirement à Paris pour lui donner les renseignements dont il a besoin.

CARNOT.

[De la main de Carnot (*Ibidem*, carton 305).]

Deux arrêtés d'arrestation furent promulgués dans cette affaire ; le premier fut un acte militaire, le second un acte politique.

Par ses fonctions, Carnot dut signer le premier (1), il resta étranger au second (2).

Quel pouvait être le but d'un appel à Paris, en admettant même que la décision militaire prise et votée par le Comité cachât une vengeance politique ? La lettre de Hoche du 9 thermidor l'a constaté : *ses dissentiments avec les représentants ;* les aveux dignes de foi en ceci, écrits par Barère sur la modification dans le plan de la campagne servirent de prétexte plausible. Jomini a confirmé ce témoignage par antériorité, dans son ouvrage de stratégie.

Hoche lui-même ne s'y était pas trompé. Avant de quitter l'armée du Rhin-et-Moselle, redevenu chef de la seconde seulement (3), il avait envoyé au représentant Lacoste une copie certifiée conforme de ses ordres et de sa correspondance. Une lettre accompagnait cet envoi. On y lisait :

« Je désire que cela serve à faire luire la vérité et à

(1) Le texte de l'arrestation militaire était ainsi conçu :

« Le Comité de Salut public arrête que l'expédition d'Oneille, qui devait être faite par le général Hoche, sera confiée au citoyen Guillaume Petit, général à l'armée des Alpes, auquel il a été donné des ordres à cet effet. Les représentants du peuple près l'armée d'Italie feront mettre sans délai le général Hoche en état d'arrestation et l'enverront à Paris sous bonne et sûre garde. « CARNOT, COLLOT D'HERBOIS. »

(2) Le 7 novembre 1793, son chef d'état-major avait été arrêté par ordre de Robespierre, rédacteur unique du document.

(3) Ses opérations allaient de Longwy à Bitche.

retracer à nos neveux ce qu'il en a coûté à leurs pères pour conquérir leur liberté. »

Contre une omnipotence qui l'avait menacé dans sa propre vie, que pouvait Carnot? Protéger par l'oubli le jeune héros de Dunkerque; il le fit et s'exposa à des vindictes qui l'eussent atteint tôt ou tard sans le 9 thermidor. La victoire civile enfin assurée contre les clubs des Jacobins par Legendre, contre les triumvirs par les sections fidèles à la loi, contre la Commune par la Convention, Carnot pensa que l'heure était venue de rendre aux troupes un chef qu'elles adoraient, à l'armée l'intelligence supérieure qui avait compris que la victoire imposait la modération dans la hardiesse sur le Rhin, et que le champ de bataille de l'Autriche était en Italie.

L'ordre de mise en liberté appartient à lui seu et les termes doivent être pesés. Carnot lui reconnaissait un titre qu'il ne portait plus, le lui rendait en le considérant toujours comme général en activité, l'appelait auprès de lui chef des opérations militaires, et, l'investissant à nouveau de la confiance de la Convention, l'envoyait aux côtes de Cherbourg avec une mission rare · *terminer la guerre civile.*

CHAPITRE XII

CARNOT ET LA QUESTION DES FRONTIÈRES NATURELLES

SOMMAIRE. — L'Europe au début de la Révolution. — Dumouriez négocie. — La Russie et la Pologne. — Négociations de Danton en 93. — Rôle du baron de Staël en Suède. — Aveux de M. Sybel sur l'ambition de la Prusse. — Rapport de Barère, mai 93, sur *la diplomatie par les armes*. — Aveux du prussien Manso sur le rôle du roi de Prusse contre la France en 94. — L'Autriche. — Dépêche de Merlin de Thionville sur les frontières naturelles. — Discours de Carnot, de juillet 94, sur la nécessité de ne pas comprendre en elles toutes les Gaules.

Quelle était la situation diplomatique de l'Europe au début de la Révolution ?

L'Angleterre, toujours divisée en deux partis, était politiquement indifférente tant qu'elle ne se sentait pas menacée dans sa puissance. La Russie refoulait déjà les Turcs vers l'Asie et continuait avec acharnement la politique inaugurée avec éclat par la conquête de la Crimee, en Orient. Sur les bords de la Vistule, car son but était complexe, elle cherchait de nouveaux arguments pour

arriver à son but : la Pologne. Rivale des Slaves et des Turcs, l'Autriche, qui composait alors le Saint-Empire, sortait d'une guerre avec le sultan et cherchait à préserver ses provinces des Pays-Bas. La révolution de 1749 lui avait appris à voir là où était le danger ; les événements devaient justifier ses prévisions. La Prusse était de toutes les puissances celle qui paraissait le plus s'attacher à l'esprit et aux institutions du passé, passé que les contemporains appelaient déjà l'*ancien régime*. Les princes allemands redoutaient une conflagration née du conflit des idées nouvelles et des intérêts de leurs privilèges ; ils redoutaient surtout d'être forcés de prendre part à la lutte, d'être absorbés par les puissances allemandes rivales. La Prusse elle-même craignait de voir la prépondérance de l'Autriche sortir du conflit possible. Seul, le Danemarck applaudissait avec désintéressement à l'œuvre de la France. La Suède, entraînée par un roi affolé, devait s'apercevoir que les temps de Gustave-Adolphe et de Charles XII étaient finis. L'Espagne, la Sardaigne et les Deux-Siciles se préparaient à mettre en pratique le pacte de famille et ses doctrines, jusqu'au jour où ces souverains trouveraient dans leur intervention une cause de chute.

Dumouriez n'ignorait rien de tout cela, pour deux raisons : il était le confident de Favier, l'inspirateur de la *diplomatie prussienne du parti girondin*. Nous savons, par ses *Mémoires*, véridiques sur cette matière, et par ses papiers militaires, les négociations en partie double qu'il

poursuivit à son armée. Son passage enfin au ministère des affaires étrangères l'avait préparé à tous les secrets, et Danton avec lui. On l'a déjà vu, Custine avait poursuivi, comme le ministre Lebrun, le même but; Robespierre les imita à son heure.

L'une des conséquences de la trahison de Dumouriez fut d'inspirer une défiance absolue à toute négociation. Les représentants Dubois-Dubays et Brie s'en aperçurent à la séance du 15 avril 1793. Le maréchal Cobourg tenta, le 12 avril d'expliquer ce qu'il appelait l'acte de Dumouriez dans une lettre qu'il adressa à ces représentants, de son quartier général. *Ses principes*, disait-il, *le rappelaient à cette Constitution qui fut votre idole ; il y voyait le bonheur de la France et le repos de l'Europe.* On comprend le sentiment de colère qu'excita la lecture de ces paroles et la teneur de cette dépêche, le jour où elle fut communiquée à la Convention. La loyauté de ceux qui l'envoyèrent les sauva ; trois mois plus tard, elle leur aurait valu l'échafaud.

Ils avaient, certes, répondu aux accusations et aux assertions du prince ; mais l'Assemblée entendant taxer par un chef d'armée avec lequel on combattait certains de ses membres d'auteurs de *résolutions violentes, tyranniques* et *passionnées*, ce fut un tumulte et une indignation absolus. Ducos, girondin, spécifia cette correspondance de *scandaleuse controverse*, et il lui paraissait que les commissaires n'avaient semblé attendre que *le moment d'être convaincus par les raisonnements de Cobourg !* Bréard lui

succéda à la tribune pour exiger une *réparation à la nation française*. Le moment était opportun pour donner un grand exemple et montrer la ferme résolution où l'on était de *ne jamais transiger* avec les ennemis. Lacroix, d'origine noble et très terroriste plus tard, afin de se faire pardonner, adjura la Convention de désavouer la réponse des commissaires.

On adopta finalement la motion de Ducos, défense à tous les commissaires de l'Assemblée de correspondre avec les ennemis. Ce droit ne pouvait appartenir qu'au Conseil exécutif. Dubays et Brie furent désavoués et rappelés.

Dès qu'il eut appris la trahison de son ami, Danton s'empara des Relations extérieures. Il y trouvait double bénéfice ; il évitait par son action immédiate toute tentative d'accusation de complicité et l'exercice du pouvoir. Il y trouvait secrètement la réalisation de ses vœux secrets : conclure la paix. Son intelligence était trop vaste et trop sûre, malgré les crimes de septembre qu'il conçut et exécuta durant son ministère de la justice, pour ne pas comprendre que la France pouvait aboutir à une guerre désastreuse et à un démembrement. Aussi, s'employa-t-il à enrayer l'une et à empêcher l'autre. Ses confidences avec Dumouriez l'avaient suffisamment instruit des formalités des négociations, de leur tradition et de leur état présent ; son patriotisme achèverait l'œuvre.

Au moment où le vaincu de Nerwinde et celui de Francfort livraient involontairement les frontières de leur patrie aux armées victorieuses de l'ennemi, la coalition

s'arrêta ; ce répit devait nous sauver. Pourquoi s'arrêta-t-on au nord et à l'est ? Parce que la haine des états-majors et des cabinets se superposait au manifeste de 92, ce qui permit à leurs adversaires d'échapper au glaive de leurs vengeances.

Le 7 février 1792, le roi de Prusse avait signé avec l'Empereur un traité d'alliance qui consacrait ses craintes et ses haines, ses colères et ses espérances de démembrement sur la France. Nous avons vu les suites militaires de cette croisade contre les principes de 1789. Dès la fin de 1793, le territoire était délivré des envahisseurs, et les armées de la République prenaient vigoureusement l'offensive. La Prusse et la coalition n'avaient plus à attaquer, mais à se défendre, et la fin de l'année 1794 devait trouver Frédéric-Guillaume dans une disposition d'esprit contraire aux idées de conquête sur l'ancien royaume des Bourbons.

Les péripéties et les phases diverses des négociations qui se terminèrent à Bâle, le 5 avril 1795, nous n'avons pas à les raconter en leur entier. Nous dirons seulement la part de la diplomatie militaire dans ce traité, ses origines et ses transformations durant deux années, 1793 et 1794. On aura ainsi une vue complète, qui comprend des documents et des pièces que nul historien n'a encore exposés d'après les Archives de la guerre. Nous contrôlerons peut-être même par eux les thèses et les récits de certains publicistes étrangers, nous efforçant ainsi d'être original et complet.

Les *affaires de Pologne* furent, pour la politique russe, le véritable but de ses entreprises et de sa conduite pendant la Révolution. Elles devaient à un moment prédominer celui de la cour de Berlin.

La Russie avait mis à lancer la Prusse et l'Autriche contre la France une ardeur égale à sa lenteur pour les soutenir. Trois ans s'étaient écoulés depuis l'ouverture des opérations, que les troupes de Catherine n'avaient non seulement pas combattu, mais elles n'avaient même pas franchi la frontière allemande. L'impératrice écrivant à Grimm, en mai 1792, lui avait dit : « Vous voulez que je plante là mes intérêts... pour ne m'occuper que de la jacobinière de Paris. Non... je les battrai et combattrai en Pologne. » Les succès des armées françaises, en 1794, n'étaient pas faits pour l'engager à se départir de sa prudence ; aussi persévérait-elle en ces termes : « J'ai reçu une lettre de douze pages pour me persuader d'envoyer des troupes sur le Rhin. Mais comment y envoyer ? Si c'est en petit nombre, elles seront battues comme les autres, et en grand nombre je ne puis, car j'ai à attendre à tout moment d'avoir affaire aux Turcs que milord Ainslie et Descorches ameutent. » Et à la fin de la même année : « Il faut finir, s'écriait-elle, ce qu'on a commencé avant que de se mêler d'affaires d'autrui. » Consommer la ruine de la Pologne était le dernier coup ; mais elle n'y devait parvenir qu'avec le concours de la Prusse, cette puissance n'acceptant de démembrer la France au profit de la coalition qu'à la condition de se dédommager en Po-

logne. Catherine eut donc à faire la part de Frédéric-Guillaume ; il en résulta le traité du 23 janvier 1793, réciproque entre la Russie et la Prusse. Le Saint-Empire et l'Autriche n'avaient aucune part dans ce deuxième partage directement ; on prévoyait uniquement l'échange de ses États héréditaires des Pays-Bas contre la Bavière, idée favorite des diplomates autrichiens depuis la paix de Teschen.

La coalition durait depuis une année, lorsque éclata publiquement la division qui inspirait la politique de ses membres. Un historien de la Prusse a qualifié ainsi cette phase : « Suspension de la guerre de la coalition. » C'était toujours la question polonaise, ajoute-t-il, qui jetait la discorde entre les puissances allemandes. L'Autriche se fit remarquer par ses lenteurs. Elle répondit à la pression de sa rivale et à celle de la Russie sur les élections à la Diète de la Pologne, par une note contre la Prusse. La rupture entre les deux puissances en fut la suite, et eut pour conséquence la suspension des opérations de guerre. Connus à Paris, ces faits y eurent leur contre-coup au Comité de Salut public.

Danton prit en avril la direction des affaires extérieures, et résolut de profiter du désaccord qui régnait dans les cabinets pour engager des négociations utiles. Il connaissait les tentatives faites auprès de Dumouriez par un aide de camp du roi de Prusse, et se promit d'y donner suite. Mais adversaire déclaré de la Montagne, il résolut de ruiner les théories stupides par lesquelles Robespierre

avait déclaré que les peuples avaient le devoir de combattre à outrance les rois et les princes, comme oppresseurs de l'humanité et rebelles à la nature. Il ridiculisa à la tribune la théorie qui faisait rejeter une alliance avec un État, par cette seule cause que le chef portait une couronne. Le 13 avril, il l'emporta et fit décréter par la Convention que non seulement la France ne tolérerait pas l'intervention étrangère dans sa politique intérieure, mais qu'elle n'interviendrait pas dans la constitution des autres États. Aussi Barère ajoutait-il le 16 : *Vous avez, par votre décret, posé les bases de la paix.* On sait combien la Terreur entrava l'effet de ces déclarations, pas assez tôt cependant pour empêcher la conclusion de la paix avec la Suède, avertissement redoutable pour le cabinet de Saint-Pétersbourg.

On a beaucoup trop reproché aux hommes dirigeants de la Révolution d'avoir aimé la guerre et de l'avoir soigneusement entretenue. Entre les apparences et les faits il y a loin, leurs actes le prouvent.

Que devant une opinion publique affolée; que devant une assemblée politique susceptible, ombrageuse et décidée ; que devant une presse quotidienne déclamatoire, violente; que devant des clubs où se prenaient des décisions insensées, ils aient tenu un langage exagéré et au niveau des colères générales, nous en convenons. Mais il s'agit de savoir s'ils pouvaient agir autrement. Lorsque des trahisons continues avaient agité la conscience publique et troublé jusqu'aux meilleurs esprits, une irrita-

tion sans limites en avait été la conséquence nécessaire; de là des mesures graves, arbitraires, les unes défensives, les autres offensives, qu'on ne s'explique plus aujourd'hui et qu'on comprend mal; de là surtout un ton et des doctrines qui nous surprennent et que l'on répudie. C'est le bon côté de la philosophie de l'histoire de se rendre un compte exact des événements, de les prendre à leur naissance, de les suivre dans les phases successives de leurs développements et de les juger avec expérience, puis de prononcer. Or, pour diriger l'opinion et la diriger avec fruit, il fallait ne pas rejeter absolument les torts du milieu dans lequel on vivait; c'était même le seul moyen de comprendre leur rôle et leur temps, que si peu d'hommes ont eu au sommet de la Révolution. Mirabeau et Cambon, Carnot et Cambacérès, les deux Merlin l'eurent au suprême degré, et c'est ce qui assure à leur nom une place à part sur ce glorieux champ de bataille. Les scories de l'œuvre peuvent-elles annihiler l'œuvre elle-même ?

Les secrets de la diplomatie révolutionnaire sont enfin connus, et on peut en parler en connaissance de cause. Nos agents à l'étranger et nos généraux ne se privaient pas de rédiger des plans, de les envoyer aux ministres compétents et plus tard aux comités de la Convention. Plus d'un événement ignoré dans ces phases a eu là son origine, et ces plans ont perdu plus d'un général, Custine comme Dumouriez. Les mêmes faits se sont reproduits chez nos ennemis.

Le baron de Staël sut inspirer à son gouvernement le parti à prendre. Ancien ambassadeur de Gustave III à Paris, il profita de la neutralité qu'observait le régent de la Suède pour démontrer à son premier ministre les dangers qui le menaçaient du côté de la Russie. Il obtint gain de cause et fut envoyé de nouveau à Paris pour offrir à la République l'alliance de la Suède. Il demanda en retour une somme considérable à titre de subside étranger. Le 23 mai, son pays s'engagea à équiper une flotte de dix vaisseaux de ligne et à fournir une division de huit mille hommes, à titre de troupes auxiliaires contre la coalition. L'Europe apprit, le 2 juin, que le commerce anglais trouverait sur les côtes et dans les ports de la Suède l'application des principes de 1780 sur le commerce neutre. Ce traité, quelle que fût la faiblesse des secours effectifs promis, était cependant une chose considérable. La France républicaine rentrait dans le concert européen par cet acte; elle y rentrait en invoquant le souvenir de Gustave-Adolphe et de la Guerre de Trente Ans. La puissance d'ancien régime qui avait organisé la croisade contre la Révolution était la première à se réconcilier avec la République, et cela malgré le détrônement de Louis XVI, malgré même son supplice.

La trahison de Dumouriez avait consacré l'abandon de la République par notre armée. Aussi un général aventureux, qui mêlait la politique à sa conduite militaire et que l'on a accusé avec précision d'avoir tenté de continuer La Fayette et Dumouriez, conçut-il le Plan suivant :

prendre la défensive limitée aux Vosges sur le Rhin, porter à nouveau la guerre sur la Sambre, conduire l'armée de la Moselle, considérablement augmentée, en Belgique, y réduire le prestige de l'Empereur et par là de la coalition. Mais il fallait avoir l'assentiment de la Prusse, sans lequel il eût été téméraire de découvrir nos frontières de l'Est. Les ministres eurent recours à notre Chargé d'affaires de Stuttgart pour faire une tentative dans ce sens auprès de la Prusse et une autre auprès de la Bavière. Desportes proposa comme base la sécularisation des électorats de Mayence, de Trèves et de Cologne, idée favorite des Girondins. Mayence devait rester indépendant pour tenir nos promesses. Les électorats de Mayence et de Trèves écherraient à la Bavière, en échange des duchés de Juliers et de Berg; ceux-ci, toujours convoités par la Prusse, devaient lui être cédés avec l'électorat de Cologne. Ce projet était favorable aux tendances germaniques et nous en avons la preuve dans le jugement d'un maitre en histoire au delà du Rhin :

« Ce qui caractérisait ce plan, dit-il, n'était pas, on le voit, l'ancienne inimitié de la Révolution contre les États ecclésiastiques; la sécularisation n'avait en vue que l'intérêt même de l'Allemagne. C'était le germe des autres plans qui, dix-huit ans plus tard, donnèrent naissance à la constitution moderne de l'Empire allemand, avec cette immense différence en faveur de l'Allemagne que, d'après le projet de 1793, les riches territoires de la rive gauche du Rhin devaient être donnés, non à des étrangers, mais

à des princes allemands. Ce projet était conforme également aux idées de l'empereur Charles VII qui, cinquante ans auparavant, avait déjà proposé la sécularisation en faveur de la Prusse et de la Bavière, sans distinction de confession entre les États catholiques ou protestants. On voit donc que le plan de Desportes avait, dans toute l'acception du mot, une base historique en Allemagne; en effet, abstraction faite des parties intéressées et de la politique autrichienne, on pensait depuis longtemps dans l'empire que la réunion du pouvoir séculier au pouvoir épiscopal était aussi préjudiciable à l'Église qu'à l'État (1). »

Le cabinet de Berlin considéra comme un événement aussi heureux qu'inespéré l'offre du gouvernement français. Après l'avoir accusé de chercher à entretenir et à augmenter la faiblesse du corps germanique, il se voyait attribuer les provinces du Rhin d'une richesse proverbiale. La haine de la Russie et l'hostilité latente de l'Autriche favorisaient, en outre, son rapprochement du Comité de Salut public. Le plan de Charles VII et celui de Desportes, il les avait repris pour son compte en les modifiant. La communication qu'il en fit au cabinet de Pétersbourg se retourna contre lui; ce dernier, redoutant un agrandissement nouveau de sa part, opposa un refus que l'état des affaires intérieures de la France aggrava.

(1) *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, par M. Sybel, t. II, liv. VIII, ch. II.

Sous le coup des redditions de certaines places fortes, les partis exaltés avaient juré la guerre universelle et sans trêve contre les trônes. Le 10 août et les massacres de septembre, préludes de chutes et d'événements aussi dramatiques, n'avaient que précédé les fureurs de la démocratie française. L'arrestation et la mort des Girondins, les émeutes de Marseille et de Lyon, de Bordeaux et de la Bretagne, les troubles de la Vendée, la fin du pouvoir de *Danton, la politique opposée des deux premiers Comités de Salut public* dans les relations extérieures, le troisième partage de la Pologne donnant un spectacle analogue à celui de la France tout en modifiant l'équilibre européen, tels furent les événements qui paralysèrent les négociations diplomatiques de la République.

Quels étaient les hommes qui succédèrent, aux affaires étrangères, aux ministres de Louis XVI et du parti girondin de 92?

Au lendemain du 10 août, Lebrun fut appelé à la direction des affaires étrangères. Originaire de Noyon et d'une telle obscurité que personne ne se rappelle y avoir connu sa famille, Tondu fut élevé aux frais du chapitre de la cathédrale et placé par lui au collège Louis-le-Grand. A la fin de ses études, élève pensionnaire à l'Observatoire, bientôt ecclésiastique, plus tard soldat dans un régiment d'infanterie, déserteur à Liège, imprimeur, journaliste, fondateur après la révolution de Liège du *Journal général de l'Europe*, adversaire de la révolution de Belgique, parce qu'il la disait faite par le clergé, Tondu devenu Lebrun

fut remarqué par les Girondins. Ils crurent avoir trouvé en lui des connaissances diplomatiques, et, désirant un second Favier pour les servir, ils l'engagèrent à venir à Paris. Devenu chef des relations extérieures, Dumouriez lui donna un emploi. La chute de la royauté le fit ministre par un vote de la Législative. Il lut plusieurs rapports à la Convention sur la situation politique de l'Europe, chercha toujours la paix notamment en octobre 1792, avec Brunswick, et, en mai 1793, fut hostile avec raison à l'Angleterre et à l'Espagne comme à la Porte Ottomane. Fidèle à ses protecteurs, il fut enveloppé dans leur disgrâce, décrété d'accusation le 25 septembre 1792, arrêté, emprisonné. Après une évasion, il fut repris et condamné à mort par Fouquier-Tinville, le 27 décembre. Il avait tenté de sauver Louis XVI et la famille royale; de là les haines des Jacobins et le respect qui est dû à son initiative comme à sa mémoire.

Buchot Philibert, originaire de Maynal dans le Jura, et l'un de ses successeurs, avait embrassé l'état ecclésiastique et professait au collège de Lons-le-Saunier en 1789. Membre de l'administration centrale de son département en 1792, tempérament faible, mais travailleur, il rédigeait les proclamations et les discours de ses collègues. A la proscription girondine, il quitta ses fonctions, n'ayant pas voulu favoriser les Jacobins. Nommé malgré cela procureur général syndic et délégué à Pontarlier, il s'y montra très modéré, puis se rendit à Paris pour y voir Dumas, président du Tribunal révolutionnaire avec lequel il était

lié. Recommandé par lui à Robespierre, le dictateur le mit sur les *listes des patriotes ayant plus ou moins de talents* et le fit élever aux relations extérieures par la Convention. Il respecta l'organisation des bureaux, travailla avec eux et n'eut qu'une action de chef de division. Robespierre fit la diplomatie au Comité (1).

Maître de la France et passionné par Robespierre pour la guerre, le Comité de Salut public chargea Barère, le 3 mai, d'affirmer ses volontés et d'annoncer à l'Europe son opinion sur chacune des puissances avec lesquelles il combattait.

Voici le résumé exact de ses déclarations si peu diplomatiques. Lues en séance à la Convention, elles sont indéniables et s'éloignent des vues de Merlin de Thionville comme du système qui prévaudra en 1795 après la chute du dictateur.

« Citoyens, dit-il, le premier objet qui devait frapper les regards de votre Comité de Salut public est l'état militaire de la France, puisque la violence des tyrans coalisés attaquait son indépendance. Qu'a-t-il vu au moment de son institution?

« Dans le Nord, une armée partagée par l'ennemi, mais pleine de courage; le long du Rhin, une armée désorga-

(1) A sa sortie du ministère, Buchot tomba dans la misère; mais il avait conservé de son métier toutes les vertus privées. Il vécut d'un emploi de 600 francs, à titre de *commis sur le port au charbon*. Vieux et infirme, il allait perdre sa place, lorsqu'on lui conseilla de recourir au Premier Consul. A la demande de Maret, son secrétaire, il reçut une pension de 6,000 francs.

nisée, trahie, harassée, mais toujours fidèle ; sur les confins de la Belgique, une armée affaiblie le long de la Moselle; une armée à refaire dans les Ardennes; partout des places fortes à approvisionner et à mettre en état de défense.

« Dans le Midi, les deux armées des Alpes et de l'Italie se reposant trop sur leurs succès, et manquant de cavalerie, d'armes et d'exercice. Vers les Pyrénées, une armée organisée avec tant de lenteur et d'insouciance que l'on croirait que le cabinet d'Aranjuez en réglait les moyens et les ressources. Sur les côtes de la mer, quelques batteries insuffisantes, quelques cadres incomplets, et des généraux sans soldats; enfin, la guerre civile désolant, avec toutes les fureurs du royalisme et du fanatisme réunis, les contrées maritimes de l'Ouest.

« Un tel état de choses ne pouvait durer chez un peuple qui a prononcé le vœu énergique et solennel d'être libre.

« Le Comité n'a plus senti, pendant les quinze premiers jours, au milieu des travaux les plus incohérents, que le besoin pressant d'améliorer promptement l'état des armées existantes, d'accélérer l'organisation de celles qui ont été négligées, et de faire cesser des troubles intérieurs qui, se prolongeant dans la mer vers les Anglais, et dans la république vers les royalistes et les intrigants, qui, réunis à côté des grands pouvoirs nationaux, menaçaient plus dangereusement notre liberté. Des ordres et des mesures de défense générale combinés avec le Conseil exécutif et les généraux ont d'abord porté subitement

l'activité, le courage et l'union dans toutes les parties menacées par l'ennemi. »

Au Nord, à l'Est, on réorganise par des envois de troupes et de matériel. Les commissaires du Conseil exécutif secondent le relèvement. Du malheur sortira encore la victoire, partout on accourt sous les drapeaux, aux frontières. A l'intérieur, l'armée des Côtes, enfin créée, va adoucir les horreurs de la guerre civile et nous consoler de ses maux. Un *comité* spécial, « composé des commissaires de la Convention, va diriger tous les mouvements ». Les travaux des ports et des arsenaux s'activent malgré le désordre et les tentatives d'incendie, comme ceux qui ont attaqué Lorient. Sur les flottes, des commissaires entraveront l'or anglais et les séductions royalistes.

L'*Angleterre* augmentera en vain ses dépenses secrètes, c'est-à-dire l'immoralité de sa politique et son agence corruptrice.

Au centre de l'Europe se présente d'abord une grande coalition de despotes.

Pour des hommes ordinaires, le traité de Pilnitz ou de Londres est une conjuration terrible pour la France, et la coalition des puissances une ligue dangereuse pour la liberté. Mais, pour des hommes qui ont lu les annales des rois, et parcouru la courte histoire des ligues, ce n'est qu'un épouvantail diplomatique.

Pour des législateurs révolutionnaires, cette ligue est un moyen de plus de résister au monarchisme.

« La *Russie*, ajoutait-il, menace par ses envahissements

les puissances mêmes qu'elle y associe. La *Prusse* a-t-elle un trésor public inépuisable ? L'*Autriche* qui est abaissée pour avoir trop voulu la monarchie universelle, a-t-elle le droit d'être tranquille pour ses anciennes possessions plus que pour ses nouvelles ? L'*Angleterre* comprendra-t-elle notre vœu d'être libres et le soin de sa dette publique doit-il lui rester indifférent ?

« La République française ne sollicitera pas d'alliances. Son unique désir est de rester libre. Ce n'est ni une *faction* ni un *parti*, c'est une *nation tout entière* de vingt-cinq millions d'hommes qui la veut et l'aura, car la volonté et la puissance réunies constituent la liberté. »

Le Comité ne se dissimulait pas la responsabilité assumée par lui ; mais en poursuivant l'effet de la volonté nationale il comptait rester digne de la Convention qui lui avait confié son autorité, élever sa diplomatie par les moyens employés, accroître ses succès à la guerre et accélérer la paix.

Ces paroles flatteuses étaient phraséologie pure. Il eût fallu, pour être sincère, ne pas repousser les intentions honnêtes et les conseils sensés. Pas plus alors qu'auparavant, il importait de ne pas voir de mauvais citoyens dans les collègues modérés qui, à l'exemple de Mercier, proposaient de traiter avec l'ennemi, même quand il occupait une place forte ou telle autre partie du pays, au nord ou à l'est. Les Jacobins se popularisaient dans les fractions peu éclairées de la populace par un refus ; mais qui en souffrait ? La France.

Qui le payait de sa vie? Les troupes. Plus on étudiera au jour le jour les périodes successives des temps révolutionnaires, plus on se convaincra, non pas de l'imprudence seule mais des fautes des triumvirs, de leurs séides. Leurs culpabilités égalent leurs responsabilités et l'esprit de parti, ébloui par les victoires, les juge avec trop de bienveillance. Or, ils ne furent pour rien dans ces victoires; ils en compromirent les résultats par leurs obstinations aveugles et rien ne prouve que, sans le 9 thermidor, la France eût conclu la paix de Bâle!

Les dernières tentatives qui signalèrent l'année 1793 eurent lieu en Toscane, auprès du royaume des Deux-Siciles et auprès de la République de Venise. Le premier Comité de Salut public avait résolu des offres en faveur de la paix dont ses deux ambassadeurs, Sémonville et Maret, avaient été chargés. Ils étaient accrédités, le premier à Constantinople, le second à Naples; mais les mers étaient fermées par le blocus des flottes anglaises, la Suisse et l'Italie avaient été les seules routes à suivre. *Ils reçurent ordre de promettre la conservation des jours de la reine* prisonnière au Temple, si ces puissances voulaient conclure un traité d'amitié avec la France. Le témoignage du duc de Bassano, confirmé par d'autres historiens, le déclare, et ce qui est absolument curieux, c'est que le nom de Danton soit mêlé à cette entreprise. Mallet du Pan, dont nul ne peut contester l'autorité, l'a écrit et on sait la valeur de ses affirmations. Sauver la

reine, l'Autriche le voulait bien; mais traiter et sous couleur de principes renoncer à reprendre l'Alsace et la Lorraine, jamais.

L'égoïsme de Thugut décida de la perte de Marie-Antoinette, le régime de la Terreur fit le reste.

Il faut rendre à la Prusse cette justice qu'elle se montra intraitable envers nous aussi longtemps qu'elle le put, militairement. La prise de Mayence et de Valenciennes, en découvrant les frontières du Nord et de l'Est, permettait de se porter sur Paris plus sûrement qu'on ne l'avait tenté en 1792. Le duc de Cobourg répugnait à envahir la France, moitié par vues politiques, moitié par tactique, toutes les forteresses de première ligne n'étant pas en son pouvoir. Le roi Frédéric-Guillaume, au contraire, poursuivait un but multiple : combattre la Révolution, relever le prestige des armées et des généraux de Frédéric II, étendre son action morale sur l'Allemagne et gagner sur le Rhin de bonnes provinces. On s'entendit cependant aux deux quartiers généraux, lorsque le prince proposa au roi d'occuper la Lorraine après s'être emparé de Sarrelouis, tandis qu'il aurait cerné les places du nord franco-flamand. Les deux armées de la coalition se seraient ainsi rapprochées et on aurait pris l'armée du Rhin à dos, c'est-à-dire entre deux feux. Cet accord ne dura pas. L'Autriche lui sacrifia la conquête à peu près impossible de l'Alsace, but avoué par le principal rôle dévolu au général Wurmser. L'Angleterre fit déclarer par le duc d'Yorck que ses forces ne pénétreraient pas dans l'intérieur

et se borneraient à s'emparer de Dunkerque, objet de ses convoitises depuis Louis XIV.

Le refus de l'Autriche d'accéder au traité de Saint-Pétersbourg, son silence recherché sur les garanties à donner à la Prusse, relativement à ses acquisitions en Pologne, l'échec à l'obtention d'une province polonaise, tout rendait à sa liberté le cabinet prussien. Le roi quitta l'armée de sa personne, ne voyant son pays menacé par aucune hostilité sensible, et opposa à l'abandon de sa cause le désir de s'incorporer la Posnanie comme résultat de sa coopération.

« Frédéric-Guillaume, qui avait quitté l'armée le 29 septembre pour retourner dans sa capitale, était mal conseillé ou plutôt ne voulait point de conseils; s'il se plaisait à l'idée d'être considéré comme le sauveur de la France, il manquait de la persévérance et de l'énergie qui, seules, auraient pu lui mériter ce titre. Habitué à n'arrêter ses regards que sur le présent et comptant toujours sur de prompts résultats, il se laissait facilement décourager par les obstacles et sacrifiait sans peine la gloire aux commodités de la vie. Cette disposition fut mise à profit par ceux qui l'entouraient, semblables à tous les courtisans qui cherchent à endormir l'activité du prince et redoutent la guerre, parce qu'elle contribue souvent à la réveiller (1). »

Connus aujourd'hui, ces faits étaient imparfaitement

(1) *Hist. de la Prusse*, par Manso, t. I, liv. III.

appréciés au moment où ils se produisirent. Voici comment un de nos agents diplomatiques les constatait : Le roi de Prusse est parti de Francfort pour Berlin le 2 octobre. La mésintelligence entre son armée et celle de l'Empereur est bien constatée; le public est persuadé qu'il ne reparaîtra pas sur nos frontières. On disait publiquement que le roi se servirait pour se retirer de la première voie qui lui serait offerte. On est toujours convaincu que le duc de Brunswick est opposé à la guerre actuelle. Ce dernier point était exact; mais l'esprit d'intrigue devait à nouveau l'emporter par la diplomatie anglaise; la coalition n'eut pas de peine à reconquérir la Prusse aussitôt après la réalisation des affaires de Pologne, en lui promettant des *subsides* considérables.

Appauvri par la guerre, le cabinet de Berlin en avait appelé aux États de l'empire et annoncé que la décision de la Diète de Ratisbonne dicterait seule sa conduite. A quoi les princes allemands avaient répondu avec aigreur : qu'il était difficile de décider si la France avait mis plus d'empressement à faire la guerre à l'Allemagne que la Prusse à la France. Le roi, ajoutaient-ils, a tout fait.

Maîtresse de la mer, l'Angleterre, qu'excitait son ancienne rivale la Hollande ou plutôt le parti du stathouder, recula devant la défection prussienne. Frédéric-Guillaume fut invité à servir d'auxiliaire. Lord Malmesbury et Haugwitz s'abouchèrent à Potsdam, puis se réunirent à La Haye avec le représentant Spiegel pour la Hollande.

Les conditions, nous les avons indiquées déjà. Mollendorff rouvrit aussitôt la campagne.

Certes, la coalition ne fut jamais sincère dans ses griefs contre la France. Mais, quels que soient les aveux des publicistes étrangers en ceci, nous ne devons pas omettre les provocations incessantes que se permirent les membres des Comités au pouvoir par la tribune. Les discours de Barère, son rapporteur préféré, le témoignent. Le 20 juillet 1794, six jours avant leur chute, Barère s'écriait : *Tremblez, tyrans de l'Europe*, moyen singulier d'aider les négociations ! Il promettait qu'on ne s'endormirait pas au milieu des succès et, fidèle à ses rapprochements historiques, parlait de Capoue et de Rome, de Carthage et de Cannes. Les *victoires militaires* ne renversant que des *soldats*, il attendait des *victoires morales* le renversement de la royauté. Le moyen de vaincre, ce n'était pas la politique extérieure mais les triomphes contre les ennemis du dedans qui l'assurerait!

De là à jeter à la tête des cabinets les théories du gouvernement révolutionnaire, il n'y avait qu'un pas. Barère les exposa avec sa faconde creuse. Il accusa ceux qui parlaient de *paix* de vouloir *paralyser* l'action des comités ! Oui, continuait-il, il existe un système perfide, *système éversif des mesures révolutionnaires* concluant contre la Morale républicaine. La plus bienfaisante institution, c'était donc le gouvernement révolutionnaire ! On lui devait *une grande partie des triomphes des armées*. Après les paroles extravagantes, les affirmations impudentes

qui ont excité la colère de lord Macaulay en ses *Essays*. La description de ses conséquences contre les troubles à l'intérieur, aux frontières la délivrance du sol de la République, la fin des attentats par les royalistes et la découverte des crimes artificieux de l'étranger étaient le couronnement de cette harangue.

Pour exciter l'opinion, Barère décrivait les infamies des souverains. Ici, une femme hautaine empoisonnait son époux pour obtenir une régence plus tyrannique par elle que ne le fut le despote; plus loin, des peuples s'entr'égorgeaient pour un changement de dynastie, ailleurs, pour le choix d'un tyran. Naturellement, il s'ensuivait que le peuple français seul avait conquis sa liberté lui-même et pour lui-même. Plus naturellement encore, il n'en avait joui qu'à compter du jour où le gouvernement révolutionnaire avait été organisé. De 1789 jusqu'à lui, il n'y avait eu au pouvoir que des *factions*... L'histoire a d'autres appréciations que ces folles diatribes.

Quelle conduite tenait diplomatiquement l'Autriche? Notre secrétaire d'ambassade va nous l'apprendre par deux dépêches. La première constatait l'hostilité des cercles de l'Empire à continuer une guerre qui ravageait leurs possessions.

L'Autriche, ajoutait une autre dépêche, est décidée, d'après son dernier traité avec l'Angleterre, de *pousser la guerre à outrance*. La demande qu'il a fait faire à la Diète de Ratisbonne d'une augmentation de cent vingt mille hommes a été mise en délibération et communiquée par les députés de la Diète aux électeurs, princes

et États de l'empire pour leur demander des instructions. En attendant, des agents autrichiens parcourent les cours et États de l'Allemagne, pour les faire agréer. L'Électeur de Bavière a déjà accédé aux propositions qui lui ont été faites, et on s'attend à voir le duc de Wurtemberg suivre son exemple. Si l'Autriche réussit, au moins faut-il s'attendre que, lorsqu'il s'agira du supplément du contingent, elle éprouvera une résistance très forte de la part des cultivateurs de l'Allemagne, du moment où l'on voudra dépeupler les villages par un recrutement forcé.

Tous les efforts des Autrichiens paraissent, dans ce moment encore, dirigés sur le point de Trèves.

Les Prussiens ont été invités à se joindre à eux; il paraîtrait, d'après une lettre particulière, qu'ils ne sont pas disposés à les seconder (1).

La coalition n'avait d'autres ressources sûres que les subsides de l'Angleterre et de la Hollande. Les défaites éprouvées au Nord par la prise de Valenciennes et de Condé la démoralisaient. Des généraux ennemis avouaient qu'ils perdaient toute espérance de voir les armées autrichiennes se maintenir sur la Meuse; les pertes en ingénieurs et en troupes d'élite subies au siège de Valenciennes étaient telles, qu'ils assignaient à leur recrutement spécial un délai de trente années. Ce fut à ce moment que Cobourg battu et Clayrfait découragé, un prince de la maison d'Autriche, le jeune archiduc Charles, à peine âgé de 23 ans, vint se mettre à la tête des armées impériales. Son patriotisme inspira son génie et prépara à nos généraux un rival redoutable.

Que faisait la Prusse dans ce désordre général? La

(1) Dépêche de Bacher, du 14 septembre.

dépêche suivante va nous en instruire : la Prusse négociait, et ce qui la distinguait, c'était son peu de désir d'opérer.

Je viens d'apprendre par *le voyageur* que le feld-maréchal Mollendorff a envoyé à Basle (1) pour attendre une réponse du Comité de Salut public, que l'expédition sur Trèves est différée et qu'il est même probable qu'elle pourrait bien ne pas avoir lieu. Les Autrichiens ont appris que les Français avaient reçu des renforts considérables; *ils se sont aperçus, en même temps, qu'ils ne devaient pas compter sur les Prussiens*, qui mettaient beaucoup de lenteur dans leurs préparatifs et qui paraissaient peu disposés à coopérer à la prise de Trèves et à celle du poste important de la Montagne verte. Cette expédition paraît donc manquée, et la saison qui s'avance finira par la rendre impraticable.

Le roi de Prusse vient encore de rejeter tout nouvellement la continuation des subsides de l'Angleterre. Il a fait déclarer en même temps formellement, à la Diète de Ratisbonne, qu'il ne voulait contribuer en rien à la nouvelle augmentation de son contingent pour l'armée de l'empire, qui n'existait jusqu'ici que dans les gazettes; qu'il fallait avant tout le dédommager des frais de la guerre pour la reprise de Francfort et le siège aussi long que coûteux de la ville de Mayence.

L'insurrection qui vient de se manifester d'une manière extrêmement alarmante dans la Prusse méridionale, ainsi que je t'en ai prévenu par mes lettres précédentes, a forcé, selon la gazette ci-jointe, Frédéric-Guillaume de lever le siège de Varsovie et de voler à la défense de ses propres États.

(1) Le 3 septembre Schmertz écrivait à un de ses correspondants en Suisse :

« Dites à M. Bacher de faire recommander beaucoup de circonspection aux généraux français et de les engager à ne pas sacrifier inutilement de braves gens qui seront mieux employés contre les Autrichiens. Vous savez qu'il ne dépend que du Comité de Salut public d'accueillir *les ouvertures faites* et de parvenir au même but sans qu'il soit besoin de bataille. »

Une autre considération politique très importante, c'est que la maison d'Autriche, qui a échoué jusqu'ici dans tous ses projets d'acquisition ou d'échange de la Bavière, vient d'avoir recours au projet d'un mariage d'une archiduchesse avec l'Électeur qui est très âgé et auquel on a déjà donné un suppléant qui lui donnera des héritiers. Cette invention perfide va achever de réduire au désespoir la maison des Deux-Ponts et de provoquer le ressentiment du roi de Prusse, son protecteur, qui s'est toujours singulièrement intéressé à ce que la succession bavaro-palatine ne tombât pas dans des mains autrichiennes. C'était là l'objet de la dernière guerre entreprise par Frédéric le Grand, et si le roi de Prusse actuellement régnant se voyait joué d'une manière aussi indigne que l'empereur, il n'y a sorte de ressentiment auquel on doive s'attendre (1).

La Russie était accusée d'exciter à la révolte les diverses parties de la Pologne réunies à l'Autriche et à la Prusse, spécialement la Prusse méridionale. Aussi, le 30 septembre, le gouvernement français était-il avisé que depuis le commencement du mois la révolution polonaise trouvait partout des adhérents. Les patriotes s'emparaient du pouvoir, supprimaient la délégation prussienne, enlevaient les caisses à ses préposés et tentaient d'établir une Diète nationale. Les prêtres, au dire de nos agents, prêchaient ouvertement la révolte dans les chaires de leurs églises, et engageaient le peuple à se lever en masse, à notre exemple, contre l'étranger. La *Gazette de Brandebourg* refusait au cabinet du roi, en censurant ses actes, de lever de nouveaux contingents à l'occasion de la guerre contre la Pologne. Les lettres par-

(1) Dépêche de Bacher, du 24 septembre.

ticulières constataient la généralité de l'insurrection sans cesse grandissante. Ils marchaient sur Breslaw et Francfort-sur-l'Oder, d'où ils coupaient les vivres à l'armée royale en septembre. Les confédérés avaient prêté serment à Wraclawel de vaincre ou de mourir pour la Confédération et pour attester leur nationalité ils avaient fait ériger des potences pour y pendre ceux qui trahiraient leur serment. Les causes de la paix, la voilà.

Notre agent secret à Nuremberg écrivait le 30 : *Le feu couve partout*. On comprend que la Prusse dut vendre haut son concours. Notre agent d'Altona informait sur les *subsides anglais* qu'ils affluaient à Berlin. L'Autriche recevait encore de Pitt 2 millions de livres sterling. Ultérieurement, notre bulletin secret de Nuremberg certifiait ce don pour le constater de 4 millions d'écus à titre de rente annuelle. Voilà comment on entendait déposer les armes à Londres, à Berlin et à Vienne après y avoir refusé les offres de Danton, plus tard des Girondins et de Lebrun.

Il ne faut pas se lasser de le répéter : l'Europe voulait nous démembrer, 1815 et 1870 sont en germe dans les événements de 91 à 97 (1).

Un prince allemand, resté inconnu, tentait au même moment des ouvertures pour la paix et rendait à Barthé-

(1) Aux pièces justificatives, le texte de l'opinion d'un Allemand, papiers de la guerre :

Dépêche du vice-consul de France à Rostock, dû 30 septembre. L'agent secret d'Altona écrivait de son côté, et les événements paraissent justifier ses dires : « Frédéric se voit joué par sa rivale. La Révolution polonaise paraît dégénérer en une faction russe. »

lemy, notre ambassadeur près la Suisse, parfaite justice. Il écrivait :

Votre observation, que ce ne soit qu'une sage modération qui puisse conserver aux autres États de l'Europe leur constitution, est très juste. La plupart des princes en sont enfin persuadés et les autres en seront convaincus sous peu. Les coalisés sont enfin persuadés qu'un peuple qui veut être libre est invincible. Si la Convention déclare qu'elle ne gardera pas ses conquêtes, la paix est faite. Informez de ceci M. Barthélemy, en ajoutant qu'un effort désespéré peut cependant se produire encore en Allemagne. Ceci ne ferait que continuer les malheurs. *Ils recherchaient la paix* parce qu'ils voyaient dans la cause de la *coalition* celle de l'Empire et ils le déclarèrent à la Diète (1).

Les princes de l'Empire voulaient la paix. Ils alléguaient ne pas voir dans le système des puissances alliées de garanties pour l'avenir des provinces frontières et recherchaient sans le trouver leur intérêt propre dans la guerre actuelle. Ils reprochaient à la coalition d'avoir voulu faire passer l'Autriche, mais non l'Empire « comme seule et unique puissance belligérante ». Tous les avis annonçaient l'acquiescement de la cour de Berlin, assez prudente pour faire dire de sa diplomatie qu'elle ne jugeait pas à propos d'ouvrir des négociations; elle dé-

(1) « Lettre du député du duc et des États de Wurtemberg à la Diète de Ratisbonne, adressée au duc de Wurtemberg » sur la proposition de l'Électeur de Mayence (Dossier du 21 octobre).

clarait cependant devoir s'y rallier. Ses désirs secrets avaient été si bien celés que l'envoyé extraordinaire du duc de Wurtemberg à Ratisbonne rejetait tout sur l'Autriche comme espérance sérieuse d'une paix! La cour de Vienne, selon lui, ne s'opposerait pas aux *intentions* du corps germanique; elle regarderait cette démarche *comme un essai* qui lui apprendrait comment on pourrait dans la suite *généraliser cette paix;* peut-être même saisirait-elle *cette occasion* pour en conclure une *séparément;* elle ne pouvait continuer à servir les intérêts tout particuliers de l'Angleterre avec la France, qui restaient indépendants de ceux des autres puissances. La conclusion était d'en appeler *à la médiation de la Suède et du Danemark.*

Notre émissaire à Carlsruhe annonçait à la même date l'arrivée d'une dépêche portant un ordre royal par lequel le cabinet prussien signifiait à ses généraux de ne pas faire marcher un seul homme « au secours de Mayence ». Le traité des subsides avec le cabinet anglais expirant au premier jour du mois de novembre, on se demandait quel parti prendrait Frédéric-Guillaume. Une lettre de Francfort annonçait de son côté que les triomphes des armées républicaines avaient pour résultat immédiat la retraite des armées prussiennes.

On s'attendait dans cette ville à voir les Français l'occuper comme ils l'avaient fait deux ans auparavant.

La Prusse méridionale et la Pologne étaient en pleine insurrection. L'armée de Mollendorff lançait contre elles vingt mille hommes pour achever d'écraser les insurgés.

Le célèbre Suédois Fersen s'était trouvé parmi les vainqueurs. La Prusse, entrevoyant plutôt le résultat à venir que les discordes avec la Russie sur cette question, avait pris les armes à son tour et le bruit de la mort de Kosciusko avait circulé jusqu'à Leipzig. Un des lieutenants du général en chef n'était, au contraire, qu'à une journée de marche de Francfort-sur-l'Oder. Berlin avait été dégarni aussitôt et sa garnison s'était portée à marches forcées au secours de cette ville. La Pologne succomba (1) avec son héros. On reprit alors les pourparlers intermittents sur le Rhin et à Paris. Nous en avons un témoignage précieux dans une dépêche du représentant le plus considérable de tous, notamment sur le Rhin objet de nos éternelles querelles, avec le Saint-Empire, de 1648 à 1683.

Dans quel esprit était le gouvernement de 1795?

Merlin de Thionville, répondant à Merlin de Douai sur cette question : « Le Rhin doit-il former la limite de la République française? », lui écrivait le 12 mai 1795 :

Tu me dis en premier lieu que la lettre de Ratisbonne a été confiée au Comité de Salut public sous le plus grand secret; oui, mais sois sûr qu'elle n'a été faite que pour être communiquée au Comité. Depuis le commencement des négociations avec la Prusse, vous devez vous être aperçus que son *système* était de s'ériger en *protectrice de l'empire*. Le roi, qui voulait river nos fers, veut aujourd'hui sauver sa gloire et sa puissance. Trompé par notre énergie, il veut

(1) On lira aux *Pièces justificatives* la prise de possession officielle de la Pologne par la Prusse.

devenir le pacificateur de l'Europe. Mais lui laisserons-nous jouer ce superbe rôle, et n'est-ce pas à nous qu'il appartient tout entier?

Oui, le moment est venu de détacher la Bavière. D'une part, Manheim prêt à être incendié de nouveau par les Français, de l'autre, la Bavière sur le point d'être envahie par l'empereur, il faut que la Bavière se lie avec l'un ou avec l'autre : elle doit choisir entre les deux partis et doit donc conclure ou avec nous ou avec l'Autriche. Mais nous, que devons-nous faire? Je le dis franchement : conclure la paix avec l'Autriche, lui promettre de ne pas l'inquiéter dans la conquête de la Bavière, si l'on peut amener pour condition la cession absolue des Pays-Bas et l'abandon des princes possessionnés sur la rive gauche du Rhin.

On pourrait en même temps entamer une autre négociation avec l'électeur palatin, lui proposer de le soutenir contre l'empereur, de se liguer avec lui, la Prusse et la Hesse, pour s'opposer à un projet dès longtemps combiné et que l'empereur réalisera un jour. Mais je crois ce parti moins bon pour nous, parce que nous en retirerions moins d'avantages et que nous aurions à faire plus de frais. D'ailleurs, en politique, il faut abandonner le plus faible et se liguer avec le plus puissant.

Dans ce cas, convient-il de charger quelqu'un à Bâle de la négociation? Nos agents de Bâle ont pris l'esprit suisse; Bacher est tout Prussien; il sollicite hautement l'ambassade près cette puissance; Barthélemy aime les Suisses ennemis-nés des Autrichiens; aucun d'eux n'est disposé à jeter le brandon de la discorde dans l'empire, et voilà cependant ce qui nous convient le mieux. Car que nous importe la Bavière, que nous importent les électeurs si chaudement protégés par la Prusse? C'est l'empereur qui a beaucoup à nous demander, car nous lui avons beaucoup pris. Payons-le donc, s'il est possible, en lui promettant de ne pas nous mêler de ses projets sur la Bavière. Mais, pour cette négociation, je le répète, n'employons pas les agents de Bâle : il faut que le Prussien l'ignore complètement, car l'empereur, par la possession de la Bavière, devient trop puissant pour lui; ou du moins il faut qu'il ne la connaisse que lorsque le traité sera conclu. Alors la guerre est infaillible entre eux et nous avons la paix.

La lettre de Ratisbonne conseille au gouvernement d'être coulant relativement à ce que nous avons envahi sur la rive gauche du Rhin

et surtout avec le duc de Deux-Ponts. Mais ne l'a-t-on pas désintéressé par l'un des articles du traité avec la Prusse? Et d'ailleurs, militairement parlant, personne n'est plus dans le cas de nous disputer la rive gauche. L'ennemi ne peut passer le Rhin sans se jeter entre deux armées; finissez avec la Hollande, et il en aura trois sur les bras. Ce sont de grandes phrases que ces mots : « Faire la paix grandement et noblement, » nous n'aurons de paix avec les rois que celle que leur dictera la nécessité. Le Prussien, soyez-en sûrs, a dicté vos lettres de Ratisbonne.

Rien n'est plus illusoire non plus que ces mots : « Que la République rende au duc de Deux-Ponts, etc. » Comment les Bavarois nous livreraient-ils ceux qui sont les maîtres de tout leur pays? Comment s'opérerait ce sublime chef-d'œuvre qui nous livrerait la Souabe? Si nous devenions favorables au duc de Deux-Ponts, tout ce que l'électeur pourrait faire, supposé qu'il prît les intérêts du duc auquel on rendrait ses États en le faisant tributaire de la République, serait de livrer passage à notre armée par Manheim, de laisser occuper cette ville par nos troupes, et de nous aider, de concert avec la Prusse et la Hesse, à rejeter l'empereur sur le Danube. Eh bien, sans tant de négociations, je vois la chose faite de deux manières et à meilleur compte : 1° en traitant de la Bavière avec l'empereur; 2° en passant le Rhin entre Bâle et Strasbourg, en bombardant Manheim qui se rend et, en marchant, dicter des lois à l'autre rive.

Finissez de suite avec la Hollande, afin de rendre l'armée du Nord disponible pour sa plus grande partie; que l'armée de Sambre-et-Meuse agisse de son côté, et nous irons mettre tout le monde à vos pieds. En résumé, il faut sonder l'Autriche, entamer avec elle des négociations relatives à la Bavière (et, à cet égard, l'ambassadeur toscan pourrait peut-être vous être fort utile); et si l'empereur convient avec nous, il faut traiter avec lui sans aucune considération, ni pour le roi de Prusse, ni pour l'empire, parce que nous conserverons, dans ce cas, et les Pays-Bas et la rive gauche du Rhin.

Tels sont les raisonnements que j'ai établis d'après la situation actuelle de l'Europe et d'après la supposition que nous ayons tous les moyens nécessaires pour continuer la guerre avantageusement.

Mais voici maintenant, examen fait de notre propre situation, mon avis particulier. Nous marchons de troubles en troubles; *nous suc-*

combons pour ainsi dire sous le poids de nos propres victoires; bloqués jusqu'ici dans la France même, nous manquons de tout; le commerce est nul, les assignats rien, et les ressources qui nous restent seront bientôt épuisées. Nous n'avons ni constitution, ni gouvernement; le royalisme s'agite, le fanatisme rallume ses torches, les espérances des traîtres qui ont abandonné leur patrie se raniment, et cependant l'Europe est à nos genoux. Le monde nous demande la paix, quand un seul échec pourrait nous faire perdre en un seul instant tout notre éclat antérieur. Et maintenant, je le demande, pourquoi avons-nous pris les armes? Pour conquérir notre liberté, pour ramener la paix, l'abondance et le bonheur. Appelons donc l'Europe à recevoir la paix et tâchons d'en jouir nous-mêmes. On semble disposé à nous abandonner l'évêché de Spire, Trèves et le Luxembourg jusqu'à la Meuse qui deviendrait notre limite : recevez cela en indemnité et donnez-nous la paix.

Donnez-nous la paix, *dussions-nous même rentrer dans nos anciennes limites :* nous serons encore assez grands, plus grands peut-être, puisque nous prouverons ainsi au monde que nous n'avons pris les armes que pour notre liberté, et que nous l'avons conquise sur nos ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. Voilà mon opinion; je la crois la seule salutaire. Puisse-t-elle prévaloir sur les projets gigantesques des hommes qui ont oublié à quoi tiennent les destinées des empires!

Il eût été difficile de faire admettre à la Convention le principe de la coalition sur les *anciennes limites* alors qu'on connaissait dans leur esprit les stipulations de celle-ci sur l'Alsace et sur la Lorraine. Mais on observera à côté des instances de Merlin sur une paix prompte et nécessaire son cri d'alarme; la Prusse avouait après la conclusion de la paix de Bâle, qui eut lieu le 5 avril, un système nouveau : s'ériger en *protectrice de l'empire* superposant l'ensemble à l'idée première de Frédéric II quant au protectorat du Nord. Merlin fut prophète ce

jour-là, mais nul ne s'est soucié depuis de ses conseils.

Quel avait été en juillet 1794 le langage de Carnot sur la question des frontières de la France quant à ses limites naturelles, car un pareil sujet ne pouvait lui être indifférent?

La rapidité de nos succès militaires et l'intrépidité des soldats de la République ne nous permettent pas de douter que *nous pourrions* — si nous le voulions — dans le cours de cette campagne, planter l'arbre de la Liberté sur les bords du Rhin et *réunir à la France tout l'ancien territoire des Gaules;* mais, quelque séduisant que soit ce système, on trouvera peut-être qu'il est sage d'y renoncer et que la France ne pourrait que s'affaiblir et se préparer une *guerre interminable* par un agrandissement de cette nature.

Quoique le Rhin soit une barrière des plus formidables, en se portant jusqu'à lui, *on augmenterait prodigieusement le développement des frontières* et il en résulterait une extrême dissémination des forces qui doivent la défendre. Dans l'étendue d'un aussi long cours, il faudrait une grande quantité de troupes et une vigilance des plus constantes pour empêcher qu'un ennemi habile ne vînt à bout de surprendre quelques passages, ne gagnât le derrière des armées, ne les forçât à abandonner précipitamment leurs conquêtes et à revenir sur leurs anciennes limites, après des pertes immenses.

Il faudrait donc, si on se livrait à ce projet d'invasion, se résoudre à *prolonger l'état de guerre*, à continuer d'entretenir une grande force armée et s'exposer à de nouvelles alternatives de revers et de succès qui ne permettraient plus d'espérer la fin des crises politiques.

Ce système a encore l'inconvénient de contrarier le principe par lequel *la France renonce à l'esprit de conquête*: Il semble, en effet, que ce principe nous interdise tout agrandissement qui ne serait pas commandé par la nécessité d'assurer nos propres possessions.

Il trouvait que les peuples rhénans n'étaient pas mûrs pour notre révolution et troubleraient l'intérieur. En

éloignant les limites du centre d'action du gouvernement, on l'affaiblissait. Il lui paraissait plus sage de se restreindre au nécessaire pour porter au maximum la sûreté du pays, rompre la coalition et assurer notre commerce.

Le Directoire devait, par Bonaparte, déroger à tant de sagesse en 1797.

La paix enfin signée (nous devançons ici les événements afin d'être complet sans avoir à nous répéter), la Prusse s'employa pour ses voisins du Nord.

L'expérience prouva que la ligne de démarcation arrêtée entre la France et la Prusse était violée à raison de son étendue. Une convention nouvelle fut signée à Berlin, le 5 août 1796, qui la rétrécissait ainsi : des frontières du Holstein, on longea la mer du Nord jusqu'aux embouchures des fleuves l'Elbe, le Weser et l'Ems : en descendant, on l'étendait sur les frontières de la Westphalie hollandaise; d'Anhalt elle passa sur Yssel et se prolongeant sur le Bas-Rhin remonta par Clèves jusqu'à Rukort; elle suivit la Ruhr jusqu'à sa source et se dirigea sur la Fulde pour finir à l'origine de cette rivière. Les pays situés dans l'intérieur de cette ligne étaient regardés comme neutres s'ils abandonnaient l'armée impériale et refusaient les subsides anglais.

Toujours prudent et formaliste, le cabinet de Berlin prouva aux princes intéressés que les négociations auraient leur plein effet à une seule condition : un corps d'observation entretenu par les États compris dans la ligne garantie. On réunit à la longue quarante-deux mille

hommes dont le commandement fut déféré au duc de Brunswick. On attendit avec sécurité la convocation des États de l'Empire par l'Autriche. Désireux de régulariser les affaires de ses confédérés et les siennes de concert avec la République dont les victoires avaient terrorisé l'Europe et découragé l'Angleterre, l'Empereur appela ses féaux à Radstadt.

Le 1er novembre 1797, les vassaux du Saint-Empire se réunirent en tremblant. Leur faiblesse les avertissait en secret de la désertion de leurs intérêts dans les conditions ignorées mais véritables de la paix. Le premier acte de l'Autriche, l'évacuation de Mayence, prouva qu'ils n'avaient pas eu de craintes vaines. On ne douta plus, après cet événement, qu'un accord secret ne fût intervenu entre la République et le vaincu de Léoben comme avec la Prusse. L'empereur méprisa les plaintes des ambassadeurs allemands et la cour de Frédéric déclara bruyamment par la presse que se désister, ainsi qu'elle le faisait, de la rive gauche du Rhin, était la marque indubitable de son patriotisme. Les co-États ne partagèrent nullement son avis et lui infligèrent, avec la Pologne, le mot célèbre *rapuit*, devise du pieux Hohenzollern depuis Frédéric, le premier électeur.

La France punit l'Allemagne de ses défaites consécutives en gardant la rive gauche du Rhin et en sécularisant les électorats ecclésiastiques qui servirent à dédommager les princes dépossédés, faute absolue contre une diplomatie traditionnelle chez nous depuis Fran-

çois Ier. Nous avions utilisé la faiblesse militaire de ces principautés en les respectant et en les défendant contre l'absorption de l'Autriche. Les détruire, c'était mettre à nos frontières nos ennemis implacables et ceux-là tout-puissants.

Ceux de nos lecteurs qui voudront suivre les phases si diverses des négociations de la paix de Bâle et la question des frontières naturelles devront lire la *Correspondance* de Merlin de Thionville; elle renferme à côté de ses dépêches celles de beaucoup de ses collègues, les plus importantes du Comité de Salut public et des lettres confidentielles de Barthélemy, le diplomate accrédité en Suisse, qui ne conclut rien sans en référer à Merlin. On apprendra ainsi les doutes et les objections, les causes historiques et les vues militaires qui portèrent dans les pays d'ancienne *origine gauloise* les frontières de la France victorieuse, de l'assentiment du Saint-Empire comme de la Prusse.

CHAPITRE XIII

CARNOT ET LA CONQUÊTE DE LA HOLLANDE

Sommaire. — Situation à la fin de 93 au Nord. — Plan des coalisés. — Plan de Carnot, l'offensive partout. — Magnifique dépêche à Pichegru pour 94. — Exposé à la Convention. — Reprise des places du Nord. — La Hollande conquise par les généraux de Pichegru.

La fin de la campagne de 1793 avait été aussi heureuse pour la France qu'elle avait été malheureuse à son début. Les généraux ennemis rejetaient les uns sur les autres les causes de leurs défaites, et l'apprenaient à l'Europe surprise dans des écrits pleins de haine. Si la coalition se maintenait au nord, nos troupes du Rhin l'avaient chassée de l'Alsace; elle avait perdu l'espoir de réduire Dunkerque et Maubeuge, menace contre la Belgique d'un retour de conquête; dans l'est, le déblocus de Landau et les succès de Hoche promettaient une revanche des désastres de Custine qu'affirmèrent en 94 Desaix et Gouvion-Saint-Cyr, deux hommes de génie inconnus

jusqu'alors; ailleurs, Jourdan, le Catinat des armées républicaines.

Montesquieu a comme prévu cette période de triomphes incomparables lorsqu'il a formulé l'axiome suivant : *On se trompe si l'on croit qu'un peuple en révolution est disposé à être conquis; il est prêt à conquérir les autres.* Carnot se chargea de le prouver, sans oublier personnellement qu'il n'y a rien de sûr en dehors des frontières naturelles. En cela, il se distingua de Dumouriez, inspirateur de la campagne de Belgique en 92 et de la Hollande en 93. Le plan militaire, le traître le fit échouer lui-même; le plan politique lui survécut par Barère, dont il avait flatté la rhétorique, et par Bonnecarrère, le rédacteur des vues de Robespierre ; ce fut une faute.

Sur les conseils de Mack, le grand quartier général des Austro-Prussiens avait résolu — et ses alliés avec lui — de concentrer ses coups sur le nord; il avait ordonné de porter le gros des troupes sur la Sambre ou sur la Meuse ; de vaincre à tout prix, et de marcher sur Paris pour y écraser à la fois, d'un seul coup, toutes les résistances. Un démembrement général au nord, à l'est et au sud devait en être la suite. Carnot le comprit, et substitua à la défense de la France par le Rhin un système de défense par le nord.

Au Comité, malheureusement, on ne s'en tint pas là. Le but avoué, définitif, devait être un système de *politique commerciale* désastreux. On comptait traverser les conséquences du *Navigation Act* de Cromwell, venger la

perte du Canada et des Indes au premier traité de Paris de 1763, y imposer le *blocus continental* dont Barère fut l'auteur dans un rapport ignoré et insolent; on se proposait de rallier à ces principes les villes hanséatiques et les cabinets scandinaves. Parce que l'Angleterre tentait inutilement d'affamer la France, était-ce un motif pour lui répondre par une double impossibilité matérielle et maritime? Jean Bon-Saint-André était plus exact lorsqu'il proclamait *la liberté des mers*, à l'exemple de Grotius.

Rentré à Paris après Wattignies, Carnot répondit à ses dénonciateurs en rédigeant pour la gloire de son pays un *système général des opérations militaires de la campagne prochaine*, suivi d'un *plan* spécial à l'armée du Nord. Il y ajouta un commentaire pour chacun des généraux en chef, approprié au rôle qui incombait à chacune des armées; la plus considérable fut celle de Pichegru.

Le système général était celui-ci : l'*offensive* partout, mais décisive sur quelques points déterminés, afin de ne pas trop diviser les forces. Les armées du Nord et des Ardennes devaient agir en commun, comme deux ailes d'une seule masse en vue d'un but unique, avec la subordination de la seconde dans l'exécution décisive. Les armées de la Moselle et du Rhin, définitivement réunies, rempliraient un rôle plutôt menaçant qu'agressif, et tiendraient l'ennemi immobile afin de lui interdire tout secours au nord. Aux Alpes, l'offensive fut limitée à peu près au Petit Saint-Bernard et au Mont-Cenis. Aux Alpes Maritimes, au contraire, la prise d'Oneglia devait nous

ouvrir le Piémont, délivrer la Corse et entraîner Gênes. Aux Pyrénées Orientales, on reprendrait le peu de terrain perdu, pendant que sur les Pyrénées Occidentales on s'emparerait des villes et des ports de la côte.

La règle de la guerre serait : *agir toujours en masse et offensivement*, en tenant les troupes en haleine sans les excéder, principe que Napoléon appliquera plus tard après avoir étudié l'œuvre de Carnot. Ses historiens oublient de le dire et rabaissant la Révolution à son profit sont coupables à la fois d'ingratitude, de contre-vérité. Deuxième principe de guerre aussi redoutable et que Carnot édicta pour la première fois : *poursuivre constamment l'ennemi jusqu'à sa destruction complète.* Il posait aussitôt les conséquences nécessaires de cette attitude : *de grandes batailles*, et, à raison des circonstances, dans le Nord. Thiers et bien d'autres après lui n'ont pas bien vu ou n'ont pas voulu voir, dans la crainte de diminuer leur héros aux dépens de l'histoire et de Carnot, sentiment détestable !

Le 11 mars 94, Pichegru reçut du nouveau Turenne la dépêche suivante qui lui dictait la victoire :

Le Comité de Salut public a voulu que cette campagne fût ouverte par la prise d'Ypres, afin de couvrir, par son moyen et par les inondations qui peuvent être formées depuis cette ville jusqu'à Nieuport, les villes de Bergues, Dunkerque, Cassel et Bailleul ; en assurer la communication toujours précaire; pouvoir porter en avant les garnisons de l'arrière; raccourcir notre ligne de défense; inquiéter l'ennemi sur les villes d'Ostende, Bruges et Gand; l'obliger à tenir, pour leur conservation, une grande masse de forces dans la Flandre

maritime, et diminuer d'autant celles qu'il destine à nous attaquer ailleurs ; l'empêcher de se soutenir dans les villes de Menin et de Courtray, et par conséquent de communiquer avec Tournay et Oudenarde; l'éloigner enfin des postes de Turcoing, Roubaix et Lannoy, par lesquels il resserre la garnison de Lille, appuie son camp de Cisoing et couvre Maulde, Orchies et tout le territoire que nous devrions occuper jusqu'à la Scarpe et l'Escaut.

La possession d'Ypres a paru si importante au Comité de Salut public, qu'il veut que tu y emploies toutes les forces disponibles de l'armée, s'il est nécessaire; il désire que ce soit l'occasion d'une grande bataille, et te recommande de tout préparer en silence pour cet événement, qui doit décider du sort de la campagne.

Le plus tôt qu'elle sera livrée sera le mieux, afin de prévenir les secours que les ennemis attendent et le rassemblement de leurs forces. Le lieu de la bataille, qu'il faut tâcher de choisir, est le pays d'entre la Lys et l'Escaut, afin d'avoir sa retraite assurée sur Lille en cas d'événement malheureux, et d'acculer tellement l'ennemi dans l'entonnoir que forment ces deux rivières, que, s'il est mis en déroute, il n'ait aucun moyen d'échapper.

Les attentions que tu dois avoir principalement pendant cette action sont de couvrir parfaitement ton flanc droit et de faire l'attaque avec des troupes légères, beaucoup de cavalerie et très peu d'artillerie.

Maître une fois de l'intervalle de ces deux rivières, tu menaces Gand, et tu peux même t'en rendre maître ; tu coupes toute communication à l'ennemi entre la Flandre maritime et le Brabant; tu te mets en mesure de tomber avec toutes tes forces, soit sur l'une, soit sur l'autre; et il faut nécessairement, ou qu'il t'abandonne la première, ce qui te livre Ostende, Bruges et Gand, ou qu'il te laisse aller à Bruxelles par Oudenarde.

Pendant que tu agiras ainsi sur le flanc gauche de l'ennemi, l'armée des Ardennes pénétrera dans tout le pays d'entre Sambre-et-Meuse, en délogera l'ennemi et fera son passage dans la Belgique par Charles-sur-Sambre (Charleroy), en masquant Namur, tandis qu'une autre colonne, tirée en partie de l'armée de la Moselle, sera dirigée sur Liège.

Ces mouvements doivent s'opérer simultanément avec ceux que tu feras dans la Flandre maritime, afin d'éparpiller les forces enne-

mies; il faut donc que tu diriges le tout, que tu regardes l'armée du Nord et celle des Ardennes comme n'en faisant qu'une, que tu renforces cette dernière et que tu indiques à son général les mouvements qu'il aura à faire et auxquels il obéira; elle doit être regardée comme l'aile droite de l'armée du Nord, et dans ce moment elle est sans aucunes forces disponibles; il faut donc que tu y fasses passer au moins douze à quinze mille hommes, parmi lesquels se trouvent de vieux cadres non encore remplis, afin qu'ils puissent recevoir les troupes de réquisition levées dans l'arrondissement de l'armée des Ardennes. Il faut ici beaucoup de troupes légères en infanterie, peu de cavalerie et peu d'artillerie.

Il reste à parler de la trouée depuis Maubeuge jusqu'à Bouchain : ici nous voulons rester sur la défensive, escarmoucher beaucoup, faire une guerre de postes et éviter les actions décisives; car une telle action pourrait nous faire perdre une de nos places importantes; au lieu qu'une défaite de l'ennemi ne nous procurerait aucun avantage que celui de l'avoir fait retirer pour un moment dans la forêt de Mormal, à Valenciennes ou au Quesnoy, d'où il ressortirait quelques jours ensuite pour nous livrer une nouvelle bataille. Il faut donc simplement mettre de bonnes garnisons et bien approvisionnées à Landrecies, Bouchain et Cambrai; conserver le camp d'Arleux et le reporter, s'il est possible, au moins en partie, au camp de César; avoir un autre petit camp au Cateau, et un bon corps de cavalerie à Solesmes; établir quelques redoutes, rompre les chemins, serrer l'ennemi de plus en plus, le harceler par détail et ne jamais engager d'affaires générales.

Je pense que quarante mille hommes doivent suffire amplement pour cet objet. Une observation très essentielle en cet endroit est de faire sans cesse mouvoir les troupes et changer les garnisons, autant pour les tenir en haleine, les empêcher de s'amollir et de se corrompre par l'inactivité, que pour rompre, par une mobilité perpétuelle les trahisons qui peuvent s'ourdir, et empêcher qu'il ne se noue des intrigues; il faut que ce mouvement s'étende jusque sur les commandants temporaires et officiers majors de place. Les mutations de campement ont encore l'avantage d'empêcher l'ennemi d'asseoir ses projets et l'obligent à des mouvements qui le fatiguent plus que nous, parce qu'en qualité d'attaquant il doit avoir une plus grande masse de forces et d'attirails à remuer.

Il y a maintenant le point de Maubeuge et la haute Sambre à garder. Le même système défensif doit y être observé : il faut réduire la garnison de Maubeuge à douze mille hommes, à cause de la difficulté des subsistances ; la renouveler très fréquemment, ainsi que l'état-major ; faire camper le reste où les ennemis campaient l'année dernière, près du bois de Dourlers, à la pointe duquel je pense qu'il conviendrait de faire une très forte redoute, dont le canon porterait jusqu'à la croisée des trois chemins de Landrecies, Barlaimont et Pont-sur-Sambre ; occuper Wattignies et tenir à Beaumont un corps d'observation bien retranché.

Tel est, général, le système de la campagne prochaine, suivant le désir du Comité de Salut public ; toi seul et les représentants du peuple Richard et Choudieu doivent en avoir connaissance ; tu t'envelopperas envers tous les autres dans le secret le plus profond, et tu tâcheras sans cesse de tromper l'ennemi sur tes projets, et de le fatiguer par de fausses marches. L'intention du Comité est que tu ne lui laisses pas le temps de respirer. Nous voulons finir cette année ; il nous faut une guerre des plus offensives, des plus vigoureuses ; c'est tout perdre que ne pas écraser jusqu'au dernier de nos ennemis d'ici à trois mois ; car ce serait à recommencer l'année prochaine, ce serait périr de faim et d'épuisement. Or, je te le répète au nom du Comité, il faut en finir.... Aie de bons espions. Nous ferons à cet égard tous les sacrifices pécuniaires qu'il faudra.

Lorsque tout sera préparé pour une grande action, tu nous le manderas ; un ou deux d'entre nous iront se réunir à nos collègues Richard et Choudieu pour aider au succès.

Secondé par Moreau, Macdonald et Vandamme, Pichegru l'emporta en se tenant à peu près toujours loin de son armée, plus préoccupé de disputer la Belgique à Jourdan que de conquérir la Hollande, objet de ses instructions. Ses lieutenants s'en emparèrent sans lui. Jomini est formel sur ceci, et on renvoie le lecteur désireux de suivre les opérations à cet historien. Fox osa dire au parlement : *Nous ne pouvons sortir trop tôt d'une*

guerre aussi ruineuse! La mort seule devait désarmer William Pitt (1).

Le plan de l'homme de guerre objet de notre admiration réussit au delà de toute espérance.

L'armée du Nord, soit seule, soit réunie à celle des Ardennes, soit coopérant avec celle de la Moselle, triompha à Turcoing, à Charleroy et à Fleurus; elle reprit la Belgique, envahit la Hollande, et, dès le 21 janvier 1795, ajoutait à la réduction de ses places fortes l'enlèvement de sa flotte au Texel. L'armée du Rhin et celle de Sambre-et-Meuse entrèrent à Bruxelles et à Cologne, puis réduisirent le Palatinat. Dans les Alpes, le Piémont fut vaincu au Petit Saint-Bernard et au Mont-Cenis; sur la rivière de Gênes, Oneglia nous ouvrit le royaume de Sardaigne. Aux Pyrénées Orientales, D'Agobert s'illustrait à Urgel, pendant que son collègue, sur la Bidassoa, soumettait les villes de l'Océan basque et navarrais. Carnot l'emporta donc partout.

Quel avait été par son langage son moyen d'action contre l'ennemi?

Le Comité, dit-il à la Convention, est sorti des routes usitées. Au lieu de l'attaquer « dans la trouée qu'il avait faite », il s'est porté sur ses deux flancs, il l'a cerné, il a coupé ses communications; il l'a contraint ou bien à délaisser le territoire envahi, ou bien à y rester, à la condition d'y périr. Les généraux ont été admirables et les

(1) V. aux pièces justificatives un extrait des discours de Fox et de Pitt.

troupes incomparables dans leur ténacité et leur courage. Si l'ennemi crut à nos desseins, il osa supposer que nous manquerions de hardiesse pour les exécuter. Cobourg nous vit sur ses ailes et gagnant ses derrières ; sur les bords de la Moselle, cinquante mille braves traversèrent les Ardennes, le prirent en flanc, rompirent par Jourdan l'équilibre, pendant qu'au nord nous restions maîtres de la Lys et de l'Escaut.

Il concluait : *Le plan de campagne a plutôt l'air d'une inspiration que d'un projet soumis aux hasards des combats.*

Sur ces paroles, la Convention éclata en applaudissements.

A l'armée de Sambre-et-Meuse, il célébra l'illustration des champs de Fleurus, et écrivit à Jourdan que les siens s'étaient couverts de gloire. Le Comité se félicitait d'avoir trouvé en lui un chef digne de les commander. Il restait à tirer parti de la victoire par la *discipline* et la *justice*. Le peuple, ajoutait-il, sera pour nous si nous respectons ses mœurs et ses chaumières.

Le 16 juillet, il prévint ses collègues contre les tentatives de *conquêtes* en disant : Il faut que les victoires aient un but utile, et ne pas perdre en un instant le fruit de tant de travaux et d'héroïsme (1).

Le fait de la reprise des quatre places frontières du nord fut l'un des plus retentissants accomplis durant

(1) Aux pièces justificatives, l'Instruction du Comité à ses agents à l'étranger, sur les contributions militaires et les réquisitions, pièce inédite des Archives nationales.

cette campagne. Carnot en présenta un Rapport détaillé au nom du Comité de Salut public, le 22 septembre 1794 (dit le 1er vendémiaire an III). Les places s'appelaient Landrecies, le Quesnoy, Valenciennes et Condé; leur nom suffit à constater leur importance.

La reprise des quatre forteresses envahies sur la frontière du nord n'est point une victoire par elle-même, mais elle est le résultat de trente victoires qui l'avaient précédée : le sang que devaient coûter ces forteresses était répandu d'avance, et le bonheur des combinaisons militaires a été d'empêcher qu'il n'en fût versé de nouveau ; ç'a été de préparer les choses de manière que ces redoutables boulevards, qui pouvaient tant coûter encore, tombassent d'eux-mêmes, fussent enlevés comme une palme digne des guerriers intrépides qui avaient juré de ressaisir de leurs mains républicaines le sol de la liberté.

Dès l'ouverture de la campagne, le Comité de Salut public avait senti la nécessité de s'écarter, dans le cours de cette guerre, des routes usitées : des places formidables à prendre, appuyées d'un côté par la Sambre et la forêt de Mormal, de l'autre par la Scarpe et les bois de Saint-Amand, soutenues par tout ce que l'ennemi avait pu concentrer sur ce point de forces animées par l'espoir de la contre-révolution et du pillage de la France, voilà les obstacles qu'il fallait vaincre, avec des troupes presque toutes de nouvelle levée : ils étaient tels, ces obstacles, qu'en les attaquant de front, deux ans d'une prospérité continue, une perte d'hommes incalculable, une consommation de munitions de guerre excédant tout ce qui existait dans les magasins, pouvaient à peine en faire espérer le renversement.

Ces succès répondirent tellement aux espérances du Comité de Salut public, que l'arrêté par lequel il avait déterminé le plan de la campagne au commencement a plutôt l'air d'une inspiration que d'un projet soumis aux hasards des combats.

Immédiatement après la bataille de Fleurus, qui eut lieu le 8 messidor, les généraux reçurent l'ordre de couper sur-le-champ la communication des places envahies, et de les bloquer le plus exactement qu'il serait possible, en attendant qu'on fût en mesure d'en faire

l'attaque. Cette opération éprouva quelques lenteurs inséparables d'un mouvement général qui avait entraîné presque toutes nos troupes à la poursuite des ennemis fuyards : ils en profitèrent pour s'approvisionner dans les places cernées, en ravageant le plat pays et faisant rentrer dans leurs murs tout ce qu'ils purent trouver, dans les campagnes environnantes, de bestiaux, de grains et de fourrages. Ils parvinrent ainsi à se mettre en état de soutenir dans ces places, et particulièrement dans Valenciennes et dans Condé, un siège de huit ou neuf mois.

Nos avantages demeuraient donc précaires ; un échec reçu par nous pouvait ramener l'Autrichien au point d'où nous l'avions chassé : pour recouvrer nos places par des attaques régulières, il fallait détacher des armées des troupes considérables, ce qui les affaiblissait et les réduisait à une défensive périlleuse ; il fallait des munitions énormes que nous n'avions pas ; et en supposant enfin que ces places très fortes se fussent rendues après une défense médiocre, elles nous revenaient démantelées, la frontière restait ouverte, et la campagne entière était consumée à cette opération.

Le Comité, délibérant sur cette position délicate, vit qu'il fallait sortir des règles de la prudence et enlever nos places, pour ainsi dire, révolutionnairement : révolutionnairement et sans effusion du sang républicain, c'était le problème ; votre décret du 16 messidor l'a résolu ; en voici le texte :

« Toutes les troupes des tyrans coalisés renfermées dans les places du territoire français envahies par l'ennemi sur la frontière du nord, et qui ne se seront pas rendues à discrétion vingt-quatre heures après la sommation qui leur en sera faite par les généraux des armées de la République, ne seront admises à aucune capitulation et seront passées au fil de l'épée. »

Le but de ce décret était, en frappant l'ennemi de terreur, de l'obliger à se dessaisir sur-le-champ de nos possessions, où, vu l'éloignement et l'abandon de ses armées, il ne pouvait plus se regarder que comme un voleur détaché de sa bande et enveloppé ; d'épargner les troupes, les travaux, le temps, les munitions, et de faire restituer à la vaillance et à la fierté républicaine ce que lui avaient enlevé l'infamie des esclaves et la lâcheté de leur maître.

Cette loi, néanmoins, eût pu devenir une arme terrible contre nous-mêmes en des mains impures ou maladroites. Maniée avec

dextérité, elle devait foudroyer la dernière espérance de l'ennemi ; gauchement exécutée, elle pouvait le porter au désespoir et augmenter sa résistance. Mais la grande latitude que vous aviez laissée à votre Comité sur le mode d'exécution des mesures militaires lui laissait la faculté de diriger l'effet de celle-ci. Il savait que ce n'était point un décret de carnage que vous aviez voulu rendre, mais un décret pour sauver la patrie ! . . . .

. . . .

Ainsi se sont évanouies les chimériques espérances de nos féroces ennemis. Cet événement mémorable leur apprendra sans doute ce qu'ils auraient déjà dû savoir par l'expérience de tant de guerres anciennes : c'est que la France ne peut jamais avoir rien à craindre de ses ennemis du dehors ; c'est que si l'Europe entière, par la réunion de ses efforts, par tous ceux du machiavélisme et de la corruption, peut parvenir à entamer quelque peu ses frontières, ses succès éphémères finiront toujours par tourner à la honte des agresseurs et à la gloire du nom français.

Sous le double commandement de Jourdan et de Pichegru, nos armées remportèrent des victoires éclatantes ; elles se rejoignirent, et Bruxelles nous revit vainqueurs. Louvain, Malines et Anvers passèrent sous notre domination, les Autrichiens se retirèrent derrière la Meuse, et le duc d'Yorck sous Bréda. Ceci constitue les avantages de la première partie de la campagne ; durant la seconde, les Impériaux battirent en retraite derrière le Rhin d'une manière définitive. Le stathouder protesta vainement contre nous, oublieux de l'origine des traités de La Barrière. L'Angleterre, qui cherchait la *domination maritime* dans la conflagration générale qu'elle inspirait et soldait tour à tour, réchauffa la jalousie des cabinets contre nous.

Vainement, ennemi de Jourdan, Pichegru commençait-il

ses trahisons et devançant son collègue à Bruxelles attirait à lui l'opinion en annonçant une jonction qui avait été imposée par Carnot. Vainement abandonnait-il son armée pour mériter de Jomini le surnom de *général de second ordre*, et accourait à Paris y intriguer ou jouir d'une conquête qui le rendait célèbre, mais qui n'était pas la sienne. Ses lieutenants battirent les Anglo-Bataves. Des représentants crédules ou politiciens déclarèrent qu'il partait pour « guérir une maladie de peau résultant des fatigues excessives de la guerre », et que peu de généraux avaient commandé peu de campagnes plus actives. L'histoire a d'autres devoirs que ces panégyriques; le jour où Desaix et Saint-Cyr s'emparèrent des fourgons de Klinglin, il n'y eut plus qu'un traître, ami et protégé de Robespierre, le persécuteur de Hoche.

Poursuivons notre récit (1). L'évacuation de Nimègue par les alliés, la capitulation de Grave, le départ du duc d'Yorck pour Londres, une tentative impuissante de nous arrêter sur le Wahal, le rejet des propositions de paix du stathouder par le Comité enivré et infidèle aux conseils de Carnot sur les frontières naturelles (2), le froid offrant une glace qui permit de traverser à pied la Meuse et le Wahal, la prise de l'ile de Bommel, la retraite des Anglais derrière l'Yssel, l'abandon de la vieille Hollande, les

(1) V. notre brochure : *l'Affaire du Texel*, publiée en 1886.

(2) Aux pièces justificatives, on lira la proclamation de l'indépendance de la Hollande par les Représentants en mission.

appels du parti patriote en notre faveur (1), l'embarquement du stathouder, tels furent les événements qui signalèrent la dernière période de la campagne.

Jomini nomma cette série d'actions *sans exemple ;* elle fera *époque dans l'histoire des nations* et dans celle de l'*art militaire*, a-t-il écrit.

L'honneur en revient à Carnot, son créateur.

(1) *Ibid.* Opinion d'un colonel français émigré sous l'influence de la Révolution, d'après un manuscrit dédié au maréchal Soult.

CHAPITRE XIV

CARNOT ET L'ARMÉE DE RHIN-ET-MOSELLE

(1793-1795)

SOMMAIRE. — Hoche sauve la France sur le Rhin malgré Pichegru. — Hostilité de Saint-Just déjà établie par Soult en ses *Mémoires*. — Saint-Just. — Campagne de 1794 voulue par Carnot, d'après une instruction particulière au général en chef Michaud. — Opérations de l'armée du Rhin avec le concours de l'armée de la Moselle. — Succès général.

Nommé généralissime avant la prise des lignes de Wissembourg, malgré la prétention de Pichegru, Hoche entendit tirer de sa victoire tout ce qu'elle pouvait donner : *Imposer aux coalisés la fin de la campagne* (1). Le combat de Geisberg la décida le 26.

(1) Il faut rendre cette justice à l'historien prussien de Sybel, qu'il s'est montré juste pour Hoche, qu'il n'a pas hésité à condamner Saint-Just et Pichegru qui ne lui inspirent aucune sympathie. Pas plus que nous, il ne peut s'expliquer le peu de bienveillance de Gouvion Saint-Cyr pour Hoche, et lui préfère le jugement de Soult, sur cette partie de la campagne. Une telle judiciosité méritait d'être signalée.

Les troupes françaises trouvèrent les Prussiens et les Autrichiens prêts à la bataille. On se cherchait réciproquement, les avant-postes se heurtèrent. La droite de l'armée du Rhin, placée sous les ordres exclusifs de Desaix, emporta Lauterbourg avec l'intrépidité propre à ce général. Le centre et la gauche marchèrent sur le Geisberg, en chassèrent les Autrichiens, les rejetant sur Wissembourg en désordre. L'intervention du duc de Brunswick et de la réserve du général Wartensleben en amoindrit les effets sans modifier le résultat. Les divisions de l'armée de la Moselle avaient eu pour mission de tourner la droite des Prussiens par les gorges des Vosges.

La retraite de ces derniers fut concomitante, le 27, à celle des Autrichiens. Wissembourg fut repris, Landau libre et l'Alsace purgée de ses envahisseurs. Le Palatinat allait enfin nous rendre nos *frontières naturelles*.

Le 28, Hoche écrivait au Comité :

Liberté ! Landau est enfin délivré. J'attendrai les ordres du Comité en poursuivant les ennemis.

Les braves défenseurs de la patrie sont toujours de la plus grande constance, malgré la rigueur de la saison ; mais que ne fait-on pas pour son pays !

On veut tirer le canon en réjouissance. Il est inutile : les républicains ne s'amusent point comme les esclaves. Notre poudre ne doit servir que pour vaincre les ennemis.

Je me battrai jusqu'à ce qu'on me le défende. Cependant, je prie le Comité de voir mes pauvres camarades. Delmas m'a paru un brave homme. Il paraît que chacun n'a point fait ici son devoir : je dirai tout au Comité et je nommerai les j... f.....

Celui qui avait manqué à son devoir était Pichegru; aussi son collègue protestait-il le 31, dans un rapport spécial; il flétrissait l'absence de celui qui n'avait pas paru sur le champ de bataille et le désignait par ces mots significatifs : *tel homme qui était à Haguenau.*

Où était Saint-Just en ce moment? Avec Pichegru, sur les derrières de Hoche et de Desaix, dans le cas d'être livré aux généraux de la coalition si son protégé eût décidé de la défaite et avancé deux ans plus tôt ses trahisons!

Le 30, Hoche consolait les blessés par une proclamation où il était dit :

Vos efforts n'ont pas été vains, mes chers camarades: Landau est libre et les esclaves des tyrans fuient à toutes jambes! Si, moins heureux que vos frères d'armes, vous avez été blessés, voyez devant vous la Liberté et l'Égalité; voyez vos pères, vos mères, vos parents verser le baume de la consolation sur vos honorables blessures et vous rendre grâce du bienfait que vous leur aurez conservé! J'ose le dire avec vous: il est consolant d'avoir versé son sang pour la Patrie; c'est pour nous, c'est pour nos amis qu'il a coulé. Guérissez-vous vite, camarades.

Le même jour, il écrivait à Carnot :

Les ennemis partent en assez bon ordre et je les suis. Nous nous sommes encore battus hier. Même sort. Il paraît que les Prussiens, assez mécontents, s'en vont dans le Palatinat, par Neustadt, et que les Autrichiens, après avoir passé le Rhin, veulent se porter sur le fort Vauban. Peut-être veulent-ils m'empêcher de me porter plus en avant, ou espèrent-ils me surprendre au dépourvu. Je suis en mesure. Rappelle-toi que je t'ai dit qu'ils étaient perdus s'ils s'endormaient... Ils ont souffert que je les berçasse.....

Desaix s'empara de Fort-Vauban, aussi dévoué à Hoche qu'il aimait qu'hostile à Pichegru. Lefèvre, de l'armée de la Moselle, se joignit à lui, d'après un témoignage oculaire, le rapport de Duvigneau, adjudant général alors à Landau.

Jomini a reproché au vainqueur de Wœrth de n'avoir pas vigoureusement poursuivi Wurmser et Brunswick. Jomini s'est trompé, parce qu'il a ignoré les détails des dissensions qui éclatèrent dès le succès entre Hoche et Pichegru. Ce dernier lui retira le concours de ses troupes, et le Comité, circonvenu par Saint-Just, imposa l'immobilité. Le résultat de cette mesure fut une irrémédiable aversion entre les deux généraux... Les querelles des quartiers généraux de la coalition gagnaient les nôtres par l'influence des triumvirs.

Le moment allait venir où l'on expulserait les sauveurs de la France. Jourdan en disgrâce après Wattignies, quel délire! L'arrestation de Hoche allait bientôt se produire. Il la pressentit dès sa victoire. *J'ai terrassé beaucoup d'ennemis*, dit-il, *je m'en suis fait de plus terribles dans la République même.*

Le 3 janvier 1794, Lacoste et Baudot détaillèrent au Comité les ressources innombrables en métaux, en approvisionnements de guerre, en vivres et en munitions. La douane était encombrée de dépôts de tout genre, évalués à un million. Landau en reçut une partie par leur ordre et notamment les denrées de Spire.

« Le nombre des fusils ramassés de toute part se monte « à près de dix mille.

« Nous ne comptons pas dans l'énumération des prises « les petits magasins des particuliers que nous ajoutons « néanmoins à la grande masse. Notre attention particu- « lière est fixée en ce moment à remplir les magasins de « la République aux dépens de ceux de l'ennemi.

« Les éléments sont d'accord avec nous pour faire la « guerre aux traitres; le Rhin vient d'engloutir cinq « cents émigrés qui fuyaient de Wissembourg pour aller « rejoindre l'armée délabrée de Condé.

« Les officiers municipaux et le commandant de Lau- « terbourg ont osé nous demander une amnistie pour les « habitants de cette ville qui ont suivi les infâmes Autri- « chiens dans leur fuite. Notre réponse a été de les faire « arrêter eux-mêmes, et leur conduite sera examinée de « manière à faire connaître aux lâches et aux traitres « qu'ils n'ont que la mort à attendre de la République. »

Le même jour, les Représentants écrivaient une dépêche confidentielle au Comité sur Pichegru; on la retourna contre son rival... Robespierre était de plus en plus pénétrant !

Tout à ses opérations, Hoche les dénombra au ministre de la guerre, son persécuteur, le 5 janvier :

« J'affirme que jamais nous ne viendrons à bout d'opérer une révolution dans cet imbécile de pays; tous les principaux habitants se sont retirés à Manheim, ils ont

emporté avec eux leurs meilleurs effets; les sans-culottes seuls restent, encore ne sont-ils pas nos amis : dernièrement, ils ont fait une adresse aux Prussiens dans laquelle ils les traitent de *sauveurs* et nous de *rapaces Gaulois;* je t'enverrai ce beau morceau (1).»

Il spécifiait à ses troupes les doctrines de la Convention sur les rapports avec l'ennemi, dans son ordre du jour du 14 :

Citoyens, une loi défend sous peine de mort de s'entretenir avec l'ennemi. Quelques vedettes se sont permises des infractions ; nous, les soutiens de la Patrie, les vengeurs des lois, nous permettrions qu'elles soient enfreintes ! Français ! à quoi bon de pareilles conférences ? Elles ne peuvent qu'être favorables aux traîtres ; nous surveillons ces derniers. Rappelons-nous que les Prussiens, nos ennemis à Lamberg, à Wissembourg, à Kaiserlautern, sont encore nos ennemis, et que nous ne devons conférer avec eux qu'avec nos baïonnettes.

Le 8 février, il dénonçait Pichegru traître à son pays; car, s'il ne prononçait pas le mot, il faisait mieux, il prouvait la chose par le dénombrement de ses culpabilités.

Le 14, il s'élevait contre l'ineptie de Bouchotte et lui mandait son appréciation politique à lui-même. On parle aussi d'une levée en masse à l'instar de la nôtre; je ne puis me mettre dans la tête qu'un peuple se lève pour soutenir les tyrans!

(1) Cette dépêche surprenante est aux dossiers de l'armée du Rhin, et non à ceux de la Moselle, ce qui nous a surpris. Est-ce une simple erreur de classement ?

Le 26, il protestait contre les pouvoirs illimités des représentants et les déclarait préjudiciables.

Cette fois, c'était trop. Bouchotte demanda des explications ; le général les fournit par Chasseloup, son aide de camp, celui même qui devait prendre Dantzick en 1807. Généreux et prévoyant, Chasseloup demandait : *Si on m'interroge sur ton compte, que dirai-je?* Hoche répliqua avec la même grandeur : *Tout ce que tu sais.*

Le 10 mars, Jourdan était rappelé à l'activité pour succéder à Hoche, et celui-ci partait pour l'armée d'Italie où il était arrêté par l'ordre du Comité. Saint-Just le vouait à la mort, Carnot allait le sauver en paraissant le poursuivre.

Saint-Just était né à Decize, dans le Nivernais, d'un père qui avait servi comme capitaine de cavalerie et avait reçu la croix de Saint-Louis. Dès 1791, il avait formé le projet d'entrer à la Législative, quoiqu'il n'eût pas l'âge voulu ; il échoua. Nommé adjudant-major dans une légion de la garde nationale, il se lia avec Robespierre et entra à la Convention. Malgré des poésies lubriques, il parla de tout et sur tout avec une logique froide et fausse. Ce législateur qui ne connaissait pas les lois avait la prétention de refondre la jurisprudence et les codes. Orateur creux et sonore, il ne fut heureux que le jour où un rapport de sa main envoya Danton à la mort. Conventionnel en mission, il ne traîna sur ses pas que la guillotine. Dénonciateur, il attaqua Jourdan, Carnot et Hoche, vainqueurs. Son œuvre juridique monstrueuse, Merlin

de Douai la fit casser par la Convention, à la tribune. Voilà l'idéologue qu'on voudrait imposer à l'admiration de l'histoire! Les noms que nous saluons ont une autre valeur, et nous renvoyons ses panégyristes à Levasseur de la Sarthe, un Jacobin pur, qui n'a cessé de l'accuser de lâcheté sur les champs de bataille où il parut à ses côtés!

Il faut que dans quelques mois, s'écriait Carnot le 18 mars, *nous ayons remporté de grands et incontestables avantages; une victoire médiocre serait la ruine de la République.*

Depuis le Geisberg, Wurmser était en fuite et ses troupes le signalaient comme traitre à leur cause. Le désordre était tel qu'impressionnée par les imprécations des vaincus, une partie de la population s'empressait de les suivre, le reste était en proie à la terreur. Les agents du Conseil exécutif près des nôtres le constataient dans leurs dépêches et promettaient de s'interposer. Irrités par les dévastations des Impériaux, nos généraux arrêtèrent que leurs soldats seraient nourris par « l'ennemi » et que des « notables » serviraient d'otages pour assurer l'exécution de cette mesure. On cite Neustadt comme condamnée à payer six millions en numéraire, qui furent payés à Landau; d'autres villes eurent à verser des effets ou à livrer des vivres, nécessités cruelles de la guerre.

Un vieux militaire succéda à Pichegru sur le Rhin, comme Jourdan avait succédé à Hoche sur la Moselle. L'hiver se passa en combats d'avant-postes et en faits

spéciaux à la petite guerre. Au printemps, Michaud reçut, en date du 21 mai, une Instruction de Carnot qui servait de commentaire à son rapport sur l'ensemble des opérations. Cet acte est en entier de sa main :

Nous avons reçu, disait son auteur, tes observations sur l'affaiblissement qu'a souffert l'armée du Rhin par l'extraction en divers temps d'une partie considérable de ses forces. Cette extraction a été nécessitée par l'importance des opérations que les autres armées de la République ont eu à exécuter. L'armée du Rhin devant se borner à une *défense active* a dû être réduite à ce qui lui était *strictement nécessaire*. Cependant, le dernier état de situation fait monter cette armée à plus de cent trente mille hommes sur quoi vingt mille ont pu être extraits, trente mille sont supposés hors de service soit par maladie, soit par défaut d'armes. Il doit, par conséquent, en rester quatre-vingt mille tant pour les garnisons que pour l'armée active. Quand tu aurais trente mille hommes de moins encore, couvert comme tu l'es par le Rhin, par des montagnes et par les meilleures forteresses de la République, *il nous paraît que tu pourrais plutôt songer à un plan offensif* qu'à la crainte d'un ennemi qui ne peut sûrement pas rassembler la moitié de tes forces sur cette partie de la frontière.

Si tu as soin, comme nous te l'avons recommandé, de *ne point disséminer tes forces* mais d'en former seulement deux ou trois bons corps toujours prêts à s'entr'aider et à tomber en masse sur le point attaqué ; que, pour grossir ces corps, tu réduises les garnisons à ce qui est rigoureusement nécessaire ; que tu maintiennes partout une secrète discipline ; nous croyons pouvoir regarder les départements du Rhin comme parfaitement à l'abri de toute insulte.

Cependant, pour augmenter encore la sécurité à cet égard, des ordres ont été donnés pour que huit bataillons partent du département de la Charente pour se rendre à Colmar. Ces bataillons sont parfaitement organisés, armés et équipés au complet. Tu pourras, par conséquent, tirer du Haut-Rhin des forces qui seront remplacées par ces bataillons.

Le Comité pense aussi (*sic*) qu'il n'y a plus lieu à tirer des troupes

à cheval de l'armée du Rhin. En conséquence, il t'autorise à conserver toutes celles qui sont actuellement à tes ordres.

Le jour même où Carnot expédiait cette instruction, Michaud lui apprenait que les Prussiens lui étaient supérieurs. L'ennemi pouvait « nous attaquer tandis qu'il tenterait un passage ». Il priait le Comité de ne pas confondre la force *active* avec la force *effective* et entendait être secouru dans un intérêt majeur. On en venait aux mains pendant l'échange de ces communications. Le maréchal Mollendorff, désireux d'un succès fortuit et transitoire, abandonna la Sambre malgré les recommandations du comte Haugwitz pour s'emparer de Kaiserlautern et menacer Sarrelouis d'un siège. Il ne vit pas la lacune des Vosges, et le prince de Hohenlohe-Hirchberg, l'ayant imité, fut battu par Desaix. Son collègue Ambert échappa au maréchal, et ce demi-succès ne rendit pas à Michaud son sang-froid; il voulut courir jusqu'à Landau, tirer des renforts du Haut-Rhin, en reçut des Alpes et songea à changer de rôle à son tour en prenant l'offensive. L'intervention de Desaix avait été décisive au conseil de guerre de Landau où il s'éleva contre son ami Saint-Cyr et l'emporta. Quelques jours plus tard, après un succès de Desaix, le Comité subordonna Moreau, qui commandait sur la Moselle, à Michaud. Les opérations furent retardées pour donner aux nouveaux venus le temps d'entrer en ligne, étant en arrière de l'armée du Rhin.

Vaincus à droite, au centre et à gauche, nos généraux

reçurent de Carnot l'ordre de renouveler leurs attaques (1). Il se tint dans des généralités prudentes à cause de l'éloignement et du défaut de connaissance des lieux; sa correspondance servit à enflammer le zèle des soldats, à célébrer leurs frères d'armes vainqueurs aux Pyrénées, en Belgique, en Italie et en Hollande; enfin, elle admit qu'une défaite s'oublie en marchant hardiment sur le vainqueur. On lui obéit; Kalkreuth fut battu, Mollendorff, effrayé, recula. Vaincus en Pologne, les Prussiens accentuèrent leur mouvement, l'armée de la Moselle se porta sur Trèves, et, s'avançant vers Coblentz, se lia à la droite de Jourdan. Les alliés se précipitèrent derrière le Rhin; nous prîmes Rheinfels et la tête de pont de Manheim, Kléber obtint le commandement d'un corps de siège et Mayence fut cerné; Luxembourg subit aussitôt l'investissement. Gouvion Saint-Cyr a vu dans cette campagne la source des fortunes militaires ultérieures, et, dans nos armées, des qualités qui les mettaient *au niveau des meilleures de l'Europe*.

(1) On trouvera aux pièces justificatives une série de dépêches de Pichegru et du Comité sur nos défaites. Nous sommes bref sur ceci parce que Carnot n'eut aucune part à la conduite des opérations.



CHAPITRE XV

CARNOT ET LES DÉNONCIATIONS DE 1795.

SOMMAIRE. — Proclamation de Carnot sur le 9 thermidor aux armées. — Son maintien dans le Comité. — Ses continuateurs. — Dénonciations de Tallien et de Fréron. — Carnot défend les membres du Comité de Salut public contre Lecointre et, ultérieurement, contre les rapporteurs officiels. — On demande sa propre arrestation par vengeance de parti. — Part de Carnot dans le mouvement scientifique.

Lasse de se décimer, la Convention abattit le 9 thermidor an II (27 juillet 94), les triumvirs. Carnot l'apprit aux armées, qui ne comprenaient rien à toutes les factions dont abondait la capitale depuis la trahison de Dumouriez, car c'était en invoquant le commensal de Cobourg que l'on condamna à l'échafaud jusque dans le généralat. La France applaudit à la chute de Robespierre, l'opprobre de la Révolution et l'inspirateur du régime terroriste. Il faut redire ici les termes émus qu'employa l'Organisateur de la victoire pour rassurer ceux

qui, tout à l'honneur, versaient leur sang pour leur patrie.

Faites savoir aux incomparables armées de la République qu'un nouveau genre de scélératesse avait trouvé dans leurs succès mêmes des motifs pour les calomnier. D'*infâmes tyrans* qui avaient usurpé le nom de patriotes *voulaient désorganiser la victoire* qui, sur toutes nos frontières, est à l'ordre du jour depuis le commencement de la campagne. *Les traîtres ont reçu le prix de leurs forfaits.* La représentation nationale a délivré la France de ces modernes Catilinas. Robespierre et ses complices ne sont plus. L'oppression a disparu, tous les cœurs s'ouvrent aux plus doux épanchements, et l'allégresse a pris la place de la consternation dans Paris.

De ce langage d'honnête homme, on nous permettra de rappeler que Carnot soldat voulait et cherchait la paix par la guerre faite à une coalition inique, et que Robespierre s'y opposait seulement parce qu'elle diminuait son prestige, amoindrissait son rôle et lui promettait, à raison de ses excès de politicien, un maître.

Toujours prévoyant, Carnot mettait quelques jours plus tard les états-majors en garde contre les mensonges intéressés de l'ennemi. Il craignait qu'on ne tirât de cette crise des résultats hostiles à la patrie française. Hélas! c'était l'esprit de parti qu'il fallait le plus redouter à l'intérieur. On a dit des proconsuls de la Convention, pour les expliquer et surtout pour les excuser, qu'ils avaient personnifié les colères ou bien les représailles de tout un peuple. L'histoire n'admet pas ces sophismes, et le sang versé par eux doit retomber en entier sur leur tête. Ils furent féroces, et froidement. Robespierre, qui dirigea la

France du fond de la section de la Police, n'eut jamais le vertige; il avait inventé une formule : *Sauver l'Empire;* c'est avec cette parole vide qu'il conçut tous les crimes et copia les phases les plus sanglantes de la cruauté impériale des Césars. Il démoralisa la Révolution par les *délations* érigées en *système;* certains de ses disciples les continuèrent après sa mort, et c'est à elles qu'on doit les apostrophes audacieuses lancées contre l'Organisateur de la victoire en 1795.

Au lendemain de thermidor, les vides laissés par les suppliciés avaient disparu. Un mois plus tard, les trois membres désignés par la voie du sort pour être remplacés furent trois personnalités : Carnot, Robert Lindet et Barère. Leur réélection n'était légale qu'après un mois d'interruption. Les plans militaires du premier, les approvisionnements dont le second s'était fait une spécialité, l'aptitude du troisième à saisir toutes les affaires publiques et à les exposer clairement, les rendaient presque indispensables. Lorsque l'Assemblée apprit l'événement, deux de leurs anciens collègues, Billaud et Collot, fatigués des accusations qui les poursuivaient avec quelque justice, donnèrent leur démission sans en avoir été priés, Barère fut désigné pour se retirer. Prieur, Lindet et Carnot appartinrent au nouveau Comité jusqu'au renouvellement ultérieur. Sortis le 6 octobre 1794, un seul fut réélu, Carnot. Il n'accepta pas le 5 mars 1795, une troisième candidature.

La Belgique était reconquise, l'Angleterre chassée de la Hollande, l'Alsace libre, la Lorraine vengée, les Pyrénées

maitresses contre l'Espagnol, la frontière italienne à nous. La perpétuité dans toute la puissance n'entrait pas dans les calculs de la vaste intelligence qui venait d'étonner l'Europe, et, par ses Instructions, d'abaisser les élèves de Frédéric II. Il se retira sans bruit, modeste et simple comme par le passé, en philosophe et en penseur. Il lui eût fallu sacrifier quelque chose de lui-même avec des hommes qui n'avaient pas tous son estime; il préféra la retraite. La démagogie jacobine et la réaction girondine, bientôt royaliste, ne pouvaient convenir à une telle âme. Mais il ne refusa pas, toujours généreux, les conseils de son expérience à ceux de ses successeurs qui les sollicitèrent.

Dubois-Crancé, si distingué dans l'organisation des lois de recrutement, n'avait pas les aptitudes correspondantes pour le poste auquel il fut appelé. Après lui vint Aubry, simple capitaine sans services effectifs, le modèle des généraux incapables arrivés par la politique ou le choix aveugle des partis. L'année 1795 a redit sa jactance et ses résultats. Le Tourneur, qui lui succéda, était un officier qui aimait son métier et dont le sentiment de la responsabilité était tel qu'il ne voulut rien tenter en dehors des plans de son glorieux collègue; le 6 septembre 1795, Jourdan pénétra par son ordre en Allemagne *pour atteindre*, dit-il, *la victoire ou la paix*. On trouvait alors dans le cabinet topographique de la guerre Bonaparte, le général improvisé de Toulon auquel on contestait un peu son avancement; les services qu'il rendit dans la répression de

émeutes ultérieures devaient lui obtenir le maintien de son grade.

Exemple de haute morale à citer ! Celui qui avait nommé Hoche général en chef à vingt-quatre ans n'était encore que capitaine et devint chef de bataillon du génie à la seule ancienneté. A ses côtés, son collègue Prieur (de la Côte-d'Or), inventeur et créateur, était dans le même grade. Il faut aller jusqu'au 11 mai pour voir une promotion qui appelle le sourire ! Le rival en gloire de Frédéric II et de Napoléon, l'auteur des plans de campagne de 1794 et 1796, le sauveur de la Révolution française, était un simple *capitaine* et ne protesta jamais contre cette position inouïe. D'anciens proconsuls renommés dans le Midi pour leur scélératesse aujourd'hui encore jurèrent de le perdre.

Pour lui, il ne cessait de répéter à la tribune des aphorismes dignes d'Aristote ou de Montesquieu : *Il n'est qu'une ligne droite dans la nature, il en est mille de tortueuses.* Ou encore : *Il n'est qu'un moyen d'être pur, il en est un million d'être pervers.* Sur le peuple, il ajoutait : *Sauvez le peuple et de ses faux amis et de ses ennemis déclarés.* Ces paroles et bien d'autres secouèrent les cœurs endurcis de Tallien et de Fréron, ils se promirent de perdre celui qui protestait avec éclat contre de *honteuses dénonciations.* Il est vrai qu'il avait dit un jour : *Punissez le crime, et le crime seul.* Tallien et Fréron avaient retrouvé aussitôt leur conscience et l'ombre de leurs forfaits leur était apparue !

Excédé de leurs perfidies, Carnot monta, deux mois

après sa sortie du Comité, à la tribune et prononça cette apostrophe amère qui vint souffleter ses persécuteurs :

Citoyens, c'est en vain que de coupables libellistes ont tenté d'énerver le courage des armées françaises, en s'efforçant de détruire leur confiance dans la Convention nationale et dans les membres du gouvernement qu'elle a choisis. La honte écrase les pamphlétaires, la gloire couvre les défenseurs de la République, et l'ennemi des factions brave également et le poignard de l'assassin et la dent du reptile : il a une horreur égale pour ceux qui vivent de sang et pour ceux qui vivent de fiel. L'homme dont la vie est sans reproche, repose en paix sur sa conscience et ne craint la calomnie que parce qu'elle le sort de l'obscurité qu'il désire : quelque impure qu'en soit la source, il s'en afflige non pour lui-même, mais pour la probité qu'elle blesse, pour l'esprit public qu'elle égare, pour la représentation nationale qu'elle avilit et qu'elle outrage.

Afin d'obtenir pour eux l'oubli et le pardon, les directeurs de *l'Ami des citoyens* et de *l'Orateur du peuple* élevèrent la calomnie en principe après la chute des triumvirs ; ils visèrent au scandale en comédiens éhontés et se déguisèrent en honnêtes gens. Après avoir été en politique des valets de bourreaux, ils crurent possible de pousser leurs nouvelles audaces jusqu'à servir de point de ralliement aux protestataires et aux victimes de la tyrannie. Leurs injures érigées en système devinrent tellement opiniâtres et si particulièrement tenaces que la patience de Carnot en fut lassée. Il demanda un jour à Fréron, dans l'enceinte du palais législatif, raison de ses outrages. Fréron se confondit en excuses et en promesses, trop heureux de sortir de cette explication sain et sauf. Le pamphlétaire ne contint pas

ses diatribes, parce qu'il était un calomniateur héréditaire. Carnot se rendit cette fois à son domicile et, sans lui laisser le temps d'exposer ses mensonges, se contenta de le provoquer en duel pour le lendemain en présence de son collègue Duquesnoy qui lui servait de témoin. Fréron eut grand' peur de ce laconisme, et s'en tira avec un sophisme : « A des articles de journaux et à des discours de tribune on ne doit répondre que dans les journaux ou à la tribune. » Carnot se contenta de le frapper de son mépris : *Vous êtes aussi lâche qu'insolent*, et lui promit en cas de récidive une correction avec un bâton ! Cette juste irritation arrêta le calomniateur.

A la Convention, ce fut autre chose. Tallien posa pour l'homme d'esprit. Il accusa le rapporteur autorisé de tant de victoires de produire des calembours à la Barère parce qu'il supposait aux Anglais la pensée d'appeler terroristes nos volontaires. Une improvisation heureuse lui valut les applaudissements de l'Assemblée, car, regardant Tallien, il prononça contre lui une condamnation sans appel : *On ne reprochera pas à nos volontaires d'avoir porté la Terreur ailleurs que dans les camps de nos ennemis.* Puis, flagellant ses intrigues, il établit que les soldats en voulaient aux royalistes seuls, et l'on sait ce que signifiait cette appellation devant l'étranger ; les troupes respectaient leurs chefs et s'inquiétaient seulement du succès. Elles abandonnaient aux libellistes le soin de travestir la vérité, même contre l'Armée !

Un mois plus tard, Lecointre lança contre sept membres

des comités une dénonciation : Billaud-Varennes, Collot et Barère, Vadier et Voulland, Amar et David étaient personnellement mis en cause, comme complices du dictateur, ce qui était vrai pour la plupart. Lecointre avança qu'en le renversant, ses collègues précités n'avaient agi que par rivalité d'ambition, il aurait pu ajouter « et par peur d'être suppliciés ». L'Assemblée, qu'étonnait ce rapprochement d'amis et d'adversaires, somma de fournir des preuves; oubliant que les papiers du 9 thermidor avaient été dispersés, ou que bien des intéressés en avaient acheté les pièces accusatrices, source de la fortune de Courtois, elle appela Lecointre calomniateur. Des recherches ultérieures devaient envoyer Billaud, Collot et Barère à Sinnamari. La reprise de Condé ne les sauva que pour un temps.

Le 3 octobre, Legendre la renouvela. Les inculpés en appelèrent à Carnot pour exposer l'œuvre intime des comités; celui-ci vit dans cet acte moins une pensée de justice qu'une combinaison de parti, et refusa de s'y associer par son silence. *Les accusés ont réclamé mon témoignage, il y aurait de la lâcheté à le leur refuser.* Les délibérations des membres du premier comité n'avaient pas toujours été calmes, et on s'y était opposé au système de Robespierre; confident de leurs censures, Carnot avait pressé de tout dire par une accusation parlementaire. On lui avait répondu que le moment de déclarer la culpabilité des triumvirs n'était pas encore venu; mais on avait résolu, sur son conseil, de ne plus signer les arrêtés de police

générale, afin de laisser à Robespierre la responsabilité de son initiative.

Si ces hommes m'ont trompé, ajoutait-il, je l'ignore. Ayant toujours délibéré avec eux, je déclare que je ne m'en séparerai point.

La Convention salua d'une longue acclamation tant de grandeur d'âme.

Le 27 décembre 1794, une Commission de vingt et un membres fut chargée d'examiner la conduite des membres des anciens Comités, et son rapporteur, Saladin, demanda l'arrestation immédiate de quatre d'entre eux : Billaud, Collot, Barère et Vadier. On fut unanime pour les deux premiers. Le 22 mars 1793, Prieur, Lindet et Carnot, ayant été mis hors de cause, refusèrent le bénéfice de cette ordonnance de non lieu. Ils pensaient que la raison conseillait peut-être le silence après tant de ruines et avec les victoires gagnées. Ils persistèrent à se solidariser eux, hommes de devoir avec les collègues du gouvernement qu'ils avaient servi; spécialistes, ils voulurent les faire bénéficier de leurs propres services, et quels services. En cela ils se trompaient, leur cœur parlait trop haut.

On doit savoir tenir compte des saturnales de la presse thermidorienne et de ses excitations. *Le Tocsin national*, placard de sang, fut dénoncé par Carnot, comme appelant sur les inculpés le poignard ; on y demandait d'envoyer à l'échafaud quiconque prendrait leur défense, toujours des proscriptions! De là l'acte de courage des trois membres distraits par le rapporteur comme s'étant consacrés

à la défense nationale. Aussi Bourdon de l'Oise déclarait-il qu'on réveillait les scrupules d'hommes honnêtes, pour retarder l'action de la justice par de nouveaux obstacles. La première partie de son apostrophe est vraie, la seconde est fausse; les spécialistes n'entendaient nullement entraver la justice. Lorsqu'ils voyaient dans le rapport l'intention de faire condamner tout l'ancien gouvernement dans la personne de quatre de ses membres, ils se trompaient. Il s'était passé au Comité des actes qu'ils avaient ignorés et dont ils n'avaient pas le droit d'enlever à leurs auteurs la responsabilité; en outre, les couvrir en tout ne valait pas; car, de l'aveu de Carnot, ils avaient signé la plupart de leurs arrêtés *sans lire*, à raison de la confiance qu'ils avaient en eux. Il était facile de leur répondre qu'on les poursuivait précisément parce qu'ils avaient abusé à la fois de leur toute-puissance et de la confiance de leurs collègues.

Vainement en appelaient-ils à l'horreur de l'état perpétuel de guerre dans lequel on avait vécu. Vainement invoquaient-ils les revers essuyés aux frontières ou à l'intérieur comme excuse de l'irritation éprouvée et de la violence exercée. Vainement déclaraient-ils que généraux et soldats n'avaient jamais su s'arrêter là où le marquait une raison froide et tranquille. La Révolution était faite, mais presque malgré eux. Elle était l'*ouvrage de tous* et non de quelques-uns, depuis le laboureur devenu un héros, jusqu'à Carnot, rival de Frédéric II; depuis les modestes travailleurs de la ville jusqu'à Cambon, le Colbert financier

de l'épopée révolutionnaire. Voilà ce que sentait après la commotion terroriste la conscience publique, et voilà pourquoi, tout en condamnant les excitateurs des partis, les politiciens, nous trouvons juste le rapport de Saladin contre les hommes pervers que l'on poursuivait. Oui, certes, les circonstances avaient été terribles, mais les hommes les avaient aggravées. Oui, la France avait été dans une situation exceptionnelle, mais était-ce bien l'échafaud qui l'avait sauvée? Lorsqu'ils étaient entrés au Comité, la patrie paraissait perdue, et elle était sauvée lorsqu'ils en étaient sortis.

Sauvée par qui? sinon par ses *armées* et par ceux qui, avec Carnot, avaient trouvé dans leur génie et le sien les moyens d'abattre la coalition!

Pendant que ces dernières convulsions se produisaient, la Prusse se séparait des alliés de 1792 et recherchait la paix à Bâle; le 5 avril, elle était signée, prix du sang des soldats et non des déclamations démagogiques de Billaud, de Collot, ou des phrases emphatiques de Barère, le prototype des charognes jacobines d'après Macaulay.

Cessez de vous mutiler vous-mêmes, s'écriait Lindet. Il oubliait que les inculpés et les triumvirs avec eux avaient mutilé la France et déshonoré la Révolution devant l'histoire.

Homme plus politique, Carnot avait laissé plaider à son collègue la cause générale du Comité de Salut public sans prononcer le nom des accusés; il avait pensé qu'une généralisation des services rendus pourrait abriter leur res-

ponsabilité. Personnellement, il craignait déjà une contre-révolution, et ce fut pour la conjurer qu'il prit la parole. A son premier projet, tout dire même aux accusateurs en exposant la conduite des thermidoriens pendant leurs proconsulats avec leur correspondance, il substitua l'éclat de sa conduite des armées. Dans un but d'ordre supérieur, il emprunta ses arguments à la gloire militaire et à la reconnaissance publique. La voix de la vérité s'imposa cependant à lui comme malgré lui le jour où il s'écria : *Ma conscience à moi ne me reproche rien.* L'affaire de germinal entraîna la condamnation de Billaud, Collot et Barère à la déportation, celle de plusieurs députés montagnards dans une enceinte fortifiée, le désarmement des citoyens connus sous le nom de terroristes et la proposition d'une nouvelle Constitution.

Le 28 mai, le conventionnel Larivière, dont le nom passera à la postérité pour ce fait, pétitionna l'arrestation de Carnot. Une voix partie du centre de la Convention prononça, au milieu du saisissement général, ce cri de réprobation : *Oserez-vous porter la main sur celui qui a organisé la victoire des armées!* L'ordre du jour fut voté par acclamations, Larivière fut abandonné à sa honte.

Ce sera la gloire de Carnot de n'avoir pas seulement sauvé la France, mais d'avoir secondé le mouvement scientifique de son temps. Il contribua à l'adoption de la découverte du *télégraphe* et à la récompense que l'on décerna à Chappe. Il n'était pas resté étranger à la question des *aérostats;* il avait accueilli avec faveur la pensée

d'utiliser cette invention pour les reconnaissances militaires, l'avait communiquée à Prieur et avait nommé Coutelle, auteur d'expériences remarquables, capitaine d'une compagnie d'aérostiers. Envoyé auprès de Jourdan avant Fleurus (1), ce savant fit plusieurs reconnaissances, et, à Fleurus, domina le champ de bataille durant neuf heures. Conté fut désigné pour diriger la nouvelle École d'aérostiers qui fut fondée à Meudon.

Carnot seconda à son heure Prony, le rédacteur des *Tableaux trigonométriques du cadastre*, opération tellement coûteuse d'après Arago que le travail est déposé aujourd'hui à l'état de manuscrit à l'Observatoire (2).

L'*Institut national*, décrété par la Convention, fut encore l'objet de ses soins et il contribua à réaliser cette création merveilleuse; il refusa d'y entrer des premiers parce qu'il était membre du Directoire chargé de la former. Il succéda bientôt après à Vandermonde, de l'ancienne Académie, dans la section de Mécanique.

L'*École centrale des travaux publics* fut le premier titre de l'École Polytechnique dont le but direct était l'application des études scientifiques à tous les besoins comme à tous les services publics de l'État.

(1) Jourdan ne reçut pas Coutelle avec bienveillance, aussi Carnot lui adressa-t-il une dépêche où on lit : « Le citoyen Coutelle n'est pas un charlatan ; c'est un artiste des plus estimables, et l'opération qu'il doit faire est le résultat des réflexions des savants les plus distingués. »

(2) Voir le rapport de Delambre et les éclaircissements de Prony, dans les *Mémoires de l'Institut*, t. V, fructidor an XII.

Que l'on parcoure les annales des peuples, écrivait Biot en 1803 ; que l'on rassemble s'il le faut plusieurs pays et plusieurs âges, on ne trouvera pas une nation, pas une époque, où l'on ait tant fait pour l'esprit humain !

CHAPITRE XVI

CARNOT ET LA CAMPAGNE D'ITALIE DE 1796 PAR BONAPARTE

SOMMAIRE. — La France veut la paix en 1795, rapport de Boissy d'Anglas. — Bonaparte nouveau général en chef, ses relations avec les Robespierre. — La France et l'Italie de 1792 à 1796. — Erreur théorique sur le système des *compensations territoriales* dues à l'Autriche. — Dépêche de Bonaparte à Carnot. — Proclamation de Milan. — Instructions diplomatiques de Carnot. — Le Directoire défend son général dans une dépêche intime inédite. — Le Directoire veut la paix à tout prix. — L'Autriche rouvre la campagne dite de 1797. — Portraits de l'archiduc Charles et de Bonaparte. — Préliminaires de Léoben. — Dépêches de Carnot sur la Campagne et sur la Paix.

La France de 1792 avait accepté avec enthousiasme le duel militaire que lui proposait l'Europe; victorieuse à la fin de la campagne de 1794, elle rechercha la paix. Un rapport officiel le constatait au début de l'année 1795.

Elle déclarait par un *Rapport* de Boissy-d'Anglas à la Convention qu'elle détestait la guerre sans la craindre, et avertissait l'Europe du haut de la tribune que nous étions

prêts à en faire cesser les horreurs lorsqu'on nous présenterait une Paix conforme à notre dignité. Mais, si la Convention s'avouait prête à négocier avec franchise, elle n'entendait pas que l'on paralysât ses armes ni que l'on suspendît ses triomphes par des négociations fausses ou insignifiantes. Ses armées se chargeaient de prouver à ses ennemis que, loin d'être épuisés par trois années de lutte, nous avions accru nos ressources, nos chefs avaient acquis de l'expérience, nos soldats appris la discipline. L'orateur signalait, en développant les preuves historiques à l'appui, l'ambition maritime du gouvernement anglais qui sacrifiait l'intérêt de la paix et l'équilibre à son désir de conquêtes coloniales; la politique du cabinet de Vienne était dévoilée dans ses intrigues; l'agrandissement de la Russie, de l'Europe centrale aux côtes d'Amérique, de la Crimée à la Chine, était exposé avec pénétration. Un appel chaleureux était adressé à l'Italie et à l'Espagne. La Prusse, enfin, recevait l'offre d'une *amitié utile.*

En appelant aux principes de justice et de loyauté sur lesquels reposait son gouvernement, elle attestait les frontières naturelles, la provocation de 1792 par une *ligue menaçante*, la nécessité d'une paix solide et durable. La garantie à ses yeux consistait en de *grands fleuves, des montagnes et l'Océan pour limites.* Puis, adressant aux hommes d'État, aux publicistes et à la presse européenne une interpellation directe, le représentant officiel de la Convention proclamait la légalité du gouvernement fran-

çais par cette apostrophe : *Notre gouvernement est le Plénipotentiaire nommé par la totalité du Peuple français pour terminer en son nom la Révolution et la guerre!*

Deux mois plus tard, les représentants du pays édictaient les bases des négociations diplomatiques par traités publics et secrets. Les ouvertures de la Prusse nécessitaient des stipulations spéciales que Cambacérès prévoyait dans l'intérêt de la France. Le temps devait lui donner raison.

L'heure était arrivée où, séparant sa cause de la coalition, la Prusse avait rappelé ses troupes et, par des ordres secrets à ses généraux, intimé de ne plus prendre part à la guerre. La majorité des États de l'Empire avait proposé, à Ratisbonne, de négocier la paix avec la France. La Prusse, s'emparant du vœu des princes, y trouva une occasion favorable de poursuivre ouvertement les négociations secrètes qu'elle avait entamées après les affaires de Zahlbach à Mayence. Le comte de Goltz s'était rendu à Bâle comme plénipotentiaire, et Barthélemy l'avait rejoint au même titre de la part du Comité de Salut public. Des historiens allemands n'ont pas craint de rendre justice à ceux « qui gouvernaient alors la France. » Ils les ont reconnus modérés et nourrissant « si peu de haine contre la Prusse », que ni leurs victoires ni la mort de Goltz ne purent entraver l'œuvre cherchée : la paix. Le traité fut conclu le 5 avril.

L'Autriche devait continuer la guerre avec des fortunes diverses.

La France avait alors onze cent mille hommes sous les armes, commandés au nord par Moreau, sur Sambre-et-Meuse par Pichegru auquel l'aveuglement du nouveau Comité de Salut public confiait par anticipation, contre l'Allemagne, le titre de généralissime! On allait apprendre bientôt ce qu'il fallait penser du patriotisme du rival de Hoche, du traître de Wœrdt et de Reischoffen, en décembre 1793! L'exclusion de Carnot de la direction des opérations militaires devait se faire sentir dans cette campagne. Jomini l'a dit : *L'armée manquait de tout, les vainqueurs de la Belgique et de la Hollande n'avaient pas même un équipage de pont.* Cette constatation expliquerait à elle seule les crises de la campagne de 1795 sur toutes nos frontières, si nous n'avions à préciser aussi le chiffre de l'effectif des troupes. Les onze cent mille hommes se réduisaient à neuf cent soixante mille. En les décomposant on avait : malades prisonniers ou détachés, 388,850; garnisons, 120,850, ce qui portait la force active à 449,930. Ainsi, les dix armées de la République comptaient en élément de combat 450,000 hommes ! Pour s'en tenir à un exemple, l'armée de Rhin-et-Moselle, qui dénombrait 193,670 soldats, n'en présenta sur le champ de bataille, durant l'année 1795, que 56,820. Son étendue comprenait, au témoignage de Jomini, depuis Mayence jusqu'à Bâle.

De ce dernier point, Bacher signalait au Comité de Salut public les projets des Autrichiens, dans ses dépêches diplomatiques : « On dispose les choses, écrivait-il à la

même date, de manière à pouvoir effectuer la retraite vers les bords du Danube du moment où l'armée française remontera le haut Rhin. » Nos ennemis annoncent que la jonction de nos armées leur livrerait Mayence dans huit jours au plus tard et sans en faire le siège. Ces appréciations, que l'automne prouva exactes, Pichegru les connut, sa culpabilité en est aggravée. Il est vrai qu'il commençait à se dévoiler par la connivence que voici avec l'émigration. Ses troupes étaient inondées de libelles contre la Constitution de l'an III. On y exaltait les avantages de *l'Ancien Régime* et on montrait aux généraux combien il leur serait facile de renverser le gouvernement. L'histoire de Fauche-Borel et les papiers du fourgon de Klinglin sont le commentaire audacieux de ces pièces (1).

I

L'état d'infériorité dans lequel était tombée l'armée en 1795 et ses souffrances sont indiscutables; aussi Carnot reçut-il mandat de mettre fin à cette situation en dirigeant à nouveau les opérations militaires; on ne pouvait que revenir à lui. Un jeune général d'artillerie, Bonaparte, fut placé par le Directoire à la tête de l'armée d'Italie pour y

(1) S'ils défendaient leur patrie, les généraux et les représentants en mission aux armées ne se désintéressaient pas de l'ordre public à l'intérieur. Rapprochement singulier : Au moment où Bonaparte écrasait les derniers restes des sections, le 13 vendémiaire, Merlin de Thionville écrivait des bords du Rhin au Comité de Salut public une lettre où débordait l'indignation contre les mouvements insurrectionnels de Paris.

remplacer Schérer. Connu depuis Toulon, voyons comment l'ami des frères Robespierre échappa à la mort après avoir été leur conseiller militaire durant quelques mois. Au moment de leur chute, il leur proposait pour l'Italie ses idées. Son plan ne devait pas être exécuté; le 9 thermidor se retourna contre celui dont le chargé d'affaires à Gênes, Tilly, écrivait au commissaire des relations extérieures · *Le général d'artillerie Buonaparte, favori et conseiller intime de Robespierre le jeune.* Ce dernier ne se cachait pas pour donner sur son ami une appréciation identique à l'armée où il était en mission, au Comité de Salut public, aux personnages influents, aux Jacobins autorisés. Le 5 avril il avait écrit à Maximilien : « *J'ajoute aux patriotes que je t'ai déjà nommés le citoyen Buonaparte général chef d'artillerie, d'un mérite transcendant.* Au fond cependant, Augustin surveillait son ami parce qu'il était Corse et n'offrait qu'une garantie restreinte : celle de ses propriétés ravagées par Paoli. Ces attestations de jacobinisme désignaient Bonaparte à la vindicte des thermidoriens.

Opprimés par Robespierre, Saliceti, Albitte et Laporte s'écriaient le 6 août : *La tête du tyran est tombée et le voile se déchire... Enfin nous respirons ensemble; mais, en rapprochant tous les faits, la trahison nous paraît évidente.* Ils déclaraient n'avoir vécu que d'*incertitude* depuis trois mois, Saliceti était éloigné des conseils. Un plan de campagne, secret dans la volonté du Comité, était devenu public à l'armée; le siège de Coni devait être une feinte.

Nous étions joués par les intrigants et les hypocrites qui substituaient leur programme à celui de Paris. Une pareille accusation, c'était l'arrestation des coupables, et le style des commissaires à l'armée des Alpes n'était pas fait pour attendrir les ardeurs des nouveaux chefs du pouvoir. On lisait encore :

« Tel était le plan bien connu aujourd'hui de Robespierre et de Ricord; il cadre parfaitement avec tous les mouvements de l'ennemi. *Bonaparte était leur homme,* leur faiseur de plan *auquel il nous fallait obéir.* Une lettre anonyme (1), datée de Gênes, nous a prévenus qu'il y avait un million en route pour corrompre un général. Tenez-vous sur vos gardes, nous disait-on. Saliceti arrive, il nous apprend que Bonaparte s'est rendu à Gênes autorisé par Ricord. Qu'allait faire ce général en pays étranger? Tous nos soupçons se portent sur sa tête... Il importe d'abord d'écarter Ricord et Bonaparte; nous allons prendre sur nous de nous assurer de leur personne ainsi que de leurs papiers et de vous les envoyer à Paris. »

L'ordre d'arrestation du 6 août attestait, de son côté, que Bonaparte, commandant l'artillerie de l'armée, avait perdu la confiance des représentants *par la conduite la plus suspecte* et surtout par le voyage de Gênes. Il était suspendu de

(1) M. le lieutenant-colonel Yung a écrit que Saliceti avait sauvé la vie à Bonaparte en l'enfermant à Antibes. Il ne donne aucune preuve à l'appui de cette opinion, que contredisent deux documents : la lettre de Bonaparte contre Saliceti, en 1795, et le complot formé par Junot avec Marmont pour enlever leur ami au moment de son envoi à Paris.

ses fonctions, *mis en état d'arrestation* et envoyé au *Comité de Salut public à Paris sous bonne et sûre escorte;* ses papiers devaient être saisis et les suspects envoyés encore au Comité. — C'était la mort.

Pour l'assurer un officier de gendarmerie et dix hommes furent commis à sa garde; on leur recommanda la plus scrupuleuse exactitude dans l'exécution littérale des ordres. Le 10 août, Bonaparte, coïncidence singulière, quittait Nice en proscrit, comme Hoche le 2 avril précédent; arrêtés tous deux à la même armée, dans des conditions politiques dissemblables, et destinés à échapper par Carnot à une fin sanguinaire. Ricord s'était enfui sur un avertissement secret; Bonaparte le reçut-il? Refusa-t-il intrépidément d'abandonner le premier théâtre de sa fortune? Ignora-t-il les confidences faites à l'ami de Robespierre? nul ne le sait. Arrêté et transféré à Antibes, il n'y devait courir aucun danger; son audace l'avait servi mieux que l'amitié de Saliceti qui se montra son adversaire réel. Du 12 au 19, Bonaparte protesta en des termes qui appartiennent à l'histoire.

La pièce dans laquelle il avait écrit le 7 août à Tilly que la conduite des triumwirs était une *conspiration*, et que Robespierre jeune était *pur* offrait des contradictions propres à l'accabler et non à le servir. Il appelait le 9 thermidor la *catastrophe* de son ami, cherchant dans l'éloignement de la capitale à ne blesser ni les vainqueurs ni les vaincus... sa bonne étoile allait bientôt le sauver.

Le 20 août, ses papiers ayant été trouvés indemnes de

toute relation avec le *conspirateur Robespierre,* ses interrogatoires faits par les représentants eux-mêmes ayant établi son innocence sur Gênes, sa *conduite antérieure* n'ayant pas justifié les soupçons, enfin ses *connaissances militaires et locales* pouvant le rendre utile, on proposa au Comité sa mise en liberté provisoire, ce qui fut exécuté.

La campagne d'Italie commença aussitôt. Le parti des thermidoriens envoya de nouveaux commissaires, Ritter et Turreau, avec de nouvelles instructions. Une expédition qui dura cinq jours rendit à Bonaparte son grade et sa mise en activité; Dumerbion avait dû lui être utile. Il reçut, après la défaite des Sardes, le commandement de l'artillerie dans l'expédition maritime que le Comité destinait à pacifier la Corse... Le plus important était fait, il avait repris sa grande situation et doublé par de telles épreuves sa valeur réelle. Nous le verrons plus tard en profiter pour y acquérir l'expérience plus profonde encore des hommes au pouvoir et utiliser, pour les siens comme pour lui-même, les ressources de son génie.

Envoyé d'abord à Cette par Carnot, il fut sauvé. Rentré à Paris quelques mois plus tard, il ne fut pas employé et Aubry s'était proposé de le rayer des cadres. Employé en vendémiaire par Barras comme second général de l'armée à l'Intérieur, admis au cabinet topographique des bureaux de la guerre, auteur de projets incessants, il se lia avec les célébrités politiques, Barras notamment et Doulcet (1).

(1) Doulcet devint président de la Section de la guerre le 2 août 1795. Il a écrit, dans ses *Souvenirs historiques :* « Et se trouva ainsi chargé

Son mariage avec Joséphine de Beauharnais acheva de le mettre en relief; mais *Carnot*, qui l'avait souvent entendu parler de l'Italie et des résultats qu'on pouvait y atteindre en y modifiant le système de Schérer, *lui avait promis le commandement et le lui donna*. La légende de Barras est inexacte, tout au plus cherchait-il un client politique dans Bonaparte, tandis que Carnot voyait en lui un soldat aux projets originaux et qu'il fallait seconder. Aussi Carnot a-t-il dit avec raison : *Ce n'est pas Barras qui a proposé Bonaparte, c'est moi*. Mais il a déclaré que, si le nouvel élu avait échoué, on l'aurait accusé, lui, d'avoir choisi un intrigant. *C'était sur moi que devait tomber toute la responsabilité*, Bonaparte triomphant, c'était Barras qui l'avait fait nommer !

Dès septembre 1792, le général Montesquiou avait occupé la Savoie et le général Anselme avait été aussi heureux dans le comté de Nice. L'incapacité de Brunet fut réparée en partie par la ténacité de Kellermann dont les troupes se dévouèrent à l'honneur de la France ; mais l'année 1793 ne nous avait pas été favorable. Dès le début de 1794, on avait repris les anciennes conquêtes en se bornant à rejeter l'ennemi au delà des Alpes et en s'emparant des débouchés qui conduisent en Italie ; les deux armées agirent chacune séparément et sans unité. Vain-

seul de la direction des mouvements et des opérations de toutes les armées de la République. » Ce fut lui qui, devinant Bonaparte à la suite d'une conversation qu'il raconte (t. I, p. 337), l'appela à la direction du cabinet topographique.

queurs, nous ne profitâmes pas de nos succès, et on négligea les premiers conseils de Bonaparte qui parlait d'envahir le Piémont. Un nouveau projet pour la jonction des armée des Alpes et d'Italie dans la vallée de la Stura fut rejeté; les deux armées entrèrent en cantonnements, repoussèrent les Autrichiens de Savone, Masséna les battit à Carcare et à Cairo. En 1795, les Austro-Sardes nous contraignirent à battre en retraite; la victoire de Loano, dont Schérer n'avait pas poursuivi les avantages, menaçait d'être stérile lorsque arriva Bonaparte. Nommé le 2 mars 1796, il rejoignit aussitôt; le 22, il était au centre de son armée. Au nord, Moreau commandait en chef; à Sambre-et-Meuse, Jourdan; sur Rhin-et-Moselle, Pichegru; aux Alpes, Kellermann. Les corps de Jourdan et de Pichegru avaient les généraux qui ont acquis le plus de célébrité. L'ambition de Bonaparte allait attirer tous les regards presque sur lui seul, et la mission que lui donna Carnot était de toutes la plus enviable : *Accabler l'Empereur, affranchir l'Italie.*

Le Directoire enflamma le zèle de ses troupes par une proclamation où il était dit que nos ennemis supposaient que nous allions leur demander une paix indigne de notre passé. Les coalisés oubliaient que nous les avions déjà tant de fois vaincus. Des instructions reçues, les historiens étrangers ont dit : *Jamais dessein ne fut plus colossal dans sa conception... Jamais aucun ne fut conduit plus heureusement dans sa conception.* En fait, le théâtre de la guerre allait se déployer de la Hollande à Rome avec Vienne pour but

suprême, Vienne qui était la capitale de la coalition. Nous devions y marcher à la fois par l'Allemagne et par la Lombardie !

Le nouveau gouvernement envisageait l'occupation de l'Italie comme le gage de la paix le plus nécessaire pour conclure avec le cabinet de Vienne un système de compensations territoriales, les unes prévues, les autres à naître. On n'aurait plus alors devant soi que l'odieuse Angleterre expulsée des ports européens. La *théorie des compensations*, voilà l'erreur diplomatique du Directoire, l'iniquité acceptée si l'on remonte aux origines de la guerre. Les historiens ont eu jusqu'ici le tort de l'admettre sans la discuter; elle est devenue un symbole de foi. Pourquoi ? N'était-ce pas reconnaître au vaincu un droit qu'il perd par la défaite : celui de traiter avec son vainqueur à égalité ? L'Italie devait solder (après le départ de Carnot) l'acquisition du Rhin et des provinces au nord de la France. Cette forfaiture appartiendra à Barras. Son client n'avait pas quitté Paris avec l'ordre d'anéantir l'antique République de Venise, de menacer ainsi la Lombardie en flanc et d'enraciner l'Autriche en Italie, de Vérone à Trente. Carnot lui avait donné des ordres contraires, Bonaparte osera traiter de lui-même, sur des bases opposées, parce que Fructidor lui apprendra la révolte envers son propre gouvernement.

La campagne débuta par une proclamation retentissante du nouveau général en chef, où les menaces le disputaient aux promesses. On dira de vous un jour : *Il était*

de l'armée d'Italie. Cette armée ne connut que des triomphes, Montenotte et Casseria, Millesimo et Dego, Mondovi et Cherasco redirent la chute du Piémont. Bonaparte l'annonça à son protecteur par la dépêche suivante où la soumission et la duplicité luttent à qui mieux mieux :

Quartier général, Cherasco (29 avril 1796).

Au citoyen Carnot.

La suspension d'armes conclue entre le roi de Sardaigne et nous me permet de communiquer par Turin, c'est-à-dire d'épargner la moitié de la route ; je pourrai donc *recevoir vos ordres* et connaître vos intentions pour la direction à donner à l'armée.

Je suis maître de Coni, de Ceva, de Tortone ; je vais passer le Pô et entrer dans le Milanais. En passant, je compte rançonner le duc de Parme et lui faire payer cher son entêtement.

Mon projet serait d'atteindre les Autrichiens et de les battre avant votre réponse, afin de me trouver à même de marcher du côté de Turin, de Naples ou de l'Autriche.

Si le roi de Sardaigne se doutait, avant que je le sache, que vous ne voulussiez pas faire la paix, il me jouerait un mauvais tour. Si vous ne voulez pas la paix avec la Sardaigne, faites en sorte que ce soit moi qui le lui apprenne afin que je sois maître de prendre mon temps et que ses plénipotentiaires à Paris ne s'en doutent pas.

Si vous faites la paix avec le roi de Sardaigne, *prescrivez* la conduite à tenir avec Gênes, Parme et Rome.

Ceci est vraiment la lettre d'un subordonné qui ne poursuit que la gloire. En 96, Bonaparte en était à ses débuts ; il ne donnait pas de conseils, il en recevait et les sollicitait. Carnot vraiment grand répondait : *La France, l'Europe entière ont les yeux sur vous*, et il ne doutait pas qu'il n'accomplit glorieusement sa tâche. Il la lui facilita

en expédiant trente mille hommes au lieu des quinze mille demandés. Lorsqu'il fut question de scinder l'armée d'Italie en deux corps, Bonaparte protesta, comptant sur *l'amitié* de Carnot qui le seconda. De son côté, Moreau avait prévu qu'il aurait à fournir des renforts et les avait préparés ; aussi arrivaient-ils aux frontières du mont Blanc avant que l'ennemi se doutât de leur destination. Heureux de ce secours, Bonaparte parlait d'entrer à Vienne dans quinze jours par le Tyrol et la Bavière, à quoi le Directeur répondait : « On ne se bat pas encore sur le Rhin », la fertilité italienne y est inconnue. Le 22 juin, il lui annonçait que l'armée de Sambre-et-Meuse allait reprendre l'offensive; celle de Rhin-et-Moselle se jetait avec impétuosité sur la Souabe et la Franconie, et le 25 juillet, les Autrichiens d'Italie étaient inquiétés sur leurs derrières. Moreau et Jourdan pressaient l'archiduc Charles sur les deux flancs de ses opérations, un échec de Jourdan était réparé par Hoche, et le plan de campagne s'accomplissait quoiqu'il eût manqué dans une de ses parties.

La Lombardie étant conquise, les duchés réduits ou supprimés, la Toscane amie, Bonaparte s'était retourné vers Rome. L'accueil qu'il avait reçu à Milan avait été non celui d'un soldat républicain, mais d'un roi (1). Célé-

(1) Les lettres de Marmont, sur ce point, sont à lire. Bonaparte autorisa deux jours de pillage à Pavie; le sang ne rougit pas nos mains dans ces désordres, on vit même des soldats restituer ce qu'ils avaient légalement pris en voyant la misère où ils réduisaient les victimes. Botta et ses contemporains sont formels.

bré comme un Hannibal ou un Scipion, il déclara à ses troupes qu'il allait les prendre pour modèles. Sa Proclamation portait :

« Nous sommes amis de tous les peuples et plus particulièrement des descendants des Brutus, des Scipions et des grands hommes que nous avons pris pour *modèles.* Rétablir le Capitole, y placer avec honneur la statue des héros qui le rendirent célèbre, réveiller le *peuple romain* engourdi par plusieurs siècles *d'esclavage*, tel sera le fruit de vos victoires; elles feront époque dans la postérité. Vous aurez la gloire immortelle de changer la face de la plus belle partie de l'Europe. »

Les troupes étaient fanatisées par ce langage, et la cour de Vienne paraissait n'en pas saisir la portée!

Gênes subissait le sort de Livourne, tout l'annonçait à Venise.

Du Pape on exigera vingt-cinq millions et des prières publiques. Bonaparte avait-il prononcé le serment d'Hannibal!

On s'alarma à Paris de tant de triomphes et du ton des proclamations, les démocraties sont soupçonneuses; le bruit en vint au quartier général d'Italie. Aussitôt, les plaintes habiles du soldat parvinrent au Directoire qui s'empressa de rassurer son futur maître le 31 juillet.

Par instruction diplomatique du 14 juin, inédite encore, procédé cher aux éditeurs de la correspondance napoléonienne, on va voir Carnot et Bonaparte en présence sur le sort à faire à l'Italie. Barras ne gouvernait pas tout,

comme on l'a trop soutenu. La conduite à tenir à l'égard des divers États d'Italie, ce fut Carnot qui la dicta (1). La preuve, la voici de sa main, par annotation.

Répondre à Bonaparte :

1° Que par rapport à *Rome*, le Directoire lui donne exclusivement plein pouvoir de négocier et conclure un nouvel armistice et même d'arrêter les articles d'un traité de paix, lesquels néanmoins devront être *signés* par le citoyen Cacault *seul ;* il faut que ce traité soit signé aussi du pape lui-même, de manière qu'il n'y ait plus ici qu'à l'approuver et le faire convertir en loi par le Corps législatif.

Qu'on lui donne aussi l'autorisation d'agir hostilement contre Rome s'il ne peut faire avec elle d'accommodement convenable ou pour la décider, mais que, préalablement, dans ce cas, il faut être sûr de la neutralité de Naples et pour cela attendre la ratification du traité qui vient d'être conclu avec cette puissance.

2° Que par rapport à *Turin*, on va s'occuper d'y envoyer un ambassadeur; que provisoirement Bonaparte est autorisé à négocier avec le roi de Sardaigne un traité d'alliance; mais : 1° ce traité ne pourrait être conclu que par le Directoire ; 2° il ne pourrait engager à aucune garantie d'agrandissement du roi parce que l'on ne pourrait peut-être en cas de revers tenir ses engagements, ou qu'on se trouverait en contradiction avec les mesures qu'on aurait prises pour provoquer les peuples à la liberté.

3° Que par rapport à *Parme*, il faut montrer de la bienveillance et tâcher de ménager au duc un agrandisssment sans cependant s'engager à aucune garantie.

4° Que par rapport aux autres *États de l'Italie*, on lui laisse la faculté d'agir suivant les circonstances, soit sous les rapports mili-

(1) Aux pièces justificatives, on trouvera sur l'*Unité de l'Italie en une seule République*, sur l'*Équilibre européen en* 1796, sur les *Représentants en mission* et sur les *Relations* de Bonaparte avec l'Empereur, une série de pièces inédites.

taires, soit sous les rapports diplomatiques, de manière cependant à ce que la France ne se trouve engagée dans aucune garantie afin de se réserver la plus grande latitude de liberté pour *faire la paix avec l'Empereur* en cas d'événements malheureux soit en Italie, soit sur le Rhin.

5° Que le Directoire croit convenable d'ajourner l'invasion de la *Corse*, qu'il voit un avantage à ce que les troupes soient retirées de Livourne et réunies aux corps d'armée, qu'il paraît qu'on pourrait prendre, pour le mouvement, l'occasion de la paix avec Naples.

6° Qu'on lui fait passer le troisième régiment de dragons; qu'on fera tout ce qui sera possible pour envoyer d'autres troupes; que cependant, l'état des choses est tel en France qu'aucune levée nouvelle ne pourrait s'y opérer sans un grand danger et qu'on a épuisé tous les moyens disponibles.

7° Qu'il paraît indispensable de se borner à un blocus pour *Mantoue*, vu la difficulté de faire passer les grands moyens qu'exigerait un siège régulier; que, dans ce dernier cas, s'il arrivait le moindre échec, on courrait le risque de perdre l'artillerie et l'attirail qu'aurait entraînés une si grande opération.

8° Qu'il faut tâcher de paralyser *Venise*, soit par des menaces, soit par adresse.

9° Qu'il faut maintenir la discipline avec la plus extrême sévérité (1).

Par la dépêche suivante qui est restée ignorée, et dont Bonaparte, devenu Napoléon, n'a jamais parlé, pas plus que ses partisans (2), le gouvernement défendit la loyauté de son soldat préféré :

(1) Dossiers de l'Armée d'Italie, 14 juin.

(2) Cette pièce n'existe plus en original au Dépôt de la guerre. A-t-elle été soustraite ou l'a-t-on perdue indifféremment ? Toujours est-il que la *Commission*, pour la *Correspondance de Napoléon Ier*, l'avait fait copier,

Le Directoire exécutif au citoyen Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie.

Le Directoire exécutif qui n'a qu'à se louer, citoyen général, de l'infatigable activité avec laquelle vous combattez les ennemis de la liberté; le Directoire exécutif, qui partage avec tous les bons citoyens, avec tous les amis vrais de leur patrie, avec les sincères républicains, l'admiration qu'inspirent les grands talents militaires que vous déployez et qui vous donnent de justes titres à la reconnaissance nationale, voit avec indignation les efforts que des folliculaires, couverts de différents masques, font chaque jour pour tromper le public et seconder les ennemis de notre patrie par des bruits dont le but ne peut être que de semer la discussion parmi les amis de l'ordre et de la paix. Le Directoire voit avec indignation la perfidie avec laquelle ces folliculaires coalisés se sont permis d'attaquer la loyauté, la constante fidélité de vos services, et il se doit à lui-même le démenti formel qu'il donne aux absurdes calomnies que leur a fait hasarder le besoin d'entretenir la malignité par quelques récits qui puissent l'aiguillonner et faire lire leurs productions.

Les uns, ouvertement royalistes, répandent crûment une fausseté; les autres, se disant patriotes par excellence, mais marchant au même but, la commentent, l'arment à leur manière sous le prétexte de combattre leur prétendu antagoniste. Les uns et les autres travaillent ainsi à arrêter les progrès de l'ordre qui s'établit; les uns et les autres secondent les ennemis de la Révolution; les uns et les autres veulent semer la discorde et désorganiser les armées; les uns et les autres se jouent aussi de la bonne foi de leurs lecteurs, de ceux qui leur procurent leur subsistance, et ils leur donnent indécemment comme certains des récits qui ne sont que le fruit et les écarts de leur imagination.

Non, citoyen général, jamais les amis de l'Autriche n'ont pu pré-

puis ne l'a pas imprimée parce qu'elle était écrasante contre Bonaparte. On l'a timbrée *justificative*, c'est-à-dire dans la série des pièces à réserver au classement définitif, mais elle n'a pas paru. Elle porte en marge : « Pièce curieuse comme renseignement, » de la main du maréchal Vaillant.

venir le Directoire contre vous, parce que les amis de l'Autriche n'ont ni accès ni influence au Directoire, parce que le Directoire connaît vos principes et votre attachement inviolable à la République.

Non, jamais il n'a été question de votre rappel, jamais le Directoire, jamais aucun de ses membres n'a pu penser donner un successeur à celui qui conduit si glorieusement nos républicains à la victoire. Le folliculaire qui, voulant avoir l'air de vous défendre, ose dire qu'il avait connaissance de l'intrigue ourdie contre vous et dont une affaire d'argent n'était que le prétexte, qui, se parant d'une fausse vertu, ose ajouter qu'il a eu la délicatesse de taire les événements, qui auraient fait rire nos ennemis, celui-là en impose, celui-là trompe le public et est évidemment indigne de sa confiance Si cet homme si instruit, cet homme qui, comme ses confrères en calomnies, cherche à se donner un air d'importance, en prétendant connaître tous les secrets de l'État; si cet homme a connaissance d'une intrigue de la nature de celle dont il parle, qu'il la découvre, qu'il la fasse connaître au Directoire; elle est importante assez sans doute, elle intéresse assez le bien public, la marche de nos armées, pour que celui qui peut la mettre au jour ne puisse se dispenser de la dénoncer à ceux qu'elle a pour but d'induire en erreur. Mais le silence de cet homme, son silence qui sera sa condamnation, éclairera le public sur la confiance qu'il devra désormais à ses insinuations. Vous avez, citoyen général, la confiance du Directoire; les services que vous rendez chaque jour, vous y donnent des droits; les sommes considérables que la République doit à vos victoires, prouvent que vous vous occupez, tout à la fois, de la gloire et des intérêts de votre patrie; tous les bons citoyens sont d'accord sur cet objet, vous n'aurez pas de peine à abandonner les jactances, les calomnies des autres au mépris qu'elles méritent par elles-mêmes et plus encore par l'esprit qui les dirige.

Signé : RÉVEILLÈRE-LÉPEAUX, président.

Rien n'égalait la splendeur de nos victoires d'Italie, elles y étaient foudroyantes et répétées. Les cabinets et les partisans des opinions démocratiques luttaient d'empressement entre eux. Le Pape allait se trouver devant

les faits accomplis ; le roi de Naples reconnaissait notre République et accréditait un ministre à Paris ; les patriotes de Bologne et de l'Émilie fondaient la République Transpadane ; la maison de Parme imitait la famille des Bourbons, et la maison de Savoie accomplissait sans secousses la transmission du trône au prince Charles-Emmanuel. Au fond, le dessein favori du Directoire était de transférer le siège de cette monarchie à Milan. Poursuivant à Gênes son système, il lui promit l'intégrité de son territoire contre espèces, prélude du crime de Barras contre Venise un an plus tard.

Le but absolu de notre gouvernement était la conclusion de la paix à tout prix avec l'empereur. L'éminence de son rang, l'éclat de sa maison, sa parenté avec les souverains déchus et sa puissance étaient des motifs judicieux de lui offrir la paix aussitôt qu'il pourrait l'accueillir sans déshonneur. Reconnu par lui, on ne serait plus, pensait-on, un gouvernement de fait, célèbre et redouté par ses victoires, mais bien un *gouvernement de principe*. L'opposition de l'Angleterre perdrait toute son autorité, et, restée seule, après une telle paix, son cabinet n'aurait plus de crédit pour toujours soulever l'Europe. On comptait même qu'elle serait entraînée par l'exemple ou par les événements et souscrirait à des propositions devenues moralement obligatoires pour elle.

La mission très secrète du général Clarke n'eut pas à son origine d'autre cause : observer les événements sur les lieux où ils se passaient et en informer le conseil di-

rectorial, sous couleur d'affaires militaires beaucoup plutôt que d'observer personnellement Bonaparte; voir les échanges ou la situation à venir pour l'Empereur. Occulte à cette époque, assez peu divulguée aujourd'hui, cette mission a été grossie en importance par les amis de Bonaparte.

Avec l'hiver, la campagne recommença. L'Autriche lutta cette fois sous la conduite de l'archiduc Charles. Une pièce inédite va nous apprendre les appréciations du Directoire sur nos armées (1) :

L'armée d'Italie vient d'ouvrir une nouvelle campagne par des succès plus étonnants encore que tous ceux qui les ont précédés; mais ce qui doit les rendre plus éclatants aux yeux de l'Europe et plus précieux pour nous, c'est qu'ils sont le fruit du génie et de la bravoure, et que la fortune, qui a si souvent décidé de la victoire, n'a pu trouver place dans ces nouvelles opérations. Jamais le choc de deux armées n'a dû paraître plus terrible; l'ennemi était redoutable par le nombre et il était animé du plus grand intérêt, celui de débloquer Mantoue ou du moins de le ravitailler. Il devait tout entreprendre pour remplir son objet, et il a en effet tout tenté; mais le résultat de ses efforts a été de perdre deux batailles décisives sur la rive droite de l'Adige et sous les murs mêmes de la place assiégée.

Du côté des Français, la rapidité des mouvements et la profondeur des combinaisons sont également remarquables; on n'y aperçoit aucune trace de méprise ou d'incertitude; tout y est empreint d'un

(1) Pièce de la *Correspondance de Napoléon Ier*, dite justificative et non insérée.

Porte en marge : Renseignement :

« Article élogieux pour Bonaparte, mais qui fait à Moreau une part non moins belle.

« C'est le sentiment de la majorité du Directoire exécutif. »

caractère de supériorité qui doit encore aggraver pour l'ennemi le poids de ses revers.

La considération la plus frappante qui résulte de ces événements, c'est celle de l'art qui enchaîne toutes les opérations sur la ligne qu'occupent les armées de la République. La belle défense du fort de Kehl, si justement vantée , devient plus recommandable par l'influence qu'elle a eue sur les avantages qui viennent d'être remportés en Italie. C'était beaucoup, sans doute, que de forcer le prince Charles à se consumer devant un fort qui n'a paru digne qu'à lui d'être assiégé en règle; mais, en l'humiliant et en privant son armée de deux mois de quartiers d'hiver, après l'avoir considérablement affaiblie, il fallait l'empêcher de porter des forces plus nombreuses en Italie et rendre par là plus fâcheuses pour Alvinzi les chances d'une nouvelle tentative en faveur de Mantoue. Ce plan a obtenu un plein succès et il explique l'obstination avec laquelle le fort de Kehl a été défendu; l'on pourrait même dès aujourd'hui céder à l'archiduc les ouvrages d'Huningue, devant lesquels il marche probablement encore à la sape, et le remercier de l'honneur qu'il a fait à ces deux têtes de ponts s'il était permis de s'en expliquer aussi franchement avec son ennemi.

Les heureux présages qui annonçèrent les trophées de la dernière campagne, se renouvellent aujourd'hui, et il est doux d'espérer que Vienne et Londres n'y seront pas insensibles.

Jomini a blâmé les cabinets de Vienne et de Londres de n'avoir pas accepté les ouvertures de paix de Clarke et de nos plénipotentiaires. L'Autriche était vaincue en réalité sur le Rhin puisqu'elle ne pouvait s'établir en Alsace pas plus qu'en Lorraine. En Italie, on sait son rôle. Les victoires de Hoche et de Moreau, secondées par Marceau et Kléber, Ney et Lefèvre, Desaix et Saint-Cyr, Davoust, Gudin et Lecourbe, contre-balançaient les succès éphémères de l'archiduc. Mais ces succès, donnant à Thugut des espérances trompeuses, lui firent croire à la délivrance

de l'Italie ; il était aussi imprudent pour l'avenir de l'Allemagne. L'amour de la Belgique, entrée frauduleusement dans les États des Habsbourg, devait lui enlever l'Italie et la Belgique. La tête de pont d'Huningue compensait-elle la perte de Mantoue et de son duché? En appelant l'archiduc en Italie à la tête de trente mille hommes, il lui assigna le rôle d'un Turenne, s'inspira des procédés réquisitionnaires de la Convention et tira de la valeureuse Hongrie cinquante mille hommes.

Son adversaire conçut, de son côté, les plus vastes desseins.

La Lombardie fut destinée à l'indépendance ; oublieux d'indemniser le Piémont et de l'agrandir en le mettant en opposition constante avec l'Autriche, il ne le mit pas obligatoirement dans notre alliance, double faute. Il préférait une république, moyen de prouver que nous voulions, comme au temps de Robespierre, le système de la *République universelle*, utopie chère aux Jacobins, ses premiers maîtres. Contre Vienne, il comptait remonter à Charlemagne et traverser les Alpes Juliennes. La terreur eût été complète en Allemagne. Ce que n'avaient pu Jourdan, Moreau plus tard, camper en maître sur les terres du Saint-Empire, envahir sa capitale, y brûler la Bulle d'Or et surpasser par ses exploits tous ses collègues, Moreau surtout qui était son *rival en gloire*, tel était le but de Bonaparte.

Les dédommagements à offrir l'inquiétaient peu ; il était déjà un *conquérant*, il en avait les ambitions et les

folies. C'est à cette période de sa carrière, qu'il faut placer le dessein secret d'effacer la République de Venise du rang des États, pensée criminelle, qu'il allait imposer au Directoire par une suite de perfidies cauteleuses, alors qu'il paraîtra en avoir reçu l'ordre formel !

L'Europe, qui ne pénétrait pas encore ses desseins, avait les yeux fixés sur lui et sur l'archiduc.

Honorés tous deux par la victoire, égaux par l'âge et par la renommée, opposés comme qualités, ils rappelaient l'un la prudence de Turenne, l'autre la fougue de Condé. Par un contraste à retenir, le plébéien avait les emportements du vainqueur de Rocroy. Ainsi, la prudence et la fermeté du premier eut à combattre l'audace et l'impétuosité du second. Le vaincu apportait aux siens sa constance dans les épreuves ; le vainqueur, inconnu avant 1796 sur l'échiquier de la coalition, imposait sa réputation et son génie. Quant aux *moyens*, deux écoles se trouvaient en présence : l'une, fidèle aux traditions de l'art de la guerre, l'autre novatrice et insaisissable à cette période dans ses procédés. En 1797, les troupes républicaines étaient partout victorieuses, les troupes autrichiennes étaient vaincues honorablement et suppléaient au succès par le fanatisme d'un dévouement inaltérable.

Si Bonaparte l'emportait encore, la domination française s'affirmait en Italie et par elle la diffusion des doctrines de la Révolution menaçait les principes survivants de l'ancien régime si ébranlé, et l'extension du nouvel ordre de choses. Si l'archiduc était battu, l'intégrité

territoriale de l'Autriche était perdue, son influence disparaissait, et l'équilibre de sa prépondérance germanique sombrait au profit de la Prusse que la France n'encourageait que trop à une hégémonie redoutable dans le Nord-Allemand. Le vieux Saint-Empire en serait bouleversé et peut-être détruit, si Hoche, si Moreau, l'emportaient de leur côté. La partie n'était donc pas égale quant aux résultats pour les deux adversaires.

Les peuples avaient aussi leur rôle dans ce drame.

Les habitants des pays où se mouvaient les deux armées étaient favorables à l'archiduc et mal disposés pour nous. Les Impériaux avaient, en termes militaires, leurs derrières assurés, les Français n'auraient qu'à compter sur leur courage en cas de défaite. Les premiers ne seraient pas détruits dans une retraite, les seconds seraient décimés dans la rétrogradation sur leur base de pivot. Leur chef devait donc vaincre à tout prix. Son plan devait avoir pour base une rapidité foudroyante dans ses mouvements; l'archiduc lui préférait une temporisation propre à former ses jeunes troupes, moyen sûr de leur donner de l'expérience et d'attendre de nouveaux renforts. Bonaparte était contraint à une victoire rapide sous peine d'être écrasé sous le nombre, l'archiduc était disposé à traîner en longueur une campagne où le temps augmentait ses chances.

Les caractères des deux généralissimes étaient donc servis par les circonstances, et tout se montrait d'accord pour leur rester fidèle. Par tempérament, ils eus-

sent agi comme l'imposaient les hommes et les choses.

Entre la tactique et le génie, le patriotisme et l'anéantissement, la fortune allait avoir à prononcer.

Le 10 mars, Bonaparte ouvrit les hostilités ; depuis un an, il remplissait l'Europe du bruit de son nom, le Tagliamento franchi le lui redit avec éclat le 16. Jusqu'au 18 avril ce fut une succession d'accablements pour l'archiduc. Le 30 mars, son rival, prêt à se grandir par cet acte, lui avait écrit pour obtenir la paix ; son langage avait dû flatter le vaincu : « Vous avez été le sauveur de l'Allemagne, lui écrivit-il, soyez aussi le bienfaiteur de l'humanité ! » Préparée à l'effroi par l'ensemble des opérations françaises, la cour de Vienne dépêcha deux généraux comme plénipotentiaires à Judenburg. Le 9 avril, Bonaparte accepta leurs ouvertures, consentit une trêve de six jours, des échanges diplomatiques de territoires, se répandit en caresses et désigna Venise comme devant payer les frais de la paix.

Pendant les laborieuses négociations des indemnités, il reçut l'ordre de rassembler, pour le Ministère de la guerre, tous les papiers militaires (1).

Le Directoire exécutif au Général en chef.

Nous vous avons invité, citoyen général, à recueillir avec soin tout ce qui peut contribuer à répandre sur l'histoire de la guerre actuelle un intérêt digne de cet important ouvrage.

(1) Pièce de la *Correspondance de Napoléon Ier*, dite justificative et non insérée :
Campagne d'Italie, liv. VIII, 2e partie, vol. XV, du 19 juin 1797.

Tout favorise aujourd'hui le rassemblement des matériaux historiques et topographiques dont il doit se composer et nous ne doutons pas que vous ne suiviez d'un œil attentif les progrès de ce travail. Aux mesures que vous avez adoptées pour le régulariser, nous désirons en ajouter une qui nous semble devoir concourir utilement à remplir nos vues : c'est d'exiger de tous les officiers généraux employés sous vos ordres, un *journal des opérations* qui leur ont été confiées. Ainsi les généraux de brigade remettront à leur général de division, le journal militaire qui les concerne et celui-ci vous les remettra avec ses observations. Les généraux de division feront également leur journal particulier et vous formerez de tous ces rapports un recueil que vous nous adresserez avec les remarques que vous jugerez nécessaires, indépendamment des mémoires dont vous croirez pouvoir vous occuper vous-même.

Vous avez sans doute observé que le récit des événements militaires qui se trouve dans les *journaux officiels*, seuls matériaux authentiques que nous ayons, est insuffisant ; que les faits ne sont pas présentés avec assez d'étendue et liés entre eux avec assez de clarté pour former un *corps complet d'histoire*, quelque brillantes et précieuses que soient d'ailleurs ces relations écrites le plus souvent au moment même de la victoire. Elles peignent avec éclat le courage des troupes et le talent de leurs chefs ; mais elles ne sont quelquefois que le *précis* de l'action, et leurs traits rapides demandent à être développés pour jeter un plus grand jour sur les mouvements, l'emploi des armes et toutes les circonstances du combat, ainsi que sur les marches, les camps et les positions militaires. La connaissance de tous ces objets tend à accroître la gloire des armées, la réputation de leurs généraux et l'estime du Gouvernement pour eux ; elle peut servir en même temps à analyser et à perfectionner notre nouvelle tactique républicaine. Nous vous invitons, citoyen général, à nous instruire avec exactitude du résultat de ces dispositions.

Cette pièce est signée : Carnot, président. On sait qu'il s'était proposé d'écrire, durant sa retraite, l'histoire des guerres de la Révotution, et c'est dans le but d'être exact qu'il imposait le récolement de tout ce qui concernait la

terrible épopée. Ce qu'il n'a pu faire, Jomini le réalisa en 1822; mais, quelle n'eût pas été la valeur d'une telle composition, si Carnot avait pu réaliser son dessein !

Berthier accomplit les ordres reçus.

Tout aux préliminaires de Léoben et aux moyens d'indemniser le vaincu, Bonaparte prit ses dernières dispositions pour agir par ses émissaires (1) et appliquer le projet qu'il préméditait contre Venise. Il annonça à Ottolini qu'il signerait une paix définitive avec la seigneurie dans un mois et incarcérerait les fauteurs de troubles. Or, Venise s'était confiée à sa parole, et, pour la punir comme pour venger les Pâques véronaises qu'il avait odieusement provoquées, il résolut de la détruire (1). Barras, seul du Directoire, signa la possibilité de ce crime et les propositions de son ami.

Les préliminaires de paix furent portés par des courriers spéciaux aux armées du Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse. Ils parvinrent à leurs généraux en chef à Lichstenau pour Hoche, à Friedberg pour Moreau. Il imposait déjà ses vues et lui-même, ses traités et ses compromissions, son génie.

Égarés par leurs malheurs, les patriotes italiens appelaient à cette date Bonaparte Invincible, Héroïque, Grand, Vainqueur. A Rome même, une adresse des *Amis de la liberté*, l'invita à voir dresser sa *statue*, au Capitole.

(1) V. *Chute d'une République : Venise*, publiée par nous en 1887, d'après les Archives secrètes de la République, Mission du Ministère des affaires étrangères de 1884, aux chap. III, VII, VIII et X.

Le Moniteur inséra cet appel et l'inscription suivante : « *Alexandro Buonaparti, duci Gallorum invictissimo, quod senatum P. Q. Romanum a Pontificibus Maximis vi et metu conculcatum in pristinum splendorem et auctoritatem restituerit, anno MDCCIIIC, Rom. Reip. restitutæ I.* »

Les violences des partis en France paraissaient mettre en péril la paix et la vitalité du Directoire ; avec lui, sa mission réparatrice. Carnot s'en inspira (1), et, le 17 août 1797, manda de traiter en ces termes :

Au Général en chef.

Je ne vous entretiendrai pas, mon cher général, *du prétendu danger que court en ce moment la République*. Si ces dangers ne sont pas nuls, ils sont au moins centuplés par la peur ; la peur fait prendre de part et d'autre des mesures extravagantes et c'est dans ces mesures qu'est le véritable péril. Pour les spectateurs, il y a de quoi rire de ces terreurs paniques et réciproques ; on peut dire que les deux factions ont le cauchemar : chacune d'elles s'arme pour combattre des moulins à vent. La seule chose à craindre, c'est que lorsqu'elles seront armées sans savoir pourquoi, elles ne se trouvent en présence et ne se battent réellement ; mais on commence à s'éclairer ; la peur a fait le mal, la peur sera le remède.

J'ai vu plusieurs fois votre aide de camp Lavalette, pour lequel vous m'avez écrit : c'est un homme d'esprit qui m'a paru fort sage, et je serai fort aise s'il m'est possible de faire quelque chose pour lui.

Ce qui, à travers l'exaltation et les folies de nos Don Quichottes, fixe l'attention des hommes raisonnables qui veulent enfin un terme aux maux de leur patrie, c'est l'expectative de la paix. *Tous*, mon cher général, *ont les yeux fixés sur vous ; vous tenez en vos mains le sort de la France entière ; signez la paix et vous la faites changer de face, comme par enchantement*. Je sais quelles sont à cet

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, édit. Pankouke.

égard vos bonnes intentions; je sais que c'est la mauvaise foi seule de l'Empereur qui a retardé un événement si désirable; mais puisque, enfin, l'Empereur semble vouloir se rapprocher et conclure séparément, ne laissez pas s'échapper l'occasion. Ah! croyez-moi, mon cher général, il est temps de couronner vos travaux militaires: *faites la paix*, il ne vous manque plus que ce genre de gloire : *ne remettons pas la République en problème, songez qu'elle en sera toujours un jusqu'à la paix*. Dussiez-vous la faire sur les seules bases du *traité préliminaire de Léoben*, concluez-la : elle sera encore superbe; elle le sera aussi pour l'Empereur à la vérité, mais qu'importe? La paix pourrait-elle être solide si elle était onéreuse pour lui? L'Empereur ne devient-il pas notre ami naturel et forcé par sa position géographique, du moment que la pomme de discorde qui était dans les Pays-Bas se trouve enlevée?

D'ailleurs, son agrandissement ne donne-t-il pas de jalousie à ses voisins, à la Russie, aux Turcs, au roi de Prusse? Ses nouvelles possessions ne lui suscitent-elles pas des embarras qui l'empêcheront longtemps de s'occuper de nous? Je ne vois qu'une seule précaution à prendre, c'est de vous ménager l'*occupation de l'Italie* pour le plus longtemps possible, et, en tout état de cause, ne consentir à l'évacuation qu'après le traité fait et ratifié avec François II, tant en sa qualité de roi de Hongrie et de Bohême qu'en sa qualité d'Empereur et de chef de la fédération germanique. En un mot, vous devez rester maître du pays jusqu'à ce que la paix continentale ait lieu de fait.

Il me semble que cela se peut faire aisément, et alors, mon cher général, *venez jouir de la bénédiction du peuple français tout entier qui vous appellera son bienfaiteur;* venez étonner les Parisiens par votre modération et votre philosophie. On vous prête mille projets plus absurdes les uns que les autres; *on ne peut pas croire qu'un homme qui fait de si grandes choses puisse se réduire à vivre en simple citoyen*. Quant à moi, je crois qu'il n'y a que Bonaparte redevenu simple citoyen qui puisse laisser voir le général Bonaparte dans toute sa grandeur.

Croyez-moi, mon cher général, le plus sûr et le plus inviolable de vos amis.

En écrivant ces lignes, Carnot était homme de cœur, la

politique a malheureusement d'autres soucis. Bonaparte inaugurait le droit de conquêtes et le droit d'usurpation, et son ami Barras prouvait que les opinions diplomatiques d'un grand pays peuvent varier selon le prix des corrupteurs officiels. Le 18 Fructidor mit à prix la tête de Carnot; le généralissime put parler aussitôt en maître (1), et parla à la première personne : *nous*. Le 18 Brumaire, le voilà dans l'œuf (2), le Directoire abandonna à ce soldat trop heureux les négociations (3), il nous sera permis de signaler ses fautes et ses culpabilités.

(1) Conf. l'ouvrage : *l'Armée et la Garde nationale*, t. III, ch. XXXII, p. 112 à 122, sur la défense de Bonaparte par Carnot.

(2) Aux pièces justificatives, une dépêche du Directoire à Bonaparte pour le consoler de ceux qui devinent en lui un ennemi!

(3) *Ibidem*, une dépêche très curieuse de Bottot, secrétaire de Barras.

CHAPITRE XVII

CARNOT ET MOREAU EN 1796

Sommaire. — Démoralisation de l'armée du Rhin par Pichegru. — Nomination de Moreau par Carnot. — Deuxième dépêche de Carnot à Moreau. — Opérations de Jourdan et de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Troisième dépêche de Carnot. — Retraite de l'armée de Moreau. — Campagne de 1797 — Hoche à Neuwied. — Desaix à Biberach.

Quelle était la situation de l'armée au début de 1796, et que prétendait le Directoire contre l'Allemagne?

Jomini et Gouvion Saint-Cyr nous apprennent que les bords du Rhin étaient épuisés, que l'armée était sans magasins d'approvisionnements, que nous manquions de chevaux pour nos transports, que notre cavalerie était très affaiblie et notre infanterie réduite. Le service des subsistances, ressort de toutes les opérations des généraux, avait été dirigé par des chefs incapables. L'échec de 1795 était énorme et on devait tout entreprendre pour le réparer. Les discordes intérieures se manifestaient par

des imprimés qualifiés d'incendiaires par les chefs de corps. La représentation nationale y était avilie, et précisément parce que l'armée était fidèle on la provoquait à la révolte! Pour achever notre malheur, la trahison partait du commandement en chef: Pichegru informait les Autrichiens de notre situation pour assurer notre défaite. Cette préparation dura du 25 mars au 20 mai.

Le Directoire détermina les conditions de la nouvelle Campagne dans la lettre de nomination de Moreau, du 25 mars.

« Il a pensé qu'il ne pouvait jeter les yeux, pour un « poste de cette importance, que sur un des généraux « qui ont rendu les services les plus signalés à la Répu- « blique.

« Le Directoire est déterminé à reprendre les hostilités « le plus tôt possible, et son intention est de ne pas se « laisser prévenir à cet égard par les ennemis de la « France. C'est à vous, général, à activer par tous les « moyens qui sont en votre pouvoir les préparatifs de la « campagne qui va s'ouvrir...

« Les événements de la campagne prochaine pourront « exiger que les Français tentent un *passage du Rhin*, soit « vers Huningue, soit vers Brisach. Attachez-vous à fixer « le lieu où ce passage pourra être exécuté avec l'espoir « du succès, et ordonnez, dès à présent, qu'un des équi- « pages de pont qui est à Strasbourg et tout l'attirail « nécessaire soient chargés sur des haquets et prêts

« à marcher si les événements militaires le deman-
« dent (1)... »

Pichegru tenta d'influencer Moreau à ses débuts (2); mais celui-ci, placé entre des conseils dont il ignorait alors les visées et les ordres du Directoire, ne chercha qu'à obéir (3). Il parcourut les cantonnements de son armée, s'entendit avec Jourdan à Trèves (4) sur l'exécution du plan de Carnot et partagea ses troupes en trois corps, plus une réserve. Desaix reçut le corps de bataille, le centre, et Gouvion Saint-Cyr la gauche; son aile était en contact avec la droite de l'armée de Sambre-et-Meuse. On n'a pas ici à produire les critiques de stratégie encourues par les opérations, on renvoie à Jomini et à Saint-Cyr en ses *Mémoires*, comme à ceux de Jourdan dits justificatifs (5). On pense de même pour l'exposé des batailles qui sont si connues, le plan général importe seul.

L'archiduc Charles, devenu le généralissime de la coalition en Allemagne, rompit le 20 mai l'armistice. Les hostilités recommencèrent le 1er juin (6), les papiers des

(1) Registre de correspondance, n° 50.

(2) Aux pièces justificatives, une dépêche de Pichegru à Carnot sur le dénuement de l'armée, fin 1795. Le traître posait les bases de ses explications à venir en prenant à témoin Carnot!

(3) Aux pièces justificatives (*Ibid.*), la dépêche de Carnot à Pichegru sur son remplacement, et l'opinion de Gouvion Saint-Cyr sur sa trahison.

(4) Aux pièces justificatives, la séance du *Conseil de guerre de Trèves* entre Moreau et Jourdan.

(5) Voir dans Gouvion Saint-Cyr, le t. III, p. 7, et dans Jourdan le texte des instructions, p. 215 à 239, et aussi n° XI, p. 265.

(6) L'archiduc commit, par la rupture, une faute grave, car il ignorait

fourgons du général Klinglin nous ont appris pourquoi. Les succès de Bonaparte en Italie à cette date (1) rendirent possible et nécessaire le passage du Rhin, l'or des conquêtes italiennes en fournit les moyens.

Après une série de victoires (2), Carnot écrivit à Moreau :

Le Directoire a reçu, Citoyen Général, vos deux lettres du 17 juillet et celles que vous lui avez écrites de Stuttgardt le 23 juillet. Il vous félicite sur l'exécution ponctuelle et célère des instructions qu'il vous avait transmises par ses précédentes. Il vous recommande de féliciter en son nom la brave armée que vous avez conduite à la victoire et dont les *efforts glorieux* lui donnent tant de droits à la reconnaissance nationale.

L'armée de Sambre-et-Meuse doit avoir dirigé sa marche vers la Franconie; elle suivra l'ennemi avec cette vivacité qui a assuré jusqu'ici les triomphes à jamais mémorables des armées républicaines. Le Directoire a recommandé au Général en chef Jourdan de s'avancer vers Nurenberg. Il apprendra sans doute bientôt son arrivée sur la Rednitz; il s'y préparera à rejeter une partie des Autrichiens vers la Bohême, dans l'hypothèse où ils agiraient encore avec deux corps d'armée séparés; et dans le cas contraire, il passera cette rivière et pourra entrer en Bavière et marcher vers Ratisbonne, en couvrant sa gauche par un corps d'observation destiné à s'opposer aux forces que l'ennemi pourrait envoyer de la Bohême contre l'armée de Sambre-et-Meuse, et même à s'avancer dans ce royaume pour y lever des contributions.

Vos dépêches du 5 thermidor annoncent que l'Autrichien s'est

l'état des affaires en Italie : passage du Pô, bataille de Lodi et traité de paix avec la Sardaigne.

Carnot l'observa à Moreau, dans sa dépêche du 26 mai (Correspondance du Directoire, reg. 50).

(1) Bacher avait annoncé à Desaix, le 24 avril, l'influence probable de nos victoires de la Péninsule sur la campagne d'Allemagne. Le 4 juin, il constatait que la Cour d'Autriche modifiait son plan.

(2) Dépêche du 30 juillet 1796.

retiré vers Donauwerth. Informez-vous avec soin de la marche du général Jourdan et cherchez à prendre position sur le Lech; au moment où il arrivera sur la Rednitz, ou même avant; vous y parviendrez facilement en renforçant les divisions de droite de l'armée de Rhin-et-Moselle; et, s'il est nécessaire que vous teniez un corps sur la rive gauche du Danube, soit pour assurer vos communications avec l'armée de Sambre-et-Meuse, soit pour agir simultanément contre les deux armées autrichiennes réunies, nous pensons que vous pourrez placer une partie des troupes qui vous obéissent, soit sur la rive droite de la Wernitz, soit entre l'Altmuhl et le Danube en jetant, s'il le faut, quelques corps sur la gauche de la Schwab-Rezat.

Selon toutes les probabilités, l'ennemi, craignant de se séparer trop de l'armée que commande le général Wurmser, dans le Tyrol, sachant d'ailleurs combien notre entrée en Bohême pourrait entraîner pour nous d'inconvénients, et le dangereux disséminement des troupes qu'elle occasionnerait, s'est vu forcé de se réunir sur le Danube pour protéger en partie la Bavière et couvrir entièrement l'Autriche. Si vous ne le poursuivez pas avec acharnement, il pourrait détacher de puissants renforts qui mettraient son armée du Tyrol dans le cas de reprendre l'offensive avec vigueur, et de dégager Mantoue, dont la prise peut seule assurer nos conquêtes en Italie.

Nous regarderons comme un immense avantage celui que pourrait obtenir l'armée de Rhin-et-Moselle en *coupant toute communication directe* entre l'archiduc Charles ou le prince Hohenlohe et le général Wurmser.

Les talents que vous avez déployés jusqu'ici, Citoyen Général, nous présagent encore des succès glorieux. Vous les assurerez par le choix des dispositions et des camps que vous prendrez, par le gain d'une *bataille générale* qui achèvera la déroute totale de l'ennemi, s'il est nécessaire. Vous les assurerez surtout par cette *union* qui règne entre vous et le général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse et sur laquelle le Directoire se plaît à fonder ses plus chères espérances.

Une *paix honorable*, voilà le but pour lequel nous combattons; le courage des armées républicaines, l'habileté de leurs chefs, les avantages importants que cette campagne nous a acquis, nous font croire que nos ennemis ne tarderont pas à la demander.

L'intention du Directoire est qu'il ne soit conclu *aucun armistice*, même provisoire, avec les Autrichiens, sans sa participation et sans son ordre formel, quelque avantageux qu'il puisse paraître pour les deux armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse. Un des grands inconvénients qu'un tel armistice entraînerait, serait celui de permettre à notre ennemi de renforcer l'armée de Wurmser et de combattre avec avantage celle que commande le général Bonaparte. Nous vous invitons fortement à poursuivre constamment l'Autrichien avec la plus grande vivacité et avec cet acharnement qui peut seule assurer et sa déroute complète et la prise de ses magasins.

Par les affaires de Mutterstad et de Kehl, de Renchen et de Rastadt, d'Ettlingen et de Neresheim, l'armée de Moreau placée au centre des opérations voulues par Carnot avait eu le rôle le plus difficile à remplir. Elle avait dû franchir le Rhin alors que l'armée de Jourdan avait conservé ses ponts à Dusseldorf, et par sa position centrale avait dû lier les opérations des deux autres armées, Sambre-et-Meuse et Italie; puis, gagner le revers de la Forêt-Noire pour se trouver sur le Danube assez tôt. Là, elle devait leur donner la main et marcher de front avec elles.

L'armée de Sambre-et-Meuse avait repris l'offensive après la prise de Kehl; franchissant la Lahn et culbutant les Autrichiens par Kléber, les rejetant par Lefèvre derrière le Mein, avec ces deux généraux elle les chassait de Francfort, de Wurtzburg et de Bamberg; les Impériaux couraient jusqu'à la Naal, et la campagne eût été une série de victoires si on fût resté fidèle aux instructions qui avaient été données à Moreau : *le système de dé-*

border à la fois les deux ailes, qui émanait de Carnot. Par la direction divergente qui fut prescrite à Jourdan, *marcher par la rive gauche du Mein*, on eut tous les malheurs de la campagne, résultat de deux lignes d'opérations extérieures, comme le constate Jomini, très éloignées l'une de l'autre à leur base. On laissa ainsi l'archiduc et ses lieutenants maîtres de toutes les places, de toutes les positions qui se trouvaient entre elles et on abandonna les ponts à sa merci ! Ce qu'on avait voulu à Paris, c'est que Jourdan donnât la main à Moreau au plus vite, car l'armée du Rhin était, depuis 92, l'objet de toutes les abnégations. Elle ne paraissait exister que pour faire valoir les autres.

Livré à ses propres instincts, Jourdan eût accompli la jonction tant désirée avec Moreau fin août; les ordres lancés de Paris, à trois cents lieues du théâtre de la guerre, furent seuls cause de son désastre. Voici le texte de la dépêche rédigée le 12 août dans ce but à Moreau :

Le moment est venu de réunir les trois armées de Sambre-et-Meuse, Rhin-et-Moselle et d'Italie, et de les diriger de manière à conquérir une paix honorable et permanente; et c'est à vous qu'appartiendra la gloire de dégager la dernière...

Voici, Citoyen Général, ce que nous croyons devoir vous prescrire : C'est de battre d'abord complètement l'armée de l'archiduc Charles, de la poursuivre avec acharnement, de passer vivement le Danube et le Lech, de vous emparer de la grand' route qui va d'Inspruck à Ratisbonne et qui passe par Munich...

Nous vous en faciliterons les moyens en prescrivant au général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse de passer la Rednitz et de se diriger sur le Danube et vers Ratisbonne, et en invitant le

général en chef de l'armée d'Italie à s'avancer lui-même dans le Tyrol...

Le 16, il insistait sous le coup des victoires de Bonaparte et invoquait les derniers événements de l'Italie. Le 29, il ajoutait « : Nous avons la confiance que vous unirez vos efforts pour reproduire en Allemagne les événements d'Italie. » Renonçant à se porter sur Ratisbonne, Moreau répondit au Directoire, le 11 septembre, qu'il se rapprochait de Jourdan afin de lui donner le moyen de reprendre l'offensive, et poursuivit l'ennemi jusqu'à Lichtenau. Efforts stériles! Jourdan avait perdu une bataille, et, rejeté sur le Bas-Rhin, contraignait son collègue à repasser sur la rive droite du Danube pour se replacer entre la Lech et l'Izar. L'archiduc le poursuivit bientôt, mais il eut en face de lui Desaix à Biberach.

Notre retraite devenait de plus en plus difficile; elle s'accomplissait dans une contrée boisée, à travers un pays en insurrection, infecté de partisans armés et audacieux au point d'inquiéter les parcs d'artillerie et les équipages, le tout sans vivres, sans fourrages, sans magasins et parfois sans discipline. La position était inquiétante le 29 septembre; le 30, Moreau tint un nouveau conseil de guerre dans la nuit. Ses généraux craignirent d'être acculés au pied des montagnes de la Forêt-Noire et « d'être entourés de toutes parts », a dit Saint-Cyr. On résolut de combattre, Biberach nous sauva; mais Moreau se trompa dans ses temporisations; au centre, Saint-Cyr

avait été victorieux et le mouvement tournant de Desaix avait assuré le succès en prenant l'Autrichien en queue. Moreau s'exposa à être coupé du Rhin en ne profitant pas de sa victoire (1).

L'armée de Rhin-et-Moselle reprit sa marche vers les Montagnes Noires, sans cesse harcelée : son général avait hâte de regagner la France par Kehl. Jourdan lui-même en était informé par une dépêche de Moreau. Le 5, Desaix livrait un combat de cavalerie à Friedingen. Au même moment, l'archiduc se portait de sa personne sur Kehl, envoyait sur la rive gauche du Rhin, vers Philipsbourg, un corps de troupes légères qui marchait sur Landau et répandait le bruit par ses émissaires d'Alsace et du Brisgaw que les troupes impériales étaient à Wissembourg, qu'enfin ses généraux levaient des contributions sur le territoire de la République française. C'est ainsi que le généralissime autrichien prenait sa revanche de la défaite infligée à son lieutenant à Biberach !

Le 10 octobre, Bacher informait le ministre de la guerre que les communications de Moreau avec Huningue étaient rétablies par suite de la journée du 11. Si ces nouvelles calmaient les inquiétudes du Directoire sur ce point grave, il l'était peu du côté de Fribourg. Les Autrichiens, porte le bulletin, venaient d'y entrer ainsi qu'à Vieux-Brisach. On présumait qu'ils n'y séjourneraient pas long-

(1) L'archiduc Charles a déclaré qu'il avait eu pour but de couper Moreau du Rhin, *Principes de stratégie*, t. III, p. 215.

temps. Le lendemain, 21 octobre, Moreau recevait du Directoire une dépêche qui l'instruisait de l'ordre donné à Beurnonville de se porter de suite en avant afin de le dégager. Carnot recommandait de conserver surtout la ligne de retraite par Huningue et de pourvoir à la sûreté de la frontière. Le même jour, une seconde dépêche lui prescrivait de tout tenter pour sortir de la situation critique où il se trouvait, de forcer les défilés occupés par l'ennemi, de sauver le matériel de l'armée; on l'autorisait à le faire passer par la Suisse, en recourant au besoin à la force. Ruiné par la coalition, le Directoire combattait pour son indépendance, et ce n'est pas là une mince explication.

L'archiduc nous suivit sans chercher à nous troubler, et l'armée française effectua sans obstacle le passage du Rhin sur le pont d'Huningue, dans les journées du 25 et du 26, en profitant même de la nuit. Les deux armées redescendirent la vallée du Rhin pour se rapprocher de Kehl, lieu de repos pour nous, objet de victoire prochaine pour l'archiduc.

La retraite du Danube avait duré quarante-sept jours, du 10 septembre au 26 octobre.

Quelles qu'eussent été les fautes de Moreau, le gouvernement français, qui ne perdait pas de vue le plan de Carnot, sentit l'intérêt qu'il avait à contenir l'Autriche et par elle l'Allemagne sur les bords du Rhin. Il en avait plus facilement raison là « que sur ceux du Danube », comme l'a prouvé Gouvion Saint-Cyr, et l'immobilisation

des forces devant Kehl l'empêchait de secourir ses généraux d'Italie. Le 22 novembre, Desaix sortit de Kehl à la tête de dix-neuf mille hommes et força les lignes de circonvallation. Le 9 janvier 1797, nous capitulâmes emmenant le matériel de guerre de la place et laissant à l'archiduc un amas de décombres pulvérisés. Desaix, qui s'était couvert de gloire partout, de l'aveu des Autrichiens, fermait la marche.

Un des faits les plus singuliers auxquels donna lieu en novembre la campagne de l'année 1796 ce fut, sur le Rhin et la Sambre, l'enthousiasme de nos généraux pour leurs collègues d'Italie. Le général Beurnonville, qui commandait l'armée du Nord et par intérim celle de Sambre-et-Meuse, écrivait à Moreau le 9, pour lui conseiller l'envoi de vingt-cinq mille hommes détachés de l'armée de Rhin-et-Moselle pour secourir Bonaparte et l'aider à réduire Mantoue. De son côté, le général Dupont sollicitait Reynier d'occuper tellement les Autrichiens qu'ils ne pussent détacher des troupes en Italie pour dégager Wurmser. Le sort de la guerre paraissait attaché à l'armée comme à la personne de Bonaparte; le temps devait augmenter ce crédit dangereux, inconnu jusqu'alors aux généraux de la République française. Nous en verrons l'effet en 1797;

(1) Après son échec et malgré la magnifique dépêche de 1796 (23 juin) rédigée par Carnot, Jourdan avait voulu rentrer dans ses foyers. Carnot n'accepta pas cette abnégation et lui confia l'armée du Nord en termes absolument délicats : *Vous continuerez à assurer la tranquillité des pays en partie conquis par vos armes.* Bonaparte répondra aux sacrifices de Moreau par des insultes!

ce fut dans ces circonstances que se lièrent Desaix et Bonaparte.

Les cantonnements d'hiver furent pris par les troupes de Rhin-et-Moselle du 11 au 12 janvier. Desaix abandonna le commandement de l'aile gauche pour celui du centre, comme au début de la campagne précédente, et échelonna son corps le long de la rive gauche du Rhin et sur la rive droite de la Queich. Le Directoire vit le nœud de la situation politique et militaire en Italie, aussi imposa-t-il aux armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse d'envoyer à Bonaparte des détachements. L'armée de Moreau se réorganisa en Alsace et dans le Palatinat, se préparant à une campagne que le gouvernement voulait d'autant plus décisive qu'il imposa à ces deux masses du Rhin et de la Sambre le même généralissime : Moreau. Le 31 janvier, ce dernier se rendit à l'armée de Sambre-et-Meuse pour s'entendre avec son nouveau chef, Hoche, qui lui était donné à titre de co-lieutenant. Desaix eut le commandement par intérim de Rhin-et-Moselle pendant une absence qui dura du 31 janvier au 9 mars, et quelques jours plus tard du 28 mars au 19 avril.

Il reçut du Directoire les témoignages de sa satisfaction pour la défense de la tête de pont d'Huningue, l'invitation à une prochaine entrée en campagne et le conseil de surveiller les mouvements de l'archiduc Charles. Le même jour, 11 février, Moreau écrivait de Cologne à Reynier, à titre confidentiel, que les généraux de Sambre-et-Meuse avaient voulu marcher précédemment sur le

Mein, car leur armée était forte de quatre-vingt mille hommes; Beurnonville les en aurait empêchés « par peur », et il ajoutait que Kléber avait « la preuve écrite » de ce fait. Moreau était-il aussi sincère qu'il le disait puisque Beurnonville lui offrait le commandement de son armée au 9 novembre 1796? Ne faut-il pas voir là plutôt un de ces dissentiments en matière d'opérations militaires dont Gouvion Saint-Cyr et Desaix nous ont fourni tant d'exemples et qui se reproduisent dans toutes les mesures exceptionnelles à prendre?

L'esprit de la campagne de 1797 fut de *reprendre l'offensive* sur les bases du plan de Carnot, édicté en 1796. Moreau vint conférer avec lui à la moitié d'avril. Le 12, Hoche qui commandait les troupes de Sambre-et-Meuse, dénonça l'armistice, et entama les hostilités à la tête de quatre-vingt-mille hommes. Latour était affaibli de plusieurs corps envoyés comme renforts à l'archiduc Charles en Italie. Le Rhin fut franchi par Desaix à Diersheim le 20 avril, Hoche attira l'attention de son adversaire du côté de Dusseldorf le 18, pour permettre à son armée de déboucher à Neuwied, passage de pont qu'il exécuta le 18 avril au matin. Kray fut chassé de ses retranchements et le plan de Werneck détruit en un jour, grâce à Championnet. Le 19, Hoche continua sa poursuite, le 20, Lefèvre passa la Lahn et eut ordre d'entrer à Francfort par marches forcées afin de prévenir les Impériaux sur le Mein. Six chasseurs à cheval y entrèrent pêle-mêle avec les débris de la grosse cavalerie; mais au

moment où la ville allait être enlevée, un courrier arriva du quartier général, porteur des Préliminaires de paix.

Le passage du Rhin, si glorieux pour Desaix, qui faillit y perdre la vie, a été regardé comme le fait de *l'audace et du génie*. Davoust, le futur vainqueur d'Aeurstaedt, s'y était distingué à ses côtés comme général de brigade. Latour obtint de Moreau un armistice. La Campagne était du reste terminée.

Le Directoire fit écrire à Desaix, par Carnot, une dépêche où on lit : « Le passage du Rhin que l'armée de Rhin-et-Moselle vient d'exécuter est l'une des plus éclatantes opérations de cette guerre. » Le 18 juillet, ce général partit pour l'Italie, muni des pleins pouvoirs de Moreau. Ses instructions portaient que son armée n'était pas payée depuis deux mois, elle était à la veille de se livrer au désespoir. L'application des stipulations de guerre permit bientôt de se libérer envers les sauveurs de la patrie, mais on en devait savoir trop de gré à Bonaparte.

Le 17 octobre, des Préliminaires hâtifs devenaient le Traité de Campo-Formio, qui nous assurait la Belgique mais détruisait Venise, la livrait au vaincu et oubliait la première pensée : éloigner l'Empereur de l'Italie.

Voyons les causes et les résultats de cette ambition.

CHAPITRE XVIII

BONAPARTE ET LE TRAITÉ DE CAMPO-FORMIO

Sommaire. — Bonaparte trompe le Directoire par les indemnités diplomatiques au vaincu. — Diatribes contre Moreau. — Les Instructions de Talleyrand sont violées par Bonaparte.

Le traité de Campo-Formio donna lieu à des négociations laborieuses. Le cabinet autrichien discuta en vainqueur et prouva par ses lenteurs une duplicité entière. Agissant avec le Directoire dont il voulait la chute comme avec un gouvernement de *fait* et non un gouvernement de *droit,* il intrigua partout, à Paris, auprès de l'Angleterre, auprès des princes et auprès du corps germanique. Son chancelier était au courant des trames ourdies par les émigrés et s'en servait. La chute du Directoire aurait tout remis en question pour la paix et aurait déchainé la guerre civile en France.

Jomini l'a constaté, il a même écrit : *Qui sait si l'on*

ne songea pas à reprendre Milan, après s'être fait céder Venise ?

Les émissaires du comte de Vérone promettaient à Paris et à Vienne la ruine de la Révolution. Cette ruine, ils la promettaient depuis huit années aux Puissances aussi incorrigibles qu'eux.

La paix ne parut possible qu'en sacrifiant Venise.

Le 16 avril, Bonaparte acceptait le principe des Compensations en ces termes :

« Sa Majesté l'Empereur a déclaré ne vouloir aucune compensation en Allemagne. Je leur ai offert (aux plénipotentiaires Meerfeld et Gallo), pour le premier article, la restitution du Milanais et de la Lombardie; ils n'ont pas voulu, de sorte que nous avons fini par *trois projets* qu'ils ont expédiés. »

L'aveu touche à la violence: restituer! et restituer quoi? le Milanais et la Lombardie au vaincu ! De cette façon, nous n'avions qu'un but, remettre les choses *statu quo ante*, ou bien imposer aux neutres les frais de la guerre. Voilà ce qu'admirent les partisans de Bonaparte ! Thiers, lui-même, s'écrie dans un accès de lyrisme : *La France n'avait jamais fait une paix aussi belle. Elle avait enfin obtenu ses limites naturelles et elle les obtenait du consentement du continent*. Il était plus juste lorsqu'en étudiant ses stipulations il y voyait les calculs de l'intérêt personnel.

Le 16 avril, Bonaparte, toujours prompt à se superposer à ses compagnons d'armes, s'était permis de les invectiver en modifiant les plans de Carnot, dans l'interprétation

qu'il en donnait. On ne s'était battu sur le Rhin que pour le dégager; il renversa l'ordre des choses.

« Je me suis précipité dans l'Allemagne *pour dégager les armées du Rhin* et empêcher l'ennemi d'y prendre l'offensive. Je suis aux portes de Vienne (comme si Moreau n'y était pas arrivé deux fois) et cette cour, insolente et orgueilleuse, a ses plénipotentiaires à mon quartier général. *Il faut que les armées du Rhin n'aient point de sang dans les veines;* si elles me laissent seul, alors je m'en retournerai en Italie. L'Europe entière jugera la différence de conduite des deux armées. »

Donc, la diversion créée par Carnot, il s'en déclarait l'auteur. Il parlait d'offensive, oubliant avec mauvaise foi que cette armée l'avait prise magnifique en 1794. Il ne voulait pas se souvenir de la retraite de Moreau et de ses causes, de cette armée si exposée que le Directoire l'avait crue perdue pour lui. Il méprisait le vainqueur de Biberach, Desaix, celui dont la mort devait lui rendre la victoire à Marengo et lui assurer le Consulat; Gouvion Saint-Cyr, ce collaborateur rare; Davoust, le futur prince d'Eckmülh; Lecourbe, le général des guerres de montagnes; Soult, manœuvrier sans rival.

Voilà les chefs de cette armée qui n'avait pas de sang dans les veines! ses futurs maréchaux, qu'il prendra couverts de gloire!

Fatigués des contradictions des plénipotentiaires impériaux autant que de leurs prétentions toujours croissantes, les fondés de pouvoir du Directoire lui écrivirent

le 28 juillet 1797 : *Tout annonce la guerre ;* et la marche ininterrompue de ses troupes le prouve. Les préliminaires de Léoben, il les viole. L'Empereur voudrait tous les États de la République de Venise.

Ici, Bonaparte manquait de sincérité ; il dissimulait son but par voie d'accusation et prêt à la sacrifier inspirait que la paix tant voulue par Carnot ne serait possible qu'à ce prix !

L'armée impériale était entrée en Istrie et en Dalmatie. Bonaparte s'était interposé par médiation entre l'Empereur et Venise..., lui qui avait tout conseillé.

Lorsqu'il s'écriait : *La République française n'y a pris aucune part*, il trompait son gouvernement. L'histoire n'accepte pas ces dénégations, les fautes de l'Autriche n'excusent pas les siennes. Nous allions mécontenter le roi de Sardaigne, déposséder le duc de Parme, nous aliéner pour ce fait l'Espagne, expulser le duc de Modène, abattre deux républiques, nous qui allions en créer d'éphémères! Partout, le contre-bon sens!

Au lendemain de fructidor, Talleyrand était entré au ministère des affaires étrangères.

Le 19 août, il envoya de nouvelles instructions à Bonaparte. Revenu d'exil après avoir tout connu et tout approché, des gouvernants et des intrigants, des ambassadeurs et des personnalités de tout âge, il se rendait très bien compte de nos intérêts et des vues des cabinets. Aussi insistait-il sur ceci : *Vous êtes à portée de tout juger*. Le Directoire continue à désirer la paix. *Il désire que surtout les*

torts soient du côté de l'Empereur. C'est pourquoi, il entend reprendre les négociations sur la base des Préliminaires de Léoben; il ne faut pas perdre de vue les objets qui doivent vous occuper de préférence au moment de conclure. Le point suprême c'est de rejeter l'Autriche de l'Italie afin d'en assurer l'indépendance, d'y asseoir notre influence et de fonder un équilibre qui soit en conformité avec les principes de la Révolution française.

Tout l'esprit de la Diplomatie directoriale est dans cette déclaration :

Le principal de ces objets est d'éloigner l'Empereur de l'Italie et d'insister sur ce qu'il s'étende en Allemagne.

Bonaparte avait mission de prouver que l'Autriche n'avait pas d'intérêt à gouverner des peuples d'un génie si différent du sien et devait accepter « les dédommagements que la République pourrait lui offrir en Allemagne». Craignant de ne pas obtenir l'évacuation de l'Istrie et de la Dalmatie, on accepta d'y joindre Trieste et le Trentin; enfin, on était conduit par le système des compensations à conclure : le Directoire consentirait à ce que Venise appartînt à l'Empereur.

Bonaparte avait donc favorisé toutes les fautes en reconnaissant à Léoben le principe des indemnités.

Si moins jaloux de Moreau et de Hoche il eût laissé s'avancer ses compagnons d'armes aux portes de Vienne, il n'aurait pas obéi à des calculs détestables; il n'aurait pas été seul à l'honneur; mais il eût davantage servi son pays; il n'aurait pas conclu des préliminaires hâtifs et mal dé-

finis, obscurs et fertiles en iniquités politiques; le vaincu n'aurait pas obtenu en *territoire*, en *population* et en *revenus* autant que ce qu'il avait perdu par une juste défaite. Et cette défaite était telle que, même avec l'armistice, il était sans argent et sans troupes !

La France, trompée par ceux qui avaient charge de l'éclairer, ne comprit pas ce qui se passait diplomatiquement; elle ne vit que *la paix* objet des constants désirs de tous et prépara à l'auteur de tant de fautes une suite d'ovations triomphales partout où il se présenterait. L'histoire a d'autres devoirs que ces admirations inconscientes ou nées de l'ignorance des événements.

CHAPITRE XIX

DU COUP D'ÉTAT DE FRUCTIDOR A ANVERS

SOMMAIRE. — I. Les glorieux services de Carnot ne le sauvent pas de la proscription organisée par Barras. — Le Consulat l'appelle au Ministère de la Guerre. — Magnifique lettre de Lacuée aux Consuls pour le nommer général de division au nom de la justice. — Refus de Bonaparte. — Tribunat et mise à la retraite. — Institut. — Carnot et Napoléon sous l'Empire. — Carnot sur la Guerre de Russie. — Moreau. — II. Lettres officielles et actes du *Siège d'Anvers*. — Carnot se retire à la tête de sa garnison avec les honneurs.

I

La gloire et le génie, les services rendus, pas davantage, n'ont suffi dans notre pays pour couvrir ou défendre certaines personnalités contre les haines aveugles des partis. Nul ne l'a éprouvé plus que Carnot. La France, par lui sauvée trois fois, en 93, en 94, en 96; des inconnus appelés par lui aux commandements les plus enviés; des plans d'opérations qui excitaient l'admiration de

nos ennemis et que l'on étudie, à part quelques critiques, comme des modèles; un génie qui n'a de rivaux en stratégie que Frédéric II et Napoléon, rien ne put le sauver au 18 fructidor, épuration funeste. Il prit le chemin de l'exil et y resta deux années. Le Consulat lui rouvrit les portes des frontières et l'appela au ministère de la guerre, au début de 1800.

On n'a pas ici à tracer, après tant d'autres, l'histoire du 18 fructidor. Carnot passa aux affaires en ne pensant qu'à son pays; il ignorait la haine politique et le parti pris. Jusqu'au dernier jour, il méconnut l'acharnement inexorable des factions, malgré ce dont il avait été le témoin. De là, sa proscription; de là, l'arrestation de cinquante représentants traînés sur des charrettes à travers la France stupéfaite; de là, les déportations à Cayenne; de là, une soldatesque insolente violant le palais des Directeurs pour les arrêter, de là une presse muette; déjà l'ombre de brumaire! Carnot, prévenu le 17, se contenta d'éloigner de Paris sa femme et son fils; quant à Barras, son ennemi, il lui sauva la vie en empêchant un jeune officier de poignarder celui qu'on appelait le *tyran*. La nuit de son arrestation, Feulins protégea sa fuite et la lui rendit possible en la partageant. Un ancien huissier priseur, Poultier, qui avait obtenu en 1788 un des prix Monthyon, répandit habilement le bruit de la mort du proscrit. Il quittait Paris quelques jours plus tard et gagna la Suisse; découvert à Genève, il partit pour Coppet.

A Nyon, il se croisa avec Bonaparte, qui y passait pour

se rendre à Milan et au congrès de Rastadt, il délibéra s'il lui demanderait une entrevue et y renonça. Le temps a montré que, par déférence pour Barras, on l'eût arrêté. Bonaparte calculait déjà toutes ses actions et les mettait d'accord avec sa marche vers le pouvoir suprême.

Le *rapport de Bailleul* sur le coup de fructidor, rédigé six mois après l'événement, est une œuvre de parti. Il ne résiste pas à la lecture de cette seule phrase de Carnot : « J'ai su tout le regret qu'ont eu les Triumvirs de n'avoir pu me faire tuer dans la nuit du 17 au 18 fructidor, ne fût-ce que *pour éviter par ma mort la révélation de tant de crimes.* » Les hontes de Barras et ses corruptions, sa fortune scandaleuse et celle de ses émissaires, les concussions des agents aux armées, fournis par lui à tant de titres, qui les ignore aujourd'hui ? Qui oserait les nier ? Bonaparte en a laissé le témoignage dans sa Correspondance et on sait cependant si elle a été expurgée !

Tous les papiers de Carnot furent saisis au Luxembourg, et le pillage des envoyés de Barras s'étendit aux objets de famille, que son fils racheta ultérieurement chez des collectionneurs.

Proscrit, il fut chassé de l'Institut... Son protégé Bonaparte eut la faiblesse de l'y remplacer.

Pour sauver la fortune de sa famille, il crut prudent de divorcer, en imposant à sa femme l'argument juridique tiré de sa condamnation à une peine afflictive. En 1799, il rentra à Paris, fin décembre ; il était ministre de la guerre au début de 1800.

L'état des armées était la désorganisation et le délabrement. Le Consul Lebrun eut de la peine à vaincre sa résistance; il opposait à l'offre du Premier Consul la nécessité d'avoir pour lui une liberté d'action absolue, et craignait de ne pas la trouver auprès d'un homme qui voudrait avoir la haute main sur toutes les affaires militaires. Il dit même : « Le Premier Consul comprendra parfaitement que j'ai acquis assez rudement une réputation d'administrateur pour ne pas la risquer dans une entreprise qui offre de médiocres chances de succès. » En lui répliquant, Lebrun l'emmena chez son collègue, qui le remercia avec effusion d'une acceptation qu'il n'autorisa pas à mettre en doute. Carnot resterait entièrement maître de son terrain, et on s'engagea à donner tort à quiconque oserait le contrarier.

L'entente n'était pas née durable.

Le 2 avril 1800, Berthier lui remit le portefeuille de Louvois et partit pour Dijon, où il allait prendre le commandement des troupes dites Armée de Réserve. C'était la guerre en perspective, il fallait encore relever la France.

Au Comité de Salut public et au Directoire, la correspondance de Carnot avait porté sur les *opérations militaires*, en 1800, elle fut *administrative*. Son intérêt est donc d'un ordre secondaire; un but la prédomine, poursuivre et frapper « tous ceux dont la conduite pourrait *déshonorer le nom français* et compromettre les opérations militaires et politiques ». C'est ainsi qu'il désigna à Masséna son

mauvais entourage; qu'il envoya le général Pille à Mayence avec des pouvoirs extraordinaires pour arrêter les officiers généraux prévaricateurs; qu'il approuva Moreau chassant un divisionnaire de son armée et fusillant un commissaire des guerres voleur; qu'il annonça aux employés du ministère la destitution contre les auteurs de spéculations quelconques. Barras avait tout corrompu, il fallait tout expurger.

On trouve dans les *Feuilles de travail avec les consuls* les propositions et les communications qu'il adressait aux premiers magistrats de la République. C'est lui qui fit nommer La Tour d'Auvergne premier grenadier de la République; c'est encore lui qui fit transporter du Musée des monuments français les cendres de Turenne aux Invalides. Durant un certain temps, Bonaparte et Carnot vécurent dans une confiance réciproque; le premier Consul marchant de plus en plus vers l'absolutisme, son ministre de la guerre déclara que, sans la crainte de rompre l'unité de service, il démissionnerait. Ce ne fut qu'un retard. Le jour où il fut sûr que Bonaparte gardait des ministres *pour la forme et non des ministres français*, il se retira. On le pria de ne pas priver l'armée de ses services, par pure politesse; il le comprit, et maintint son acte écrit par ces paroles :

« Citoyens Consuls, je vous donne de nouveau ma démission. Veuillez bien ne plus différer à l'accepter. »

Il allait quitter Paris, lorsqu'un officier dévoué vint lui apprendre qu'un attentat menaçait la vie de Bonaparte.

Il écrivit aussitôt : « On veut attenter cette nuit même à votre vie. Je me fais un devoir de vous en prévenir. On prétend que le ministre de la police n'est point étranger au complot d'aujourd'hui. » Pouvait-il redevenir encore inspecteur général aux revues? Nullement, puisqu'il s'était empressé d'offrir au gouvernement sa démission de ce grade à son entrée à la guerre.

Aux termes de la Constitution, il rendit aux Consuls un compte financier de sa gestion; personnellement, il avait dépensé une partie de sa fortune durant son passage aux affaires.

Ici se place un incident ignoré de sa carrière.

Durant l'intérim qu'il fut appelé à exercer au ministère de la guerre, son ami le général Lacuée demanda aux Consuls pour Carnot une place de général de division affectée à son arme, le génie. Voici ce document dans son intégralité, et que sa famille a toujours ignoré (1) :

Le 28 vendémiaire an IX (20 octobre 1800).

Aux Consuls.

Proposition d'avancement dans l'arme du Génie pour le citoyen Carnot, chef de bataillon, sous-directeur des fortifications.

Il est des hommes dont il serait superflu de rappeler les services; tel est le citoyen Carnot.

Les *Annales* de la République redisent assez ce qu'il a fait pour la prospérité, l'indépendance et la gloire nationales ; mais ce qui n'est point assez connu, parce qu'il a dépendu de sa modestie d'en

(1) Reg. A 39, p. 266.

voiler le mérite et l'éclat, c'est qu'avant d'être un grand administrateur, il était un habile ingénieur, un savant mathématicien, et qu'au sein des orages politiques, au milieu des fonctions les plus importantes, il conserva des mœurs, pratiqua les vertus, cultiva les sciences, et, par un noble désintéressement, sut, à côté de son courageux dévouement à la République, maintenir dans toute leur pureté ces goûts simples qui, trop tôt sans doute, l'amènent aujourd'hui à une retraite philosophique.

Il se délassait de la carrière politique par des travaux qui suffiraient pour illustrer un savant ; c'est à ces délassements que les sciences doivent entre autres ouvrages un *Traité sur les forces vives* et des *Considérations sur le calcul infinitésimal*, qui attestent la profondeur et la solidité d'un esprit qui se reposait ainsi ; à cette époque encore, il livra à la méditation des officiers du Génie, parmi lesquels il s'honora toujours d'être compté, un nouveau système général des fortifications, dans lequel on reconnaît les résultats ingénieux et les applications utiles de ces connaissances profondes dans l'art militaire et de ces grandes conceptions qu'il déploya toutes les fois qu'il eut part à la pensée directrice de la guerre. Enfin, dans les derniers jours de son ministère, au moment où sa constante activité imprimait un mouvement régulier à tous les rouages de cette vaste machine qui contient tous les éléments de la guerre, il créait de nouvelles vues sur la Trigonométrie, la partie la plus délicate et peut-être la plus utile de la Géométrie.

Capitaine du Génie en 1783, le citoyen Carnot n'est que chef de bataillon de cette arme ; il l'est depuis l'an III. Une loi de fructidor an V le rayait de la liste des officiers de l'armée. Cette loi de proscription a été rapportée lorsque le héros de la France, voulant qu'elle fût juste pour qu'elle fût heureuse, rappela dans son sein tous les citoyens qui n'avaient pas cessé d'être dignes de la servir. Carnot rentra. Il a été depuis ministre de la Guerre, et les Consuls, qui voulurent le consoler de ses malheurs par cette honorable marque de leur confiance, savent assez par quels travaux et avec quel zèle il l'a justifiée. La *liste des généraux de division de l'armée française* va être formée ; j'ai cru qu'il était digne des Consuls d'y *placer* Carnot, non pour récompenser les services d'un citoyen recommandable, mais pour rattacher à la science militaire et à l'arme du génie, celui que l'une et l'autre réclament et tiennent

à honneur d'obtenir, pour arracher enfin à sa retraite précoce et rendre utile autant qu'il peut l'être l'un des militaires les plus savants et les plus modestes.

Je crois inutile de parler du mode qui pourrait être suivi dans cette promotion. Je m'en rapporte à la magnanimité des Consuls : il me suffit, en leur soumettant les titres du citoyen Carnot, de m'être acquitté d'un devoir que m'imposaient également la justice, l'estime et l'amitié (1).

Bonaparte refusa de conserver dans l'armée le témoin de tant de gloires et le protecteur de tant d'hommes illustres... Passons.

Retiré dans la famille de sa femme, Carnot écrivit un ouvrage de mathématiques, la *Géométrie de position*, puis un traité *De la corrélation des figures de géométrie*.

Porté sur une liste de candidats pour le Tribunat, il y parvint, mais réserva sa conscience et ses votes. Il s'y éleva contre l'institution de la Légion d'honneur, plein des idées républicaines (2), vota contre la proposition du Consulat à vie, comme conduisant la France à la servitude, en tremblant pour l'indépendance du sol national aux mains d'un irresponsable. Il voyait dans Bonaparte *le plus ambitieux des mortels*, d'accord avec Grégoire et la vérité ! A son heure, il protesta dans un discours net

(1) M. Hip. Carnot, ancien ministre et membre de l'Institut, a raconté, dans les *Mémoires de Carnot*, que Berthier tenta inutilement de le faire revenir sur cette décision : *Carnot ne doit rien être dans une République*, écrivit-il de sa main.

(2) Bonaparte eut la générosité de le nommer chevalier du nouvel ordre.

contre le rétablissement du pouvoir héréditaire et siégea au Tribunat jusqu'à sa suppression.

Hostile à une ***dynastie nouvelle***, mot redoutable, il avait osé ajouter : ***Il n'est pour le gouvernement qu'une manière de se consolider, c'est d'être juste.*** Après une telle profession de foi, il n'eut plus qu'à rentrer dans la vie privée. Il s'y adonna aux études mathématiques, se consacra à de nouvelles recherches (1), vécut pour l'Institut où il était rentré, et développa le génie des inventeurs tantôt par ses observations, tantôt par ses conseils (2). L'Empire, né de funestes adulations, suivit son cours de 1804 à 1809.

Wagram fit souvenir Napoléon de la détresse de Carnot; sur une conversation qui honore le duc de Bassano, Bourguignon comme notre héros, Napoléon eut une de ces rares émotions de cœur qu'on a signalées dans sa carrière. ***Il faut tirer Carnot d'embarras***, s'écria-t-il. Comme il sentait qu'un cadeau serait refusé, il lui alloua une modeste somme de dix mille francs à titre de ***pension de retraite.*** Réfléchissant ensuite à son austérité, il craignit un refus et lui demanda un service en échange de sa pension: *un ouvrage pour l'École de Metz.* Carnot accepta

(1) Aux pièces justificatives, la liste de ses ouvrages.

(2) Arago le témoigne par le passage suivant de son éloge : « Presque tous les mémoires de mécanique soumis au jugement de la première classe lui étaient renvoyés; sa rare sagacité en signalait, en caractérisait, en faisait ressortir les parties neuves et saillantes avec une clarté, avec une précision remarquables. Je pourrais citer tel auteur de machines qui n'a véritablement conçu sa propre découverte qu'après avoir eu le bonheur de passer par cette savante filière. »

offrir son concours; voici cette lettre devenue si hautement historique :

Sire,

Aussi longtemps que le succès a couronné vos entreprises, je me suis abstenu d'offrir à Votre Majesté des services que je n'ai pas cru lui être agréables. Aujourd'hui que la mauvaise fortune met votre constance à une grande épreuve, je ne balance plus à vous faire l'offre des faibles moyens qui me restent. C'est peu de chose, sans doute, que l'effort d'un bras sexagénaire; mais j'ai pensé que l'exemple d'un soldat dont les sentiments patriotiques sont connus pourrait rallier à vos aigles beaucoup de gens incertains du parti qu'ils doivent prendre, et qui peuvent se laisser persuader que ce serait servir leur pays que de les abandonner. Il est encore temps pour vous, Sire, de conquérir une paix glorieuse et de faire que l'amour du *grand peuple* vous soit rendu.

Clarke a raconté que cette lettre fit sur l'Empereur une impression si vive, qu'il ne l'eût pardonnée à aucun autre auteur. Il fallut toute la gloire de Carnot pour qu'elle fût comprise. Le destinataire y répondit par l'acceptation de ce patronage.

« Dès que Carnot m'offre ses services, répondit-il, il « sera fidèle au poste que je lui indiquerai. Je le nomme « gouverneur d'Anvers. C'est une des clefs de l'Empire, « notre arsenal maritime et notre boulevard aux fron- « tières du Nord. Expédiez-lui ses pouvoirs sur-le-champ, « et dites-lui bien que je lui confie la première place de la « France. »

Clarke chercha à détourner de cette mission celui qui l'avait sollicitée, la position d'Anvers étant désespérée;

ce fut en vain. Lorsque fut rédigée la lettre de service, les bureaux se trouvèrent dans l'embarras. L'homme qui avait rédigé les plus grandes opérations militaires depuis Louis XIV et Frédéric II, n'avait officiellement que le grade de chef de bataillon. Un subterfuge heureux permit d'y remédier; on considéra que sa nomination d'inspecteur général aux revues, lui donnait rang de général de division, et on mit ce titre sur son brevet. Il partit aussitôt, sans avoir rencontré Napoléon, pour Anvers, qui allait voir son dixième siège. Il le dirigea en ingénieur.

Les principes qu'il y appliqua, il les a exposés dans son *Traité de la défense des places fortes*, il les avait imposés à ses subordonnés durant toute la Révolution.

« Il est, a-t-il dit, une distinction très importante à « faire entre les sorties proprement dites, qui se font mé- « thodiquement par les barrières des glacis et les sor- « ties irrégulières qui se font partout, à chaque instant, « presque sans préparation, suivant les circonstances : « bien que les unes et les autres soient très efficaces, ce « sont ces dernières qui doivent faire la base du système « général de la défense. Faute de cette distinction essen- « tielle, on pourrait prendre la défense à contresens et se « trouver entraîné dans de graves erreurs.

« En effet, quel est l'objet de ces petites sorties ou « coups de main multipliés que je propose?

« C'est d'*opposer toujours le fort au faible*, en surprenant « l'ennemi, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, avec

« une force toujours supérieure à celle qu'il maintient sur « le point attaqué. Dans les sorties proprement dites, au « contraire, qui partent de points déterminés et observés « par l'ennemi, c'est constamment le faible qui va atta- « quer le fort, parce que l'assiégeant entretient une force « majeure et dirige son feu vers un petit nombre de dé- « bouchés connus.

« Il ne faut pas confondre ces sorties meurtrières et « presque inexécutables avec les combats partiels et im- « prévus que nous recommandons, et que nous préten- « dons être la base de toute bonne défense. »

Si les habitants d'Anvers furent rassurés par le choix impérial, le nouveau gouverneur n'en imposa pas moins la stricte observation de se pourvoir en vivres. Il ne voulut expulser personne et déclara à la partie riche ou aisée de la ville qu'elle aurait à secourir les indigents. Sa Proclamation sur ce point est un modèle de prévoyance et de bonté. L'ennemi tenta inutilement d'agiter la population par des menaces ou des distinctions entre leur cause ou celle de Napoléon; la fidélité fut absolue partout, et les prétentions des banquiers mises à la raison. Anvers fut menacée par trois armées : les Prussiens sous Bulow, les Anglais sous Graham et les Suédois sous Bernadotte, qui cherchait dans le sang français ses droits à la couronne de Suède.

On n'attend pas de nous un exposé technique, nous nous contenterons des faits principaux. Le 11 février, le

général Bulow s'efforça de fléchir l'intrépide défenseur par de fausses nouvelles, sans se souvenir de son rôle quinze années auparavant; les grandes armées de la coalition étaient à quinze lieues de la capitale; on ne combattait pas les Français, la modération des proclamations des souverains alliés l'affirmait; l'esprit du peuple prouvait qu'ils étaient les *bienvenus*. Il ajoutait même, allusion audacieuse au Manifeste de Brunswick : *Aujourd'hui, il ne s'agit point de partager la France et d'en forcer les habitants à accepter contre leur gré un nouveau souverain.* Il terminait, en engageant Carnot à se mettre *à la tête d'un peuple qui brise ses fers.*

Celui-ci répondit à ce dernier outrage en avançant que la loyauté de la garnison égalait son courage, qu'on voulait une paix honorable, qu'on resterait fidèle à l'Empereur (et il le nommait), que des *victoires* seraient la seule communication qu'il aurait avec l'ennemi.

Des expéditions heureuses furent faites hors des murs; on défendit et on conserva Berg-op-Żoom, bastion avancé de la place, qui couvrait l'intervalle qui sépare cette ville de la forteresse même. Le 26 mars, le général Maison lui annonça que Napoléon entendait laisser dans Anvers trois mille marins seulement, pour suffire à toutes les nécessités militaires. Agissant en bon camarade, Maison n'observa pas l'ordre reçu dans sa plénitude. Il laissa la majeure partie des troupes de ligne. Roguet reçut le commandement des troupes qui devaient partir; en fait, il n'y eut que la garde impériale.

A quel prix Carnot avait-il obtenu ce contre-ordre?

Au général Maison il avait écrit : « Ces ordres équivalent à celui de rendre la place... *Il ne reste donc plus qu'à se déshonorer ou à mourir.* » Au ministre de la guerre, il était plus rude : « Quand j'ai offert mes services à l'Empereur, j'ai bien voulu lui sacrifier ma vie, mais non point *mon honneur.* » Apprenant ce départ, les Anglais offrirent un million au commandant de la citadelle pour la leur livrer; le général Ducos accourut chez le gouverneur lui communiquer cette offre déshonorante.

Bernadotte, heureux d'apprendre qu'il était devenu prince royal de Suède, affirma par dépêche l'entrée des alliés dans Paris. Carnot répondit le jour même, 10 avril : « C'est au nom du gouvernement français que je commande la place d'Anvers; lui seul a donc le droit de fixer le terme de mes fonctions. » Le 12, un ordre du ministre de la guerre, expédié le 7 avril, arrivait, conçu en des termes respectueux pour le gouverneur. La déchéance de Bonaparte, c'est le titre que Dupont donnait à son ancien souverain, était constatée, le Sénat avait adopté la Constitution. Les actes eux-mêmes du Sénat, du Corps législatif et du Gouvernement provisoire étaient joints.

Carnot répliqua, après avoir délibéré avec le conseil de défense : « C'est à l'empereur Napoléon que nous avons fait notre serment de fidélité, nous devons le tenir jusqu'à ce qu'il nous soit démontré que son gouvernement a cessé d'être légitime. » Le 18, il lança une Proclamation pour annoncer aux troupes l'avènement sûr désormais de

Louis XVIII, on y lisait : « Soldats! aucun doute raisonnable ne pouvant plus s'élever sur le vœu de la nation française en faveur de la dynastie des Bourbons, ce serait se mettre en révolte contre l'autorité légitime que de différer plus longtemps de le reconnaître. » Sa conduite fut trouvée prudente et ferme par le ministre de la guerre, par les princes royaux, une allocation d'un mois de solde fut accordée à sa garnison, et ses propres dispositions furent appelées habiles, sages.

Il refusa d'assister à la livraison de la place aux alliés, et son frère Feulins opposa un refus égal. Le 1er mai, une proclamation austère apprit aux habitants son départ et ses remerciements. Ceux-ci répondirent par une adresse où ils célébrèrent son affabilité et sa justice : *Vous nous laissez de grands souvenirs*, ajoutaient-ils, vous emportez l'estime et la reconnaissance de presque tous les habitants. *Le nom de Carnot s'associe à celui d'Anvers !* Croyaient-ils si bien dire? leur langage est celui de l'Histoire (1).

Le 3 mai, à cinq heures du matin, il quitta Anvers à la tête de sa garnison, gagna Gand, Bruges, Furnes, Dunkerque et Saint-Omer. De là il partit pour Paris où il arriva avec Feulins et un de ses fils.

(1) En 1834, le conseil de régence d'Anvers décida que la pierre élevée par la reconnaissance de Borgerhout, un de ses faubourgs, en 1814, serait rétablie aux frais de la ville. La table de marbre porte ces mots gravés en lettres d'or : *Au général Carnot, la ville d'Anvers reconnaissante.*

CHAPITRE XX

LES CENT JOURS ET L'EXIL

Sommaire. — Carnot nommé Ministre de l'Intérieur. — Pourquoi. — Les royalistes le sollicitent de faire un coup d'État. — Aveux instructifs de Napoléon faits à Carnot, notés par lui et publiés par son fils M. Hip. Carnot, sénateur. — Funeste rejet de Lecourbe. — Conversations de Napoléon. — Waterloo. — Intrigues de Fouché. — Retour des Bourbons. — Exil.

La tyrannie impériale au dedans et au dehors rappela l'ancienne monarchie en France, en 1814. Napoléon l'a avoué à l'île d'Elbe.

Nul ne nie, d'un autre côté, les fautes de la première Restauration. Carnot avait donc prévu raisonnablement une chute possible si l'on compromettait les principes de la Révolution. Son *Mémoire au Roi* ne disait pas autre chose. L'attentat du 20 mars par Napoléon eût été impossible si l'Ancien Régime n'eût tenté un retour offensif des plus déterminés contre un ordre de faits et d'idées justement disparu.

Dans un entretien qu'il eut avec M. de Roman, l'un des commandants de la garde nationale de Paris et officier dans les mousquetaires, Carnot lui dit : « S'il n'y avait que des royalistes comme vous et des républicains comme moi, on ne se battrait pas pour des opinions... Si l'on était rassuré sur les *intentions* de Sa Majesté, Bonaparte ne trouverait aucun appui en France et il échouerait dans son entreprise. » Mais le parti des courtisans l'emportait et on ne parlait que de représailles, même contre les généraux, les officiers et les vieux soldats de l'épopée républicaine et impériale. Or, il n'y avait pas une famille qui ne comptât plusieurs membres dans l'armée et qui n'eût toujours le culte ou le fanatisme du *drapeau aux trois couleurs*. L'esprit de parti avivait tous ces ferments, on en sait les conséquences du golfe Juan à Paris.

Dès son arrivée à Fontainebleau, l'exilé impérial manda Carnot et l'accueillit avec empressement ; celui-ci lui promit de le seconder tant qu'il s'agirait *des intérêts de la France*. Appelé peu après aux Tuileries, il y reçut le titre de ministre de l'intérieur à sa grande surprise. Napoléon s'en expliqua à l'honneur de l'homme de guerre : « Votre apparition au ministère de la guerre semblerait annoncer à l'Europe que j'ai l'intention d'engager une grande lutte. » Le génie du conquérant s'inclinait cette fois devant l'Organisateur de la victoire et ce dernier pensa qu'il ne lui était permis de rien refuser en un pareil moment. Le portefeuille lui avait été offert sur les conseils du duc de Bassano. Carnot a tracé sur les notes marginales qui couvrent

ses feuilles de travail deux pensées qui exposent ses mobiles à cette période de sa carrière :

Le besoin d'éviter un joug ignominieux ne s'ajourne pas.

Le besoin de défendre l'intégrité du territoire ne permet aucune hésitation.

Les contemporains clairvoyants jugeaient que Napoléon avait voulu par un tel choix se rallier l'opinion des républicains et des libéraux ; certains l'écrivirent. Évaluant à cinq cent mille individus cette masse acquise d'un trait de plume, ils ajoutèrent que ces cinq cent mille hommes sont ceux qui composent la classe pensante et agissante. La presse ne s'y trompa point. Les journaux caricaturistes qui pénètrent si avant dans nos mœurs et qui touchent à la politique avec un zèle et une clairvoyance mortelle dans certains cas, ces journaux publièrent une caricature intitulée *le Fleuve de l'Opinion*. Napoléon essayait de le remonter, Carnot le soutenait tandis que se cramponnaient à ses pieds le duc de Rovigo, le duc de Bassano, Regnault d'Angély et les familiers que l'on surnommait en haine des Bourbons : *les Blacas du roi de l'île d'Elbe*. Aussi lui adressait-on des promesses de dévouement nées de son adhésion.

Un de ses correspondants peu disposé à adhérer à l'Acte additionnel lui promit son acceptation en termes flatteurs : *Je le signerai puisque vous n'avez pas jugé à propos de quitter le ministère*. Napoléon avait donc été admirablement inspiré en l'appelant auprès de lui. Le bruit courut alors que les agents des puissances cherchaient à traiter directe-

ment avec lui, tant l'opinion se prenait d'enthousiasme en faveur du nouveau ministre de l'intérieur. On pensait, parmi les classes dirigeantes, que Carnot, seul de tous les hommes célèbres qui avaient traversé la Révolution française, avait conservé la fermeté du caractère. C'était de lui plus spécialement, et de lui seul d'après certains, que la France attendait son *Salut* et l'Europe sa tranquillité! *Seul vous oserez dire la vérité à l'Empereur*, lui mandait Baudin, le futur amiral.

Les hommes qui venaient de perdre Louis XVIII sollicitèrent du fond des provinces un coup d'État en sa faveur. Envoyés par la cour à titre de *Commissaires du roi* ils lui firent part de leurs vues en lui conseillant de se déshonorer à leur profit. Ceux de l'Est entrèrent en confidence. Leurs desseins, ils ne les dissimulaient pas; une phrase suffit à les connaître. « L'estime toute particulière que l'Europe a de vos talents et de votre probité fait espérer que vous n'avez accepté une place du *tyran* que pour avoir plus de facilité pour le perdre. » Ainsi raisonne l'esprit de parti; la bassesse, le mensonge, puis la trahison et le crime!

Carnot a pris soin de conserver le texte indéniable de ces perfidies ou de ces conseils. Plus tard, il a publié ses vues sur le poste qu'il avait accepté dans un *Exposé* de sa conduite.

J'ai accepté sans peine la place qui m'a été proposée par l'Empereur, y est-il dit, parce que j'ai eu l'espoir d'y faire le bien. J'ai

cru et je crois encore que Napoléon était revenu avec le désir sincère de conserver la paix et de gouverner paternellement. J'ai cru que les alliés ne voudraient pas rapporter la désolation dans un pays dont le vœu était si fortement prononcé pour la tranquillité de l'Europe. La persuasion générale était que l'Empereur n'avait pu quitter l'île d'Elbe qu'avec l'assentiment d'une partie des membres du congrès de Vienne, et que, sous peu de jours, nous reverrions l'Impératrice et son fils. On ne doutait pas que les puissances ne nous laissassent, comme elles l'avaient tant de fois protesté, choisir le gouvernement qui nous conviendrait, pourvu que nous demeurassions fidèles aux stipulations du traité de Paris. Au lieu de cela, Napoléon s'est vu tout à coup assailli par les puissances réunies, obligé de se préparer en toute hâte à une guerre terrible, contraint de lever sur-le-champ des hommes et de mettre en œuvre toutes les ressources de l'État. De là des mesures extraordinaires et forcées qui ont commencé à le faire dévier de la ligne qu'il s'était tracée, du système de modération qu'il avait annoncé d'abord, et que, dans ma persuasion, il avait annoncé de *bonne foi*.

Souvent, me trouvant seul avec lui, je l'ai entendu déplorer cette manie de *conquêtes* qui l'avait entraîné à de si fatales erreurs, et gémir de voir le sort de la patrie exposé à de nouvelles chances.

Il ne pouvait concevoir que Marie-Louise et son fils ne fussent pas des gages assurés d'une *alliance* qui n'avait pu, disait-il, être rompue que par une exaspération momentanée.

Oui, j'en conviens, j'ai partagé ses sentiments ; je me suis flatté de voir nos désastres finis, de pouvoir faire tourner désormais les ressources de l'État aux progrès de l'industrie, au soulagement de la classe indigente, au perfectionnement de l'instruction publique. J'ai joui en moi-même dans la pensée qu'en ma qualité de ministre de l'intérieur, je pouvais devenir l'un des agents principaux de ces heureux changements.

... J'ai profité de la confiance que l'Empereur paraissait m'avoir accordée pour le détourner des *actes arbitraires* auxquels il était si naturellement porté. Je lui ai parlé avec mon indépendance accoutumée. J'ai employé autant que je l'ai pu l'influence de ses frères, qui annonçaient des idées libérales. Je lui ąit fait au conseil des ministres les représentations les plus fortes, qui n'ont pas été enten-

dues, et dont il a bientôt reconnu la justesse quand il a vu le fâcheux effet produit par son Acte additionnel.

Je lui suis demeuré fidèle jusqu'à son abdication, je l'ai défendu d'un zèle extrême, parce que je ne sais pas défendre autrement, et que j'ai cru, dans le chef de l'État, défendre la patrie.

Le langage de l'honnête homme que rien ne désabuse, ni les calomnies, ni l'insuccès, ni le malheur, le voilà en son entier.

Carnot ne reconnaissait plus Napoléon dans l'intimité; il semblait que, depuis son retour de l'île d'Elbe, la sève de l'énergie fût épuisée. L'homme aux résolutions promptes hésitait; il avait remplacé l'action par le bavardage et demandait conseil à tout le monde. *La décomposition de l'homme*, s'écria-t-il, *a suivi celle de l'Empire.*

L'Acte additionnel n'était nullement la Constitution aux formes parlementaires qu'attendait l'opinion; sa publication remplit d'indignation républicains et libéraux, parce qu'on méprisa d'autant plus qu'on avait espéré. Carnot fut énergique dans son opposition soit pour le fond, soit pour la forme; une preuve suffit pour l'établir. *Votre Acte additionnel*, lui dit-il au conseil des ministres, *fera plus de tort à votre cause que la perte d'une bataille.* Napoléon craignait un refus de signature et il la lui demanda avec émotion. Le ministre répondit : *Je le signerai, parce que l'intérêt de la France domine chez moi toute autre considération.*

Malheureusement pour lui, l'Empereur n'oubliait pas certaines défiances et se privait lui-même, au bénéfice d'un

misérable comme Fouché, du concours d'hommes populaires ou glorieux. Il ne fut pas assez reconnaissant à l'égard des républicains qui formèrent dans la Chambre des représentants la minorité qui le soutint avec loyauté parce qu'ils aimaient leur patrie. Il n'y avait pas de dissentiment pour sauver la France, sur ce point tous étaient d'accord parce que le but était glorieux. Ils déclaraient volontiers qu'ils ne faisaient qu'un avec l'Empereur comme l'Empereur ne faisait qu'un avec eux. N'était-il pas l'homme de la Nation, on ne pouvait plus le séparer d'elle. Ils parlaient aussi hautement, dans la presse, dans les lieux publics et à la Chambre. L'illustre Sismondi fut des plus autorisés dans ce milieu et il devint le publiciste officieux de ce groupe, grand par les services et la renommée. Il commenta l'Acte additionnel avec tant d'ardeur qu'on le lui a reproché ultérieurement. Et cependant Chateaubriand trouvait dans son ensemble assez de liberté « pour renverser le tyran ». On voulut décorer Sismondi; par délicatesse, il refusa; le 22 mars, Carnot était nommé comte. Ce titre, il le considéra comme un *piège* destiné à lui arracher sa démission; il resta pour ne pas donner à Fouché place nette.

Parmi les exclusions qui frappèrent des républicains de caractère, il n'en est pas de plus haute et de plus regrettable que celle de Lecourbe. Illustre à tous les titres, il avait deux fois offert son épée à celui qui avait trompé ses principes et renversé le gouvernement du pays. Les austères comme lui avaient été sacrifiés aux courtisans

ou à la vieille aristocratie. Lecourbe avait vécu aux armées du Rhin, là où l'esprit républicain avait laissé des traces ineffaçables, là où la camaraderie vraie, née de la communauté de souffrances, s'était affirmée dans une rivalité de talents ou de bravoure, dont Gouvion-Saint-Cyr, qui en fut, nous a laissé le témoignage en ses *Mémoires*. On n'y aima jamais le Premier Consul et Napoléon put s'en apercevoir. Lecourbe vécut durant tout l'empire dans ses montagnes du Jura, délaissé et oublié à dessein. N'était-il pas un des amis de Moreau, le grand coupable d'un attentat que ce dernier avait ignoré et pour lequel Bonaparte l'avait flétri par une association révoltante? A son retour d'Amérique, Moreau était venu secrètement dans le Jura; il avait revu son vieux camarade de 96 et s'était efforcé de l'entraîner avec lui... à l'étranger! Lecourbe avait rejeté ces tristes ouvertures. La police avait découvert ces relations, imprudentes quoique involontaires, et avait signalé le républicain aux défiances du gouvernement impérial; celui-ci ne l'ignorait pas. Mais la Patrie était en danger comme au temps de 92, son ami était ministre, Lecourbe vint s'offrir. En une heure, il oublia ses droits méprisés et ne songea qu'à se placer sous les ordres de ceux qu'il avait tant de fois conduits à la victoire. Napoléon accepta ce concours, puis changea sa destination première; un corps d'armée lui avait été donné, en principe..... Il lui fut retiré, pour passer entre les mains de Grouchy.

Quels noms ! quels rapprochements et quelles fatalités !

Familier avec délicatesse, Napoléon autorisait toutes les expansions de la part de Carnot. Il y eut un jour où ce dernier se permit de lui dire : *Je persiste à croire que vous auriez mieux fait de rester Premier Consul. Vous étiez seul de l'espèce en Europe. Au lieu de cela, dans quelle compagnie vous êtes-vous placé?* Le maréchal Bertrand partagea avec lui l'honneur des confidences et la fermeté dans le caractère. L'Empereur avait rédigé à Lyon un décret par lequel Marmont, Talleyrand, et d'autres personnalités à double visage, étaient mis en jugement. Bertrand refusa de le contre-signer et le garda quinze jours en portefeuille ; les réactions sont toujours féroces et inintelligentes lorsqu'elles ne deviennent pas imbéciles.

Autour de Napoléon gravitaient alors des traîtres à toutes les causes, notamment Fouché qui n'admettait pas sans protestation la doctrine de Carnot comme ministre de l'intérieur : *maintenir la tranquillité sans réaction, seconder l'élan du peuple pour l'indépendance.* Le soin de la défense nationale l'emporta et le duc d'Otrante put continuer la trame de ses scélératesses à l'abri des fonctions qu'il exerçait. Le souverain les connut et se contenta de les lui reprocher en Conseil quoiqu'il eût d'abord résolu de se débarrasser de lui. Le secret des lettres et l'immixtion dans les élections le mit en opposition avec son collègue à l'intérieur sur la réimpression de son Mémoire au Roi.

L'affaire alla jusqu'au cabinet impérial; mais l'Empereur appela l'indélicatesse de Fouché une spéculation

de libraire, se réservant de sévir plus tard contre l'auteur de tant de méfaits.

Lorsque la coalition ne cacha plus son dessein de démembrer la France, dans les cabinets, dans la presse, Carnot publia un *Exposé de la situation de l'Empire* où il disait aux membres du Parlement :

« Le chef de l'État n'a oublié aucun des moyens de « négociations compatibles avec sa dignité pour prévenir une nouvelle effusion du sang humain ; mais toutes « ses démarches ont été inutiles ; il a bien fallu se pré- « parer ainsi à repousser une injuste agression. Le gou- « vernement se serait rendu coupable s'il en eût négligé « les moyens ; et sans doute, Messieurs, vous applaudirez « aux efforts extraordinaires qu'il a dû faire pour com- « pléter les armées, approvisionner les places et nous « assurer une campagne glorieuse.

« L'Empereur pouvait, suivant sa coutume, prévenir les « ennemis : mais il n'a pas voulu qu'il pût rester le « moindre doute sur les sentiments pacifiques dont il est « animé et sur la question de savoir quels sont les véri- « tables agresseurs. Les ennemis ayant donc publié des « actes qui contiennent formellement déclaration de « guerre et commis des hostilités sur terre et sur mer, ce « serait visiblement compromettre le salut de l'État que de « différer encore et d'attendre qu'ils fussent rassemblés. »

Le 11 juin, Napoléon exposa ses vues à Carnot : *J'aurai des succès militaires*, ajouta-t-il. *Laissez-moi faire. Vous savez*

mieux que moi composer un Plan de campagne; mais je sais mieux que vous livrer une bataille. Sa politique exigeait à ses yeux un coup d'éclat. C'était jouer la partie *sur une seule carte* comme l'objectait l'interlocuteur; aussi, s'écriait-il au sein de sa famille : *S'il la perd, la France est la proie de l'étranger!* Waterloo annonça la fin du second règne.

Napoléon vaincu abdiqua à nouveau : une Commission de gouvernement, dans laquelle Carnot entra, dut traiter avec les alliés. Son président Fouché contraria les moyens de défense en substituant à l'action militaire la politique, avec la duplicité et la trahison pour but. L'ami de Robespierre et de Collot ne cherchait qu'une chose, sauver sa personne et ses rapines; aussi y eut-il un jour où, devant les mesures de dignité militaire prises de concert avec Davoust, le duc d'Otrante osa apostropher Carnot avec insolence : *Vous êtes fou!* A quoi celui-ci, interprète de ses collègues, se borna à répondre : *Vous êtes traître.* Ses entrevues avec Wellington ayant été connues des représentants, un certain nombre réclama la tête de Fouché. Mais son collègue, qui avait vu la Révolution de plus près qu'eux, s'y opposa d'un mot : *S'il en tombe une seule, il en tombera mille.*

Napoléon ne quitta pas la France sans avoir pris conseil de Carnot sur son séjour. *Passez en Amérique*, lui répliqua-t-il. *De là vous ferez trembler encore vos ennemis!* Le dernier mot du vaincu avant son départ fut pour celui dont le loyal dévouement l'avait étonné, puis ému. S'a-

dressant à Boulay de la Meurthe, il lui recommanda à la Malmaison de répéter ceci à son ministre de l'intérieur : *Surtout, dites bien à Carnot qu'il est un homme adorable.*

Un pareil témoignage, donné au milieu d'événements aussi dramatiques, appartient à l'histoire et rend la fin de notre tâche facile.

Durant les dernières délibérations de la défense, Fouché parla de sa tête qu'exposait la Commission en votant la résistance, Carnot invoqua l'honneur et le salut de la patrie et offrit la sienne ! Il présenta le 2 juillet le précis de la situation devant la Commission du gouvernement, devant les membres des bureaux de la Chambre des Pairs et des Représentants, devant trois maréchaux, Soult, Masséna, Lefebvre et quelques officiers généraux de toutes armes. Il devenait nécessaire de prendre un parti définitif, on le prit : conclure une Convention militaire (1) car la défense avait été poussée aussi loin que possible ; cette question est aujourd'hui nette de tous débats passionnés.

Les membres du gouvernement devaient (dans le projet de Carnot) se retirer avec l'armée, afin d'y conserver le drapeau tricolore et négocier contre les alliés les conditions politiques de la future France. Blücher n'en laissa pas le temps ; il envoya sommer le gouvernement de lui payer 100 millions et chassa de leur palais les représentants légaux du pays. Le 8 juillet, la Commission an-

(1) Voir le récit de Carnot aux pièces justificatives.

nonça au *Moniteur* qu'elle venait de se dissoudre. Carnot partit aussitôt pour son château de Presles.

La coalition l'avait emporté par deux fois !

Quinze jours plus tard, un ami accourut lui annoncer sa proscription et lui offrir généreusement un asile et de l'argent. L'exilé refusa tout, même l'intervention du général Laharpe, ancien précepteur de l'empereur Alexandre. Un dimanche, il partit pour ne plus revenir et prit la route d'Allemagne en usant d'un stratagème qui put réussir; deux voitures quittèrent Presles en sens contraire. Le glorieux exilé emmenait celui de ses fils qui vient de mourir, Hippolyte Carnot, membre de l'Institut, sénateur, ancien ministre. Par Bruxelles, Liège, on se dirigea vers Munich. Le prince de Beauharnais accepta la visite du proscrit avec une rare délicatesse et lui amena ses enfants pour qu'il les embrassât. Par Salzbourg on gagna Vienne, en quelques jours Cracovie, Varsovie et Berlin. A Breslaw, il rencontra Blücher qu'il ne connaissait pas; il reçut de lui sur Waterloo un aveu à retenir : *Nous avons peut-être été plus heureux qu'habiles*. C'est le dernier mot sur cette terrible bataille, et il faut regretter que les historiens ne l'aient pas médité et cité.

Donnez-moi une voie qui ne soit pas contraire à l'honneur pour rentrer dans Florence, disait le Divin poète à ses amis. Carnot ne cessa de répéter la même parole dans son exil. Le séjour des provinces rhénanes lui fut refusé d'après les stipulations des conventions françaises avec les alliés. Retiré à Magdebourg, il y vécut dans la retraite, honoré

par ses ennemis, du prince de Hardenberg au général de Bulow ; un publiciste allemand publia sa vie en 1820.

L'exilé dut vendre pour vivre son château de Presles.

A la nouvelle de la mort de Napoléon, le 5 mai 1821, il prononça sur le colosse tombé une appréciation que nous appellerons historique : « Sans parler de ses désastres militaires, peu d'hommes ont exercé une influence plus funeste que Napoléon sur le sort de leur patrie. » En 1823, sa santé, qui déclinait, empira ; on se battait alors en Espagne. Carnot suivait avec passion le récit des faits d'armes de notre jeune armée, s'efforçant de cacher aux siens les cruelles souffrances qu'il endurait. Leur terme était arrivé à la fin de l'été.

Le 2 août, à 8 heures du soir, le héros de Wattignies, le rival en stratégie de Napoléon, s'éteignit loin de cette France qu'il avait glorieusement servie et qu'il adorait.

La postérité a vengé sa mémoire de ce dernier outrage, l'exil, œuvre de Fouché !

PIÈCES JUSTIFICATIVES

CHAPITRE III

Impressions d'un officier de l'État-major à l'armée du Rhin.

M. Brival fait lecture de l'extrait suivant, d'une lettre d'un officier adjoint à l'État-major de l'armée du Rhin :

« J'ai vu MM. les commissaires, je leur ai dit tout ce que je savais qui intéréssât le salut public ; je me suis trouvé là pour oser tout dire. M. Broglie, un officier du génie et un autre adjoint sont suspendus ; sans doute d'autres seront aussi écartés. Il en demeurera au moins trois à leur poste ; peut-être un quatrième, bien intentionné, cédera-t-il à mes représentations. M. Biron a déclaré qu'il reconnaissait l'Assemblée nationale, et qu'il obéirait à ses ordres, il me semble se conduire avec franchise. M. d'Aiguillon va être aussi suspendu ; me voyant presque seul pendant un instant, voyant les émissaires de la discorde se promener dans le camp, j'ai cru devoir énoncer mon avis pour arrêter la croyance des soldats, et voici ce que j'ai publié :

« On veut nous conduire à des discussions sur les affaires politiques de la France, nous engager à faire des déclarations, bref, nous diviser en vous faisant adopter un parti contre un autre. Mes camarades, je vous demande si ce n'est pas un crime de la part de

ceux qui vous sollicitent, et si nos ennemis ne profiteraient pas de notre désordre? Loin de nous toute dissension; que reste-t-il quand on s'est couvert du sang de ses proches, de ses amis? La honte, le désespoir. Eh! bien, mes camarades, évitons de semblables remords; nous avons, dans ce moment où la Patrie tend les bras à ses vrais enfants, la plus belle tâche à remplir, nous sommes en présence de nos ennemis irréconciliables; nous n'avons pas des hommes à terrasser, nous, ce sont des bêtes féroces qui veulent dévorer le sein de leur mère, ce sont les émigrés français et les autres tigres qui ont embrassé leur cruelle cause; ne les perdons pas de vue et bornons-nous à ce seul objet de nos fatigues et de notre dévouement. »

(1) *Moniteur*, séance du 23 août.

CHAPITRE IV

I

Commission du citoyen Carnot (1792). — Armée du Nord.

Paris, le 30 octobre 1792.

Nous, Pache, citoyen français, ministre de la guerre, commettons le citoyen Carnot pour se transporter à l'armée commandée par le général Kellermann, à l'effet de conférer avec lui sur les moyens de remplir les vues du Conseil exécutif exprimées dans les deux délibérations du 24 et du 29 de ce mois, dont il leur sera délivré copie; l'autorisons à prendre de qui il appartiendra, des renseignements exacts sur la situation de l'armée, sa force, ses besoins, l'état de ses magasins et approvisionnements; à passer les troupes en revue, s'il le juge nécessaire à l'objet de sa Mission; enfin à prendre toutes les mesures que sa prudence lui suggérera, et conformément à l'instruction particulière qui lui a été remise pour le succès de l'expédition projetée.

Le citoyen Carnot se concertera avec le citoyen Huguenin pour tous les objets qui concernent le matériel de l'armée du général Kellermann et le secondera de tout le pouvoir que nous lui conférons par la présente Commission.

Enjoignons à tous les agents militaires et autres, soumis à l'autorité du Département de la Guerre, de donner au citoyen Carnot tous renseignements et secours qui seront en leur pouvoir, sur la simple demande qui en sera faite de sa part.

II

Paris, le 31 octobre 1792, 9 heures matin.

Le Ministre de la guerre
au citoyen Carnot, commissaire du Ministre de la guerre.

Je viens de recevoir copie d'une dépêche du général Custine au général Kellermann; j'écris en conséquence à ce dernier pour le presser encore une fois d'entrer sur-le-champ dans le vallon de la Moselle..... Ce mouvement est si important et si décisif, qu'il faut employer tous les moyens pour l'exécuter, et sur-le-champ: Pénétrez-vous bien de cette nécessité et pénétrez-en le général, ses officiers, ses troupes; le sort de la guerre est en leurs mains; s'ils marchent, elle peut être finie en peu de semaines.

Employez la raison, l'énergie, l'autorité ; si vous soupçonnez peu de volonté dans les chefs, éclairez-moi: Quant aux moyens physiques, mettez en mouvement tous les commissaires des guerres et adressez de concert avec le citoyen Huguenin, aux corps administratifs, toutes les réquisitions qui pourront vous donner des moyens de mouvement.

Je dirige sur Luxembourg les bataillons qui sont aux environs de Paris. Veillez à ce que le général chargé des cantonnements destinés de contenir la garnison de cette place, nomme un officier général capable de les diriger: Il doit sans doute trouver des ressources ans les généraux Favart, Doyé, Saint-Hilaire.

CHAPITRE VII

I

La Vendée. — Hoche réclame du Comité de Salut public la douceur. — Armée des côtes de Cherbourg.

(Extrait.)

Le 2 septembre 1794.

Trois camps nouvellement formés au N.-O.
Surveillance des côtes.

Quant aux chouans, je pense qu'ils ne tiendraient pas longtemps si on leur coupait toutes correspondances avec l'Angleterre, ce qui ne peut se faire que sur mer.

Si les moyens de douceur qu'indique l'arrêté du Comité sont bien appliqués et soutenus d'un peu de fermeté, ils feront infiniment plus sur l'esprit des habitans qui, en général, n'est pas bon, que la présence d'une armée ; la crainte en empêche beaucoup (suivant les rapports), de se réunir aux défenseurs de la Patrie, et ils le feraient certainement, s'ils croyaient être protégés. Quelques proclamations feraient plus que des pièces de seize.

Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour faire cesser toutes ces tracasseries créées par le fanatisme, soudoyées par l'Angleterre et alimentées par des prêtres. J'aime assez la République pour la bien servir tant que mes forces physiques me le permettront.

Salut et fraternité.

L. Hoche.

II

Discours de Doulcet.

Le 16 juin 1795, Doulcet déclarait au nom du Comité de Salut public qu'il ne fallait plus compter sur la bonne foi de ceux qui, égarés par l'esprit de parti, avaient promis le respect des lois ; ils nous ont trompés, s'écriait-il.

« Une partie des chefs des chouans ne s'était rendu à la Pacification que pour tramer plus tranquillement et plus sûrement dans l'ombre de la paix les projets perfides qu'ils méditaient. Le génie tutélaire de la France l'a sauvée encore une fois. Leur Correspondance a prouvé que ces hommes, toujours ennemis de la liberté, continuaient leurs liaisons avec nos ennemis les plus acharnés, les Anglais, et que, ne pouvant se flatter de vaincre par la force, ils réunissaient leurs efforts pour créer une disette, amener une révolte générale et favoriser l'invasion étrangère.

« D'une part, ils arrêtaient les communications entre les campagnes et les villes, et de l'autre, ils s'efforçaient de faire intercepter par les Anglais, les arrivages de l'étranger. *Une partie de cette correspondance perfide a été publiée par les Représentants du peuple.*

« ... Le Comité de Salut public a pensé que le moyen le plus sûr d'atteindre ce but était de centraliser les mesures d'exécution ; qu'il fallait, en conséquence, diminuer de beaucoup le nombre des représentants, afin qu'ils pussent, ainsi que les généraux, mettre plus aisément dans leurs opérations le concert et l'ensemble nécessaire ; il a pensé qu'il était temps d'encourager le zèle et le dévouement des corps administratifs rendus à leur organisation primitive et salutaire et purgés de ces hommes ineptes et immoraux que la tyrannie y avait placés.

« . . . .

« Il ne sera pas difficile de rappeler aux habitants des campagnes que *les mêmes hommes qui les égarent aujourd'hui sont ceux qui voulaient arrêter la Révolution dès son principe*, pour conserver leurs droits féodaux, leurs dîmes, et perpétuer l'oppression sous laquelle ils gémissaient (1). »

(1) *Moniteur* du 19 juin, séance du 28 prairial.

CHAPITRE IX

I

Félicitations à Houchard.

Nous avons reçu avec la plus vive satisfaction la nouvelle de vos brillants succès (1). Nous ne pouvons cependant nous empêcher de regretter infiniment que le grand projet qui avait été formé d'abord pour envelopper entièrement l'armée anglaise et l'écraser en marchant directement sur Furnes, Ostende et Nieuport, n'ait pas eu lieu. Quoi qu'il en soit, il faut profiter du moment d'enthousiasme et vous hâter de faire lever le siège du Quesnoy. Nous recevons les nouvelles les plus alarmantes de cette partie de la frontière. On nous assure que la garnison de Cambrai a été taillée en pièces. Nous nous flattons que ces bruits fâcheux sont dénués de fondement et que vous arriverez bientôt au secours. C'est à vous à voir quelle marche peut vous promettre le succès le plus complet, et s'il convient mieux de marcher directement sur le Quesnoy que de l'enfermer en emportant ses magasins et enveloppant les villes de Valenciennes et de Condé. Le Comité s'en repose sur votre courage et vous invite aux mesures les plus rigoureuses. Tombez en masse sur les ennemis et profitez de l'énergie française et de la juste confiance que vous avez inspirée aux troupes que vous commandez (2).

(1) Dépêche du 13 septembre, de la main de Carnot.

(2) Houchard fut accusé de trahison par trois représentants qui le déclarèrent acheté par le duc d'Yorck (V. ce chapitre).

II

Récit de Wattignies par les Autrichiens.

(Extrait du *Bulletin de l'armée alliée.*)

Du quartier général de Pont-sur-Sambre, le 16 octobre.

Ce matin, un brouillard épais qui nous dérobait d'abord la vue de l'ennemi s'étant dissipé, nous vîmes revenir les mêmes colonnes de la veille, et se porter contre les mêmes points de notre corps d'armée ; elles étaient suivies de deux à trois autres colonnes au moins tout aussi fortes, qui se postaient derrière les bois et villages, et fournissaient des troupes fraîches aux premières à mesure qu'elles en avaient besoin dans les attaques qu'elles formaient contre nos troupes ; celles-ci faisaient la plus vive résistance ; le feu du canon et de mousqueterie fut terrible, et dura jusqu'au soir. Notre aile gauche ne put résister plus longtemps. Il fallait donc songer sans délai à lever le blocus pour nous mettre à même de prévenir, à forces réunies, les suites fâcheuses qui auraient pu résulter. Ce qui fut exécuté la nuit du 16 au 17. Le corps qui avait jusqu'ici bloqué la place, passa la Sambre près de Haut-Mort et de Requigures, tandis que l'armée d'observation la traversa près de Poussières et de Pont : de sorte que nous occupons en ce moment la rive gauche de cette rivière.

La fermeté que nos troupes ont déployée à cette occasion est au-dessus de tout éloge : elles ont été sous les armes pendant deux jours et deux nuits, sans prendre de nourriture, ayant toujours à combattre une troupe d'enragés, dont le nombre l'emportait infiniment sur celui de nos troupes. La perte que nous avons essuyée, les 15 et 16, se monte à environ deux mille hommes, tant tués que blessés ou égarés. Plusieurs officiers sont de ce nombre.

Au moment où l'on achève d'imprimer ce bulletin, l'on apprend que les Français, s'étant portés en grande force sur l'aile droite de l'armée impériale, le maréchal prince de Cobourg avait jugé convenable de changer de position, de se placer derrière la Sambre et de lever par conséquent le blocus de Maubeuge.

Beaucoup de personnes ont regardé la levée de ce blocus comme une mesûre qui retardera les opérations de la campagne; mais cette opération était nécessaire; elle a été volontaire de la part des généraux, et elle va servir à amener des événements dont l'exécution eût été à la fois difficile et dangereuse dans une position trop resserrée pour le déploiement de la cavalerie.

CHAPITRE XII

Opinion d'un Allemand sur la situation actuelle de la France et sur ses ressources pour la continuation de la guerre et sur son influence sur les autres États de l'Europe.

(Extrait d'un papier allemand.)

26 mars 1794.

Quoique tant de bons esprits s'occupent dans ce moment en Allemagne de la situation politique de la France, il paraît cependant que peu de personnes la considèrent sous le point de vue le plus important dans ce moment et approfondissent autant qu'il le faudrait le danger qui menace l'Europe entière. Depuis le milieu de l'année passée, l'énergie de la nation s'est développée d'une manière incroyable, et l'on ne peut assurer, sans exagération, qu'il n'y a eu dans aucune époque de l'histoire, une puissance si formidable qu'est celle que la France est à même de mettre sur pied dans ce moment.

Tous les habitants de cette immense République, sont devenus avec tout ce qui leur appartient dans le sens le plus rigoureux, la propriété nationale administrée par un gouvernement qui, à mesure qu'il a su par son habileté et par l'enthousiasme qu'il a inspiré se procurer de l'ascendant sur toutes les factions, est en état d'anéantir par sa puissance irrésistible toute insurrection particulière. Il ne reste aux mécontens isolés et épars, que de chercher leur salut dans le salut public et de plier de bonne grâce sous une autorité qui, seule, peut leur procurer tranquillité et sûreté. Cette masse

populaire est animée par une seule volonté, est conduite vers un seul but.

Tout ce qui peut servir aux besoins de l'armée est mis en réquisition.

Partout où l'on voyage dans l'intérieur on trouve la plus grande activité.

Tout ce qui ne porte pas les armes parmi la jeunesse de la première réquisition, est tenu, sans distinction, de se livrer au service des charrois, de travailler au rétablissement des chaussées et à la fabrication des armes. Les femmes s'occupent à faire des habillements, les vieillards et les enfants font de la charpie.

Avec tout cela on ne néglige pas la culture de la terre. Le sol est cultivé le mieux possible et de grandes étendues, autrefois de jardins de luxe, ont par ordre de la Convention été défrichées et ensemencées.

Une impulsion belliqueuse, entretenue par les événements sanglants de l'intérieur et un esprit vraiment romanesque, électrisent toute la jeunesse.

A cet enthousiasme pour la cause politique, se joint l'ambition à laquelle on a ouvert une libre carrière; car comme par la nouvelle Constitution chacun peut occuper les premiers postes, parmi cent mille hommes qui volent aux frontières, il n'y en aura peut-être pas un seul qui n'ait l'espérance de pouvoir dans peu de temps parvenir au grade de général.

Ces considérations réunies à celles de la forte population et des ressources inépuisables de la France, donnent lieu de présumer que si cette République, qui ne fait que naître, a déjà fait des efforts si prodigieux, la continuation de la guerre ne pourra que la consolider de plus en plus.

Chaque ami de l'humanité doit donc envisager avec sollicitude, les suites terribles pour l'Europe entière qui doivent résulter de cette lutte, et cela d'autant plus qu'il paraît impossible que les autres pays puissent rivaliser avec la France, sans imiter son exemple en rompant tous les liens de la société civile et sans s'élever à la hauteur de son gouvernement révolutionnaire.

L'espoir le plus consolant reste dans une prochaine paix, qui pourra, seule, donner une autre direction à l'esprit national. Il

deviendra alors aussi difficile de faire lever de nouveau la nation en masse pour commencer une nouvelle guerre, qu'il serait maintenant impossible de vaincre par la voie des armes un peuple guerrier, endurci à la fatigue et exalté par les succès de la campagne dernière (1).

(1) Armée du Rhin. — Dépêche de Bacher, 26 mars 1794.

CHAPITRE XIII

I

Débats du Parlement anglais sur la Hollande.

I. — *Discours de Pitt.*

S les Français attaquent dans la suite la Hollande, la Prusse, l'Autriche, comment déterminerez-vous l'Angleterre à rentrer en lice, après avoir fait le honteux aveu de votre infériorité au même moment où tant d'alliés vous secondent? Que sera-ce si je vous prouve qu'on vous conseille la lâcheté à une époque où vos ennemis touchent à l'épuisement?

On nous a dit que, si la guerre cesse, la France se donnera un gouvernement plus sage. Est-ce à nous, sur des chances aussi incertaines, à nous exposer aux plus grands malheurs? Je ne veux donc point de paix en ce moment, à moins que vous ne me démontriez que la France a plus de moyens que nous de poursuivre longtemps la guerre?, Eh! quelle paix pourrions-nous obtenir? Nous sacrifierions notre honneur en pure perte et par un désespoir très mal fondé. Nous conseillera-t-on d'abandonner aux Français les Pays-Bas autrichiens? non, sans doute.

On dit que le vrai motif de la guerre n'existe plus, puisque la Hollande négocie avec la France. Eh bien, je soutiens que la Hollande ne peut jouir de quelque sûreté qu'autant que nous continuerons la guerre. Que la paix règne entre les deux pays: et la France est sans frein et sans contre-poids. Qui peut répondre qu'elle consentira

à la paix à des conditions honorables, et sans se prévaloir d'une prétendue supériorité? A-t-elle modifié le décret du 13 avril, qui porte que les préliminaires de paix seront l'unité et l'indivisibilité de la République?

Quoi! après deux ans de guerre, vous avez obtenu comme indemnité la possession des colonies françaises; et vous y renonceriez pour acheter la paix! De telles idées ne peuvent être adoptées qu'autant que l'impossibilité de continuer la guerre aura été prouvée. Soyez sûre que le *statu* ne serait point accepté. Est-ce à nous à descendre au langage de la faiblesse et à l'attitude de la prière?

Je ne veux point dissimuler les désastres de la dernière campagne. Je ne cacherai point les blessures profondes reçues par les deux grandes puissances militaires de l'Europe. Mais les guerres précédentes me présentent les prodiges dus à l'énergie et à la persévérance du peuple anglais. Ne faut-il juger des ressources des puissances belligérantes que par des batailles perdues et des pays envahis? Ce calcul serait faux, dans cette guerre surtout, et vis-à-vis de nous.

II. — *Discours de Fox.*

On vous a dit, en parlant de la négociation entamée par la Hollande, que nul traité solide ne peut être fait avec le gouvernement actuel de la France. Cette assertion m'amène à examiner où en est la guerre, où nous en sommes nous-mêmes. Les ministres ne veulent pas cacher que des places fortes ont été prises... Franchise vraiment admirable de leur part! Et c'est ainsi qu'ils parlent des triomphes des Français! N'eût-il pas été plus noble de dire: Nos désastres sont tels que l'Europe moderne n'en a jamais vu de semblables depuis l'irruption des Goths et des Vandales.

Les Français ont conquis la Flandre, plus de la moitié de la Hollande, toute la rive gauche du Rhin, Mayence excepté; une partie du Piémont, la plus grande partie de la Catalogne, toute la Navarre. Qu'on cherche une semblable campagne dans les annales de l'Europe! Ils ont pris, dites-vous, des places fortes: montrez-moi cinq campagnes où tant de places fortes aient été emportées. Et qu'on ne me reproche point d'exagérer ici nos malheurs: non, je parle avec l'austère franchise d'un homme qui doit lever le voile dont est

couvert l'abîme vers lequel nous a poussés la folie sans exemple de nos ministres.

L'enthousiasme des Français est sans doute admirable; mais je pense que, si notre pays était envahi par une armée française, nous aurions fait les mêmes prodiges; et nous ne les ferons que lorsque nous serons serrés de près comme ils l'ont été. Car, malgré toutes les déclamations pompeuses des ministres, ils ne persuaderont jamais au peuple, que, si nous concluons la paix avec la France, c'en est fait de notre gouvernement, de nos lois et de notre religion. D'autres puissances sont en paix avec la France. Le Danemark, la Suède, les cantons suisses sont-ils donc anéantis, quoique alliés avec elles? et cette république de Gênes, que nous avons si cruellement traitée, ne s'applaudit-elle pas de l'amitié des Français? Les États-Unis d'Amérique ne jouissent-ils donc pas d'une brillante prospérité, d'une grande sûreté, quoique leur beau gouvernement soit aussi fondé sur les droits de l'homme, et par là même très rapproché de ce qu'on appelle la peste française? Ces États-Unis ne viennent-ils pas de conclure un traité avec nous? Pourquoi donc la contagion ne serait-elle à craindre que pour nous? Je m'étonne toujours de l'entêtement de certains hommes qui ferment les yeux pour ne pas voir les faits qui combattent leurs chimériques théories.

La Révolution française existe depuis 1789, et Genève est cependant le seul État qui en ait éprouvé une à peu près semblable. Comment pourrait-elle arriver jusqu'à nous? Nous serait-elle apportée par quelques missionnaires débarqués à Douvres? car, grâce au ciel, le ministre ne nous parle plus de tous ces complots contre la constitution, qui semblaient l'effrayer tant depuis deux ou trois ans. Tous ces rêves n'ont pas été perdus pour lui, puisque avec quelques Bills il est venu à bout de rendre la monarchie anglaise beaucoup plus absolue qu'elle ne l'a jamais été.

II

Instructions à nos agents (C. de S. P.) à l'étranger.

Paris, le 30 messidor, l'an 2e de la République une et indivisible.

***Instruction envoyée par le Comité de Salut public à tous les agents chargés de la levée et du recouvrement des contributions militaires et des réquisitions à faire dans les pays occupés par les armées de la République* (1).**

L'objet de votre mission est de préserver la France des maux qu'elle a soufferts. Elle a donné à la terre un grand exemple de courage et de constance. L'Anglais avait fermé les mers; l'Allemand et le Prussien s'étaient précipités sur nos frontières ; la France était abandonnée à ses seules ressources ; nos armements étaient incomplets; nos munitions de guerre no paraissaient pas suffisantes. Les subsistances manquaient dans différentes parties de la République ; nous ne pouvions rien recevoir de l'étranger ; le commerce de nos alliés, de nos amis était devenu stérile : il avait été intercepté par nos ennemis. Le Génie de la liberté a couvert la France d'ateliers ; nous avons eu des armes et du salpêtre. Rien ne pouvait remplacer les subsistances qui nous manquaient : Le Français s'est fait un devoir de la plus sévère économie. Il s'est privé de tout ; il a tout souffert : il va recueillir le fruit de la constance et de la victoire. Il ne s'agit pas de pourvoir aux besoins du moment; il faut remplir les magasins et les arsenaux de la République ; il faut sé rendre indépendant des événements et des saisons.

Les infortunés qui courbaient la tête sous le joug des despotes et de leurs satellites n'ont rien à craindre des dispositions de la République. Le laboureur qui cultive son champ, l'artisan, l'homme de travail, ne sera pas privé de son salaire et de sa récompense.

Dans les pays fertiles occupés par les armées de la République, vous trouverez toutes les matières qui conviennent à nos besoins, à

(1) *Archives nationales.* — Comité de Salut public (cart. 237).

nos usages. Vous laisserez au laboureur les chevaux, les bateaux et l'approvisionnement nécessaire pour sa famille et pour son exploitation. Vous payerez toutes les denrées qu'il vendrait dans les places et dans les marchés; vous n'exercerez qu'un droit de préférence, dont il reconnaîtra la justice.

L'artisan continuera paisiblement ses travaux, et vous assurerez sa subsistance en mettant en réquisition pour continuer sa profession.

L'homme inutile, l'ennemi de la liberté et de l'égalité, l'oppresseur de ses frères, sentira seul le froid de la justice nationale. Vous ne perdrez jamais de vue que vous êtes chargé d'une mission qui exige tous vos soins, et l'application la plus constante et la plus suivie. Vous devez faire aimer le nom français du pauvre et de l'indigent; vous devez faire respecter du riche l'austérité et la fermeté des républicains.

Lorsqu'on lèvera des contributions militaires, chacun cherchera à s'y soustraire. Si les habitants sont pressés, comme ils doivent l'être, ils offriront des métaux.

Vous vous rappellerez que le numéraire de la France a été versé dans la Belgique; il y a été dissipé : il faut que l'équivalent de ce numéraire rentre dans les caisses de la Trésorerie nationale.

Les métaux des églises seront offerts en payement des contributions militaires. Souvenez-vous que les Belges sont attachés à leurs habitudes, à leurs usages; n'attaquez jamais ces usages, ni leurs opinions; n'en parlez jamais.

On parla beaucoup d'opinions religieuses à la fin de 1792; on se prévalut de la diversité d'opinions sur des matières inintelligibles, pour entretenir la haine, l'animosité, l'esprit de révolte et de trahison.

N'examinez jamais à quel usage servaient les métaux que l'on offrira en payement des contributions.

Le mépris jeté sur les opinions s'attache aux personnes: trop d'empressement à vouloir instruire les autres ne fait qu'aigrir et irriter. Soyez toujours occupés de vos fonctions. Que les habitants du pays que vous parcourrez ne voient en vous qu'un agent fidèle à la République et ne connaissant que ses devoirs.

Chacun de vous doit s'occuper de la partie qui lui est conférée et dont il est comptable; mais il doit saisir toutes les occasions de

concourir aux succès des autres parties par des avis donnés au peuple.

Que chacun de vous concoure à établir le crédit de la nation, la confiance dans les assignats et recommande les payements des contributions en numéraire ou en métaux.

Les membres du Comité du Salut Public,

CARNOT, R. LINDET, MERLIN, ESCHASSÉRIAUX, THURIOT, J.-B. DELMAS.

III

Proclamation de l'indépendance de la Hollande par les Représentants en mission.

La tyrannie, conjurée contre la liberté des peuples, nous déclara la guerre et entreprit de nous opprimer.

Un stathouder revêche s'était rendu maître de votre gouvernement. Il entra dans la coalition pernicieuse des tyrans, et forma avec eux la résolution insensée de subjuguer un grand peuple.

Votre sang, vos trésors furent prodigués à cette entreprise criminelle.

Le sort des armes a répondu à la justice de notre cause, et nos armées victorieuses sont entrées sur votre territoire.

Bataves! nous sommes bien loin de penser que vous étiez complices de cette entreprise horrible. Nos ennemis sont aussi les vôtres.

Le sang des fondateurs de la République des Provinces-Unies coule encore dans vos veines, et au milieu des horreurs de la guerre, nous ne cessions pas de vous considérer comme nos amis et alliés.

C'est sur ce pied-là que nous sommes actuellement au milieu de vous. Nous n'apportons point la terreur, mais la confiance.

Il n'y a que peu d'années, qu'un conquérant hautain vous prescrivait des lois ; nous vous rendons la liberté.

Nous ne venons pas chez vous pour vous imposer un joug ; la nation française respectera votre indépendance.

Les armées de la République française exerceront la plus sévère discipline. Toute insolence, toute extravagance contre les habitants seront punies sévèrement.

La sûreté des personnes et des biens sera maintenue.

L'exercice libre de la religion ne sera point troublé.

Les lois, coutumes et usages seront encore maintenus.

Le peuple batave, faisant usage de sa souveraineté, pourra seul altérer ou améliorer la constitution de son gouvernement.

A Amsterdam, le 1er pluviôse, l'an 3e de la République française, une et indivisible (20 janvier 1795, vieux style).

Était signé à l'original :

GILLET, BELLEGARDE, LACOSTE, JOUBERT, PORTIEZ (de l'Oise).

IV

Influence de la Révolution française. — Conquête de la Hollande (1795).

... Les Bourgeois, formés en Commités d'observation, paroissoient déterminés à apporter la plus grande opposition à ces dispositions qui n'ont pas même été tentées.

Les malheurs qui étoient prêts à fondre sur la Hollande produisoient des effets bien différens sur les esprits des habitans. Les uns, justement épouvantés par l'idée révoltante de voir bientôt introduire chez eux un système de gouvernement subversif de leurs propriétés, se hâtoient de rassembler ce qu'ils avoient de plus précieux et de plus transportable pour se sauver en Angleterre et en Allemagne. Les autres, au contraire, et le nombre de ces derniers comprenoit plus des neuf dixièmes des gens du pays, se félicitoient d'être bientôt débarrassés de prétendus alliés qui les forçoient d'agir dans une cause selon eux opposée à leurs vrais intérêts ; et loin de regarder les François comme leurs ennemis, ils les attendaient comme leurs libérateurs et paroissoient prêts à faire en leur faveur tous les sacrifices que pourroient exiger les circonstances.

Il existait depuis longtems dans Amsterdam des assemblées qui entretenoient publiquement correspondance avec les républicains françois et, dans les districts même où les armées étoient répandües, les peuples se montroient si peu soigneux de dissimuler leurs sentimens, soit par leurs propos, soit par la mauvaise humeur qu'ils manifestoient dans la réception des gens de guerre en quartier dans leurs maisons, qu'il ne faut pas être surpris si les troupes, en se retirant, se sont permis quelques excès, en eux-mêmes sans doute très condamnables, mais que de pareilles circonstances rendoient au moins excusables.

Au surplus, des dispositions aussi favorables aux François de la part de la nation hollandaise peuvent être mises au rang des causes qui leur ont facilité la conquête du Pays.

Ce dévouement devoit naturellement rendre leurs succès d'autant plus aisés que la défense des barrières les plus importantes des Provinces-Unies étoit remise à des troupes de la nation même; et c'est à cela qu'il convient, sans contredit, d'attribuer la promptitude avec laquelle certaines places de la Hollande défendues par les Hollandois eux-mêmes ont été emportées par l'ennemi (1).

(1) Le colonel d'Arnaudin, du corps des Ingénieurs-Géographes de l'armée royale avant 1789, ayant émigré au début de 1793 « fut demandé par S. A. R. le duc d'Yorck, commandant en chef des forces britanniques sur le continent, pour être attaché à son état-major en qualité de capitaine des Ingénieurs étrangers entretenus par la Grande-Bretagne pour la durée de la guerre ». Il rédigea une histoire de la guerre de Hollande, en deux volumes in-folio, au Dépôt de la guerre (manuscrit), et en fit hommage au maréchal Soult, ministre de la guerre, par sa lettre de 1814 écrite sans date de jour à Paris, hôtel de Rouen, rue d'Angiviler.

Le tome Ier donne une Note instructive, par M. Turpin.

On lit sur la première feuille du titre de l'Atlas qui accompagne ce Mémoire : « Ouvrage entrepris par ordre de S. A. R. le duc d'Yorck et « présenté à S. M. Britannique, 1798. »

(Extrait du tome I, chap. IV, p. 363.)

CHAPITRE XIV

Le comité à Pichegru.

I

Nous vous envoyons, général, la copie d'un paragraphe d'une dépêche que nous venons de recevoir du général Jourdan.

Nous imaginons toujours et nous avons lieu de croire qu'au moment où notre lettre vous parviendra, Manheim sera en notre pouvoir ou réduit en cendres, et que, dans l'une et l'autre supposition, vous aurez jeté sur la rive droite du Rhin un assez grand nombre de troupes pour seconder efficacement les opérations du général Jourdan dont nous vous avions fait part.

Si, contre notre juste attente, vous n'avez pas passé le Rhin à Manheim, vous penserez sans doute comme nous qu'il n'y a pas un instant à perdre pour exécuter ce passage.

Si toutefois il y avait, ce que nous ne pouvons croire, une absolue impossibilité à forcer Manheim à ouvrir ses portes très vite, alors il nous a paru que vous devriez suivre le projet de passage à Oppenheim et l'exécuter avec une grande célérité. Vous sentez qu'il est presque impossible que l'armée de Sambre-et-Meuse obtienne, malgré son courage, les succès qui nous sont nécessaires, si, par une diversion aussi forte que prompte, vous n'obligez l'ennemi à diviser son attention et ses forces. Nous sommes si convaincus de la nécessité d'ajouter aux forces du général Jourdan, que nous vous proposons, à moins de circonstance majeure qui s'y opposerait, de tirer de votre gauche et de devant Mayence tout ce qui pourra en être ôté sans danger, de le faire filer promptement vers Neuwied où il passera le Rhin, et ira : ou remplacer la partie de l'armée de

Sambre-et-Meuse qui garde les bords du Rhin et les derrières, ou celle qui est occupée au siège d'Ehrenbreitstein, ou enfin se mettre en ligne avec la partie de cette armée qui est destinée à vaincre l'ennemi.

Dans la supposition bien plus naturelle de votre passage à Manheim ou à Oppenheim, alors, général, votre objet doit être d'attirer vers vous une partie de l'attention de l'ennemi, mais en prenant toujours les précautions les plus grandes pour ne pas vous compromettre.

L'objet du Comité est de forcer l'ennemi à évacuer la rive droite du Mein sans passer sur la gauche, afin qu'il nous laisse absolument les maîtres de tout le cours du Rhin, laissant ensuite aux circonstances à décider si nous ne marcherons pas sur lui, quelque direction qu'il prenne.

Comme c'est de l'ensemble qui règnera entre vos opérations et celles du général Jourdan que naîtront les succès, nous vous prions d'entretenir avec lui la correspondance la plus suivie.

Tous deux républicains, vous n'avez pas besoin qu'on vous recommande de faire ce qui peut assurer le bonheur et la gloire de la République.

Le Comité s'en repose absolument sur votre sagesse et vos talents militaires ; il lui suffit de vous avoir indiqué ce qu'il croit le plus utile.

Pour copie conforme :

CAMBACÉRÈS, LE TOURNEUR.

II. — *Instruction.*

L'armée de Sambre-et-Meuse ayant été forcée par des événements que le Comité de salut public n'avait pu prévoir et sur lesquels on n'avait pas dû calculer, à se retirer sur la rive gauche du Rhin, le Comité pense que, dans le moment actuel, les généraux Jourdan et Pichegru doivent employer tous les moyens qui sont à leur disposition pour conserver les passages de Düsseldorf, de Neuwied et de Manheim, et pour empêcher l'ennemi de pénétrer par Mayence sur le territoire français.

Il est, pour atteindre ces différents buts, des mesures directes et des mesures indirectes.

Parmi les mesures directes, le Comité place l'approvisionnement de la place de Düsseldorf et celui de la place de Manheim, et ordonne en conséquence que ces deux villes seront approvisionnées sur le pied de siège.

Il confirme l'arrêté pris le 20 vendémiaire par le représentant du peuple Joubert, relatif à une livraison d'une somme de 30,000 livres en numéraire et 100,000 livres en assignats pour réparer les fortifications de Düsseldorf. Il autorise le même représentant à faire mettre à la disposition du chef du génie les nouvelles sommes qui seront jugées indispensables, tant pour mettre la place de Düsseldorf en état de défense que pour les travaux d'un camp retranché sous ladite place.

Il autorise encore les représentants du peuple en mission près l'armée de Sambre-et-Meuse à faire mettre à la disposition du chef du génie les fonds, tant en numéraire qu'en assignats, qui seront indispensables à l'établissement d'une tête de pont à Neuwied, si cet ouvrage est jugé nécessaire.

Il autorise les représentants du peuple en mission près l'armée de Rhin-et-Moselle à faire faire aux fortifications de la ville de Manheim les travaux qui seront jugés indispensables pour mettre cette ville en état de défense.

De puissantes diversions, faites sans nul délai, sont de tous les moyens indirects le plus prompt et le plus sûr : elles seront exécutées dès cet ordre reçu.

La diversion de l'armée de Rhin-et-Moselle aura lieu vers Huningue ou vers Kehl; le Comité laisse au général Pichegru le choix du point où la diversion aura lieu.

Le général Pichegru se rendra proche du point où il voudra agir; il rassemblera vingt mille hommes au moins; il passera le Rhin, et, par des marches vives et des coups forts, il fixera sur lui l'attention des ennemis. Comme les troupes autrichiennes qui sont sur le haut Rhin ne pourront suffire à faire tête au général Pichegru, surtout s'il développe les talents et l'activité dont il a donné des preuves, il n'est pas douteux que Wurmser ne soit obligé de s'éloigner de Manheim pour se porter vers Kehl ou Huningue, points vers lesquels le général Pichegru doit agir sous le plus court délai possible.

Le général Pichegru, dès qu'il aura reçu la présente instruction, adressera au Comité de salut public, par un courrier, le détail des

projets qu'il se proposera d'exécuter dès qu'il aura passé, soit à Kehl, soit à Huningue, et il remettra au citoyen Dufalga, chef de bataillon du génie, porteur de la présente dépêche, une copie de son travail sur les opérations ultérieures, pour être porté au général Jourdan.

Il est infiniment important que le *secret* le plus profond soit gardé sur les opérations dont on vient de parler, et plus particulièrement sur celles dont le détail suit.

Dès la réception de la présente instruction, le général Jourdan choisira dans l'armée de Sambre-et-Meuse un corps de vingt mille hommes dont seize à dix-huit mille d'infanterie et le reste en cavalerie. Ce corps aura avec lui tous les moyens d'artillerie et de transport, et les munitions de guerre qui lui sont nécessaires. Il se rendra sous les ordres du général Kléber, sous Manheim. On donnera à cette marche un prétexte quelconque, mais plausible, tel que la nécessité de renforcer le blocus de Mayence, ou même de fortifier le haut Rhin ou tel autre : on mettra assez d'art dans les confidences pour rendre le motif croyable. Ce corps se réunira aux douze mille hommes actuellement sous Manheim pour y exécuter les opérations qui lui seront indiquées.

Dès l'instant où les troupes actuellement sous Manheim auront été jointes par celles de l'armée de Sambre-et-Meuse, elles s'organiseront avec la plus grande célérité en corps d'armée agissant ; elles auront pour commandant en chef le général Kléber et pour commandant en second le général Desaix.

Il sera donné à ces troupes une administration particulière formée par le commissaire ordonnateur en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse. On recommande à cet administrateur de mettre dans cette opération célérité et secret.

Le général Jourdan préparera un corps de huit mille hommes pour aller tenir garnison dans Manheim. Ce corps n'aura avec lui que ses équipages particuliers, son canon de bataillon et ses effets de campement. Il devra arriver à Manheim au moment où le général Kléber pourra se mettre en campagne.

Le Comité s'est vu obligé de mêler ainsi les armées afin que les généraux Jourdan et Pichegru pussent fournir, le premier aux vingt et quelques mille hommes, et le second aux trente et quelques mille

hommes qui vont agir, tout ce qui est nécessaire pour développer une très grande activité.

Le Comité pense que, par ces moyens, le général Pichegru agissant avec le général Kléber, Wurmser sera obligé de remonter le Rhin, et que dès l'instant où le général Kléber agira, Clairfayt sera obligé de remonter à son tour.

Le Comité n'indique dans ce moment ni au général Pichegru, ni au général Kléber, les opérations qu'ils doivent exécuter ; il prescrit à ce dernier de l'instruire par un courrier extraordinaire des vues qu'il aurait à cet égard.

En général, le Comité le répète, le but du gouvernement est : 1° d'assurer la conservation de Düsseldorf, Manheim et Neuwied ; 2° d'empêcher l'ennemi de pénétrer sur le territoire français ; 3° de faire rentrer en deçà du Rhin toutes les denrées qu'il sera possible d'y transporter de la rive droite.

L'armée de Sambre-et-Meuse et celle de Rhin-et-Moselle, fortes au moins de quatre-vingt mille hommes chacune, pourront aisément fournir les corps disponibles qu'on leur demande, d'autant que l'ennemi, occupé sur trois points, songera peu à agir offensivement au delà du Rhin.

Les membres du Comité de salut public,

LETOURNEUR, THIBAUDEAU, SIEYÈS, ESCHASSERIAUX, CAMBACÉRÈS, LOUVET.

CHAPITRE XVI

I

Unité de l'Italie en une seule République.

Marseille, le 30 floréal an IV (19 mai 1796).

Citoyen Carnot, président du Directoire exécutif à Paris.

Les plus grands obstacles sont surmontés en Italie, mais à la vue même de nos armées victorieuses, les patriotes Piémontais qui ont si bien favorisé nos phalanges sont arrêtés, trennés dans des cachots et là qui sait quelle mort les attends ! Victimes de leur dévouement pour nous, ils ont droit de prétendre que nous les délivrions. Le roi de Sardaigne ne s'est umilié à demander la paix (s'imaginant que cette ruse lui vaudrait la conservation de son trône, miné par le parti républicain de ses sujets et sur le point de son explosion), que sur la ferme persuasion que ses démarches passées et présentes seront oubliées. Il tint de vouloir être notre ami, l'ami des républicains qu'il traittait naguère de Régicide ! tendis qu'il charge de chaînes ses sujets qui pensent comme nous, les réservant peut-être aux plus cruels suplices ! et cela, pour intimider les autres et nous faire haïr. Si nous abbandonnons ces victimes au sort que leur destine l'aristocratie, quel exemple ne donnerions-nous pas aux autres peuples Italiens de se meftier de nous ?

Ne nous y tromPons pas, citoyen, c'est le moment le plus favorable que tous les siècles ensemble puissent nous fournir pour délivrer l'Italie de ses tirrans et d'en faire une République démocratique qui soit à jamais notre amie et alliée ; la plus puissante après nous de toutes celles qui existent et qui, par ses richesses réelles,

nous donnerait une prépondérance sur la fammeuse alliance des deux Empires avec l'Angleterre.

Nous avons des Traittés avec Venise et Gênes, que la protection de la France seul a fait subsister jusqu'ici, sans qu'elle en ait jamais reçu le moindre secours dans aucune guerre ; à quoi donc nous servent de pareilles alliances? Et si elles ne se sont pas déclarées ouvertement contre nous dansl a Révolution, c'est que l'embition des rois coalisés ne leur avaient pas réservé leur partage dans les débris de la France qu'ils avaient médité.

Notre intérêt exige impérieusement et notre devoir nous y oblige de laisser aux Piémontais et aux Lombards, le droit de s'organiser à leur choix; d'unir à cette nouvelle République les États de Parme, du duc de Modène, du Pape et de Naples, et de lui insinuer ensuite de déclarer la guerre à Venise, du tems que nos armées entreroient dans le Tirrol pour faire une diversion à l'Empire et empêcher que l'empereur n'envoye du secours à Venise. Ensuite, au grand duc de Toscanne et puis à Gênes. Partout, les partisans de la liberté ballancent au moins les aristocrates et sans paraître nous meller de leurs différans, nous nous vangerions des persécutions qu'ont souffertes les Français dans ces petits États, depuis qu'ils veulent être libres.

Que d'avantages ne nous procurerait pas cet acte de justice et d'humanité ? Une amie et alliée qui ne le sera jamais avec des gouvernements aristocratiques, une puissante marine qui coopérerait avec nous la destruction future de la nouvelle Carthage anglaise ! Une ressource immense pour le débouché de nos manufactures et des productions de nos collonies, tendis que le Commerce des anglais qui est incalculable, serait annéanti pour toujours dans cette vaste contrée. Tout cela ne nous coûterait, après la prise de Psickton et Mantoue, que la marche de quelques collonnes de républicains, qui ne trouveraient plus d'obstacles et n'auraient plus de batailles à livrer ; au contraire, des ressources immenses pour nous indemniser de tant de pertes qu'avons faites. (*Non signé.*)

II

Vues diplomatiques sur l'équilibre européen en 1796. Armée d'Italie.

Livourne, le 13 messidor, l'an 4e de la République française une et indivisible (1er juillet 1796).

Garrau à son amy Carnot.

Ce jour-cy est un jour de bonnes nouvelles, mon cher et estimable amy ; ce matin, à 1 heure, nous avons appris le passage du Rhin par les Français devant Strasbourg et la prise du fort de Kelh.

On nous instruit à l'instant de la reddition du château de Milan.

Des corsaires viennent d'emmener dans ce port plusieurs bâtiments anglais.

Cette série de succès, de triomphes, de victoires, sur l'un et l'autre élément doit nécessairement contraindre l'Empereur et l'Empire à demander la Paix.

Il faut la leur accorder à des conditions telles qu'ils soyent dans l'impossibilité de pouvoir nous nuire à l'avenir.

Je suis bien loin d'être de la faction des limites : je tiens fortement à la barrière du Rhin et pour la garantir, je voudrais occuper militairement, c'est-à-dire tenir garnison dans Érebeinsthein, Cassel, Manheim et Kelh.

Je pense aussi qu'il faut chasser entièrement la maison d'Autriche de l'Italie. La Lombardie est digne d'être République. Elle renferme tous les éléments nécessaires pour l'y établir.

Quant aux autres parties de ce superbe pays, il faut arranger les choses de manière qu'il y ait tout à gagner pour notre commerce.

Et puis, tombons comme la foudre, sur la perfide Angleterre. Guerre ! guerre à cette moderne Carthage ! Les puissances maritimes sont toutes intéressées à la voir abaisser. L'Espagne, se bornera-t-elle à une vaine et dangereuse neutralité ? Je ne le crois pas.

Si le Directoire Exécutif adopte les mesures que nous luy proposons pour reprendre la Corse, le succès paraît assuré.

Saliceti est très affecté de ce que son nom se trouve inscrit dans les nottes trouvées chez Babœuf : Je ne le blâme pas.

L'homme de bien ne voit jamais avec plaisir que le méchant puisse penser l'avoir pour complice. Mais Saliceti a-t-il été le maître de l'empêcher ? Ceux qui le connaissent sauront lui rendre justice et le venger de cet outrage. Adieu. J'ai reçu ta lettre du 4 de ce mois : à la vie et la mort. Je serai ton amy.

GARRAU.

P. S. — Je te prie de bien réfléchir à ma longue lettre d'hier.

III

Continuation d'une commission de Commissaire.

Paris, le 9 floréal an IV (28 avril 1796).

Le Directoire Exécutif.

Arrête ce qui suit :

Les citoyens Saliceti et Garrau, commissaires du Gouvernement, près l'armée d'Italie, continueront à être employés en cette qualité près cette armée et auront les mêmes pouvoirs près l'armée des Alpes. Ils pourront ensemble, sur l'avis et la demande des généraux en chef ou de l'un d'eux, requérir des mouvements de troupes, et les généraux et la troupe seront tenus d'y déférer.

Signé à la minute :

CARNOT, L.-M. REVEILLIÈRE-LÉPEAUX et F. BARRAS.

Reg. Dir. A 31, p. 39.

IV

Quartier général,
Milan, 11 vendémiaire an V (2 octobre 1796).

A S. M. l'Empereur d'Allemagne.

Majesté, l'Europe veut la paix. Cette guerre désastreuse dure depuis trop longtemps.

J'ai l'honneur de prévenir Votre Majesté, que, si elle n'envoie pas des plénipotentiaires à Paris pour entamer les négociations de paix, le Directoire exécutif m'ordonne de combler le port do Trieste et de ruiner tous les établissements de Votre Majesté sur l'Adriatique. Jusqu'ici, j'ai été retenu dans l'exécution de ce plan par l'espérance de ne pas accroître le nombre des victimes innocentes de cette guerre.

Je désire que Votre Majesté soit sensible aux malheurs qui menacent ses sujets, et rende le repos et la tranquillité au monde.

Je suis avec respect, de Votre Majesté, etc.

Signé : BONAPARTE.

V

Paris, le 12 vendémiaire an VI (3 octobre 1797)

Au général Bonaparte.

Votre lettre du 4 de ce mois, citoyen général, étonne et afflige le Directoire exécutif *qui se rassemble extraordinairement* pour vous répondre à l'instant même de l'arrivée de votre courrier (1).

Comment est-il possible que vous ayez accusé d'ingratitude o

(1) *Correspondance de Napoléon I*[er], édit. Pankouke.

d'injustice envers vous le Gouvernement, qui n'a cessé de vous marquer la plus entière comme la plus juste confiance ?

Vous devez être désabusé dès à présent, sur les ombrages qu'ont occasionnés votre lettre, car depuis qu'elle est écrite, vous avez dû entendre le citoyen Botot (1). Vous aurez reçu différentes dépêches, tant du Ministre des relations extérieures que du Directoire exécutif, et principalement celle du 8 de ce mois, dans laquelle le Gouvernement vous met absolument dans la confidence de sa pensée, et vous associe, en quelque sorte, à ses délibérations. Vous aurez même vu le général Bernadotte qui vous aura transmis ce dont les membres du Directoire l'ont expressément chargé pour vous. Voilà des faits, citoyen général. Le Directoire exécutif a lieu de croire que vous aurez apprécié d'après eux les procédés du Gouvernement à votre égard, avant que votre courrier ne puisse vous être renvoyé.

Quant aux motifs des inquiétudes que vous avez conçues, les propos d'un jeune homme, propos que peut-être on lui a prêtés, pouvaient-ils l'emporter à vos yeux sur les communications constantes et directes du Gouvernement ?

Quant à la lettre du général Augereau, comme des représentants royalistes avaient écrit dans leur sens à des généraux de l'armée d'Italie et que cela était connu à Paris, ce général a cru apparemment devoir y opposer le contre-poison. Cela ne pourait être susceptible d'aucune interprétation contre vous.

La lettre mystérieuse du Ministre de la guerre ne demandait sans doute que des fonds pour des frais de route. Cette demande d'argent paraît mal conçue ; mais, quelle qu'en soit la mauvaise rédaction, ces traits ne pouvaient vous atteindre et vous n'avez jamais dû en conclure que le Gouvernement vous traitât comme Pichegru. Il est vraiment inconcevable que vous fassiez au Directoire et à vous-même l'injure de ce parallèle.

Citoyen général, craignez que les conspirateurs royaux, *au moment où peut-être ils empoisonnaient Hoche*, n'aient essayé de jeter dans votre âme des dégoûts et des défiances capables de priver votre patrie des efforts de votre génie.

Jamais elle n'en eut tant besoin.

Vous parlez de repos, de santé, de démission ?

(1) Confident et secrétaire particulier de Barras.

Le repos de la République vous défend de penser au vôtre.

Si la France n'est pas triomphante, si elle est réduite à faire une paix honteuse, si le fruit de vos victoires est perdu ; alors, citoyen général, nous ne serons pas seulement malades, nous seront morts.

Non, le Directoire exécutif ne reçoit pas votre démission.

Non, vous n'avez pas besoin avec lui de vous réfugier dans votre conscience, et de recourir au témoignage tardif de la postérité.

Le Directoire exécutif croit à la vertu du général Bonaparte ; il s'y confie.

Il vous l'a prouvé le 8 vendémiaire, et ce n'était pas la première fois.

Au surplus, vous dites que s'il y a du péril, vous serez au premier rang pour défendre la liberté et la constitution : le Directoire exécutif vous somme de votre parole. Il vous dénonce le péril que courent encore la liberté et la constitution si de misérables et de petites intrigues empêchent la République de s'élever à ses destinées ; s'il faut renoncer aux résultats de la conquête de l'Italie ; si la grande nation est obligée de rétrograder. Concevez donc la véritable idée de l'énergie et du courage unanime, que le 18 fructidor a donnés aux deux pouvoirs suprêmes de la France.

Au 18 fructidor, la France a repris sa place dans l'Europe ; elle a besoin de vous pour l'y maintenir.

S'il pouvait vous rester du doute... Mais non, citoyen général, vous ne devrez plus en avoir, au moment où cette dépêche pourra vous parvenir : et désormais, vous compterez sur le Directoire exé-exécutif, comme il compte sur vous.

RÉVEILLÈRE-LÉPEAUX.

VI

Paris, le 1er brumaire an VI (22 octobre 1797).

Au général Bonaparte.

Les derniers moments de mon séjour à Passeriano avaient profondément affligé mon cœur. De cruelles idées m'ont accompagné

jusqu'aux portes du Directoire; mais qu'elles se sont dissipées bien agréablement lorsque je l'ai retrouvé tel que je l'avais laissé à votre égard, tel que je vous l'avais peint, plein d'admiration et, j'ose le dire, de tendresse pour votre personne! Avec quelle intéressante sollicitude tous s'informaient à l'envi et de votre santé, et de tout ce qui vous intéresse et de tout ce qui vous environne! Que la cruelle lettre dont vous m'aviez chargé contrastait avec ces doux épanchements de l'amitié! Je suis franc et sincère, citoyen général, mais *vous êtes trompé sur le Directoire.* Peut-être le Gouvernement commet-il beaucoup de fautes, peut-être ne voit-il pas toujours aussi juste que vous dans les affaires, *mais avec quelle docilité républicaine il a reçu vos observations!*

Les trois armées du Nord, du Rhin, de Sambre-et-Meuse ne forment plus que l'armée d'Allemagne.

Augereau..., mais c'est vous qui l'avez envoyé : l'erreur du Directoire est la vôtre. — Bernadotte..., il est auprès de vous. — Cacault..., est rappelé. — Douze mille hommes..., ils sont en marche. — Le traité de Sardaigne..., est ratifié. — Bourienne..., est rayé. — La révolution..., est ajournée.

Éclairez donc, citoyen général, *le Directoire.*

Je suis pénétré des bontés que vous m'avez prodiguées, j'en conserverai toute ma vie une vive reconnaissance, que je tâcherai de vous témoigner en vous disant la vérité. Il n'existe aucun des nuages dont vous me parliez si amèrement; les cœurs sont purs et sans tache. Je le répète, *ils ont besoin d'instruction : c'est de vous qu'ils l'attendent.*

BOTOT,

Secrétaire particulier du directeur Barras.

CHAPITRE XVI

I

Dénûment de l'armée de Rhin-et-Moselle (1795).

L'histoire a le devoir de le dire, le gouvernement laissa dans le « dénûment » ses armées victorieuses après 1794; il constitua la guerre « sur une ligne d'une immense étendue, » il ne sut pas appuyer les armées de Rhin et de Moselle par l'armée du Nord, ce qui eût refoulé son adversaire sur le Danube et contraint l'Autriche « à faire la paix. » Nos généraux en chef, de leur côté, n'ont pas assez résisté « aux risques d'un rappel ou d'une destitution » sur le refus « d'entrer en campagne » avec de telles armées et de tels plans, œuvre de deux incapables, Aubry et Letourneur. Depuis « la bataille de la Pfrimm », Pichegru est indéfendable sur sa « trahison » et c'est à elle qu'on doit attribuer « la pensée qu'eut Clairfayt de demander un armistice et d'arrêter sa marche. » Nos troupes sortirent des lignes de la Queich trois mois plus tard, lorsque Desaix fut nommé commandant en chef par intérim; cette mesure sauva les débris de ce qui restait valide.

La proposition d'armistice fut due, nous dit Jomini, aux fatigues des troupes autrichiennes, au « besoin de prendre des quartiers d'hiver. » Il reproche au Directoire, et avec raison, d'avoir refusé sa ratification à l'acceptation de Jourdan, puisqu'il « en fit conclure une à peu près pareille » par ses commissaires. Cet acte prévint en Belgique « une explosion générale » née des intrigues de la noblesse et du clergé qui s'était manifestée jusque dans Bruxelles. Jomini traite les projets de Pichegru de « beau rêve, » son tempérament de « manque d'audace, » et déclare que son mérite politique a égalé celui de « l'homme de guerre ». Le mépris est complet.

Deux hommes dont la campagne de 1794 a montré le génie allaient enfin reprendre la direction des affaires militaires et se signaler en appelant Moreau à la tête des armées Gouvion-Saint-Cyr et Desaix.

II

Armée de Rhin-et-Moselle.

Au quartier général à Herxheim,
le 1er frimaire an IV (22 novembre 1795).

Le Général en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle au Président du Directoire exécutif.

Citoyen Président,

Votre lettre du 23 du mois dernier ne m'annonçant pas l'arrivée prochaine des secours et renforts que je ne cesse de demander depuis un mois, je prends la liberté de vous envoyer un officier chargé de vous mettre sous les yeux le tableau de notre situation et l'urgence de nos besoins. Le Ministre m'a bien écrit, en date du 25, de donner aux troupes ce qui leur manque, mais il aurait dû m'indiquer en même temps où je dois prendre, et surtout des chevaux.

Les troupes n'ont manqué ni d'énergie, ni de courage; les généraux leur ont donné l'exemple; mais je ne dois pas vous laisser ignorer que les besoins toujours existants des uns et des autres, les jettent dans un affaissement physique, dont le moral doit nécessairement se ressentir. Outre les privations que les généraux et tous les officiers partagent avec leurs frères d'armes, ils sont tourmentés par des sollicitudes continuelles sur la situation des troupes sous leurs ordres, dont le murmure et les plaintes semblent leur imputer leur dénûment. Tout cela ajoute au désagrément du commandement, dans les circonstances désavantageuses où nous nous trouvons, et les généraux n'y tiennent que dans l'espoir des secours qui nous sont nécessaires et d'une prompte amélioration dans notre situation. Malgré cela, j'ose vous assurer qu'il était impossible de résister avec

plus d'opiniâtreté que nous ne l'avons fait à une aussi grande supériorité de forces et d'éprouver moins de désavantages ; nous n'avons laissé que peu de choses à l'ennemi en nous retirant, et ce n'a été que faute de chevaux. Il nous en reste si peu en ce moment, que si nous sommes forcés d'abandonner les lignes, même sans affaire, nous ne pourrons emmener que très peu d'artillerie. Pressez donc, je vous en conjure, citoyen Président, tous les moyens de secours qui peuvent être à votre disposition.

Signé : PICHEGRU.

Note de Carnot.

La lettre ci-jointe a été apportée par courrier extraordinaire, accompagné de deux aides de camp du général Pichegru. Il faut y faire une réponse par laquelle on laissera sentir l'impossibilité de procurer un secours subit à l'armée de Rhin-et-Moselle, et l'inutilité dont il serait en arrivant trop tard.

Il faut lui dire que le Directoire l'autorise à prendre partout où il y a pour sortir de crise ; il faut qu'il fasse mettre en réquisition les voitures nécessaires aux transports et toutes les autres choses indispensables. On onnera des récépissés qu'on acquittera le plus tôt possible.

III

Rappel du général Pichegru.

Paris, le 23 ventôse an IV (13 mars 1796).

Le Directoire au général Pichegru, commandant en chef l'armée de Rhin-et-Moselle.

C'est à regret, citoyen général, que le Directoire exécutif se rend enfin aux demandes réitérées que vous lui avez faites de quitter l'armée de Rhin-et-Moselle. Il sait combien il lui sera difficile de vous remplacer, mais il sent aussi que vous avez besoin de repos et il l'accorde quoiqu'avec peine à vos instantes sollicitations.

Mais le repos d'un guerrier célèbre n'est point l'inaction et lorsque son bras est fatigué, sa tête travaille et son cœur s'enflamme encore

pour le salut de sa patrie. Le Directoire ne renonce donc pas à l'avantage d'employer vos talents et il attend avec impatience l'occasion de vous donner de nouvelles marques des sentiments de confiance et d'estime que vous lui avez inspirés.

Signé à la minute :

CARNOT, REWBELL et L.-M. RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX.

Correspondance du Directoire exécutif, reg. 50.

IV

Gouvion-Saint-Cyr sur Pichegru.

Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr a gravé sur l'airain la preuve de la trahison de Pichegru dans le jugement qu'il a porté sur la campagne de 1795. La gloire de Desaix s'y accroît de la comparaison qui y est faite de sa conduite comme de ses mobiles avec ceux de son général en chef.

« A partir de cette époque (la bataille de Pfrimm), on ne peut plus regarder la continuité de nos revers comme le résultat des fautes du gouvernement ou des généraux ; on est tenté de les attribuer à la trahison qui pesa sur l'armée de Rhin-et-Moselle jusqu'au départ de Pichegru, moment où Desaix put sortir notre infanterie des lignes de la Queich où son chef la tenait, *à dessein de la faire révolter contre le Gouvernement* ou pour faire périr de faim, de froid et de misère, ceux que le fer de l'ennemi avait épargnés. Sans doute aussi il est permis d'expliquer, par cette connivence coupable, la pensée qu'eut Clerfayt de demander un armistice et d'arrêter sa marche au moment où nous étions si loin de nous y attendre (1). »

(1) *Mémoires*, T. II, ch. IX.

V

Conseil de guerre des généraux en chef des armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse, au Directoire exécutif.

A Trèves, le 7 mai 1796.

Nous nous sommes réunis à Trèves afin de nous concerter sur les mesures à prendre pour ouvrir la campagne, conformément aux instructions que vous nous avez adressées les 29 mars et 10 avril.

Nous devons vous prévenir que la situation des subsistances des deux armées ne nous permet pas de commencer les hostilités; nous avons eu l'honneur de vous écrire plusieurs fois à cet égard et le citoyen Joubert, un de vos commissaires près l'armée de Sambre-et-Meuse, s'est rendu à Paris pour vous dépeindre les besoins de cette armée; celle de Rhin-et-Moselle est dans le même état. Les places de l'une et de l'autre ne sont point approvisionnées et les troupes ne subsistent que parce qu'elles sont disséminées sur une grande surface de terrain et partagent la nourriture des habitants chez qui elles sont logées.

Nous ne pouvons pas vous assurer, citoyens Directeurs, que les Autrichiens ne rompront pas l'armistice avant l'arrivée de nos subsistances. Quelques mouvements qui ont eu lieu il y a peu de jours avaient fait croire au général Jourdan qu'ils avaient l'intention de commencer les hostilités, cependant ces mouvements se sont bornés à quelques changements de troupes occasionnés par l'arrivée des Saxons.

Les Instructions que vous nous avez adressées et que nous tâcherions d'exécuter si nous pouvions prendre l'offensive, deviendraient nulles si l'ennemi rompait l'armistice dans ce moment et nous forçait de rester sur la défensive. C'est pourquoi nous avons médité sur les mouvements qu'il pourrait faire pour nous attaquer et sur ceux que nous devrions exécuter pour nous défendre.

Si l'ennemi dirige ses attaques comme à la fin de la campagne dernière sur le flanc droit de l'armée de Sambre-et-Meuse pour la rejeter derrière la Moselle, il sera nécessaire que celle de Rhin-et-Moselle, si elle n'est pas encore en mesure de passer le Rhin, fasse

un mouvement en avant afin de menacer les derrières de l'ennemi et l'obliger à diviser ses forces. Ce mouvement en avant peut amener une affaire sérieuse tant avec l'armée de Rhin-et-Moselle qu'avec la droite de celle de Sambre-et-Meuse; mais, comme *vous défendez* expressément par vos instructions *de livrer bataille sur la rive gauche du Rhin* et qu'en nous y conformant, nous nous trouverions peut-être forcés de reculer devant l'ennemi toutes les fois qu'il menacerait de nous attaquer, nous vous prions de nous autoriser à réunir la gauche de l'armée de Rhin-et-Moselle et la droite de celle de Sambre-et-Meuse pour les opposer à la marche des Autrichiens sur la Moselle et de nous permettre de combattre lorsque nous croirons pouvoir le faire avec avantage.

Si l'ennemi dirige ses attaques sur l'armée de Rhin-et-Moselle, il sera nécessaire que la droite de celle de Sambre-et-Meuse fasse un mouvement en avant pour la seconder. Ce mouvement peut encore occasionner et même nécessiter une affaire sérieuse tant avec cette droite d'armée qu'avec la gauche de celle de Rhin-et-Moselle.

Si en cherchant à repousser la droite de l'armée de Sambre-et-Meuse derrière la Moselle l'ennemi tentait en même temps un passage du Rhin à Coblentz, un mouvement en avant par l'armée de Rhin-et-Moselle serait indispensable, car comme il est impossible de s'opposer au passage du Rhin au-dessous de Coblentz, il faudrait réunir dans cette partie assez de forces pour livrer bataille sans quoi l'armée de Sambre-et-Meuse se trouverait coupée en deux parties; Düsseldorf courrait les risques d'être cerné par la rive gauche du Rhin, et la rive gauche de la Moselle tomberait au pouvoir de l'ennemi; enfin, le résultat d'un pareil succès serait de repousser l'armée de Sambre-et-Meuse derrière la Meuse.

Si l'ennemi se portait sur Düsseldorf avec des forces considérables, et qu'afin de cerner cette place, il menaçât de tenter un passage entre Bonn et Cologne, l'armée de Sambre-et-Meuse serait obligée de faire un mouvement sur sa gauche et celle de Rhin-et-Moselle devrait pour lors se porter en avant pour protéger la droite de cette armée qui se trouverait, pour ainsi dire, isolée.

Enfin, si l'ennemi traitait quelque opération que nous n'avons pas prévue, il faudrait faire les mouvements que les circonstances exigeraient; c'est pourquoi nous croyons qu'il serait utile de nous autoriser à opérer tous ceux que nous croirions nécessaires et à combattre

toutes les fois que nous présumerions pouvoir le faire avec avantage.

Nous avons étudié avec la plus grande attention, Citoyen Directeur, les instructions que vous nous avez adressées les 29 mars et 10 avril, et nous ferons tous nos efforts pour bien les exécuter lorsque nous pourrons prendre l'offensive. Nous croyons cependant devoir vous adresser quelques observations.

Le passage du Rhin, entre Huningue et Strasbourg, ne peut se faire qu'en le dérobant à l'ennemi; tous ceux qui ont été tentés jusqu'à présent sur le haut Rhin n'ont pas réussi, parce qu'il n'y a entre ces deux places ni canal ni embouchure de rivière qui permettent d'y faire des rassemblements de bateaux.

La promptitude et le secret peuvent seuls assurer l'exécution de ce projet de passage dans le moment où l'ennemi sera occupé à s'opposer à la marche de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui se portera sur la Lahn, et nous avons pensé que la marche du corps commandé par le général Marceau, par derrière l'armée de Rhin-et-Moselle, serait trop longue et découvrirait le but qu'on se propose, puisqu'il faudrait vingt jours pour exécuter ce mouvement; nous avons aussi pensé qu'il serait plus avantageux de faire commander cette expédition par un officier général de l'armée de Rhin-et-Moselle qui connaîtra mieux le cours du Rhin, les frontières et les moyens de passage, que par le général Marceau qui n'a jamais fait la guerre dans cette partie; c'est pourquoi nous vous prions d'autoriser le général Marceau à faire opérer ce passage par les troupes qui seront le plus rapprochées du point où il devra être exécuté et de le laisser choisir, pour cette expédition, le général qu'il croira le plus propre à la commander; le corps du général Marceau resterait dans sa position en avant de Trèves, tant pour s'opposer aux troupes ennemies qui chercheraient à tourner la droite de l'armée de Sambre-et-Meuse, que pour soutenir, en cas de besoin, la gauche de celle du Rhin-et-Moselle.

Par votre instruction du 29 mars, vous prescrivez au général Jourdan de laisser sur la rive gauche du Rhin, tant sous les ordres du général Marceau que pour former un cordon dans le Hundsruck un corps de trente à trente-cinq mille hommes, ce qui réduira la portion l'armée de Sambre-et-Meuse, agissant sur la rive droite du Rhin, à trente-cinq ou quarante mille hommes. Nous avons pensé qu'il était absolument indispensable de se conformer à votre instruction, jus-

qu'au moment où le mouvement rétrograde de l'ennemi sur la rive droite sera décidé; mais nous sommes d'avis qu'ensuite, et surtout si le passage de l'armée de Rhin-et-Moselle avait réussi, il serait nécessaire de rappeler de la rive gauche sur la rive droite le plus de troupes possible, afin que les deux armées, qui se trouveront sur les deux flancs de l'ennemi, puissent livrer bataille avec succès et que nous ne devions laisser sur la rive gauche que les troupes nécessaires pour contenir les garnisons d'Ehrenbreitstein, de Mayence et de Manheim. Nous pensons également qu'il est nécessaire d'approvisionner les places de Venloo, Maestricht, Luxembourg, Sarrelouis, Bitche, Landau, Strasbourg, etc., afin qu'en cas de revers elles ne soient pas compromises; jusqu'à ce moment, les ordres que nous avons donnés à ce sujet sont restés sans effet à défaut de moyens.

Nous pensons, enfin, Citoyen Directeur, que dans l'*offensive* comme dans la *défensive*, il peut se présenter des circonstances qui nous forceraient à *nous écarter des instructions* que vous nous avez adressées; c'est pourquoi nous croyons qu'en nous y conformant dans les points principaux, il serait néanmoins avantageux d'avoir plus de latitude dans les moyens d'exécution.

Vous pouvez être persuadé, Citoyen Directeur, qu'il n'existera entre nous d'autre ambition et d'autre rivalité que le désir de bien servir la République; que la plus parfaite union et la plus sincère amitié régneront entre nous; qu'enfin, nous ferons tous nos efforts pour contraindre les ennemis à une paix solide et durable et pour nous rendre dignes de la confiance que vous avez bien voulu nous accorder.

Signés : JOURDAN et MOREAU.

Mémoires de la campagne de 1796, par le maréchal Jourdan, n° 2 des « pièces justificatives ».

CHAPITRE XX

Rapport de Carnot sur la défense de Paris en 1815 (1).

Nous avons défendu Paris aussi *longtemps* qu'il a été possible de le faire sans compromettre le sort des habitants. Toute autre place que Paris eût certainement pu tenir encore ; mais une *capitale* qui renferme 600,000 âmes, nous aurait-on jamais justifié de l'avoir exposée à toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut ? Bonaparte n'avait fait fortifier que la *rive droite* de la Seine, déjà fortifiée naturellement par les hauteurs de Montmartre et de Belleville. Le *côté gauche* était resté sans défense ; à peine y apercevait-on l'ébauche de quelques lignes. J'avais fait sur cela des observations à l'Empereur, mais il était persuadé qu'on ne viendrait jamais l'attaquer par la plaine de Montrouge. Cependant les ennemis s'étant rendus maîtres de Saint-Germain, avaient porté sur la rive gauche la majeure partie de leurs forces, et la rivière étant devenue guéable presque partout à cause des bases eaux, il était *impossible d'intercepter* leurs communications. Ils pouvaient, par une attaque de vive force, se rendre en un instant maîtres de la capitale, et à supposer qu'ils eussent échoué une première, une seconde fois, revenir à la charge, jusqu'à ce qu'ils l'eussent emporté.

Ils avaient *leurs derrières libres*, pouvaient toujours recommencer leurs attaques avec des troupes fraîches et choisir les moments les plus favorables. Il fallait, au contraire, que nous fussions constamment sur nos gardes à toutes les avenues de l'enceinte immense que nous avions à défendre et toujours avec les mêmes troupes excédées de fatigues par les marches forcées qu'elles venaient de faire depuis

(1) Publié par son fils en 1861, au tome II des *Mémoires sur Carnot*, § 26 : Défense de Paris, p. 532. — (Extrait.)

la funeste bataille de Waterloo. Qu'on se figure l'impression qu'aurait faite sur les habitants l'entrée continuelle d'un nombre considérable de *soldats blessés*, qui auraient bientôt rempli les hôpitaux et les maisons particulières, sans autre espoir que d'éloigner de quelques jours seulement une catastrophe inévitable ! Qui sait même si la rumeur intestine que cela aurait occasionnée ne l'aurait point hâtée ? Qui sait encore si les *troupes* elles-mêmes, dont le moral était ébranlé, auraient pu, dans ce tumulte, conserver l'ensemble qui leur était nécessaire ?

Néanmoins, l'ennemi avançait toujours, il continuait à nous envelopper.

L'arrivage des subsistances commençait à devenir difficile ; on annonçait un corps de 40,000 Bavarois à Meaux, qui devait achever le *blocus* entre Seine et Marne ; l'ennemi garnissait les hauteurs de Meudon ; une fois retranché autour de nous, il ne nous était plus possible de déboucher ni d'exécuter aucune *retraite ;* il fallait que Paris se *rendît à discrétion* et que l'armée passât sous les fourches caudines ou qu'elle se fît exterminer. On sent bien qu'entre l'honneur et l'existence elle n'aurait pas hésité : la résolution était prise de fermer le passage à quelque prix que ce fût et de se retirer derrière la Loire, si l'ennemi continuait à refuser une *suspension d'armes ;* et cependant le général Blücher avait annoncé qu'il ne traiterait d'une suspension d'armes que dans Paris même ; il mettait pour première condition que l'armée tout entière se rendît prisonnière.

... (Suit le *Conseil de guerre* et l'envoi d'une *commission spéciale* au camp des alliés.)

L'armée ennemie était beaucoup plus forte que la nôtre : cependant nous pouvions espérer, par notre position, de lui résister avec avantage, en cas d'attaque de sa part, mais rien, je crois, de l'attaquer nous-mêmes avec un succès décisif. En pareil cas, une *victoire* complète est nécessaire. Il fallait pouvoir mettre notre adversaire dans une *déroute absolue* ou ne rien entreprendre ; autrement, comme nous étions obligés de rester après l'action pour protéger Paris contre ses nouveaux renforts et ses corps de réserve, il nous aurait toujours tenus dans la même perplexité, privés par une première affaire d'une grande partie de nos moyens. Il aurait fallu que nous eussions assez de troupes pour former un *corps d'obser-*

vation qui eût agi sur les flancs et sur le derrière de l'ennemi afin de l'inquiéter et de le poursuivre, après lui avoir fait essuyer un premier revers.

Mais nous étions loin de pouvoir détacher une portion de nos forces, et c'eût été une grande imprudence de nous éloigner du point qu'avant tout il s'agissait de couvrir. L'ennemi refusant sa droite, sur laquelle nous aurions pu avoir de l'avantage, il aurait fallu aller chercher cette droite, qui avait sa retraite sur les hauteurs de Châtillon et de Meudon, et pendant que nous nous serions trouvés engagés de ce côté, pour obtenir un succès qui ne pouvait décider de rien, l'ennemi dirigeant son attaque sur Vaugirard, nous n'étions plus en mesure de lui résister.

Tel eût été le résultat, plus que probable, d'une attaque inconsidérée.

... Je crois donc (il s'agissait de ne pas se laisser couper du côté de la Loire) que la *défense* a été poussée aussi loin qu'elle devait aller, et qu'il a fallu même autant de bonheur que de circonspection pour éviter une affreuse *catastrophe*.

Notre objet principal a été rempli : nous avons sauvé la Capitale du pillage ; nous avons réussi à temporiser suffisamment pour que les débris disséminés de notre armée pussent se rallier sous ses murs, pour que cette armée fût organisée et qu'elle fît craindre à l'ennemi le résultat d'une affaire décisive. Nous avons constamment maintenu le calme dans la ville et la sécurité parmi les habitants ; en quoi la garde nationale et son digne commandant, M. le maréchal prince d'Essling, ont rendu des services inappréciables. Enfin, les délibérations des *Chambres* ont toujours été libres, et nous ne leur avons rendu nos pouvoirs que lorsque l'ennemi occupant le lieu de nos séances et nous ayant intimé l'ordre de faire payer dans le jour cent millions de francs outre une prodigieuse quantité d'effets pour l'habillement et l'équipement de son armée, nous avons reconnu que, dans notre position, nous ne pouvions plus être que des instruments d'oppression pour nos concitoyens.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE V

LES LEVÉES EN MASSE DE LA CONVENTION

CHAPITRE VI

DROITS ET DEVOIRS DES GÉNÉRAUX

CHAPITRE VII.

CARNOT ET LA VENDÉE

CHAPITRE VIII

DUMOURIEZ ET CARNOT

CHAPITRE IX

CARNOT ET JOURDAN A WATTIGNIES

CHAPITRE X

CARNOT ET LES TRIUMVIRS

CHAPITRE XI

CARNOT ET HOCHE

CHAPITRE XII

CARNOT ET LA QUESTION DES FRONTIÈRES NATURELLES

CHAPITRE XIII

CARNOT ET LA CONQUÊTE DE LA HOLLANDE

CHAPITRE XIV

CARNOT ET L'ARMÉE DE RHIN-ET-MOSELLE (1793-1795)

CHAPITRE XV

CARNOT ET LES DÉNONCIATIONS DE 1795

CHAPITRE XVI

CARNOT ET LA CAMPAGNE D'ITALIE DE 1796, PAR BONAPARTE

CHAPITRE XVII

CARNOT ET MOREAU EN 1796

